



**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 24 JANVIER 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 20 janvier 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 24 janvier 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

TABLE DES MATIÈRES

1. Lecture et ratification du dernier procès-verbal
2. Octroi de contrats - Conduites d'eau et conduites d'égout
3. Octroi de contrats - Trottoirs, bordures, pavages, conduits souterrains d'éclairage
4. Octroi de contrats - Exécution de divers travaux
5. Achat d'immeubles
6. Affaires connexes
7. Modification et abrogation de résolutions
8. Étude et adoption de projets de règlements d'urbanisme
9. Étude et adoption de projets de règlement
10. Vente d'immeubles
11. Autres contrats
12. Contrats de services
13. Octroi de commandes
14. Soutiens financiers et techniques
15. Divers
16. Avis de motion et motions
17. Articles supplémentaires
18. Règlements d'emprunt

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

- 1.1 -

Lecture et ratification des procès-verbaux des assemblées des 13 et 16 décembre 1999.
(S000126001)

- CHAPITRES 2 ET 3 -

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.1 - Aménagement des parcs du Ruisseau de Montigny, Robert-Stephenson, Marie-LeFranc, Salomon-Marion, Famille-Dubreuil/Forsyth et Saint-Zotique/23 ^e Avenue. (17, 47, 48, 51) (S990195006)	--- 755 000
- 4.2 - Aménagement de la rampe de mise à l'eau / 36 ^e Avenue, des parcs Gouin / l'Acadie, Archipel Rochon-Boutin-Gagné / Gouin 19 ^e Avenue et Gouin 25 ^e Avenue, Maison Wilson-Beaudry, Stanley et Sophie-Barat, pour le programme « Montréal bleu ». (3, 5, 48, 50, 51) (S990195007)	--- 1 875 000
- 4.3 - Réaménagement des parcs anciens Michel-Ange, Campbell-Ouest, Clifford, des Hirondelles, Roméo-Charette, de Rouen/Bennett, Gilbert-Layton, St-André-Apôtre, Montcalm, Jacques-Blanchet et de la Savane. (3, 6, 10, 16, 28, 29, 32, 34, 35, 41) (S990195008)	--- 2 575 000

- 5 -

ACHAT D'IMMEUBLES

AUCUN DOSSIER

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Projet de convention entre la Ville et la Cité de Côte Saint-Luc relatif au partage de l'entretien et des coûts de réfection du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc.
(S990541034)

- 6.2 -

Octroi d'un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour des travaux de réfection du passage inférieur du chemin de la Côte-Saint-Luc, pour une somme de 1 673 605 \$.
(S990541033)

- CHAPITRES 7 ET 8 -

AUCUN DOSSIER

- 9 -**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT****- 9.1 -**

Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles, les quadricycles et les vélocabs (V-1).
(S990577001)

- 9.2 -

Règlement abrogeant le Règlement sur la protection des non-fumeurs (P-14) et modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique (M-3).
(S990524002)

- 9.3 -

Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (C-11).
(S990602006)

- 10 -**VENTE D'IMMEUBLES**

AUCUN DOSSIER

- 11 -**AUTRES CONTRATS****- 11.1 -**

Projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole relatif à la valorisation résidentielle du site des immeubles Lavo inc., dans le cadre du volet sur la réhabilitation des quartiers ciblés du plan d'action conjoint entre la Ville et le gouvernement du Québec.
(41) (S991158009)

- 11.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de F.D.L. Compagnie limitée, un local de 10 398 pi² dans le bâtiment situé au 3285, boulevard Cavendish, pour une période de 5 ans à compter du 19 mai 2000, moyennant un loyer annuel de 153 890 \$, aux fins du centre d'emploi Notre-Dame-de-Grâce.
(33) (S990259024)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à Carrefour Jeunesse Emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, des locaux de 8428,8 pi² au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du bâtiment situé au 550, boulevard Gouin Est, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} août 1999, moyennant un loyer de 2 316 \$ la première année et de 2 436 \$ la deuxième année.
(5) (S990292016)

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de Kree Holdings inc., un local de 1 145 m² dans le bâtiment situé au 1415, rue Jarry Est, pour une période de 5 ans à compter du 14 juillet 2000, moyennant un loyer annuel de 219 809 \$, aux fins du centre local d'emploi Crémazie.
(11) (S990292017)

- 11.5 -

Projet d'entente renouvelant et modifiant la convention par laquelle la Ville permet à Microcell Connexions inc. d'utiliser l'usine de filtration Des Bailleurs, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 1999, aux fins d'installer, d'utiliser, de maintenir et d'entretenir des appareils destinés à l'implantation et à l'exploitation d'un réseau public de communications téléphoniques.
(35) (S990309035)

- 11.6 -

Projet d'acte d'annulation de servitude grevant une partie du lot 1 565 232 du cadastre du Québec, situé au sud de la rue Robert-Armour, entre le boulevard Rodolphe-Forget et l'avenue Adolphe-Caron.
(48) (S990455014)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
-------	---------------------------------

- 12.1 -

Préparation de plans et devis, et surveillance de travaux de réfection et d'amélioration à diverses structures.
(S990541047)

198 837

- 12.2 -

Préparation de l'appel de la décision de la Cour du Québec relative à la plainte portée par Les Cours Mont-Royal inc. quant aux inscriptions aux rôles fonciers des années 1985 à 1988.
(S991051018)

Brunet Lamarre,
avocats

25 000

- 12.3 -

Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection et d'amélioration des passages supérieurs Crémazie/Pie-IX et du passage inférieur Pie-IX.
(S990541048)

500 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 13.1 -

Grue, plate-forme, chasse-neige et épandeur d'abrasif.
(S990082009)

Hiab Québec

79 367,25

- 13.2 -

Tuyaux de fonte et boîtes de service, collets de retenue et raccords d'aqueduc, pièces de boîtes de vanne et raccords de drains privés, robinets vannes.
(S990048003)

Albert Viau, division de Emco
Itée

613 085

Marcel Baril Itée

229 116

Réal Huot inc.

277 061

Fabric-Action mécanique inc.

503 020

- 13.3 -

Camions autopompes (5),
(S990082010)

Superior Emergency
Vehicules ltd

2 137 889,16

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Programme Tandem Montréal dans la région Villaray /
Saint-Michel / Parc-Extension.
(7, 8, 9, 10, 11, 12, 13) (S990874007)

Projet d'aménagement
résidentiel et industriel
(P.A.R.I.) de Saint-Michel

183 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Intervention de la Ville à l'acte de vente par lequel La fondation du Père Ambroise vend à Pétro-Canada, l'immeuble situé au 1570, avenue De Lorimier (bain Laviolette), aux fins de consentir à cette vente.
(39) (S990553025)

- 15.2 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de F.D.L. Compagnie limitée, un local au 2e étage du bâtiment situé au 3285, boulevard Cavendish, pour une période de huit mois et demi à compter du 1^{er} septembre 1999, moyennant un loyer de 116 165,25 \$.
(33) (S990259032)

- 15.3 -

Dérogations à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (R.R.V.M., c. D-1) :

- 3750, rue Jean-Talon Est.
(10) (S990489135)

- 15.4 -

Approbation d'un formulaire de demande de lettre de crédit irrévocable de la Banque Nationale du Canada à la Banque Laurentienne du Canada pour garantir l'emprunt bancaire d'une somme maximale de 99 999,99 \$ de la Société de développement commercial Destination centre-ville.
(26, 38) (S991008004)

- 15.5 -

Dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11) :

a) 1529, 1531, 1533, rue Fleury Est.
(5) (S991048043)

b) 1036, 1038, 1040, rue Addington.
(33) (S991048044)

- 15.6 -

Autorisation à monsieur Guy Coulombe, directeur général, d'agir comme directeur par intérim du Service des finances et du contrôle budgétaire.
(S000511001)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 29 dossiers.

Le greffier,

Leon Chaberge

- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 24 JANVIER 2000

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.4 -	
Réfection des installations sanitaires au sous-sol du chalet du parc La Fontaine. (22) (S990506015)	Celeb Construction ltée --- 348 000

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.3 -

Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments résidentiels sur un terrain situé entre les rues Beaubien et Claude-Mouton, et entre les 20^e et 21^e avenues.
(17) (S990545206)

- 6.4 -

Projet d'acte modifiant l'accord de développement entre la Ville et Saint-Luc Habitation, relatif à la vente et au développement des terrains de l'ancien centre sportif Paul-Sauvé, situés entre la 20^e Avenue et le boulevard Pie IX, au sud de la rue Beaubien (Cité Paul-Sauvé).
(17) (S990616006)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par 9044-7574 Québec Inc., de l'immeuble portant les numéros 4690 à 4698, du boulevard Édouard-Montpetit.
(27) (S990545069)

- 8.2 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 1684, boulevard de Maisonneuve Ouest.
(26) (S990545118)

- 8.3 -

Règlement sur la démolition des bâtiments situés au 2075, avenue Northcliffe et au 2074, avenue Marlowe, et sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 2055, avenue Northcliffe à des fins de centre d'hébergement et de soins de longue durée.
(33) (S990545154)

- 8.4 -

Règlement sur le programme particulier d'urbanisme du quartier international.
(26, 38) (S991146004)

- 8.5 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel de 154 unités de logements situé sur un emplacement délimité par le quadrilatère formé des rues Sainte-Cunégonde, Charlevoix, Rufus-Rockhead et de Lévis, dans le quartier Sainte-Cunégonde (7385).
(36) (S990545198)

- 8.6 -

Règlement sur l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier sur le toit du bâtiment portant le numéro 1890, boulevard Crémazie Est.
(10) (S990691001)

- 8.7 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S991013007)

- 8.8 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation, par la Commission scolaire de la Pointe de l'Île, du bâtiment portant les numéros 1200, boulevard du Tricentenaire et 12675, rue René-Lévesque.
(49) (S990545084)

- 8.9 -

Règlement sur l'occupation des bâtiments portant les numéros 8230 et 8240, rue Hochelaga.
(45) (S990489138)

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.7 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole relatif au renouvellement du spectacle multimédia du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.
(38) (S991158010)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

- 12.4 -

Étude préliminaire pour élaborer des scénarios et recommander une solution ou des mesures en vue d'améliorer le niveau de sécurité à l'étagement d'Iberville / Saint-Joseph.
(S990541050)

Tecsult inc.

200 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
	- 13.4 -
Lampes industrielles et commerciales. (S990038001)	Guillevin International inc. --- 19 066,77 Dubo électrique Itée --- 5 915,84 Wesco distribution Canada inc. --- 86 407,36 Beaulieu & Lamoureux inc. --- 5 151,62 Lumen inc. --- 1 373,51
	- 13.5 -
Bacs de récupération et roulants. (S990061005)	IPL inc. --- 147 922,15 Nova Envirocom inc. --- 195 657,53 Schaefer System inc. --- 35 830,29

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
	- 14.2 -
Soutien à l'arbitrage et formation d'entraîneurs et d'officiels. (S990737017)	Fédération québécoise de hockey sur glace région de Montréal --- 244 000
	- 14.3 -
Club sportif et élite sportive. (4) (S990738025)	Club de plongeon Camo Montréal inc. --- 65 943
	- 14.4 -
Activités du musée. (S000266001)	Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière --- 1 992 850

- 14.5 -

Activités de loisirs.
(41) (S000736001)

CCSE Maisonneuve

415 343,92

- 15 -

DIVERS

- 15.7 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre salésien des jeunes, un local de 2000 pi², au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux fins du bureau Accès-Montréal Rivière-des-Prairies, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 1999, moyennant un loyer annuel de 32 959,92 \$.
(48) (S990309042)

- 15.8 -

Virement de crédits de 450 000 \$ pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la réouverture de la caserne de pompiers no 26.
(21) (S000227001)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

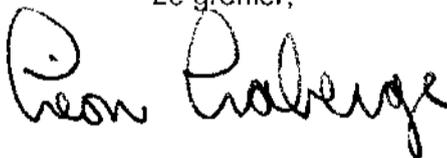
- 16.1 -

Motion des conseillers Théorêt et Cardinal proposant que le conseil de quartier Ahuntsic / Cartierville tienne une consultation sur les projets locaux de développement et d'accessibilité à la rivière des Prairies.
(S000958001)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 23 dossiers.

Le greffier,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 24 janvier 2000

Séance tenue le LUNDI, 24 janvier 2000, à 19 h 15
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F), Baillargeon, Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Prigent, Forcillo, Sévigny et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et conseillères Dompierre, Beauregard, Lachance, Purcell, Lapointe, Thibault, Bélanger, Minier, Plante (M.), Prescott, Applebaum et Searle arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers Tamburello et Parent, et les conseillères Jolicoeur et Fotopulos.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Il invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement à la mémoire de madame Diane Martin, ex-conseillère municipale de 1986 à 1994, décédée récemment.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Giovanni Guglielmi	M. Bourque et M. Fortier	Mode de paiement des taxes foncières.
M. Aubey Laufer	M. Bourque	Projet Une île - Une ville.
M. Michel Bédard	M. Minier	Emblème municipal - article de journal.
M. Normand Chalifour	M. Beauchamp	Horaire de la piscine Rousin.
M. Jean-Claude Thibeault	M. Bourque	Projet de Loblaw's dans le quartier Ahuntsic - analyse d'impacts.

M. Bruno Palumbo	Mme Eloyan	Circulation sur les rues Bélanger et Louis-Riel.
M. Roger Galarnéau	M. Bourque	Circulation sur la rue Bélanger - dépôt d'un document.
M. Rosaire Théorêt	M. Le Duc et Mme St-Arnaud	Qualité de vie dans le quartier Centre-Sud - problème de prostitution.
M. Robert Théberge	Mme Eloyan	Cloches vertes de récupération - Papineau / Sainte-Catherine.
Mme Lise Béland	M. Bourque et M. Forcillo	Fréquentation du parc Charles-S.-Campbell - prostitution.
M. Leonard Chan	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Prostitution - poste de police de quartier du centre-sud.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Étude par la CDU du projet Loblaw's dans le quartier Ahuntsic - outils de consultation.
M. Rotrand	M. Zajdel	Démolition du Montreal Hunt Club sur le site de l'Hôpital Ste-Justine.
M. Théorêt	M. Lachance	Suspension de permis en vertu de l'article 106 o) de la charte.
M. Cardinal	M. Zajdel	Logements munis d'installations de chauffage défectives.
M. Forcillo	Mme Eloyan et Mme Larouche	Ouverture du centre interactif des sciences - étude de circulation.
M. Sévigny	M. Bourque	Demande de fonds auprès du gouvernement fédéral pour le logement social.
M. Searle	M. Bourque	Commission de toponymie de Montréal - consultation avant les changements de noms.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

De prolonger la période de questions des membres du conseil afin d'entendre un dernier conseiller inscrit.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

M. Bissonnette

M. Bourque

Programme de rachat de propriétés dans le Praimont-Cabot.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 8 décembre 1999 au 19 janvier 2000.
- Copie des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 11 novembre au 22 décembre 1999.
- Rapport corporatif faisant un premier bilan du passage à l'an 2000 en date du 7 janvier 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

La conseillère Eloyan dépose une réponse à la question écrite du conseiller Rotrand sur la gestion des déchets (GD000007489).

La conseillère Deros dépose une réponse à la question du conseiller Rotrand sur les heures d'ouverture et de fermeture du Centre communautaire Walkley.

La conseillère Larouche dépose une réponse à la question écrite du conseiller Rotrand concernant l'acquisition, en l'an 2000, de livres pour les bibliothèques (GD990292713).

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Théorêt dépose une pétition signée par 21 personnes contestant l'installation d'un panneau publicitaire sur le toit de l'immeuble portant le numéro 1890, boulevard Crémazie Est, entre les rues Cartier et Chabot (S990691001).

Le conseiller Le Duc dépose une pétition signée par 136 résidents de la rue St-Donat, entre les rues Sherbrooke Est et Forbin-Janson, demandant l'implantation d'un stationnement réservé aux résidents.



Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 00157

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification des procès-verbaux des assemblées précédentes des 13 et 16 décembre 1999.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux des assemblées du conseil tenues les 13 et 16 décembre 1999.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 2 et 3 de l'ordre du jour.

CO00 00158 à CO00 00160

Articles 4.1 à 4.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00158 à CO00 00160)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand, Cardinal et Sévigny inscrivent leur dissidence relativement à l'aménagement de la rampe de mise à l'eau de la 36e Avenue.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 5 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00161 et CO00 00162)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 7 et 8 de l'ordre du jour.

CO00 00163 et CO00 00164
Article 9.1 et 9.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Le Duc

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement,
voir dossiers CO00 00163 et CO00 00164)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Le Duc

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par le conseiller Rotrand

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 25

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

RL

Un débat s'engage sur l'article 9.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

CO00 00165

Article 9.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00165)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Le Duc

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par le conseiller Sévigny

D'ajourner la présente assemblée au mardi 25 janvier à 14 h.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 31

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'ajournement rejetée.

Le débat se poursuit.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence.

À 22 h 30, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'ajourner la présente assemblée au mardi 25 janvier 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence.

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

LE MAIRE,



LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LE GREFFIER,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 24 janvier 2000

Séance tenue le MARDI, 25 janvier 2000, à 9 h 45
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F), Purcell, Lapointe, Thibault, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Prigent, Forcillo, Sévigny et Searle.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et conseillères Biddle, Beauregard, Bélanger, De Michele, Applebaum et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT-E-S : Les conseillers Tamburello, Parent, Venneri et Baillargeon, et les conseillères Jolicoeur et Fotopulos.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Il appelle le point «Période de questions du public». Aucune personne n'étant inscrite à cette période de questions, il la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Théorêt	M. Bourque	Droits de consultation des citoyens des villes environnantes dans l'éventualité d'une fusion.
M. Rotrand	M. Bourque	Projets et ententes à caractère international et voyages de représentants de l'administration à l'étranger.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Bissonnette

5

De prolonger la période de questions des membres du conseil afin d'entendre un dernier conseiller inscrit.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 29

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée. Il déclare close la période de questions des membres du conseil.

CO00 00166 à CO00 00168
Articles 11.1 à 11.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00166 à CO00 00168)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil de président de l'assemblée.

Un débat s'engage sur l'article 11.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président Larivée regagne son fauteuil.

CO00 00169 à CO00 00171
Articles 11.4 à 11.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.4 à 11.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00169 à CO00 00171)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.5 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Sévigny

De modifier ce projet d'entente en remplaçant à son article 2. relatif à la durée, la date du «31 avril» par celle du «30 avril», et en corrigeant à son annexe «A» l'orthographe du nom de la rue pour qu'il se lise «de la Vérendrye».

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement adoptée.

Il déclare la motion principale adoptée.

CO00 00172 à CO00 00174
Articles 12.1 à 12.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00172 à CO00 00174)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.1 et 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur les articles 12.1 et 12.3 de l'ordre du jour.

CO00 00175 à CO00 00177
Articles 13.1 à 13.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00175 à CO00 00177)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 CO00 00178

Article 14.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00178)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 CO00 00205

Article 15.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Lajeunesse

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 CO00 00179 à CO00 00183

Articles 15.2, 15.3, 15.5 et 15.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.2, 15.3, 15.5 et 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00179 à CO00 00183)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.3, 15.5 et 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 15.5 de l'ordre du jour.

CO00 00184

Article 15.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à l'approbation d'un formulaire de demande de lettre de crédit irrévocable de la Banque Nationale du Canada à la Banque Laurentienne du Canada pour garantir l'emprunt bancaire d'une somme maximale de 99 999,99 \$ de la Société de développement commercial Destination centre-ville.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 00185

Article 4.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00185)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00206 et CO00 00207

Articles 6.3 et 6.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le projet de règlement et le rapport du comité exécutif correspondant aux articles 6.3 et 6.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossiers CO00 00206 et CO00 00207)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De reporter ces articles à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00186 à CO00 00190
Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00186 à CO00 00190)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.4 et 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00191 à CO00 00194
Articles 8.6 à 8.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00191 à CO00 00194)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Le conseiller Théorêt dépose un document.

À la demande des conseillers Searle et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'adoption de l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et les conseillères Le Duc, Zajdel, Eloyan, Deros, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Lapointe, Thibault, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, De Michele, Legault et Charbonneau (30)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Prément, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (9)

Le président de l'assemblée déclare l'article 8.6 adopté, ainsi que les articles 8.7 à 8.9 de l'ordre du jour.

CO00 00195

Article 11.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00195)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Larouche

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00196

Article 12.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00196)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00197 et CO00 00198

Articles 13.4 et 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.4 et 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00197 et CO00 00198)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 00199 et CO00 00202Articles 14.2 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.2 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00199 à CO00 00202)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00203

Article 15.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00203)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00204

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00204)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00205

Article 15.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00205)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le conseiller Zajdel dépose un document.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand, Cardinal, Applebaum et Sévigny inscrivent leur dissidence.

CO00 00206 et CO00 00207
Articles 6.3 et 6.4

Le président de l'assemblée appelle ces articles de l'ordre du jour qui avaient été précédemment reportés à une phase ultérieure.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 6.3 de l'ordre du jour.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 6.4 de l'ordre du jour.

CO00 00208
Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 903 837 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00209
Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 891 230,24 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 CO00 00210

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

Montréal Bleu Ahuntsic/Cartierville

Attendu les projets d'accessibilité à la Rivière-des-Prairies actuellement à l'étude.

Attendu l'intérêt qu'ont les résidants des quartiers Ahuntsic et Cartierville au développement de projets locaux et à l'accessibilité au plan d'eau.

Attendu les nombreux intervenants intéressés : citoyens, riverains, plaisanciers, pêcheurs, environmentalistes, utilisateurs, organismes et entreprises.

Attendu que les questions des droits, des horaires, de la tarification, de la gratuité et d'autres impacts sont en cause.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Cardinal

Que le conseil de quartier Ahuntsic/Cartierville tienne une consultation locale sur les projets d'accessibilité à la Rivière-des-Prairies et invite les citoyens à y participer.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur	:	5
Contre	:	29

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

 À 12 h 55, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

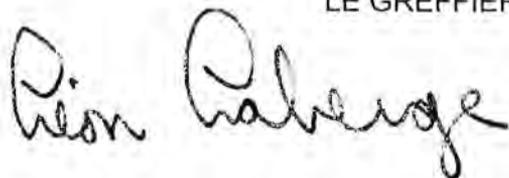
LE MAIRE,



LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LE GREFFIER,





**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 21 FÉVRIER 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCAION

Hôtel de ville, le 17 février 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 21 février 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

pl

ORDRE DU JOUR**- A -****Période de questions
du public****- B -****Période de questions
des membres du conseil****- C -****Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif****- D -****Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil****- E -****Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil****- F -****Dépôt de pétitions****- G -****Dépôt de rapports
des commissions du conseil****- H -****Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil****- 1 -****LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL****- 1.1 -**

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2000.
(S000126004)

- CHAPITRES 2 ET 3 -

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 4.1 -

Reconstruction des gabions des lagunes de l'île Notre-Dame (phase 2). (S000824001)	Société du parc des Îles --- 242 701,09
---	---

- CHAPITRES 5 À 7 -

AUCUN DOSSIER

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement sur la fermeture comme rue d'un terrain situé au sud-ouest de la 18^e Avenue, au nord-ouest de l'avenue Blaise-Pascal.
(48) (S990553036)

- 8.2 -

Règlement sur la construction d'un bâtiment commercial situé sur un emplacement formé par les parties de lots 278, 279, 280, 279-65 et le lot 278-149 du cadastre de la paroisse Sault-au-Récollet, localisé au sud du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de la rue Meilleur, dans le district électoral de Ahuntsic et sur la démolition des huit bâtiments situés sur l'emplacement.
(3) (S990489008)

- CHAPITRES 9 ET 10 -

AUCUN DOSSIER

ll

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet de modification à l'entente intervenue entre la Ville et l'Agence canadienne de développement international « ACDI », relative à l'implantation d'un système d'information foncière de la Ville de Hanoï, de façon à reporter la date d'achèvement des travaux au 29 septembre 2000 au lieu du 31 décembre 1999.
(S000385002)

- 11.2 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et l'Administration portuaire de Montréal (APM) par lequel la Ville s'engage à recevoir et à éliminer, à la chute Wellington ou à la chute LaSalle, un volume de neige provenant des voies de l'APM durant la saison 1999-2000.
(37) (S990587003)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel Lavo Itée vend à la Ville des immeubles situés au nord-ouest de la rue La Fontaine, entre les rues Aylwin et Valois, avec les bâtisses portant les numéros 1855, rue Joliette, 1841 à 1851 et 1880, rue De Chambly et 1839, rue Nicolet, moyennant la somme de 1 984 600 \$ et par lequel la Ville loue ces immeubles à Lavo Itée pour une durée de 30 mois afin de permettre à cette compagnie de se relocaliser sur le territoire de la Ville.
(40) (S000784001)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
- 12.1 -	
Plans et devis, et surveillance du projet d'éclairage architectural de la place D'Youville (phase 1). (38) (S990779015)	Magestan inc. --- 29 715,27
- 12.2 -	
Service d'interprète à la Cour municipale. (S990897003)	La Cie Keleny Co. --- 700 000
- 12.3 -	
Contestation devant le Tribunal administratif du Québec de l'évaluation foncière et de la valeur locative du Palais de justice de Montréal pour les années 1995 à 1999, et appel logé en Cour du Québec par la Société immobilière du Québec. (S000170001)	Brunet Lamarre, avocats --- 50 000 (dépense supplémentaire)

- 12.4 -

Contestation devant le Tribunal administratif du Québec de la valeur foncière et de l'inscription au rôle de la valeur locative du Centre Molson pour les années 1996 à 1999, et cause parallèle de révision judiciaire en Cour supérieure.
(S000170002)

Brunet Lamarre, avocats

150 000

- 12.5 -

Préparation de plans et devis et surveillance des travaux de réfection et d'amélioration à diverses structures.
(S990541051)

Lalonde, Girouard, Letendre
et associés

200 000

- 12.6 -

Préparation d'un avant-projet d'éclairage architectural du Musée Pointe-à-Callière.
(38) (S990779013)

Philippe Péquignot, Groupe
Profil Signal multimédia

10 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.1 -

Pièces de remplacement pour les automobiles, camionnettes et fourgonnettes de marque Ford.
(S990099003)

Versailles Ford (1993) inc.

1 092 737,50
(5 ans)

- 13.2 -

Châssis-cabine simple (1).
(S000082001)

Maisonneuve Chevrolet
Oldsmobile Itée

49 426,24

- 13.3 -

Achat et pose de prises électriques sur les lampadaires.
(S991149007)

207 205,21

- 13.4 -

Mobilier urbain (bacs à végétaux, bancs, supports à vélos, etc.).
(S001149001)

1 034 508,95

- 13.5 -

Papier recyclé pour photocopieurs.
(S000982001)

1 222 945,80
(contrat octroyé par la CUM
à Xérox Canada limitée)

- 13.6 -

Peinture de signalisation.
(S000566001)

165 923,56
(contrat octroyé par la CUM
à Société Laurentide inc.)

- 13.7 -

Matériel d'éclairage pour le projet d'éclairage de la Place
Royale et du bâtiment de la Douane.
(38) (S990779014)

Girard et Girard inc.

206 193

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Entretien et animation du parc des Îles (parc Jean-
Drapeau).
(S000824003)

Société du parc des Îles

6 790 100

- 14.2 -

Opération de la Société de gestion Marie-Victorin.
(S000190001)

Société de gestion Marie-
Victorin

70 000

- 14.3 -

Volet Grands centres.
(49) (S000766002)

Société Ressources-Loisirs
de Pointe-aux-Trembles inc.

419 800

- 14.4 -

Festival « Montréal en lumière ».
(38) (S990003022)

Festival Montréal en lumière
inc.

275 000

- 14.5 -

Réalisation du « Jardin des Capteurs ».
(7) (S990191003)

Corporation St-Laurent /
Grands Lacs

75 000

- 14.6 -

Club sportif et élite sportive.
(4) (S990738026)

Club aquatique CAMO
Montréal (Natation) inc.

80 100

- 14.7 -

Programme « Les quartiers de Montréal an 2000 ».
(S990740027)

Boomerang Connexion
Sécurité inc. / Boomerang
Connexion Security inc.

53 000

- 14.8 -

Activités des maisons de la culture Mercier et Pointe-aux-
Trembles, conventions de partenariat avec la Ville.
(S980013003)

Corporation de
développement culturel de
l'est de l'île de Montréal
(CDCEIM)

Arts et culture de la Pointe

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (R.R.V.M., c. D-1) :

a) bâtiment situé sur le côté ouest de l'avenue Madison, au sud de l'avenue Monkland.
(31) (S990545131)

b) 2021, rue Peel.
(26) (S990545172)

c) 3715, chemin Queen-Mary.
(27) (S990545220)

d) 200, boulevard René-Lévesque Ouest.
(38) (S990545227)

e) 12360, 41^e Avenue.
(48) (S990545228)

f) 2 emplacements constituant le cimetière Les Jardins Mémorial Back River inc., situés à l'intersection des rues Berri et Sauvé.
(3) (S990489144)

g) 9270, boulevard Gouin Ouest.
(1) (S000489008)

- 15.2 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de messieurs Meir Akairib et Ezra K. Timan, un local de 1710 pieds carrés dans le bâtiment situé au 4295, rue Ontario Est, utilisé aux fins du bureau Accès Montréal Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 1999, moyennant un loyer annuel de 47 008 \$.
(41) (S990309037)

- 15.3 -

Appui à la Ville d'Anjou concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S990211006)

AL-

- 15.4 -

Appui à la Ville de Repentigny concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S000211001)

- 15.5 -

Appui à la Ville de Montréal-Nord concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S000211002)

- 15.6 -

Appui à la Ville de Montréal-Est concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S000211003)

- 15.7 -

Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant.
(S000126003)

- 15.8 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de l'Office municipal d'habitation de Montréal, un local de 7507 pi² au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 2235-2247, rue Delisle, aux fins de locaux communautaires, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 1999, moyennant un loyer annuel de 54 804 \$.
(36) (S990259029)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 42 dossiers.

Le greffier,

Pierre Travençe

- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 21 FÉVRIER 2000

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.2 -	
Réfection des systèmes électromécaniques du quartier des athlètes. (S000824002)	Société du parc des Îles --- 242 701,09
- 4.3 -	
Entretien sanitaire à l'édifice Chaussegros-De Léry. (38) (S990256018)	Service d'entretien Carlos inc. --- 193 097,07
- 4.4 -	
Construction d'un mur de séparation et divers aménagements dans la partie est du centre d'entretien des véhicules du Complexe environnemental de Saint-Michel. (7) (S000558001)	Construction GDL inc. --- 174 759,22
- 4.5 -	
Alimentation électrique et travaux préliminaires de la chaufferie pour alimenter le centre de tri du Complexe environnemental de Saint-Michel. (7) (S000558002)	--- 312 006,57
- 4.6 -	
Travaux de restauration de l'édicule de métro de la station Du Parc. (S990279003)	Société des transports de la CUM --- 100 000

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville, le gouvernement du Québec et Quartier international de Montréal, relatif à la contribution financière du gouvernement du Québec pour la réalisation de divers travaux au Quartier international de Montréal, et vote de crédits de 24 M \$ à cette fin.
(S000949003)

- 6.2 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et Quartier international de Montréal pour la réalisation de divers travaux au Quartier international de Montréal.
(S000949002)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.3 -

Règlement sur l'occupation, par Résidence Dolbeau, du bâtiment portant le numéro 5995, rue Dolbeau.

(28) (S990383030)

- 8.4 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

(41) (S990489149)

- 8.5 -

Règlement sur l'occupation, par Résidence Queen Garden / Le Jardin de la Reine, de l'immeuble portant les numéros 4967 et 4969, avenue Dornal.

(30) (S990545193)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation, par L'École Progressive inc., du bâtiment portant le numéro 690, boulevard Crémazie Est.

(11) (S990489134)

- 8.7 -

Règlement sur l'occupation, par le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 4373-4377, rue Saint-Hubert.

(22) (S990545070)

- 8.8 -

Règlement sur la modification et l'agrandissement, par le CHSLD Saint-Michel, du bâtiment portant le numéro 8040, 9^e Avenue.

(7) (S990489137)

- 8.9 -

Règlement sur l'occupation, par madame Cora Barney, du bâtiment portant les numéros 3825 et 3827, avenue Girouard.

(33) (S990545033)

- 8.10 -

Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 59, rue Saint-Jacques.

(38) (S990545201)

- 8.11 -

Règlement modifiant le Règlement concernant la modification du Forum de Montréal (96-147).

(26) (S990545230)

- 8.12 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000606001)

- 8.13 -

Règlement sur la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment sur un emplacement situé du côté ouest de la rue Saint-Alexandre, entre les rues Viger et De La Gauchetière.
(S990545221)

- 8.14 -

Règlement sur la construction et l'occupation des immeubles situés dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Jacques, Peel, Notre-Dame et de la Montagne.
(S980545033)

- 8.15 -

Règlement modifiant le Règlement autorisant la modification, la construction et l'occupation d'un ensemble de bâtiments à bureaux et d'un bâtiment d'habitation sur un emplacement situé sur le côté nord de l'avenue Laurier, entre les avenues de Gaspé et Henri-Julien (9321).
(S990545213)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la revitalisation des terrains vagues du centre-ville (S-8.3), et approbation d'une enveloppe budgétaire à cette fin.
(26, 38, 39) (S991009010)

- 9.2 -

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304) et le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (C-9.02).
(S000794001)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET

ACQUÉREUR

PRIX DE VENTE

\$

- 10.1 -

Terrain situé au sud-est de la rue Notre-Dame, entre le prolongement du boulevard Georges-Vanier et la rue Canning.
(37) (S990553029)

Robin Hood Multifoods inc.

1,00

AL

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Sud / Plateau Mont-Royal / Mile End un local de 3365 pi² au 3^e étage du bâtiment situé au 1035, rue Rachel Est, à des fins de bureau, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2000, moyennant un loyer annuel de 33 650 \$ la première année, de 34 323 \$ la deuxième année et de 34 996 \$ la troisième année.

(22) (S990309034)

- 11.5 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de 116862 Canada inc. des locaux aux 2^e et 3^e étages du bâtiment situé au 4994, rue Beaubien Est, d'une superficie de 9682 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2000, moyennant un loyer annuel de 189 338,82 \$.

(S990259025)

- 11.6 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et Rolls-Royce Canada relatif à l'utilisation d'un terrain à proximité de l'usine de production d'eau Atwater, pour l'implantation d'un banc d'essai pour le développement et la production de turbines industrielles.

(S000861001)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

- 12.7 -

Étude d'impacts sur la circulation en rapport avec la construction de nouvelles bretelles d'accès à l'autoroute 40, près du boulevard Gouin.

(51) (S000037001)

Consortium Séguin / Roche-Deluc

50 000

- 12.8 -

Étude de transport et de circulation pour le projet de raccordement Cavendish / Royalmount / Cavendish.

(27, 28, 29, 30, 31, 32, 33) (S000211004)

Consortium Roche-Deluc / Axor

129 995

- 12.9 -

Préparation de plans et devis et surveillance des travaux de réfection et d'amélioration des passages supérieurs Crémazie / Pie-IX et du passage inférieur Pie-IX.

(S000541002)

Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés

212 121

- 12.10 -

Études de suivi et de comportement, et évaluation de la performance des projets de conservation de chaussées.

(S990485006)

Centre de recherche et de contrôle appliqué à la construction inc.

160 000

- 12.11 -

Études de suivi et de comportement, et évaluation de la performance des projets de conservation de chaussées.
(S990485007)

Fondatec inc.

75 000

- 12.12 -

Finalisation du concept d'éclairage et d'illumination de la cité administrative et du marché Bonsecours, réalisation des plans et devis, et surveillance des travaux (phase 2).
(S990779017)

Éclairage public

99 999

- 12.13 -

Étude de circulation et mesures de mitigation relatives à la réfection des viaducs de l'autoroute Décarie.
(S000398001)

- 12.14 -

Recherche d'un exploitant de calibre international pour la gestion de La Ronde.

Deutsche Bank Alex Brown
(DBAB)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.8 -

Automobiles (3).
(S000082002)

Action Ford Itée

51 604,82
Ovale Ford Lincoln inc.

23 097,02

- 13.9 -

Gants de travail.
(S000072001)

Équipement de sécurité L.N.S.

46 897,76

Travex inc.

194 943,45

Guillevin international inc.

22 941,87

Équipement de sécurité et premiers soins Global

64 518,91

Gants Laurentide Itée

83 145,96

Fisher Scientifique Itée

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
- 14.9 -	
Volets grand centre et entretien sanitaire. (37) (S991259003)	Centre sportif de la Petite- Bourgogne --- 433 251,78
- 14.10 -	
Étude de faisabilité pour l'élaboration du concept et le développement de la Cité des arts du cirque. (7) (S990519005)	Cité des arts du cirque --- 70 000
- 14.11 -	
Volet élite sportive. (7) (S990735028)	Le Club Montréal Synchro inc. --- 68 863,45
- 14.12 -	
Entretien sanitaire du Centre communautaire Walkley. (32) (S000740001)	Association des familles unies de Walkley --- 20 166,67

- 15 -

DIVERS

- 15.9 -	
Projet de protocole d'entente entre la Ville, la Société en commandite CDTI de Montréal et le ministre de l'Environnement du Québec, concernant une aide financière de 115 856,72 \$ dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour l'implantation du Centre de développement des technologies de l'information de Montréal dans le Faubourg des Récollets. (37) (S991073018)	
- 15.10 -	
Constitution d'une Société d'initiative et de développement commercial sous le nom de « Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent », (25) (S991001017)	
- 15.11 -	
Versement d'une avance additionnelle de 2 266 574,76 \$ aux entrepreneurs en déneigement ayant effectué des travaux pour la Ville à l'occasion de la tempête de verglas en janvier 1998. (S000648001)	

- 15.12 -

Versement d'une somme de 15 833 \$ à Montréal-Snowdon Éco-Coalition, suite à la résiliation de l'entente avec la Ville, dans le cadre du programme Éco-quartier.
(30) (S001300001)

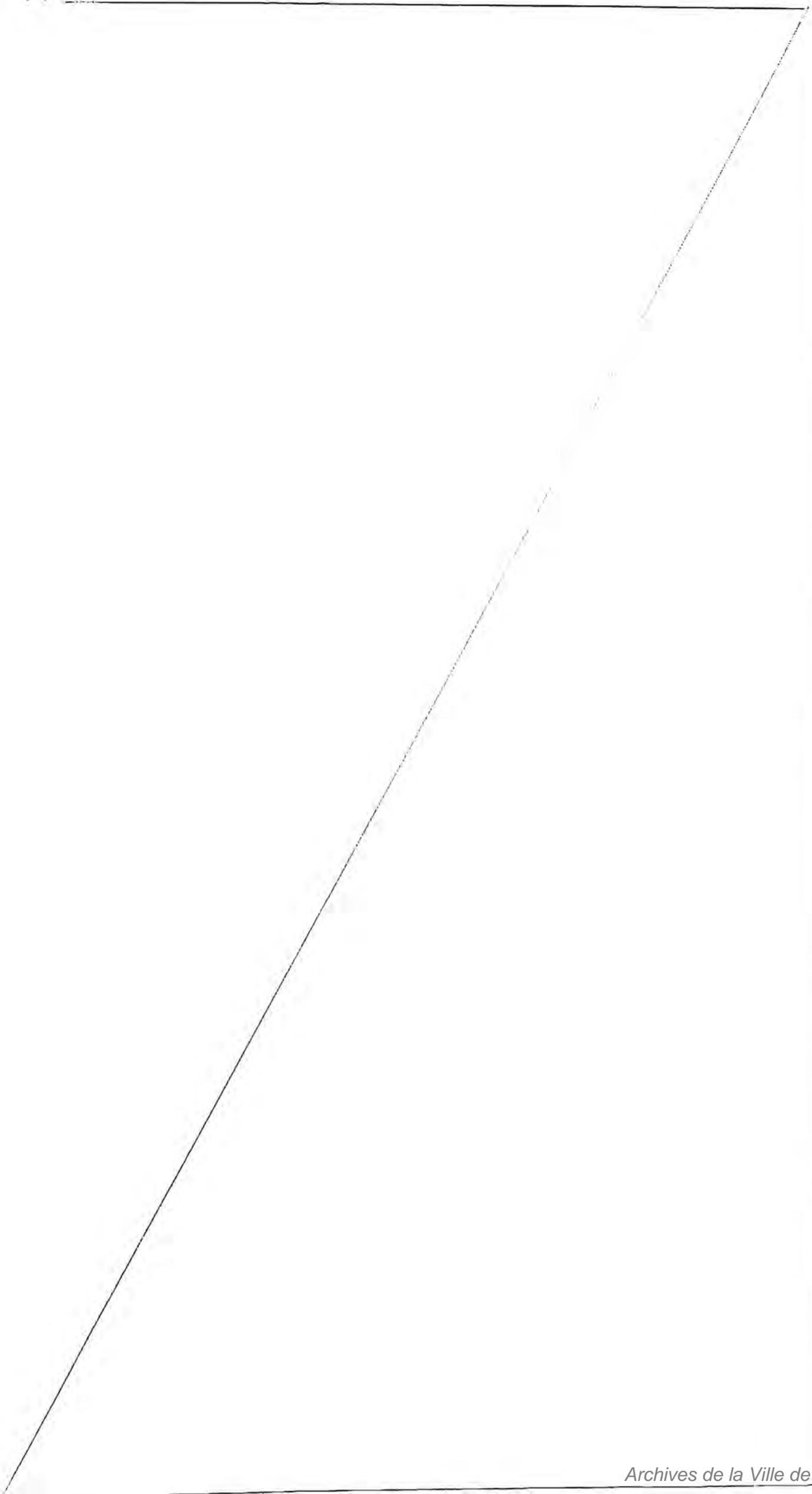
- 15.13 -

Autorisation d'une dépense de 6 468 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière par le Service des travaux publics et de l'environnement, y compris les travaux associés au contrôle de la qualité (sondages et essais).
(S990422014)

Cet ordre du jour comprend 45 dossiers.

Le greffier,

Leon Laberge



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 21 février 2000

Séance tenue le LUNDI, 21 février 2000, à 19 h 15
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Minier, Plante (M.), Legault, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Prigent, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Paquin, Beauregard, Lachance, Belleli, Baillargeon, Bélanger et Lajeunesse arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : Les conseillères Eloyan, Roy-Arcelin et les conseillers Deschamps, Charron, De Michele et Searle.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Pierre Drapeau	M. Zajdel et M. Bourque	Projet de Loblaws dans le district d'Ahuntsic.
Mme Céline Carrière	M. Zajdel et M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Normand Chalifour	M. Beauchamp	Piscine Roussin - dépôt d'un document.
M. Gilles Valiquette	M. Bourque	Monument Nelson à la Place Jacques-Cartier.
M. Jean-Marie Lefebvre	Mme St-Arnaud	Projet relatif à la prostitution - quartier Saint-Jacques.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Projet « Une île - une ville » - déneigement.
M. Hagop Hagopian	M. Melançon	Trajet ligne d'autobus 179 - dépôt d'une pétition.

Mme Argy Kefalas	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Prostitution - clinique CACTUS.
M. Jimmy Gervais	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Sécurité policière - projet pilote dans le quartier centre-sud.
Mme Clarisse Allaire	M. Bourque	Plainte contre un voisin sur la 16 ^e Avenue.
M. François Robillard	Mme St-Arnaud	Projet-pilote relatif à la prostitution - quartier centre- sud.
M. Rosaire Théorêt	Mme St-Arnaud et M. Bourque	Correspondance avec le maire, détérioration du quar- tier centre-sud.
Mme Lise Béland	M. Bourque	Parc Campbell.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée souligne la présence, dans la tribune réservée au public, du Dr Rashmi Mayur, aviseur aux Nations-Unies, membre du comité scientifique du sommet pour les Nations-Unies et co-président du congrès sur la protection des enfants et de la pauvreté, qui se tiendra bientôt à Montréal, ainsi que de M. Riccardi Didonne, président-fondateur de l'Organisation pour la sauvegarde des enfants (O.S.D.E.).

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Voyages du maire à l'étranger dont celui à Trinidad, pour l'organisation de festivals.
M. Rotrand	M. Bourque	Voyages du maire - informations relatives aux déplacements - procédures d'approbation des voyages.
M. Sévigny	M. Bourque	Construction d'un pont additionnel entre l'île de Montréal et la rive-sud - plan de transport du ministre - investissements prévus.
M. Théorêt	M. Bourque	Déneigement des trottoirs - absence d'équipement.

M. Forcillo

M. Bourque et
Mme St-ArnaudProstitution - consultation
publique sous la
responsabilité d'une
conseillère associée - rôle
du comité exécutif.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), il est

Proposé par le conseiller Forcillo
Appuyé par la conseillère Jolicoeur

De prolonger la période de questions des membres du conseil afin d'entendre une dernière conseillère inscrite.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Mme Fotopulos

Mme Larouche

Négociations relatives au
projet de la Grande
bibliothèque.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 26 janvier au 16 février 2000.
- Copie des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 1^{er} au 26 janvier 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Tamburello dépose une pétition signée par plus de 445 résidants du quartier Saint-Michel faisant état de leur problème de stationnement.

Le conseiller Legault dépose une pétition provenant de surveillants des dîners et d'études dirigées de l'école Alice-Parizeau demandant de modifier les heures d'interdiction de stationnement sur la rue Filion au sud de Dudemaine.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 00326

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée du 24 janvier 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 24 janvier 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 2 et 3 de l'ordre du jour.

CO00 00327

Article 4.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00327)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 5 à 7 de l'ordre du jour.

CO00 00328

Article 8.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00328)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00329

Article 8.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00329)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Prescott

D'amender le projet de règlement soumis en y ajoutant les articles ou alinéas suivants :

- «12. En bordure des limites de terrain adjacentes à la place Fleury et à la rue Meilleur, un écran végétal formé d'un talus *d'une hauteur minimale de 2,5 mètres*, d'arbustes et de conifères, conforme aux documents de l'annexe B, doit être réalisé.»
- «12b. Cette bordure d'une largeur minimale de 10,6 mètres sera l'objet d'une servitude notariée entre le promoteur et les propriétaires adjacents au site, empêchant tout autre usage futur. L'acte notarié sera aux frais du promoteur.»
- «Une clôture de 1,8 mètre attenante au stationnement devra être érigée par le promoteur pour préserver l'intimité des résidences riveraines de la rue Meilleur et de la Place Fleury et consolider la fonction de zone de transition de la bande verte quant aux affectations commerciales et résidentielles des terrains limitrophes.»
- «Que les vingt-sept unités de stationnement en bordure des propriétés de la Place Fleury soient relocalisées et que la surface prévue pour ces unités de stationnement soit incorporée à la zone verte.»
- «21. Aux fins de la délivrance d'un permis...les critères additionnels suivants s'appliquent :
8° «aux fins de l'aménagement de l'aire de stationnement, des dispositifs d'éclairage doivent être installés de manière à contribuer à la sécurité des lieux et à avoir le moins d'impact possible sur les propriétés voisines. *À cette fin, les lampadaires de stationnement devront avoir une hauteur maximum de 20 pieds (6.1 mètres) en bordure des zones résidentielles et de 28 pieds (8.5 mètres) au centre du stationnement*».

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Plante (J.-F.)

De poser la question préalable sur cette motion d'amendement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par les conseillers Sévigny, Théorêt, Prescott et Cardinal, et la conseillère Jolicoeur

D'en appeler de la décision du président à l'effet d'accepter la question préalable avant que la motion d'amendement ne soit distribuée aux membres du conseil.

Un débat s'engage. À la demande des conseillers Rotrand et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur cette dernière motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Legault et Charbonneau (34)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Prigent, Forcillo, Sévigny et Fotopulos (9)

Le président de l'assemblée déclare sa décision maintenue.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur la motion relative à la question préalable.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 34
Contre : 9

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à la question préalable adoptée.

Le conseiller Théorêt, invoquant l'article 88 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), demande la lecture de la motion d'amendement.

Un débat s'engage.

Le greffier donne lecture de la motion d'amendement.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur la motion d'amendement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 9
Contre : 30

Le président de l'assemblée déclare la motion d'amendement rejetée.

Le débat reprend sur la motion principale.

Il est Proposé par le conseiller Venneri
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De poser la question préalable.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit:

En faveur : 28
Contre : 10

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à la question préalable adoptée.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Théorêt, il est procédé à un vote enregistré sur la motion principale.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Legault et Charbonneau (32)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Paul, Belleli, Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Prigent, Forcillo, Sévigny et Fotopulos (11)

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

À 22 h 25, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi 22 février 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 35
Contre : 5

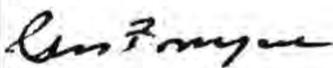
Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



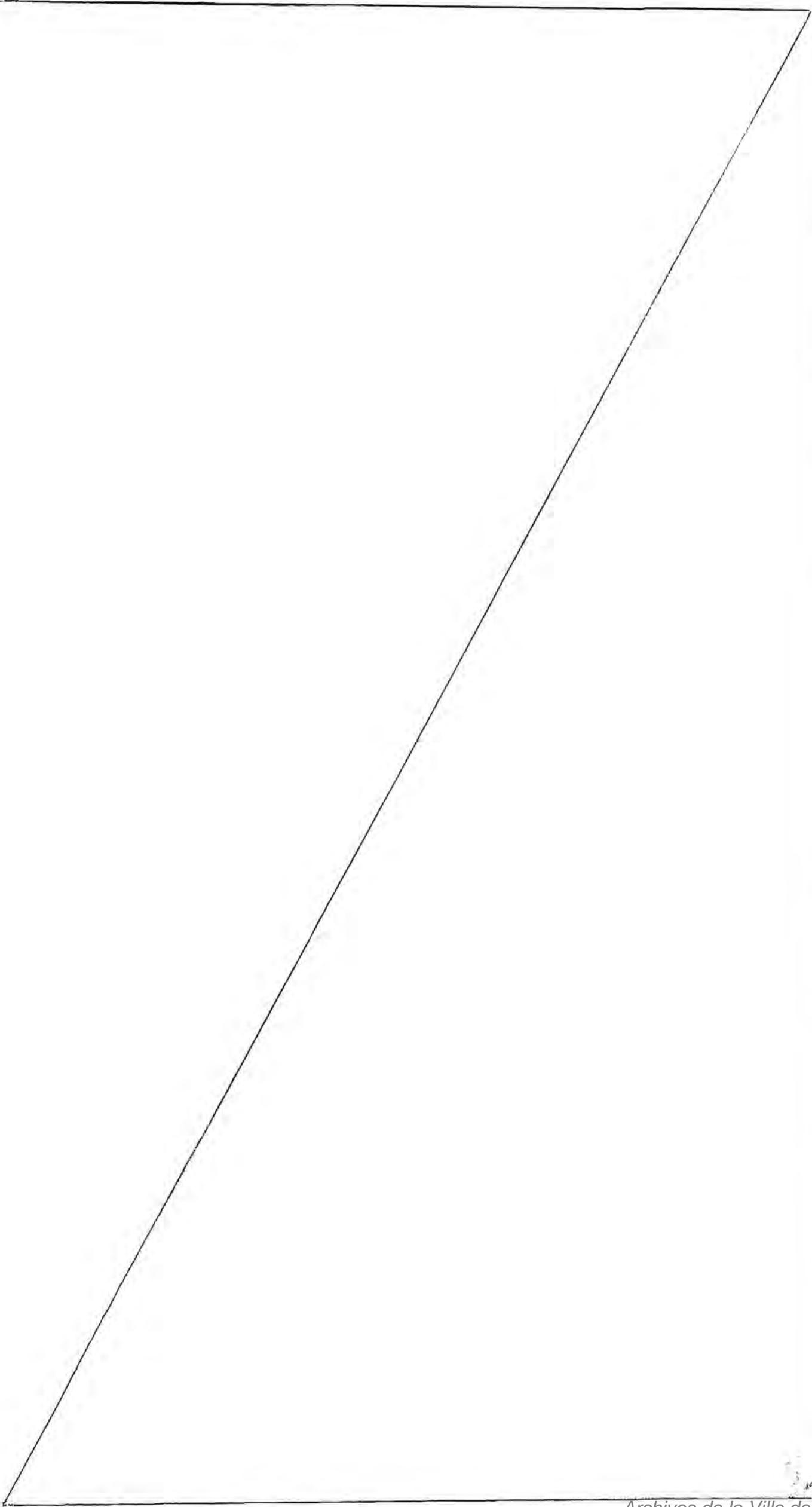
Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

LE MAIRE,



LE GREFFIER,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 22 février 2000

Séance tenue le MARDI, 22 février 2000, à 9 h 40
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Les conseillers et conseillères Fortier, Weiner, Larouche, Biddle, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Belleli, Beauchamp, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Paquin, Beauregard, Parent, Lachance, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Bélanger, Prescott, Prigent, Sévigny et Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : La conseillère Roy-Arcelin et les conseillers Deschamps, Charron, De Michele et Searle.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il adresse, au nom de tous les membres du conseil, des voeux de joyeux anniversaire de naissance au conseiller Polcaro.

Il appelle le point «Période de questions du public». Monsieur Joseph B.-Centaine adresse une question au conseiller Fortier et à la conseillère St-Arnaud concernant des projets de développement et un projet-pilote sur la prostitution dans le quartier centre-sud.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la période de questions du public pour la reprendre, ce jour, à 14 h.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Applebaum	M. Fortier	Infraction de stationnement devant une garderie.
M. Cardinal	M. Melançon	Procédure utilisée pour le débat sur le dossier inscrit à l'article 8.2 de l'ordre du jour (Loblaws).
M. Forcillo	M. Fortier	Circulation de camions lourds dans le Vieux-Montréal et le quartier centre-sud.

M. Rotrand

M. Fortier

Implantation d'un méga-hôpital dans le quartier de la Petite-Patrie (CHUM) - budget de la SDM - déficit anticipé.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 00330 à CO00 00332

Articles 11.1 à 11.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00330 à CO00 00332)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11,1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00333 à CO00 00335

Articles 12.1 à 12.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00333 à CO00 00335)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.1 et 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand et Sévigny, et la conseillère Fotopulos, inscrivent leur dissidence sur l'article 12.1 de l'ordre du jour.

CO00 00336 à CO00 00338
Articles 12.4 à 12.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.4 à 12.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00336 à CO00 00338)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillères Jolicoeur et Fotopulos, et les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand et Sévigny, inscrivent leur dissidence sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

CO00 00339 à CO00 00341
Articles 13.1 à 13.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00339 à CO00 00341)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 13.3 de l'ordre du jour.

CO00 00342 à CO00 00345
Articles 13.4 à 13.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.4 à 13.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00342 à CO00 00345)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 13.4 et 13.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 13.4 relativement au financement par règlement d'emprunt du coût de la main-d'oeuvre estimé à 65 824,66 \$.

Les conseillères Jolicoeur et Fotopulos, et les conseillers Théorêt, Rotrand, Applebaum, Cardinal et Sévigny, inscrivent leur dissidence sur l'article 13.7 de l'ordre du jour.

CO00 00346 à CO00 00350
Articles 14.1 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00346 à CO00 00350)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.1 à 14.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt et Sévigny, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 14.2 de l'ordre du jour.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 14.4 de l'ordre du jour.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur le volet « Les arts de la lumière - Hydro-Québec », de l'article 14.4 de l'ordre du jour.

CO00 00351 à CO00 00353
Articles 14.6 à 14.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.6 à 14.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00351 à CO00 00353)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

La conseillère Jolicoeur, et les conseillers Cardinal, Théorêt et Rotrand, inscrivent leur dissidence sur l'article 14.8 de l'ordre du jour.

À 12 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De suspendre la séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 10, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle la période de questions du public. Monsieur Normand Chalifour adresse une question à la conseillère Deros concernant l'horaire de bain libre et de fermeture de la piscine Roussin. Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 00354 à CO00 00364
Articles 15.1 à 15.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 à 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00354 à CO00 00364)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00365 et CO00 00366
Articles 15.6 et 15.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.6 et 15.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00365 et CO00 00366)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00367

Article 15.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant.

Il est Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par le conseiller Fortier

De nommer le conseiller Polcaro comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter du 23 février 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 00368 à CO00 00372

Articles 4.2 à 4.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.2 à 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00368 à CO00 00372)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.2, 4.4, 4.5 et 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur les articles 4.4 et 4.5 de l'ordre du jour.

CO00 00411 et CO00 00412

Articles 6.1 et 6.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00411 et CO00 00412)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De reporter ces articles à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 00373

Article 8.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à un projet de règlement sur l'occupation, par Résidence Dolbeau, du bâtiment portant le numéro 5995, rue Dolbeau.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00374 à CO00 00377

Articles 8.4 à 8.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.4 à 8.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00374 à CO00 00377)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00378 à CO00 00381

Articles 8.8 à 8.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.8 à 8.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00378 à CO00 00381)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00382

Article 8.12 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00383 à CO00 00385

Articles 8.13 à 8.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.13 à 8.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00383 à CO00 00385)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.15 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par la conseillère Jolicoeur
Appuyé par le conseiller Cardinal et la conseillère Fotopulos

De retourner au comité exécutif le dossier correspondant à l'article 8.15 de l'ordre du jour.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 28

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Un débat s'engage sur l'article 8.14 de l'ordre du jour.

À la demande des conseillers Rotrand et Applebaum, il est procédé à un vote à main levée sur la motion d'adoption de l'article 8.14 de l'ordre du jour.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 37
Contre : 5

Le président de l'assemblée déclare l'article 8.14 adopté.

Il déclare les articles 8.13 et 8.15 adoptés.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand et Sévigny, et la conseillère Fotopulos, inscrivent leur dissidence sur l'article 8.15 de l'ordre du jour.

CO00 00386 et CO00 00387
Articles 9.1 et 9.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00386 et CO00 00387)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Théorêt et Cardinal, il est procédé à un vote à main levée sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 20
Contre : 4

Le président de l'assemblée déclare l'article 9.2 de l'ordre du jour adopté, ainsi que l'article 9.1 de l'ordre du jour.

CO00 00388
Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00388)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00389 à CO00 00391Articles 11.4 à 11.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.4 à 11.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00389 à CO00 00391)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00392 à CO00 00395Articles 12.7 à 12.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.7 à 12.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00392 à CO00 00395)

il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00396 à CO00 00398Articles 12.11 à 12.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.11 à 12.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00396 à CO00 00398)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.12 et 12.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 12.12 de l'ordre du jour.

CO00 00399

Article 12.14 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à un contrat de services professionnels à Deutsche Bank Alex Brown (DBAB), pour la recherche d'un exploitant de calibre international pour la gestion de La Ronde.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De retirer cet article de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00400 et CO00 00401

Articles 13.8 et 13.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.8 et 13.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00400 et CO00 00401)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00402 à CO00 00405

Articles 14.9 à 14.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.9 à 14.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00402 à CO00 00405)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.10 et 14.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00406 à CO00 00410
Articles 15.9 à 15.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.9 à 15.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00406 à CO00 00410)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.10 et 15.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 15.10 de l'ordre du jour.

CO00 00411 et CO00 00412
Articles 6.1 et 6.2

Le conseil reprend l'étude de ces articles de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 00413

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 117 703,33 \$ pour dépenses en capital ».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00414

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 626 088 \$ pour dépenses en capital ».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00415

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 233 633 \$ pour les travaux relatifs au programme tripartite de réfection des infrastructures urbaines (PTRIU) ».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00416

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 24 720 000 \$ pour dépenses en capital ».

Considérant le vote de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 17 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

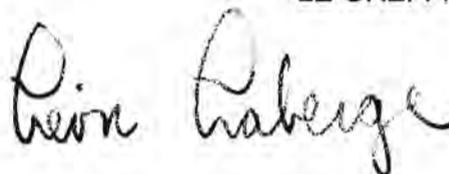
LE MAIRE,

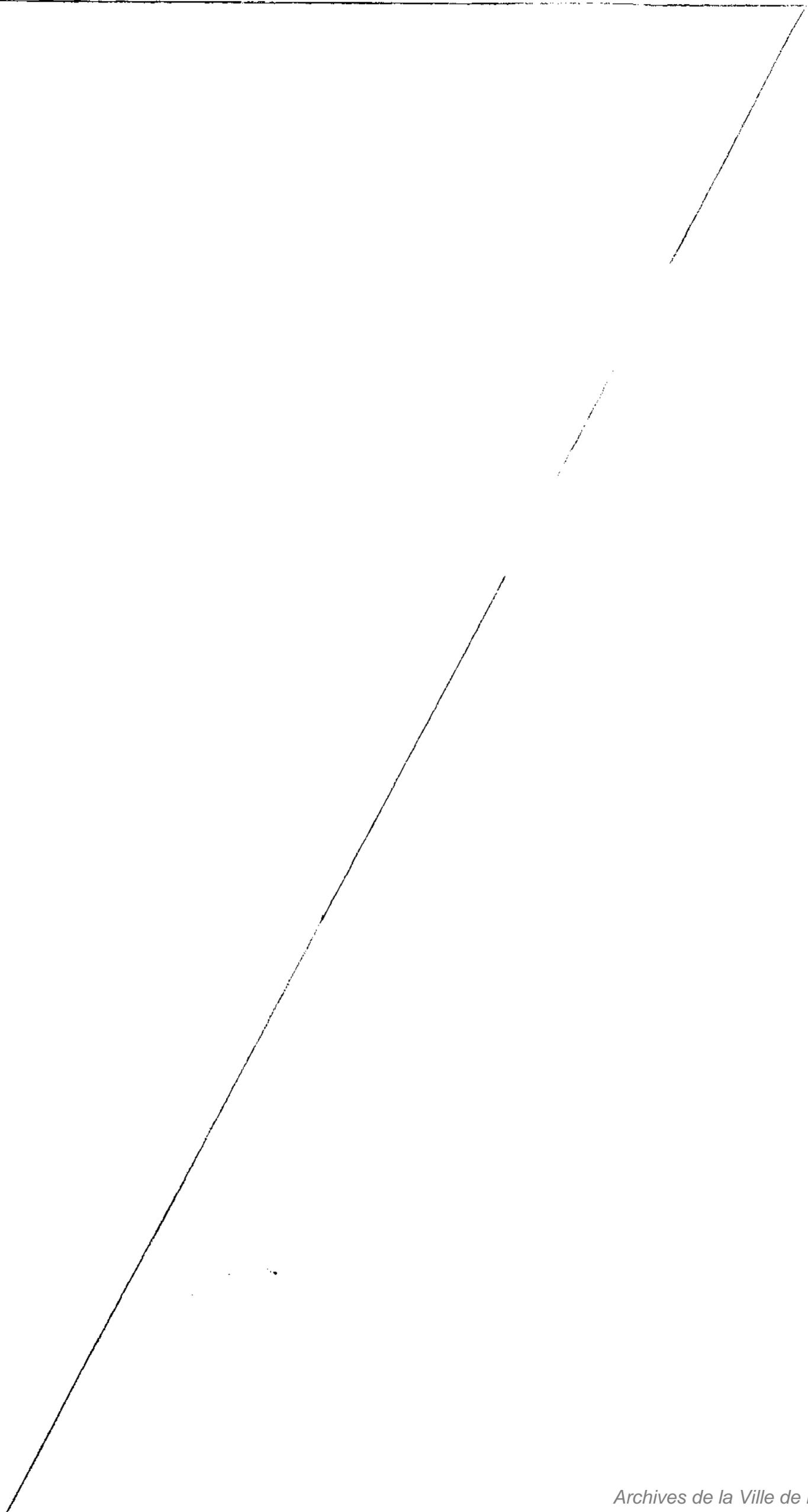


LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LE GREFFIER,







**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**LE LUNDI 20 MARS 2000
à 19 h**

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 16 mars 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 20 mars 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

ef

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 21 février 2000.
(S000126007)

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.1 -	
Construction d'égouts combinés et de conduites d'eau secondaires dans diverses rues du site Angus. (20) (S000991008)	--- 1 053 000
- 2.2 -	
Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Gilford, de la 4 ^e Avenue à la 5 ^e Avenue. (20) (S000991007)	--- 145 000

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.1 -	
Construction et reconstruction, là où requis, de conduites d'eau et d'égout, de pavage, de trottoirs avec granulats exposés, de bordures de granite; travaux d'éclairage, de signalisation lumineuse, d'archéologie et de réhabilitation des sois, dans les rues de la Commune et Peel. (37) (S000991004)	--- 4 606 000
- 4.2 -	
Remplacement du revêtement de sol et des rideaux séparateurs, et ajout de rails dans la salle omnisports du centre Claude-Robillard. (4) (S000660003)	--- 796 019
- 4.3 -	
Aménagement d'un jardin de proximité à la place J.-Ernest-Laforce, conçu par la Ville de Lyon. (38) (S001096001)	--- 350 000

- 4.4 -

Renouvellement de l'exposition permanente du Centre
d'histoire de Montréal.
(38) (S000020001)

Société de développement
de Montréal

2 065 983,01

- 4.5 -

Programme de réfection routière 2000.
(S990422013)

20 417 000

- 5 -

ACHAT D'IMMEUBLES

AUCUN DOSSIER

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la fermeture comme parc d'une parcelle de terrain située au sud de la rue Saint-Jacques et au nord-est du prolongement du boulevard Cavendish.
(33) (S990552004)

- 6.2 -

Projet d'acte par lequel 159763 Canada inc. cède gratuitement à la Ville, à des fins de parc, un terrain vague situé dans la falaise Saint-Jacques, à l'arrière du bâtiment situé au 6400, rue Saint-Jacques, et par lequel la Ville cède en échange à cette compagnie, à des fins d'assemblage, une parcelle de terrain située au sud de la rue Saint-Jacques et au nord-est du prolongement du boulevard Cavendish, moyennant la somme de 1 500 \$.
(33) (S990552005)

- 7 -

**MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS**

AUCUN DOSSIER

- 8 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 8.1 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000606001)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) et d'autres dispositions réglementaires.
(S990169004)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

AUCUN DOSSIER

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et la Société pétrolière Domestique ltée, par lequel les parties reconnaissent que l'indemnité d'expropriation du lot 27-Ptie1, maintenant connu comme étant le lot 27-1-2 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, situé au sud-ouest des rues Notre-Dame et Bossuet, s'élève à 14 000 \$.
(S991052013)

- 11.2 -

Projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Hampstead, par lequel la Ville de Montréal s'engage à recevoir et à éliminer, au lieu d'élimination de neige Royalmount, un volume de neige provenant des voies publiques du territoire de la ville de Hampstead durant la saison 1999-2000.
(S990989010)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de 159050 Canada inc. et al., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Place Jean-Talon enr., un local d'une superficie de 10 188,27 pi² dans le bâtiment situé au 7077, avenue du Parc, aux fins du centre local d'emploi Parc-Extension, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2000, moyennant un loyer annuel de 166 586 \$.
(13) (S990390008)

- 11.4 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville, le gouvernement du Québec et la Société immobilière du Québec, relatif aux mesures de protection aérienne pour l'autoroute Ville-Marie, tronçon compris entre les rues Saint-Alexandre et Sanguinet.
(26, 38) (S990211002)

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
- 12.1 -	
Préparation de plans et devis et surveillance de chantier pour le réaménagement des parcs Rouen/Bennett et Jacques-Blanchet. (41) (S000461009)	Rousseau, Lefebvre --- 124 622,12
- 12.2 -	
Élaboration d'esquisses, de plans et devis préliminaires et finaux; surveillance de chantier pour le réaménagement des parcs Clifford et Campbell Ouest. (34, 35) (S000461010)	Le Groupe Séguin Lacasse inc. --- 138 500,91
- 12.3 -	
Préparation de plans et devis, et surveillance de chantier pour l'aménagement de la rampe de mise à l'eau de la 36 ^e Avenue (phase 2). (50) (S000461011)	Diane Gendron, architecte paysagiste --- 99 816,66
- 12.4 -	
Signalisation touristique sur les autoroutes pour le Jardin botanique et le Biodôme. (S000187001)	Société québécoise de promotion touristique inc. --- 46 611,58
- 12.5 -	
Préparation de plans et devis, et surveillance de chantier pour l'aménagement des parcs de la Savane, Roméo-Charette et Gilbert-Layton. (28, 29, 30) (S001096002)	Parent Latreille et associés --- 98 524,67
- 12.6 -	
Éclairage d'ambiance de rues et illumination des bâtiments en périphérie de la place d'Armes et de la basilique Notre-Dame. (38) (S000779001)	--- 150 000
- 12.7 -	
Étude de suivi et de comportement, et évaluation de la performance des projets de réhabilitation et de remplacement de conduites d'égouts et d'aqueduc. (S000485001)	Groupe Séguin experts-conseils inc. --- 65 000
- 12.8 -	
Préparation de plans et devis, et surveillance de chantier pour l'aménagement des parcs du Ruisseau de Montigny et Famille Dubreuil/Forsyth. (47, 51) (S000461012)	Beaupré & Associés experts-conseils inc. --- 70 165,36

- 12.9 -

Préparation de plans et devis, et surveillance de chantier pour l'engazonnement et l'aménagement des parcs Marie-LeFranc, Robert-Stephenson et Salomon-Marion (phase 1). (47, 51) (S000461013)	Lacasse experts-conseils ltée --- 58 013,44
---	---

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 13.1 -

Fourniture et installation de lampadaires sur diverses rues. (S000778002)	--- 1 405 000
--	------------------

- 13.2 -

Impression du Répertoire des activités et des services de la Ville. (S001154001)	Imprimeries Transcontinental Inc. --- 1 062 965,18
---	---

- 13.3 -

Distribution du Répertoire des activités et des services de la Ville. (S001154002)	Publi-sac Montréal --- 141 370,33
---	---

- 13.4 -

Émulsion de bitume pour couche d'amorçage. (S000566002)	Talon Sébeq inc. --- 195 738,04
--	---------------------------------------

- 13.5 -

Béton pré-mélangé et remblai sans retrait. (S000566003)	Demix Béton, division de Ciment St-Laurent inc. --- 1 400 665,18 Unibéton, division de Ciment Québec inc. --- 340 819,07
--	---

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
	- 14.1 -
Activités de loisirs et gestion du centre. (35) (S991272001)	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon --- 122 300
	- 14.2 -
Activités de loisirs. (20) (S991108023)	Service des loisirs St-Esprit de Rosemont --- 8 662

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) construction projetée au 555, boulevard Crémazie Est
(4) (S000489006)

b) bâtiment projeté sur le côté est de la rue Dickson, entre les rues Marseille et Chauveau.
(42) (S990489121)

c) bâtiment à construire sur un terrain situé sur le côté ouest de l'avenue J.-J.-Joubert, au sud du boulevard Maurice-Duplessis.
(48) (S000489027)

- 15.2 -

Transfert dans le domaine public, à des fins de parc, d'un terrain situé au sud-ouest du boulevard O'Brien, entre la rue Dudemaine et les voies ferrées du Canadien National.
(1) (S000656001)

- 15.3 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Place Jean-Talon enr., un local de 7595 pi², dans le bâtiment situé au 7077, avenue du Parc, utilisé aux fins du centre local d'emploi Parc-Extension, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} mai 1998, moyennant un loyer annuel de 119 925,05 \$.
(13) (S990292019)

- 15.4 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse St-Justin, un local de 5398 pi² dans le bâtiment situé au 5055, rue Joffre, utilisé à des fins d'entrepôt et de centre communautaire, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 1999, moyennant un loyer annuel de 24 548,28 \$.
(46) (S000309001)

- 15.5 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de CIVDEC inc., un local d'une superficie de 1845 pi², au 2^e étage du bâtiment situé au 6070, rue Sherbrooke Est, aux fins du bureau Accès Montréal Mercier, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 1999, moyennant un loyer annuel de 36 900 \$.

(42) (S000547001)

- 15.6 -

Dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 4437, 4439, 4441, 4443, avenue Charlemagne.
(19) (S000570001)

b) 5950, 5952, 5954, 5956, rue Saint-Hubert.
(14) (S001048001)

c) 6611, 6613, 6615, avenue Christophe-Colomb.
(15) (S001048002)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

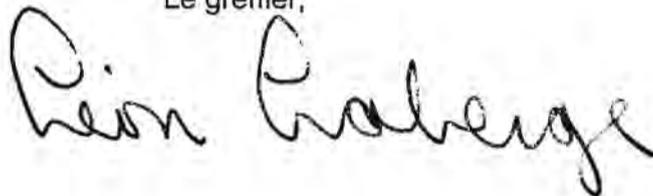
- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 42 dossiers.

Le greffier,



AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 20 MARS 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 2.3 -

Construction et reconstruction de conduites d'eau et d'égout
dans diverses rues.
(20, 25, 27, 35, 36, 38, 41, 44, 50) (S000438001)

5 090 000

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 4.6 -

Remplacement des groupes de non-interruption électrique
à l'usine Charles-J. Des Bailleurs.
(S000375001)

AD3R Technologies inc.

519 122,25

- 4.7 -

Rénovation des couloirs de service des serres du Jardin
botanique.
(18) (S000252003)

Norgéreq ltée

518 417

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.3 -

Projet de convention par lequel la Ville retient les services de la firme Éclairage public pour le projet d'éclairage d'ambiance sur la rue Sainte-Catherine, l'avenue Union et la rue University, en périphérie de la cathédrale Christ Church, pour la somme de 29 100 \$.
(26) (S000779004)

- 6.4 -

Projet de convention par lequel la Ville retient les services du Groupe-conseil Tredec inc. pour le projet d'éclairage d'ambiance sur la rue Sainte-Catherine, l'avenue Union et la rue University, en périphérie de la cathédrale Christ Church, pour la somme de 19 800 \$.
(26) (S000779006)

Autorisation d'une dépense de 300 000 \$ pour la réalisation du projet d'éclairage d'ambiance sur la rue Sainte-Catherine, l'avenue Union et la rue University, en périphérie de la cathédrale Christ Church.
(26) (S000779005)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.2 -

Règlement sur l'occupation, par la Corporation L'Église chrétienne de la Pentecôte Hosanna, du bâtiment portant le numéro 8350, boulevard Saint-Michel.
(7) (S990545181)

- 8.3 -

Règlement modifiant le Règlement sur l'aménagement du terrain attenant et sur l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 11281, boulevard Albert-Hudon (99-118).
(47) (S000489005)

- 8.4 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 6919 à 6925, rue Beaubien Est.
(43) (S000489028)

- 8.5 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(25) (S990545147)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation d'un bâtiment situé au 1221, rue Saint-Zotique Est.
(15) (S000489009)

- 8.7 -

Règlement sur l'occupation, par la corporation Maison Père-Enfant du Québec, d'une partie du bâtiment portant le numéro 2316, boulevard Rosemont.
(16) (S000489019)

- 8.8 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(26) (S000545003)

- 8.9 -

Règlement modifiant le Règlement sur la modification du bâtiment portant les numéros 1435, rue Drummond et 1440, rue Stanley (98-128).
(26) (S000545021)

- 8.10 -

Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments résidentiels sur un terrain situé entre les rues Boyer et Saint-André au nord de la rue Beaubien.
(14) (S990489152)

- 8.11 -

Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment situé aux 447-449, rue des Récollets.
(37) (S990545002)

- 8.12 -

Règlement sur l'occupation, par le Centre de mieux-être du cancer de Montréal, du bâtiment situé au 1929, boulevard de Maisonneuve Ouest.
(26) (S990545219)

- 8.13 -

Règlement modifiant le Règlement sur la construction et l'occupation, par St. Andrew's Presbyterian Homes Inc., d'un bâtiment situé au 3350, boulevard Cavendish (94-113).
(S000489010)

- 8.14 -

Règlement sur la construction et l'occupation du bâtiment portant le numéro 7010, rue Henri-Julien.
(S990489148)

- 8.15 -

Règlement sur l'occupation, par La Congrégation Imray Chaim D'Chasidai Wiznitz/Mosdoth Wiznitz du Canada, du sous-sol du bâtiment à construire sur les lots 12-17-34-2 et 12-17-35-1 situé sur la rue Hutchison.
(S990383018)

- 8.16 -

Règlement sur la construction et l'occupation de deux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle de la rue Pullman et de l'avenue de Carillon.
(S000545019)

- 8.17 -

Règlement sur la démolition du bâtiment portant le numéro 11801, avenue Norwood ainsi que sur la construction et l'occupation de bâtiments résidentiels sur un emplacement situé sur l'avenue Norwood, entre le boulevard Gouin et la rivière des Prairies.
(S980489043)

- 8.18 -

Règlement sur la construction et l'occupation du bâtiment portant le numéro 1810, rue Saint-Zotique Est.
(S990489156)

- 8.19 -

Règlement sur la démolition et la modification des deux bâtiments portant les numéros 285-301, rue Saint-Antoine Ouest et 901-919, rue de Bleury, et 261-265, rue Saint-Antoine Ouest.
(S000867001)

- 8.20 -

Règlement sur l'occupation, par 139112 Canada Inc. (Vantage Institute), du bâtiment portant le numéro 4881-4883, avenue Mayfair.
(S990545178)

- 8.21 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 5711 à 5723, avenue du Parc (Théâtre Rialto).
(24) (S000545035)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.2 -

Règlement sur la fermeture d'une partie du chemin Westover et d'une cour de voirie situées sur le côté ouest de la rue Robert-Burns.

(32) (S990521005)

- 9.3 -

Règlement décrétant l'annexion de certaines parties du territoire de la ville de Saint-Léonard.

(43) (S000784002)

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.5 -

Projet d'acte par lequel la Compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Hudson ltée cède à la Ville, à des fins de parc, deux terrains situés à l'intérieur des «U», formés des rues de la Forge (parc des Ouvrières) et de la Fonderie (parc des Ferblantiers), à l'ouest de la rue du Canadien-Pacifique, sur le site Angus.

(20) (S000656003)

- 11.6 -

Projet d'acte d'échange et de quittance, par lequel monsieur Gabriel Azzouz cède à la Ville les lots 1338657 et 1345161 du cadastre du Québec, ainsi que les servitudes d'utilités publiques et de passage, et par lequel la Ville cède à monsieur Azzouz les lots 1697339, 1697337 et 1870578 du même cadastre, tous les terrains étant situés au nord du boulevard Henri-Bourassa et au nord-est de la limite municipale entre les villes de Montréal et de Montréal-Nord.

(S991052009)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET

FOURNISSEUR

PRIX / \$

- 12.10 -

Préparation de plans et devis, surveillance des travaux de construction d'égouts et de conduites d'eau, et réalisation de mesures correctives dans le prolongement des rues Carrie-Derick et Marc-Cantin, d'un point à l'ouest de la rue Fernand-Séguin à la rue Fernand-Séguin.

(37) (S990991056)

300 000

- 12.11 -

Préparation de plans et devis, et surveillance des travaux d'augmentation de la capacité d'élimination de la neige à la carrière Saint-Michel (phase 2).

(S000541004)

450 000

- 12.12 -

Préparation de plans et devis, surveillance de travaux et fourniture de certaines expertises techniques dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de divers bâtiments municipaux.
(S980290005)

- 12.13 -

Préparation de plans et devis préliminaires et finaux, et surveillance de chantier pour la consolidation des aménagements existants des parcs Gouin/l'Acadie, Stanley et Sophie-Barat, faisant partie du projet Montréal Bleu.
(2, 5) (S000461008)

Lacasse experts-conseils ltée

150 099

- 12.14 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre communautaire Villeray.
(12) (S000281001)

Rivest-Jodoin et associés
Gervais et Rochon inc.

67 911,15

(dépense supplémentaire)

- 12.15 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du programme de protection des bâtiments sportifs 2000-2002.
(S000506002)

Jean Raymond, architecte,
Lemoyne, Lapointe, Magne,
architectes et urbanistes, et
Le groupe Stavibel inc.

500 000

- 12.16 -

Gestion du site du Complexe environnemental de Saint-Michel et du programme de protection des cours de service, usines de traitement de l'eau et ateliers.
(S000558003)

CIM - Conseil en
immobilisation et management
inc.

295 480,82

- 12.17 -

Rénovation des couloirs de services des serres du Jardin botanique.
(18) (S000252004)

Gauthier Dubois architectes et
Les consultants Gemec inc.

29 275,85

(dépense supplémentaire)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.6 -

Remplacement de véhicules et d'équipements pour les années 2000 et 2001.
(S000082003)

12 181 000

- 13.7 -

Produits laitiers et glacés.
(S000739002)

Natrel inc.
41 180,44

Arti-Bec
132 796,36

- 13.8 -

Appareils téléphoniques.
(S000038001)

Nedco Télécom

49 500

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.3 -

Agrandissement de la Maison Paternelle.
(S990634003)

Communauté Sainte
Association des congré-
gations juives unifiées

112 000

- 14.4 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(27, 28, 29, 30, 31, 32, 33) (S000740003)

Comité Jeunesse de Notre-
Dame-de-Grâce

384 561

- 14.5 -

Programme de soutien aux festivals et événements
culturels.
(S000003004)

19 organismes

640 000

- 15 -

DIVERS

- 15.7 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique, à des fins de réseau vert, un emplacement d'une superficie totale de 141 703 pieds carrés, soit une première section située entre la ligne nord de la rue Masson et l'axe de la rue Henri-Julien, et une autre située entre la ligne ouest de la rue Saint-Dominique et un point à environ 5 m au-delà de la ligne ouest de la rue Clark, moyennant un loyer annuel de 45 000 \$.
(14, 15, 16) (S990516019)

ft

Acquisition de gré à gré ou par expropriation, aux fins de réserve foncière, de l'immeuble situé aux 26-40, rue King et 57, rue Queen, et autorisation d'une dépense de 2 500 000 \$ pour l'acquisition de cette propriété, la démolition des bâtiments et les études archéologiques.

(38) (S990238007)

Contribution aux déficits de la Société de développement de Montréal (SDM) et de la Société d'habitation de Montréal (SHDM) en renonçant au remboursement de prêts totalisant 19,6 M\$.

(S000457001)

Virement final des crédits de l'exercice financier de 1999, et affectation d'une somme de 18 000 000 \$ pour l'équilibre budgétaire de l'exercice financier de 2000, de 1 000 000 \$ pour le renflouement de la réserve pour imprévus et de 15 193 400 \$ pour pourvoir à certaines dépenses.

(S000712001)

Virement de crédits de 4 799 300 \$ pour la réalisation de travaux prioritaires par les services des travaux publics et de l'environnement, des parcs, jardins et espaces verts, des immeubles, et de l'approvisionnement et du soutien technique.

(S000675001)

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt demandant une étude du Règlement sur le bruit, par la Commission de l'administration et des services aux citoyens, et une augmentation du nombre d'inspecteurs pour son application.

(S000958007)

Motion des conseillers Théorêt et Cardinal demandant une modification à la charte de la Ville afin d'y inclure la possibilité de référendum en matière de zonage.

(S000958008)

Cet ordre du jour comprend 51 dossiers.

Le greffier,
Réon Paberge

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 20 mars 2000

Séance tenue le LUNDI, le 20 mars 2000, à 19 h 10
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Prigent, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et conseillères Zajdel, Beauregard, Polcaro, Paul, Lachance, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott et Searle arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : La conseillère Samson et le conseiller Parent.

Le maire Bourque adresse des souhaits de sincères condoléances à la population de St-Jean-Baptiste de Nicolet, grandement éprouvée en raison du décès de 7 jeunes enfants dans le terrible accident de la semaine dernière. Il invite les membres du conseil à observer une minute de silence en guise de sympathie à l'égard de cette communauté.

Un débat s'engage relativement à l'accès du public dans les tribunes, pendant les assemblées du conseil.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Sévigny

De consentir, en conformité avec l'article 121 de la Charte de la Ville de Montréal, à recevoir et à étudier une motion relative à l'accessibilité du public aux assemblées du conseil.

En l'absence d'unanimité, le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Il est

Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par les conseillers Cardinal, Rotrand, Prescott et Sévigny, et la conseillère Jolicoeur

AL

D'en appeler de la décision du président de l'assemblée de ne pas autoriser l'accès du public dans la tribune ouest pendant les assemblées du conseil, en contravention à l'article 3 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1).

Il est procédé à un vote enregistré sur cette motion d'appel.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele et Legaut (35)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Prigent, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (12)

Le président de l'assemblée déclare sa décision maintenue.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
Mme Francine Tessier	M. Bourque	Centre de transbordement des déchets envisagé près de la place Carillon - problèmes d'odeurs.
Mme Rachel Gagnon	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. André Paquette	M. Bourque	Centre de transbordement ci-dessus - impacts sur la vie de personnes retraitées résidant aux environs.
M. Vincent Marchione	M. Bourque	Feux à la raffinerie Pétro-Canada - plan d'évacuation d'urgence.
M. Normand Chalifour	Mme Deros	Piscine Roussin.
M. Alix Gornail	M. Bourque	Chutes à déchets - édifices privés.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Projet-pilote relatif à la prostitution.
M. Normand Vachon	M. Dompierre	Subvention à la démolition et contravention reçue.
M. Roger Dufresne	Mme St-Arnaud	Crime organisé dans le quartier centre-sud - consultation de la population.
Mme Nancy Héroux	M. Bourque	Théâtre Rialto.
M. Kevin Cohalan	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.

M. Martin Fournier	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Maxime Saint-Jacques	M. Bourque et M. Zajdel	Salon de coiffure ambulante - dérogation à la réglementation.
M. Jacques Valiquette	M. Zajdel	Étude sur l'opportunité de la démolition de la « First Church of Christ » sur le che- min Côte-des-Neiges.
Mme Sandra Cohen Rose	M. Zajdel	Même sujet que ci-dessus.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Contrat octroyé à un avocat, ex-secrétaire-trésorier du parti Vision-Montréal - rôle du Service du contentieux.
M. Rotrand	M. Bourque	Voyage du maire à Trinidad - paiement des frais.
Mme Fotopulos	M. Bourque	Voyages à Shanghai - pavil- lon de Montréal - vitrine technologique.
M. Applebaum	M. Bourque	Souper-bénéfice de Vision- Montréal - financement par la Ville.
M. Théorêt	M. Bourque et M. Paquin	Rues résidentielles du sud- ouest - trafic de camions de déchets - projet de centre de transbordement.
M. Cardinal	M. Zajdel	Projet de démolition et construction sur le site de la « First Church of Christ ».
M. Bissonnette	Mme Belleli	Projet de centre de transbordement de déchets - consultation des citoyens.
M. Forcillo	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Problèmes de prostitution et sociaux dans son district.

PG

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 17 février au 15 mars 2000.
- Copie des résolutions du comité exécutif en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 26 janvier au 8 mars 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Weiner dépose des réponses aux questions du conseiller Rotrand concernant le cinéma V.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Bissonnette dépose une pétition signée par environ 600 personnes s'opposant à l'implantation d'un poste de transbordement de déchets solides et centre de tri et de récupération de matériaux secs, sous l'échangeur Turcot.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 00601

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 21 février 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 21 février 2000.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur la page 62 de ce procès-verbal, relativement au résultat du vote sur l'article 8.14 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'étudier immédiatement les articles 8.12 et 8.21 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00602

Article 8.12 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00602)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00603

Article 8.21 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00603)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Forcillo, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (37)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Appiebaum, Prigent, Forcillo, Sévigny, Fotopoulos, Searle et Bissonnette (12)

de

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 22 h 25, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 21 mars, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

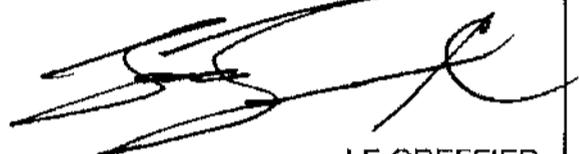
Les conseillers Théorêt, Rotrand, Prescott, Cardinal, Applebaum et Searle, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

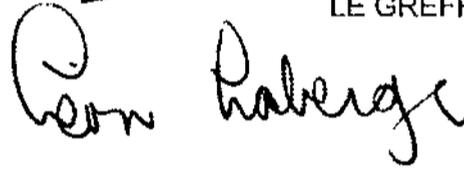
LE MAIRE,



LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LE GREFFIER,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 20 mars 2000

Séance tenue le MARDI, 21 mars 2000, à 9 h 35
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Les conseillers Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Polcaro, Paul, Belleli, Beauchamp, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Charron, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Searle et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Paquin, Dompierre, Grégoire, Lachance, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Bélanger, Deschamps, De Michele, Legault, Prescott, Jolicoeur, Prigent et Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : La conseillère Samson et les conseillers Parent et Forcillo.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il adresse, au nom des membres du conseil, des vœux de joyeux anniversaire de naissance à la conseillère Eloyan et au conseiller Cardinal.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Sujet :</u>
M. Joseph B.-Centaine	Mme St-Arnaud	Projet-pilote sur la prostitution dans le quartier centre-sud - immeuble sur la rue Frontenac
Mme Joyce Barclay	M. Zajdel	Projet de règlement relatif au 4881-83, rue Mayfair.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de la période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

EL

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Applebaum	M. Paquin	Projet de centre de transbordement de déchets - problèmes de circulation lourde sur la rue Girouard.
M. Rotrand	M. Fortier	Coûts des voyages du maire à l'étranger - Jardin de Montréal à Shanghai - voyage du maire prévu à Hiroshima.
M. Théorêt	M. Zajdel	Installation de panneaux publicitaires près des ponts Jacques-Cartier et Champlain - application de la réglementation municipale.
Mme Fotopulos	M. Fortier	Investissements prévus dans le projet de jardin de Montréal à Shanghai.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point « F » de l'ordre du jour « Dépôt de pétitions ».

Le conseiller Searle dépose une pétition signée par 35 résidents de l'avenue Westmore demandant la réparation de leur trottoir.

CO00 00605 et CO00 00606
Articles 2.1 et 2.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.1 et 2.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00605 et CO00 00606)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 3 de l'ordre du jour.

CO00 00607 à CO00 00611
Articles 4.1 à 4.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00607 à CO00 00611)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.1, 4.3, 4.4 et 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 5 de l'ordre du jour.

CO00 00612 et CO00 00613
Articles 6.1 et 6.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le projet de règlement et le rapport du comité exécutif correspondant aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour projet de règlement et rapport, voir dossiers CO00 00612 et CO00 00613)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

AL

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 7 de l'ordre du jour.

CO00 00614

Article 8.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter ce dossier à la prochaine assemblée régulière du conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00615

Article 9.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00615)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 10 de l'ordre du jour.

CO00 00616 à CO00 00619

Articles 11.1 à 11.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00616 à CO00 00619)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00620 à CO00 00624Articles 12.1 à 12.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00620 à CO00 00624)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 12.3 de l'ordre du jour.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur les articles 12.1, 12.2 et 12.5 de l'ordre du jour.

CO00 00625 à CO00 00628Articles 12.6 à 12.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.6 à 12.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00625 à CO00 00628)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Prescott, Théorêt, Rotrand, Sévigny, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

CC

CO00 00629 à CO00 00633Articles 13.1 à 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00629 à CO00 00633)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 13.1, 13.2 et 13.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00634 et CO00 00635Articles 14.1 et 14.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 et 14.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00634 et CO00 00635)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00636 à CO00 00640Articles 15.1 à 15.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Legault

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 à 15.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00636 à CO00 00640)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Legault

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.1 et 15.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00641 à CO00 00645
Articles 15.4 à 15.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.4 à 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00641 à CO00 00645)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 a) de l'ordre du jour.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 00646

Article 2.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00646)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 00647 et CO00 00648
Articles 4.6 et 4.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.6 et 4.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00647 et CO00 00648)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny, Cardinal et Théorêt, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 4.7 de l'ordre du jour.

CO00 00649 à CO00 00651
Articles 6.3 à 6.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.3 à 6.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00649 à CO00 00651)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand et Sévigny, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence.

 À 12 h 00, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 05, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. John Burcombe	Mme Eloyan	Politique de stationnement.
M. Robert Silverman	Mme Eloyan	Contrôle de la circulation sur la rue Hutchison.
M. André Lépine	Mme St-Arnaud	Déjudiciarisation de la prostitution - dépôt d'un document.

Aucune autre personne n'étant inscrite cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président appelle le point « D » de l'ordre du jour « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil. »

Le conseiller Fortier dépose une réponse aux questions de la conseillère Fotopulos et du conseiller Rotrand concernant la boutique prévue au parc de Montréal à Pudong.

CO00 00652 à CO00 00656
Articles 8.2 à 8.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.2 à 8.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00652 à CO00 00656)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

AL

CO00 00657 à CO00 00661Articles 8.7 à 8.11

En invoquant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la conseillère Belleli déclare, avant le début des délibérations sur le rapport correspondant à l'article 8.9 de l'ordre du jour, avoir indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et qu'elle s'abstiendra de participer au débat et de voter sur ce dossier.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.7 à 8.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00657 à CO00 00661)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.10 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Cardinal

De retourner au comité exécutif le dossier correspondant à l'article 8.10 de l'ordre du jour.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 30

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt et Rotrand, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 8.10 de l'ordre du jour.

CO00 00662 et CO00 00663Articles 8.13 et 8.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.13 et 8.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00662 et CCO00 00663)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00664

Article 8.15 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De retirer ce dossier de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00665

Article 8.16 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De retirer cet article de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00666 à CO00 00668

Articles 8.17 à 8.19

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.17 à 8.19 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00666 à CO00 00668)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.17 de l'ordre du jour.

À 15 h 20, le président de l'assemblée suspend la séance.

À 15 h 25, le conseil reprend.

Le débat se poursuit sur les articles 8.17 et 8.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Searle et Prescott, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 8.17 de l'ordre du jour.

Les conseillers Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 8.19 de l'ordre du jour.

CO00 00669

Article 8.20 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00669)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Searle
 Appuyé par le conseiller Sévigny

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion de retour au comité exécutif.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 19

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

CO00 00670 et CO00 00671

Articles 9.2 et 9.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.2 et 9.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00670 et CO00 00671)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Applebaum, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

CO00 00672 et CO00 00673
Articles 11.5 et 11.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.5 et 11.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00672 et CO00 00673)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00674 et CO00 00675
Articles 12.10 et 12.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.10 et 12.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00674 et CO00 00675)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

RL

Les conseillers Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 12.10 de l'ordre du jour.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur l'article 12.11 de l'ordre du jour.

CO00 00676

Article 12.12 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation de plans et devis, la surveillance des travaux et la fourniture de certaines expertises techniques dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de divers bâtiments municipaux.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De retirer cet article de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00677 à CO00681

Articles 12.13 à 12.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.13 à 12.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00677 à CO00 00681)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 12.13 de l'ordre du jour.

CO00 00682 à CO00 00684

Articles 13.6 à 13.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.6 à 13.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00682 à CO00 00684)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00685 à CO00 00687

Articles 14.3 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.3 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00685 à CO00 00687)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.3 et 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00688 à CO00 00692

Articles 15.7 à 15.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.7 à 15.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00688 à CO00 00692)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.9 et 15.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Théorêt, Applebaum et Cardinal inscrivent leur dissidence relativement au projet du parc de Montréal à Shanghai et au projet de boutique prévue à ce parc, mentionnés dans le rapport correspondant à l'article 15.10 de l'ordre du jour.

CO00 00693

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 861 114,34 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00694

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 46 447 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00695

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 64 622 \$ pour les travaux relatifs au programme tripartite de réfection des infrastructures urbaines (PTRIU)».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00696

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00697

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

Attendu que dans le passé, les inspecteurs responsables de l'application du règlement sur le contrôle du bruit ont été submergés de travail pendant la période estivale.

Attendu qu'il n'y avait que deux inspecteurs responsables de l'application du règlement sur le contrôle du bruit, du 15 août au 1^{er} octobre 1999.

Attendu qu'un grand nombre de plaintes sur des violations du règlement sur le contrôle du bruit n'ont pu être traitées au cours de cette période.

Attendu que la moitié des plaintes adressées aux policiers du poste 38 dans le Plateau Mont-Royal, portent sur des violations au règlement municipal sur le contrôle du bruit.

Attendu qu'un groupe de citoyens du Plateau Mont-Royal a recommandé d'améliorer le règlement sur le contrôle du bruit et d'augmenter le nombre d'inspecteurs affectés à l'application de ce règlement.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

- 1.- Que le comité exécutif mandate la Commission de l'administration et des services aux citoyens, d'étudier en profondeur le règlement municipal sur le contrôle du bruit et propose des modifications afin d'en améliorer la portée.
- 2.- Que l'administration municipale augmente le nombre d'inspecteurs affectés à l'application du règlement sur le contrôle du bruit à six tout au cours de la saison estivale de l'an 2000, soit du 1^{er} mai au 1^{er} octobre.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Cardinal et Théorêt, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 33

EL

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

 CO00 00698

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

Attendu que les citoyens de Montréal ne sont pas des citoyens de deuxième classe.

Attendu que le conseil municipal entend respecter les droits des citoyens.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Cardinal

QUE le conseil municipal exige du gouvernement du Québec de modifier la Charte de la Ville de Montréal afin que les dispositions ayant trait au droit au référendum local en matière de zonage puissent s'appliquer sur le territoire de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
 Contre : 29

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

À 18 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

Je donne mon assentiment au contenu
 de ce procès-verbal.

LE MAIRE,

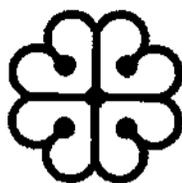
Gene Bruneau

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

[Signature]

LE GREFFIER,

Rémi Daberge



**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 17 AVRIL 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 13 avril 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 17 avril 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

el

ORDRE DU JOUR**- A -****Période de questions
du public****- B -****Période de questions
des membres du conseil****- C -****Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif****- D -****Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil****- E -****Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil****- F -****Dépôt de pétitions****- G -****Dépôt de rapports
des commissions du conseil****- H -****Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil****- 1 -****LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL****- 1.1 -**

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2000.
(S000126009)

- CHAPITRES 2 ET 3 -

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 4.1 -

Réfection du système de chauffage du centre Rosemont. (20) (S000660004)	Plomberie G & G Ltée --- 338 144,80
--	---

- 4.2 -

Déplacement hors rue ou enfouissement des équipements de Vidéotron Itée sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, les avenues Wilderton, des Érables, Lacombe, les rues Notre-Dame, De Condé, Rachel, Lavoie, Messier, Jarry et De La Gauchetière. (S000781002)	554 000 (autorisation de dépense)
---	--------------------------------------

- 4.3 -

Réfection des terrains de tennis au parc La Fontaine. (22) (S000461021)	Les Entreprises Berthier inc. --- 380 141
--	---

- 4.4 -

Réaménagement d'un terrain de mini-soccer au parc Marie-Claire Daveluy. (48) (S000461020)	Les Entreprises Daniel Robert inc. --- 99 197
--	--

- CHAPITRES 5 ET 6 -

AUCUN DOSSIER

- 7 -

MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS

- 7.1 -

Modification à la résolution CO98 01673 du 10 août 1998, relative à l'expropriation, à des fins de rue, d'un emplacement situé au sud-ouest de la rue Peel, entre les rues Wellington et Smith, en ajoutant l'emplacement identifié au plan P-48 Sainte-Anne par les lettres DEFHD (item 3), à des fins de réserve foncière.
(37) (S000270002)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000606001)



- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement autorisant la conclusion d'une convention entre la Ville et Hydro-Québec concernant la construction d'un lien d'alimentation sous-fluvial entre le poste Marie-Victorin, situé à l'entrée du pont Jacques-Cartier, à Longueuil, et le point d'entrée de La Ronde du parc des Îles (Jean-Drapeau).

(39) (S001158001)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
-------	---

- 10.1 -

Terrain vague situé dans l'ancienne voie de service du boulevard de l'Acadie, entre les rues Beauharnois et Legendre, à des fins d'assemblage.

(2) (S980516016)

Les immeubles 4B ltée

33 708

- 10.2 -

Terrain situé au sud de la rue Pierre-Bonne, à l'est du boulevard Rodolphe-Forget, dans le parc industriel Rodolphe-Forget (fins industrielles).

(48) (S990553034)

2752506 Canada inc.

306 790

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet d'acte par lequel Les Constructions Ciron inc. rétrocède à la Ville, à des fins de réserve foncière, un emplacement situé au sud-ouest de la 38^e Avenue et au sud-est de l'avenue Samuel-Morse, en considération de la quittance totale par la Ville, de toutes les taxes dues sur ce terrain et de toutes les sommes dues, en capital, intérêts et frais, aux termes d'un acte d'échange signé en 1997.

(47) (S990786007)

- 11.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée de tous droits (hypothèques, clause résolutoire, droits de préférence, etc...) lui résultant d'actes de vente relatifs à trois terrains, le premier situé au sud de la rue Robert-Armour et à l'ouest de l'avenue Adolphe-Caron, le deuxième au sud de la rue Robert-Armour, du côté est du boulevard Rodolphe-Forget, et le troisième situé au nord-est du boulevard Rodolphe-Forget et au sud-est de la rue Robert-Armour.

(48) (S990786008)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de Étoile immobilière S.A., un local au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3750, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 2061 pieds carrés, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 1999, moyennant un loyer annuel de 19 809 \$.

(7) (S000292001)

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède à Reber inc., à des fins industrielles, un terrain vague situé au sud du boulevard Maurice-Duplessis, du côté ouest de l'avenue J.-J.-Joubert, dans le parc industriel Rodolphe-Forget, et par lequel la Ville acquiert de cette compagnie, à des fins de parc, un immeuble situé aux 9475-9477, boulevard Gouin Est, sans soulte de part et d'autre.

(48) (S990553032)

- 11.5 -

a) Projet d'acte de déclaration de copropriété par la Ville, pour l'immeuble situé aux 1684 boulevard de Maisonneuve Ouest et 1445 rue Saint-Mathieu (ancien poste de police 25 et caserne de pompiers 10);

b) projet d'acte de création de servitudes par la Ville, touchant l'immeuble ci-dessus, requises à l'exercice de droits d'accès par les propriétaires de parties exclusives;

c) projet d'acte par lequel la Ville vend à 9046-0916 Québec inc. une fraction de la copropriété divise localisée dans la bâtisse située au 1684 boulevard De Maisonneuve Ouest (ancien poste de police 25), d'une superficie d'environ 10 500 pieds carrés, soit les lots 1638866 et 1638865 du cadastre du Québec, au prix de 415 000 \$.

(26) (S000259003)

- 11.6 -

Projet d'entente entre la Ville et Hydro-Québec relatif à l'aménagement d'un parc linéaire le long du ruisseau De Montigny, entre le boulevard Henri-Bourassa au sud, et le boulevard Gouin au nord, comportant une contribution financière de 1 650 000 \$ par Hydro-Québec.

(47) (S001158003)

- 11.7 -

Projet d'entente entre la Ville et Hydro-Québec établissant le «Comité directeur Hydro-Québec / Montréal», ayant pour mandat d'examiner des projets d'intérêt commun.

(S001158004)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET

FOURNISSEUR

PRIX / \$

- 12.1 -

Constitution d'un modèle de données afin de prioriser les interventions sur le réseau d'aqueduc.

(S000447002)

BPR Groupe-conseil

649 937

- 12.2 -

Travaux préparatoires et interventions archéologiques dans le cadre du projet de réaménagement des rues et d'aménagement du plan lumière du Vieux-Montréal.

(38) (S001058001)

200 000
(autorisation de dépense)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 13.1 -	
Pièces et accessoires électriques de marque Thomas & Betts. (S000038002)	Dubo Électrique Itée --- 97 000
- 13.2 -	
Châssis-cabine de marque Ford F-550. (S000082005)	Fortier Auto (Montréal) Itée --- 312 216,96

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
- 14.1 -	
Soutien à l'arbitrage et formation d'entraîneurs bénévoles; protocole d'entente à cette fin. (S000737001)	Association régionale de soccer-football Concordia inc. --- 109 140

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -
- Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :
- a) 6995, rue Jeanne-Mance.
(13) (S000489026)
 - b) 9200, rue Robert-Armour.
(48) (S000489045)
 - c) construction projetée à l'intersection sud-ouest du chemin de la Côté-des-Neiges et de l'avenue Carlton.
(29) (S000489037)
 - d) construction projetée au 10000, rue Chambord.
(5) (S000489047)

- 15.2 -

Désignation de Jean-Marc Bissonnette, du Service du développement économique et urbain, comme membre et représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) Ville-Marie.
(S000878003)

- 15.3 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 1760, 1762, 1764, rue Leprohon.
(35) (S000570002)

b) 5104 à 5126, rue Sainte-Clotilde.
(35) (S001048003)

- 15.4 -

Projet de garantie par la Ville concernant le refinancement du solde du crédit relais de Société en commandite Stationnement de Montréal auprès d'un tiers prêteur, d'un montant en capital de 33 333 333 \$, pour une période d'un an, avec option de renouvellement.
(S000872001)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 30 dossiers.

Le greffier,

Pierre Halverson

- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 17 AVRIL 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.1 -	
Reconstruction d'égouts combinés et de conduites d'eau secondaires dans les rues Prince et Wellington, dans le cadre du projet de la Cité du multimédia. (37) (S000991012)	--- 2 017 000 (autorisation de dépense)
- 2.2 -	
Construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans des rues projetées du projet du Golf de Pointe-aux-Trembles. (51) (S000991015)	--- 1 465 000 (autorisation de dépense)
- 2.3 -	
Construction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Notre-Dame. (41) (S001058016)	Les Construction Infrabec inc. --- 503 445

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 3.1 -	
Construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, d'ilots, de terre-pleins et de bacs de plantation, là où requis, sur l'avenue Atwater, ainsi que de planage et de revêtement sur le chemin de la Côte-des-Neiges. (26) (S001058003)	Mivela Construction inc. --- 595 962,50

- 3.2 -

Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues.
(1 à 20) (S001058013)

B.P. Asphalte inc.

473 995

- 3.3 -

Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues.
(21 à 25, 40 à 51) (S001058015)

Pavage A.T.G. inc.

479 576

- 3.4 -

Construction de pavages, de trottoirs, de conduits souterrains d'éclairage et pose de couches de surface, là où requis, sur les rues Adrien-Hébert, André-Michaux, Adolphe-Rho, la 21^e Avenue et l'avenue René-Descartes.
(17, 47, 48, 51) (S001058007)

296 545,23
(autorisation de dépense)

- 3.5 -

Nivellement de pavés de granite et pose de dalles de granite, là où requis, sur la rue de la Commune.
(38) (S991058041)

Terramex inc.

391 850

- 3.6 -

Construction de pavages, de trottoirs, de bordures, de conduits souterrains pour l'éclairage et travaux d'éclairage, là où requis, sur les rues Garnier, Pauline-Julien et Robert-Gravel.
(23) (S001058019)

416 000
(autorisation de dépense)

- 3.7 -

Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues.
(22, 26 à 39) (S001058021)

Asphalte Inter-Canada inc.

503 970

- 3.8 -

Reconstruction de trottoirs en béton avec granulats exposés et de bordures de granite, là où requis, sur les rues Saint-Jean-Baptiste et Le Royer.
(38) (S001058014)

Les Excavations Super inc.

263 747,50

- 3.9 -

Construction et reconstruction, là où requis, de trottoirs, de bordures, d'égouts combinés et de conduites d'eau; fourniture et installation de systèmes d'éclairage incluant travaux de la Commission des services électriques, travaux de signalisation lumineuse, d'archéologie et de réhabilitation des sols, sur les rues Peel et de la Commune.
(37) (S001058020)

Construction Garnier Itée

4 387 674,60

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.5 -	
Restauration des sols et réaménagement du parc Victor-Rousselot. (36) (S000192005)	Les Excavations Super inc. --- 429 953
- 4.6 -	
Réfection de l'enveloppe et divers travaux à la bibliothèque Benny, située au 3465, avenue Benny. (31) (S000252005)	Constructions Pier-Jal inc. --- 205 222,18
- 4.7 -	
Aménagement d'un jardin communautaire au parc Jean-Jacques-Rousseau. (51) (S000203002)	Valgeau inc. --- 121 776
- 4.8 -	
Relocalisation de pistes cyclables dans les secteurs est et ouest du quartier de Rivière-des-Prairies. (48) (S000203003)	Salvex inc. --- 142 500
- 4.9 -	
Aménagement du parc Angrignon - phase 1. (34) (S000461025)	Paysagiste Belvédère inc. --- 1 295 266
- 4.10 -	
Réfection du passage supérieur de la rue Sherbrooke, à l'est du boulevard Pie-IX - phase 1. (S000541008)	1 600 000 (autorisation de dépense)
- 4.11 -	
Réfection de la toiture du pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène par la Société du parc des Îles. (S000824005)	494 503,74 (autorisation de dépense)
- 4.12 -	
Restauration de la caserne de pompiers 26, située au 2151, avenue du Mont-Royal Est. (21) (S000227003)	Les constructions Ronyvel (9064-3578 Q. inc.) --- 258 895

- 4.13 -

Fourniture et installation de lampadaires sur différentes rues. Pierre Brossard (1981) ltée
(S000778003) ---
2 041 702

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la construction et l'occupation de deux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle de la rue Pullman et de l'avenue de Carillon.
(35) (S000666001)

- 6.2 -

Promesse de vente à Les Services Matrec inc., de trois terrains vagues situés à l'angle sud-est de la rue Pullman et de l'avenue de Carillon, pour la somme de 454 000 \$.
(S000516005)

- 8 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 8.2 -

Règlement sur l'agrandissement du bâtiment situé au 1350, rue Sherbrooke Ouest.
(26) (S990545156)

- 8.3 -

Règlement sur la construction d'une dépendance dans la cour avant du bâtiment portant le numéro 3164, Le Boulevard.
(26) (S990545161)

- 8.4 -

Règlement sur la démolition, la construction et l'occupation de bâtiments sur des terrains situés au nord-est de l'intersection du boulevard Crémazie et de la rue Chabot.
(7) (S990489159)

- 8.5 -

Règlement sur l'occupation, par l'école Saint-Antoine-Le-Grand, du sous-sol du bâtiment portant le numéro 7395, rue Garnier.
(10) (S990489157)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant le numéro 645 de la rue Wellington.
(37) (S000545020)

- 8.7 -

Règlement sur l'occupation, par la Congrégation Imray Chaim D'Chasisai Wiznitz/Mosdoth Wiznitz du Canada, du sous-sol du bâtiment à construire sur les lots 12-17-34-2 et 12-17-35-1 situé sur la rue Hutchison.
(24) (S000687002)

- 8.8 -

Règlement sur la démolition de cinq bâtiments et l'agrandissement du bâtiment portant les numéros 1275 à 1293, avenue Laurier Est.
(23) (S990545108)

- 8.9 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

- 8.10 -

Règlement sur la démolition du bâtiment situé au 6415, rue Sherbrooke Est et reconstruction d'un bâtiment commercial, à des fins de restauration rapide, sur l'emplacement situé du côté nord de la rue Sherbrooke, entre l'avenue de Repentigny et le boulevard Langelier (Les restaurants McDonald du Canada ltée).
(S990489128)

- 8.11 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 1660, rue Saint-Denis et au 369, rue Émery (Faubourg Saint-Denis), à des fins commerciales.
(S990489074)

- 8.12 -

Règlement sur la construction, l'occupation et l'agrandissement du Palais des congrès, situé au 201, avenue Viger Ouest, à l'ouest de la rue Saint-Urbain, de part et d'autre de l'autoroute Ville-Marie.
(S980545088)

- 8.13 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 5375, avenue Notre-Dame-de-Grâce, anciennement le monastère des Pères Dominicains, à des fins de maisons de ville Villa Veritas II.
(S990545207)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.2 -

Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (P-1).
(S000921002)

- 9.3 -

a) Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la construction de logements et à la transformation et à la démolition-reconstruction de bâtiments non résidentiels à des fins de logements (S-7.3).

b) Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (S-8.1).
(S990631001)

- 9.4 -

Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1).
(S000479001)

- 9.5 -

Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles, les quadricycles et les vélocabs (V-1).
(S000577003)

- 9.6 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2000 et imposant une cotisation.
(S000384001)

- 9.7 -

Règlement sur la fermeture comme rue de la totalité de la 97e Avenue, comprise entre la rue Bureau et le fleuve Saint-Laurent.
(S000553007)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
-------	---

- 10.3 -

Terrain situé au nord-est de la rue des Futailles et au nord-ouest de la rue Notre-Dame, à des fins industrielles.
(44) (S000784003)

Les entreprises Denis
Bineau inc.

743 800

- 10.4 -

Terrain situé au nord du boulevard Crémazie, à l'est de l'avenue Papineau.
(S000516006)

Société immobilière
Canadian Tire Itée

3 845 000 et autres
conditions

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.8 -

Projet d'acte par lequel la Ville et Logement communautaire chinois (phase II) annulent la servitude de passage grevant un terrain situé du côté est de la rue De Bullion, au sud du boulevard René-Lévesque, en faveur d'un immeuble situé au 1066-1076, avenue de l'Hôtel-de-Ville.
(38) (S990553018)

- 11.9 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède gratuitement, à la Société de développement de Montréal, un terrain vacant situé en front de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, entre le boulevard René-Lévesque Est et la rue De La Gauchetière Est (Faubourg Saint-Laurent), constitué du lot 1 180 711 du cadastre du Québec.
(38) (S990783018)

RR

- 11.10 -

Projets d'addenda à 6 protocoles d'entente intervenus entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville, dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1997 » et du programme « Aide financière à la remise en état des équipements municipaux endommagés par le verglas de janvier 1998 ».
(S000299002)

- 11.11 -

Résiliation rétroactivement au 1^{er} octobre 1998, du bail par lequel la Ville loue à la Fédération québécoise de boxe olympique, des locaux au complexe sportif Claude-Robillard, moyennant un dédommagement de 5 482,92 \$ pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 1998.
(4) (S980292003)

- 11.12 -

Projet d'acte de modification et de correction de servitude entre la Ville et le Syndicat des copropriétaires du 733, 735, 737, Germaine Guevremont, ayant pour effet de tolérer les ouvrages qui empiètent ou font saillie sur le lot 3441-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent et de corriger la désignation du fonds servant.
(2) (S990455007)

- 11.13 -

Projet d'accord de développement entre la Ville et la Société du Palais des congrès relativement à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal.
(38) (S001231003)

- 11.14 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à Objectif Jeunesse, à des fins de bureaux, un local au 1^{er} étage du 7501, rue François-Perrault, pour le période du 1^{er} février 2000 au 30 septembre 2001, moyennant un loyer de 1 284 \$ la première année et de 880 \$ le reste du terme.
(9) (S000309009)

- 11.15 -

Projet de protocole d'entente entre ICI environnement, Réseau environnement et la Ville pour la mise en oeuvre et l'opération du Centre d'expertise sur les matières résiduelles (CEMR).
(S000696001)

- 11.16 -

Ratification d'une lettre d'entente entre le ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration du Québec et la Ville pour la mise en oeuvre d'un plan d'action conjoint visant à favoriser l'accueil et l'intégration en français des immigrants à la communauté montréalaise et à la culture québécoise, et prévoyant une contribution maximale de 500 000 \$ en faveur de la Ville.
(S000510001)

- 11.17 -

Annexe 1 à l'entente relative au volet concernant la conservation du patrimoine bâti entre la Société d'habitation du Québec et la ministre de la Culture et des Communications et la Ville, portant sur la rénovation du chalet du Mont-Royal.
(S001231002)

- 11.18 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de monsieur Domenico Panunto, un local au rez-de-chaussée du 3378, rue Beaubien Est, à des fins de bureaux, pour une période de 2 ans et 11 mois, moyennant un loyer de 17 943,90 \$.
(17) (S000259005)

- 11.19 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de monsieur Giuseppe Scalise, un local au rez-de-chaussée du 69, rue Saint-Zotique Est, à des fins de bureaux, pour une période de 2 ans et 11 mois, moyennant un loyer de 16 103,50 \$.
(14) (S000259007)

- 11.20 -

Memorandum entre la Ville de Montréal et la Ville de Shanghai portant sur la conception du projet du parc de l'échangeur.

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
- 12.3 - Administration du concours Commerce Design Montréal 2000. (S000557003)	Société des designers d'intérieur du Québec (S.D.I.Q.) 2 500 (déjà versés)
- 12.4 - Réalisation des plans, devis et cahier des charges, de la surveillance des travaux et fourniture d'expertises techniques pour différents projets de réfection dans le cadre du programme de maintien du centre sportif Claude-Robillard, situé au 1000, avenue Émile-Journault Est. (4) (S000660006)	Régis Côté et associés, architectes Nicolet, Chartrand, Knoll Itée Bouhillet, Parizeau & associés inc. --- 350 000
- 12.5 - Plans et devis et surveillance des travaux de construction d'un quai continu de déchargement de la neige à la carrière Saint-Michel. (7) (S000541007)	Dessau inc. --- 50 000 (dépense supplémentaire)
- 12.6 - Projet d'éclairage d'ambiance de rues et d'illumination des bâtiments en périphérie de la place d'Armes et de la Basilique Notre-Dame. (38) (S000779008)	Groupe-conseil Trédec inc. --- 149 492
- 12.7 - Élaboration des plans et devis et surveillance de chantier pour le réaménagement du parc Montcalm. (7) (S000461019)	Schème Consultants inc. --- 53 440,63

- 12.8 -

Élaboration d'un plan d'ensemble, des plans et devis et surveillance de chantier pour l'aménagement du tronçon Papineau (phase 1) du Complexe environnemental de Saint-Michel.

(7) (S000461018)

Marc Fauteux et associés inc.

68 127,17

348 000
(autorisation de dépense)

- 12.9 -

Élaboration des plans et devis et surveillance de chantier pour l'aménagement de l'accès Émile-Journault du Complexe environnemental de Saint-Michel.

(7) (S000461017)

André Turcot, architecture de
paysage

59 117,11

299 000
(autorisation de dépense)

- 12.10 -

Élaboration des plans et devis et surveillance de chantier pour l'aménagement des jeux d'eau aux parcs Notre-Dame-de-Grâce et De Lestre.

(2, 13) (S000461016)

Groupe-conseil Trédec inc.

68 685,04

398 000
(autorisation de dépense)

- 12.11 -

Élaboration des plans et devis préliminaires et finaux et surveillance de chantier pour la consolidation des aménagements existants aux parcs de l'archipel Rochon-Boutin-Gagné/Gouin 19^e Avenue et Gouin 25^e Avenue (RDP) qui font partie du projet Montréal Bleu.

(48) (S000461022)

Plani-Cité inc.

163 555,39

- 12.12 -

Travaux préparatoires et interventions archéologiques dans le cadre des travaux de réaménagement de rues, là où requis.

(S001058002)

300 000
(autorisation de dépense)

- 12.13 -

Plans et devis et surveillance des travaux de rénovation de l'enveloppe et de modification des aménagements intérieurs et extérieurs à la bibliothèque Benny; modification à la convention.

(31) (S000252007)

Gauthier Dubois Cayouette
Girard architectes

7 374,54

(dépense supplémentaire)

- 12.14 -

Élaboration des plans et devis préliminaires et finaux et surveillance de chantier pour l'aménagement du parc de la coulée Grou - phase 1.

(51) (S000461023)

Marc Fauteux et associés inc.

359 273,51

1 857 000
(autorisation de dépense)

- 12.15 -

Réalisation de plans et devis, surveillance de travaux et fourniture d'expertises techniques pour la réfection et la mise aux normes de divers bâtiments municipaux.
(S000290003)

Pierre Collette Alain Duval et
Associée architectes
Les Consultants Gemec inc.
Les Consultants Génipius inc.

485 000

- 12.16 -

Élaboration d'un plan d'ensemble et des plans et devis, et surveillance de chantier pour la restauration du square Dorchester/Place du Canada, phase 1, et pour le réaménagement du parc Berthier.
(26, 38) (S000461024)

Groupe Cardinal Hardy,
aménagement et design urbain
Claude Cormier architectes
paysagistes inc.

271 950,50

1 150 000
(autorisation de dépense)

- 12.17 -

Réalisation des plans et devis et surveillance des travaux visant l'augmentation de la capacité d'élimination de la neige à la Carrière Saint-Michel (phase 2).
(7) (S000541014)

CIMA+

555 213

- 12.18 -

Étude de circulation et plan d'aménagement préliminaire de la rue Sherbrooke Est, entre la 40^e Avenue et le pont Legardeur.
(50, 51) (S000037002)

Le Groupe Séguin experts-
conseils inc.

300 000

- 12.19 -

Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de fabrication et d'installation de signaux verticaux sur le domaine public, pour l'identification du quartier de la Petite Italie.
(14) (S001156001)

Cardin, Ramirez, architectes

29 500

- 12.20 -

Étude d'aménagement du secteur de la rue Dante dans le quartier de la Petite Italie.
(14) (S001156002)

Cardin, Ramirez, architectes

29 600

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.3 -

Pièces authentiques « Square D ».
(S000038003)

Beaulieu & Lamoureux inc.

86 268,75

Archives de la Ville de Montréal

- 13.4 -

Reliure de documents.
(S000031001)

Reliure Leduc inc.
Les Reliures Caron et
Létourneau ltée

828 736,73

- 13.5 -

Produits d'épicerie, de confiserie et récipients d'aliments.
(S000739003)

Serca, division Québec

1 001 532,78

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.2 -

Club de vacances; projet de convention avec l'organisme et
le Centre récréatif et communautaire (CRC) St-Donat, à
cette fin.
(42) (S001223001)

Maison des jeunes MAGI de
Mercier-Ouest inc.

9 055

- 14.3 -

Support administratif aux associations régionales de sport;
protocole d'entente à cette fin.
(S000737003)

Commission sportive de
Montréal-Concordia inc.

75 000

- 14.4 -

Accueil, établissement et développement d'organismes
internationaux sur le territoire de la Ville, du 1^{er} avril au 31
décembre 2000 et modification d'un protocole d'entente.
(S000512004)

Montréal International

381 250

- 14.5 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(4) (S990738019)

Sports Montréal inc.

155 815,98

- 14.6 -

Réalisation d'un plan d'action pour le développement de
l'industrie de la mode à Montréal, en 2000 et 2001;
protocole d'entente à cette fin.
(S000878004)

Groupe de travail sur la
mode et l'habillement

21 000

- 15 -

DIVERS

- 15.5 -

Octroi d'un délai jusqu'au 22 juin 2001 à Constructions Eugène Rodrigue inc. pour terminer son projet de construction sur les emplacements situés de part et d'autre de la 82^e Avenue, entre les rues Victoria et Forsyth.

(51) (S000786002)

- 15.6 -

Préavis d'un an au Conseil des ports nationaux pour mettre fin, le 1^{er} mai 2001, au contrat de 1976, relativement à l'approvisionnement en eau potable de l'édifice du Port de Montréal à la Cité du Havre (édifice du Havre).

(S000404001)

- 15.7 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Société du port de Montréal, un terrain situé à l'encoignure sud-est de la rue Riverside et les droits de passage nécessaires à la canalisation de la station de pompage Riverside, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2000, moyennant un loyer annuel de 9 537,04 \$.

(37) (S000309008)

- 15.8 -

Proclamation du 24 avril 2000 Journée commémorative du génocide arménien.

(S001302003)

- 15.9 -

Programme d'activités 2000-2001 de la Commission de l'administration et des services aux citoyens et de la Commission des finances et du développement économique.

(S000960006)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

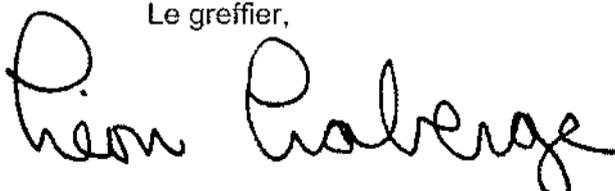
Motion des conseillers Rotrand, Fotopulos et Cardinal pour l'établissement d'une procédure concernant les déplacements, à l'extérieur du Québec, des membres du conseil.

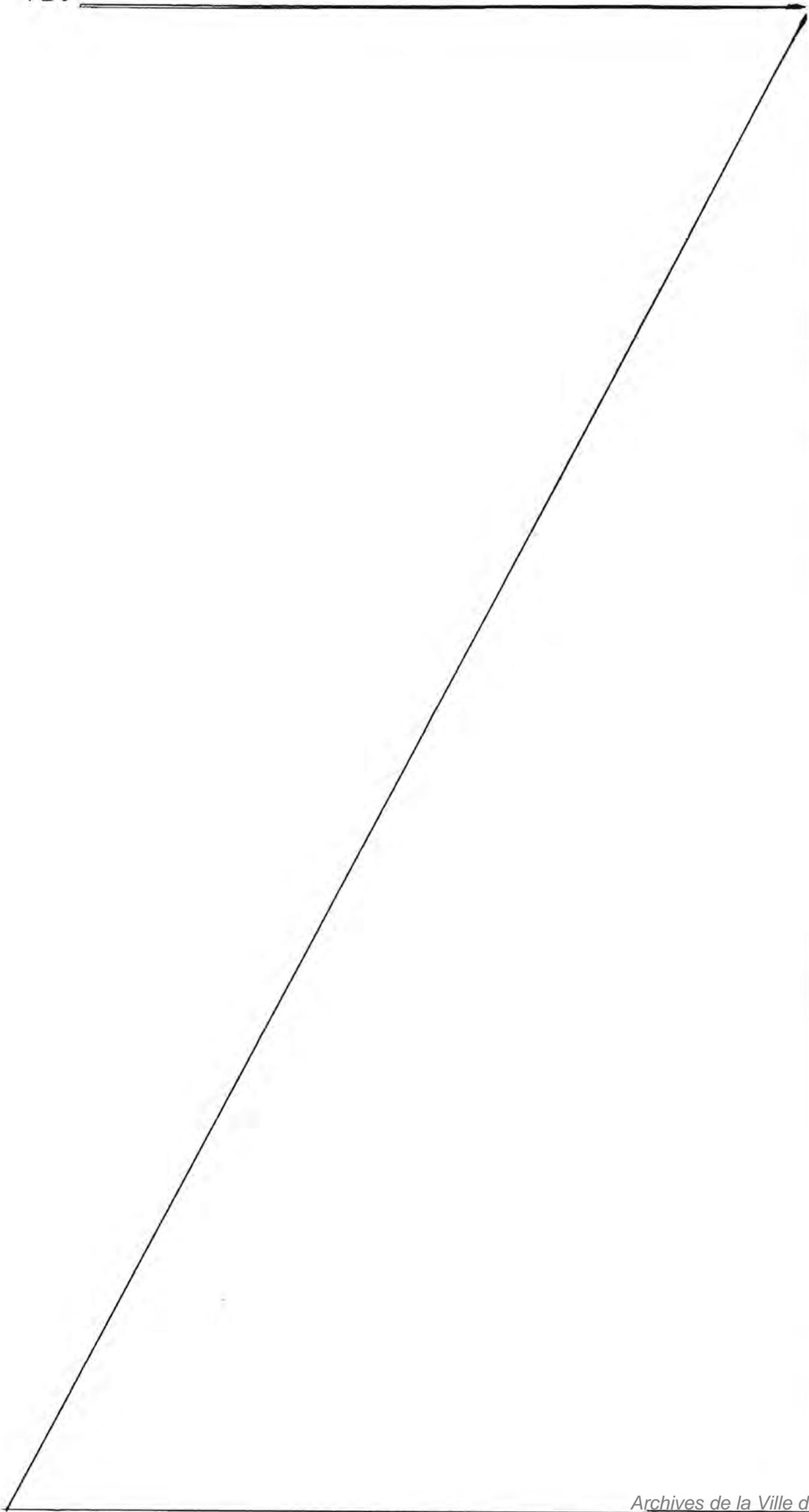
(S000958012)

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour contient 88 dossiers.

Le greffier,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 17 avril 2000

Séance tenue le LUNDI, 17 avril 2000, à 19 h 10
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, Grégoire, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Biddle, Beauregard, St-Arnaud, Parent, Paul, Lachance, Bélanger, Prescott et Forcillo arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : La conseillère Jolicoeur et les conseillers Polcaro et Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Le maire souligne la présence dans la tribune réservée au public, de monsieur Jean-Jacques Puidoyeux, président et de son épouse madame Marie-Claude, accompagnés de l'ex-présidente, de l'Association du Groupement international des fermes d'animation éducatives, et de madame Hélène Chanson, employée en mission au Québec, et porteuse d'un message de la mairie de Lille.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
Mme Louise Picard	M. Bourque	Les compagnies Mani-Atlas-Tectonic - dépôt de documents.
Mme Phaedra Royle	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Alix Gornail	M. Bourque	Présence des chiens dans les parcs.
M. Luc Gaudette	M. Bourque	Site de transbordement de déchets dans le quartier Saint-Henri.

M. Michel Tremblay	M. Bourque	Projet d'agrandissement du centre Gabrielle-Major.
M. Alain Delorme	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Claude Giasson	M. Bourque	Site de transbordement de déchets dans le quartier Saint-Henri.
Mme Francine Tessier	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
Mme Manon Bérubé	M. Bourque	Sécurité dans les rues de Saint-Henri.
M. Louis-Paul Thauvette	M. Bourque	Sécurité des enfants autour des écoles.
M. John Burcombe	Mme Eloyan	Stationnement - Palais des congrès.
Mme Pierrette Bédard	M. Bourque	Vente résidentielle - bâtiment non conforme.
M. Jean Beaudoin	M. Le Duc	Fermeture de la 97 ^e Avenue.
Mme Francine Baril	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
Mme Rolande Carrière	M. Bourque	Praimont Cabot.
M. Normand Chalifour	Mme Deros	Piscine Roussin - dépôt de documents.
M. Joseph B. Centaine	MM. Bourque et Bissonnette	Taux de pauvreté à Montréal - site de transbordement de déchets à Saint-Henri.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8, 1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Projet de site de transbordement de déchets dans le sud-ouest.
M. Rotrand	M. Fortier	Situation financière de la Ville - budget de l'an 2001.
Mme Fotopulos	M. Tamburello	Enquête interne sur un conflit d'intérêt dans le projet Montréal Bleu.
M. Bissonnette	M. Bourque	Site de transbordement de déchets dans le quartier St-Henri - dépôt de documents.
M. Searle	M. Bourque	Centre Westhaven - arrêt prévu.

M. Forcillo	MM. Bourque et Fortier	Vente de La Ronde - scénario envisagé - études par la Société du parc des Îles.
M. Théorêt	M. Le Duc	Fermeture de la 97 ^e Avenue - dossier de la marina Beau-doin - dépôt d'un document.
M. Sévigny	M. Bourque	Intentions de l'administration sur une nouvelle réglementation sur les déchets.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Copie des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 9 mars au 29 mars 2000.
- État d'avancement du programme triennal d'immobilisations (PTI 2000-2002) et résultat de l'exercice financier de 1999.
- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 22 mars au 12 avril 2000.
- Rapport des vérificateurs externes sur les comptes de dépenses du Bureau du vérificateur.
- États financiers de la Société de gestion Marie-Victorin, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.
- États financiers de la Société en commandite Stationnement de Montréal, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.
- États financiers de la Ville incluant les rapports du vérificateur de la Ville et des vérificateurs externes, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Réponse à la question de monsieur Marvin Rotrand concernant la réduction de la vitesse à 40 km/h dans les rues résidentielles de la Ville.
- Réponse à la question de monsieur Marvin Rotrand concernant les missions à l'extérieur de Montréal prévues pour le maire, les membres du comité exécutif et les conseillers associés pour l'an 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».



Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Larivée dépose une pétition signée par 38 personnes demandant le pavage de la ruelle et la construction de dos d'ânes à l'ouest de la rue Moreau et l'implantation d'une zone tampon contre le bruit entre la zone industrielle et la zone résidentielle.

Le conseiller Bissonnette dépose une pétition signée par quelque 5000 personnes s'opposant à l'implantation d'un centre sous-régional de transbordement de déchets à Saint-Henri.

Le conseiller Charron dépose une pétition signée par 188 personnes relative au projet d'aménagement d'un parc de jeu Honoré Primeau.

Le conseiller Searle dépose une pétition signée par 33 personnes relative à la relocalisation du centre d'entreposage des déchets de l'arrondissement de Saint-Henri et 2 lettres relatives à l'état des trottoirs de l'avenue Westmore.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Le conseiller Lachance dépose le rapport de la Commission de l'administration et des services aux citoyens concernant le phénomène des prêteurs sur gages à Montréal.

La conseillère Paul dépose le rapport de la Commission des finances et du développement économique sur la problématique de la mise en marché des terrains vagues et de leur développement.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Il est

Proposé par la conseillère Fotopulos
Appuyé par le conseiller Théorêt

De consentir, en conformité avec l'article 121 de la Charte de la Ville de Montréal, à recevoir et à étudier une motion relative à une enquête de l'administration concernant le projet Rêve sur Mer.

Un débat s'engage.

En l'absence d'unanimité des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 00856

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 20 mars 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 20 mars 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 2 et 3 de l'ordre du jour.

CO00 00857 à CO00 00860
Articles 4.1 à 4.4

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00857 à CO00 00860)

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.1, 4.3 et 4.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 5 et 6 de l'ordre du jour.

CO00 00971

Article 7.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00971)

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Paquin

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

RL

CO00 00861

Article 8.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 22 h 05, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 18 avril 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Prescott, Cardinal, Théorêt, Applebaum, Searle, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence.

Je donne mon assentiment au contenu
 de ce procès-verbal.

LE MAIRE,

Genevieve Roy

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

[Signature]

LE GREFFIER,

René Paberge

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 17 avril 2000

Séance tenue le MARDI, 18 avril 2000, à 9 h 35
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Les conseillers Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, Grégoire, Polcaro, Beauchamp, Venneri, Thibault, Plante (M.), Deschamps, De Michele, Legault, Théorêt, Rotrand et Searle.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Biddle, Beauregard, Parent, Lachance, Belleli, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Baillargeon, Bélanger, Minier, Lajeunesse, Charron, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : Les conseillères St-Arnaud, Paul et Jolicoeur, et le conseiller Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Sujet :</u>
M. John Burcombe	M. Zajdel	Stationnement - Palais des Congrès.
M. André Luc Gallego	M. Zajdel	Article 9.5 de l'ordre du jour
M. Denis Sévigny	M. Zajdel	Même sujet que ci-dessus.
M. Joseph B.-Centaine	MM. Fortier et Bourque	Taux de pauvreté à Montréal - plan de transport métropolitain.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de cette période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

PL

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Fortier	Enquête sur un fonctionnaire dans le dossier Montréal Bleu.
M. Rotrand	M. Fortier	Projet de construction d'un nouveau stade de baseball par les Expos de Montréal.
M. Applebaum	M. Bourque	Lien Cavendish - Cavendish - études à réaliser - échéancier.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 00862 et CO00 00863
Articles 6.1 et 6.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Paquin

D'étudier immédiatement, et de les réunir pour fins d'étude, les articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par le conseiller Cardinal

De suspendre la présente séance pour 30 minutes.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 21

Le président de l'assemblée déclare cette motion de suspension rejetée.

Le débat reprend.

Le président de l'assemblée déclare la motion d'étude immédiate et de réunion adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Sévigny, Searle et Bissonnette inscrivent leur dissidence.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossiers CO00 00862 et CO00 00863)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Paquin

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ce rapport.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Cardinal

Que le conseil se transforme en comité plénier pour étudier ces articles de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 8
Contre : 22

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'étude en comité plénier rejetée.

Le débat se poursuit.

Le président de l'assemblée demande au conseiller Prescott de quitter la salle du conseil.

À 11 h 25, le président de l'assemblée suspend la séance.

À 11 h 55, le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt

Appuyé par les conseillers Cardinal, Rotrand, Searle et Applebaum, et la conseillère Fotopulos

D'en appeler de la décision du président d'expulser le conseiller Prescott.

À la demande du conseiller Rotrand et de la conseillère Fotopulos, il est procédé à un vote enregistré sur cette dernière motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette, et la conseillère Fotopulos (10)

VOTENT

CONTRE : Les conseillères et conseillers Fortier, Zajdel, Eloyan, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (32)

Le conseiller Le Duc et la conseillère Biddle entrent dans la salle du conseil après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents lors de ce vote, ils auraient voté contre cette motion.

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'appel rejetée et sa décision maintenue.

Le conseiller Prescott quitte la salle du conseil.

Le débat se poursuit.

AO

À 12 h, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 05, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Monsieur Robert Silverman adresse une question à la conseillère Eloyan concernant la protection des citoyens sur la rue Hutchison et l'avenue des Pins.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

Le débat reprend sur les rapports des commissions permanentes déposés lors de la séance du 17 avril 2000.

Le conseiller Melançon souligne la présence, dans la tribune réservée au public, de M. Dewey Smith, directeur du Secrétariat du logement et de l'infrastructure de l'Assemblée des Premières Nations.

CO00 00862 et CO00 00863
Articles 6.1 et 6.2

Le président de l'assemblée appelle ces articles de l'ordre du jour.

Le débat reprend.

À la demande des conseillers Rotrand et Bissonnette, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'adoption des articles 6.1 et 6.2.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque, les conseillères et les conseillers Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (32)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (9)

La conseillère Fotopulos entre dans la salle du conseil après la proclamation du résultat du vote et déclare que si elle avait été présente lors de ce vote, elle aurait voté contre.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

CO00 00864

Article 9.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00864)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence.

CO00 00865 et CO00 00866

Articles 10.1 et 10.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 10.1 et 10.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00865 et CO00 00866)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 10.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00867 à CO00 00870

Articles 11.1 à 11.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00867 à CO00 00870)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 11.4 de l'ordre du jour.

CO00 00871 et CO00 00872
Articles 11.5 et 11.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.5 et 11.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00871 et CO00 00872)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

La conseillère Fotopulos et les conseillers Sévigny, Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 11.5 de l'ordre du jour.

CO00 00873
Article 11.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00873)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00874 et CO00 00875
Articles 12.1 et 12.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00874 et CO00 00875)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00876 et CO00 00877
Articles 13.1 et 13.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00876 et CO00 00877)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00878
Article 14.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00878)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 00879 à CO00 00882, CO00 00883, CO00 00975 et CO00 00884
Articles 15.1, 15.3 et 15.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1, 15.3 et 15.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00879 à CO00 00882,
 CO00 00883, CO00 00975 et CO00 00884)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le conseiller Cardinal dépose une motion d'amendement que le président de l'assemblée déclare irrecevable.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par les conseillers Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny et Forcillo

D'en appeler de cette décision du président de l'assemblée.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
 Contre : 23

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'appel rejetée, et sa décision maintenue.

Le débat reprend sur la motion principale.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 15.3 de l'ordre du jour.

Les conseillers Rotrand, Théorêt, Cardinal, Applebaum et Searle, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 15.4 de l'ordre du jour.

CO00 00885

Article 15.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00885)

Il est Proposé par le conseiller Venneri
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 00886 à CO00 00888

Articles 2.1 à 2.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.1 à 2.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00886 à CO00 00888)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 2.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal, Théorêt, Forcillo, Sévigny et Searle, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 2.2 de l'ordre du jour.

 À 17 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 À 19 h 05, le conseil reprend.

CO00 00889 à CO00 00893

Articles 3.1 à 3.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.1 à 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00889 à CO00 00893)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.3, 3.1 et 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00894 à CO00 00897
Articles 3.6 à 3.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.6 à 3.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00894 à CO00 00897)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.6 et 3.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand, et la conseillère Fotopulos, inscrivent leur dissidence sur les articles 3.6 et 3.9 de l'ordre du jour.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 3.9 de l'ordre du jour.

CO00 00898 à CO00 00902
Articles 4.5 à 4.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.5 à 4.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00898 à CO00 00902)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.7 et 4.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00903 à CO00 00906
Articles 4.10 à 4.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.10 à 4.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00903 à CO00 00906)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00907 à CO00 00910
Articles 8.2 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.2 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00907 à CO00 00910)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 00911 à CO00 00914
Articles 8.6 à 8.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00911 à CO00 00914)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.7, 8.8 et 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00915 à CO00 00918
Articles 8.10 à 8.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Charbonneau

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.10 à 8.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00915 à CO00 00918)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Charbonneau

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.12 et 8.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorét, Sévigny, Rotrand, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

CO00 00919 à CO00 00921
Articles 9.2 à 9.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.2 à 9.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00919 à CO00 00921)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

La conseillère Fotopulos et le conseiller Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 9.3 de l'ordre du jour.

CO00 00922 et CO00 00923
Articles 9.5 et 9.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.5 et 9.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 00922 et CO00 00923)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 9.5 de l'ordre du jour.

CO00 00924
Article 9.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00925 et CO00 00926
Articles 10.3 et 10.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 10.3 et 10.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00925 et CO00 00926)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 10.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00927 à CO00 00931
Articles 11.8 à 11.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.8 à 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00927 à CO00 00931)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00932 à CO00 00936
Articles 11.13 à 11.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.13 à 11.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00932 à CO00 00936)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 11.16 de l'ordre du jour.

CO00 00937 à CO00 00939
Articles 11.18 à 11.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.18 à 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00937 à CO00 00939)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

La conseillère Fotopulos et les conseillers Rotrand, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 11.20 de l'ordre du jour.

CO00 00940 à CO00 00944
Articles 12.3 à 12.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.3 à 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :



(Pour rapports, voir dossiers CO00 00940 à CO00 00944)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.5 et 12.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

Le conseiller Théorêt inscrit sa dissidence sur les articles 12.5 et 12.6 de l'ordre du jour.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur les articles 12.4, 12.5 et 12.6 de l'ordre du jour.

CO00 00945 à CO00 00949
Articles 12.8 à 12.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.8 à 12.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00945 à CO00 00949)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur les articles 12.8, 12.9 et 12.11 de l'ordre du jour.

CO00 00950 à CO00 00954
Articles 12.13 à 12.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.13 à 12.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00950 à CO00 00954)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00955 à CO00 00957
Articles 12.18 à 12.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Purcell

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.18 à 12.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00955 à CO00 00957)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Purcell

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Sévigny, Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 12.18 de l'ordre du jour.

CO00 00958 à CO00 00960
Articles 13.3 à 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.3 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00958 à CO00 00960)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 13.3 de l'ordre du jour.

CO00 00961 à CO00 00965
Articles 14.2 à 14.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.2 à 14.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00961 à CO00 00965)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 14.4 de l'ordre du jour.

CO00 00966 à CO00 00968 et CO00 00970
Articles 15.5 à 15.7 et 15.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.5 à 15.7 et 15.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 00966 à CO00 00968 et CO00 00970)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00969

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 00969)

Il est Proposé par la conseillère Eloyan
 Appuyé par le maire Bourque et la conseillère Deros

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00971

Article 7.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare la motion d'adoption de l'article 7.1 adoptée.

CO00 00924

Article 9.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 00924)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Plante (M.)

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par la conseillère Fotopulos
 Appuyé par le conseiller Théorêt

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande de la conseillère Fotopulos et du conseiller Théorêt, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
 Contre : 26

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Le débat se poursuit.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Forcillo, Rotrand et Sévigny, et la conseillère Fotopoulos inscrivent leur dissidence.

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

La conseillère Beauregard dépose diverses lettres et une pétition signée par 271 personnes concernant le projet d'agrandissement du Centre de réadaptation Gabrielle-Major (anciennement la Permanence de Cité-Jardin).

CO00 00972

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 361 489,67 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00973

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 10 346 545,23 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 00974

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

Attendu que le maire, les membres du comité exécutif, les conseillers associés et les autres membres du conseil sont appelés à voyager à l'extérieur de Montréal et de la province de Québec en tant que représentants de la Ville ou autres paliers gouvernementaux ou institutionnels où la Ville est membre ou partenaire financier.

Attendu qu'au cours des dernières années, un nombre important de voyages a été effectué par le maire et les membres du conseil, à l'extérieur du Canada.

Attendu que la Ville, suite aux voyages du maire et autres membres du conseil a augmenté de façon significative le nombre d'ententes et d'accords avec des villes situées à l'extérieur du pays et assume conséquemment des obligations envers ces partenaires.

Attendu qu'il est de l'intérêt du public que les dates, les lieux, les raisons, les objectifs et les coûts de ces déplacements soient clairement compris.

Attendu qu'il n'existe aucun mécanisme pour la diffusion systématique de ces informations au conseil municipal.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand

Appuyé par la conseillère Fotopulos et conseiller Cardinal

Que le comité exécutif soit mandaté pour définir une procédure qui permettrait au conseil municipal, et par extension à la population, d'être mieux informé sur les voyages à l'extérieur de la province de Québec, du maire et membres du conseil lors de déplacements officiels faits au nom de la Ville, ou d'autres institutions gouvernementales ou partenaires de la Ville.

Il est demandé au comité exécutif de s'assurer qu'une telle procédure prévoit que le conseil soit informé à l'avance des raisons, des objectifs, du financement, de la composition de la délégation et l'ordre du jour des missions de la Ville.

Il est également demandé que cette procédure prévoit qu'au retour d'un déplacement, un rapport détaillé sur les résultats de la mission, ses coûts, objectifs, ententes ou accords, de même que les coûts qui s'ensuivront seront déposés au conseil.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 3

Contre : 25

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

À 23 h 10, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

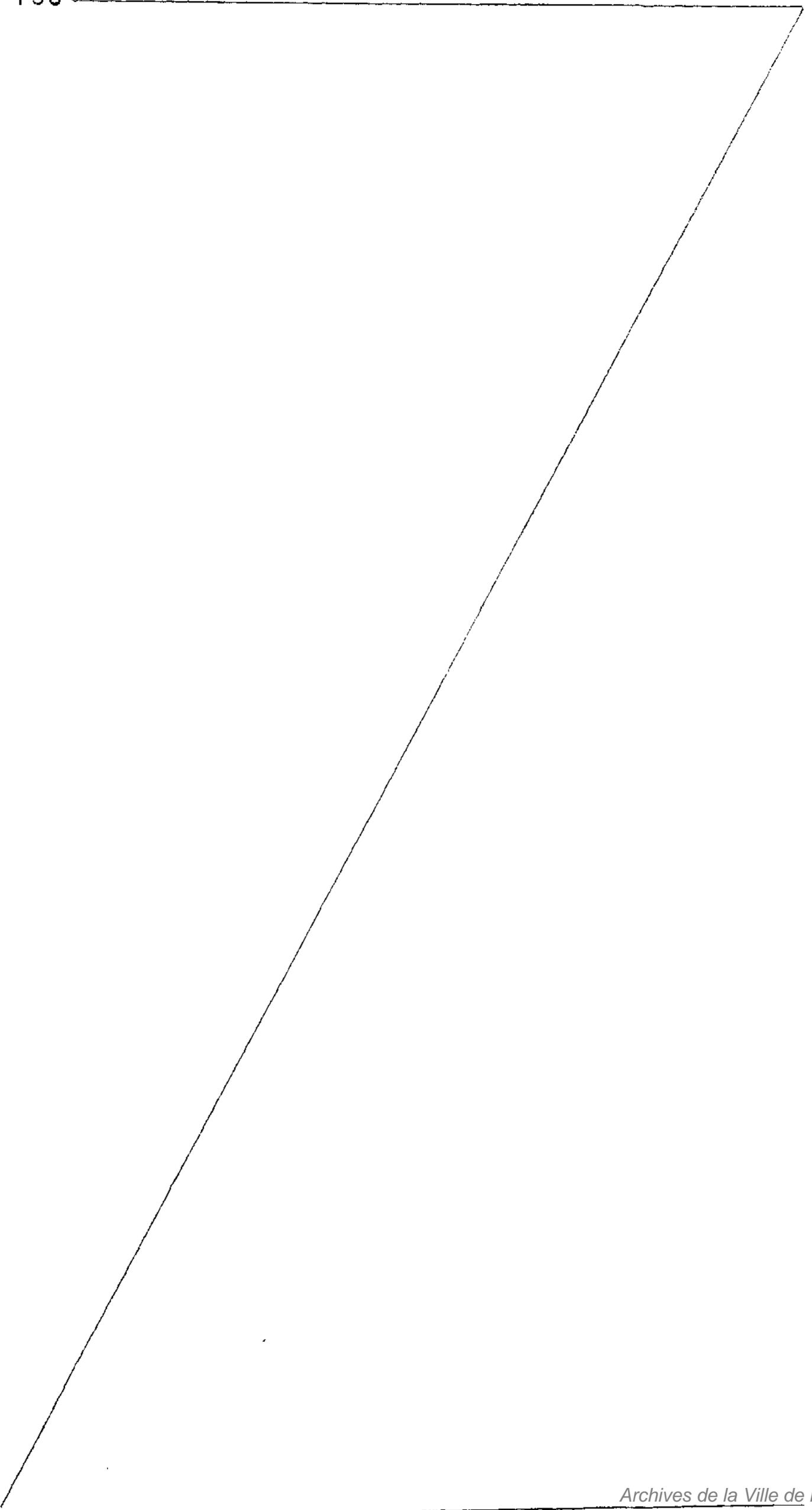
LE MAIRE,

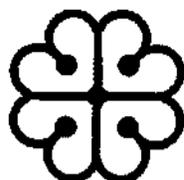
Luc Bourgoin

[Signature]

LE GREFFIER,

[Signature]





**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 15 MAI 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 11 mai 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 15 mai 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

RL

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2000.
(S000126010)

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 2.1 -

Construction d'égouts pluvial et sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Ulric-Gravel, l'avenue Primat-Paré et la rue projetée sur le lot 44-Ptie 49. (48) (S001058018)	--- 572 316,63 (autorisation de dépense)
---	--

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 4.1 -

Réaménagement des terrains de tennis au parc Saint-Jean-de-Matha. (34) (S000461028)	Construction Garnier Itée --- 224 245
--	---

CHAPITRES 5 À 7

AUCUN DOSSIER

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000606001)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (94-049).
(S000702004)

- 9.2 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (94-052).
(S000702005)

- 9.3 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal (95-062).
(S000702006)

- 9.4 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal (94-054).
(S000702007)

- 9.5 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (94-056).
(S000702008)

- 9.6 -

Règlement sur la fermeture comme ruelle d'une lisière de terrain située au nord-est de la rue Boyer, entre les rues Jarry et Loranger.
(11) (S990552014)

- 9.7 -

Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au sud de la rue Sherbrooke entre la rue Delphis-Delorme et la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux.
(51) (S000552004)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET

ACQUÉREUR

PRIX DE VENTE
\$

- 10.1 -

Terrain vague situé sur la rue Saint-Clément, au nord de la rue Ontario, à des fins de construction d'un centre d'hébergement.
(41) (S000516004)

Transit-Jeunesse inc.

55 000

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet de bail par lequel la Ville loue à Le Journal de la rue, un terrain vague d'environ 15 000 pi², situé au sud-est du boulevard De Maisonneuve, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, afin d'y aménager une «galerie urbaine à ciel ouvert» pour y pratiquer l'art du graffiti, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2000, moyennant un loyer total de 500 \$.

(38) (S000515008)

- 11.2 -

Projet d'entente sur le développement culturel 2000-2005 entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications, et autorisation de dépense à cette fin.

(S990525007)

- 11.3 -

Projet d'acte de modification d'une servitude, entre la Ville et 9066-2651 Québec inc., permettant l'empiètement en surplomb d'une enseigne dans cette servitude, dans le cadre de travaux de rénovation au bâtiment situé au 11850, rue Sherbrooke Est.

(49) (S990455005)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET

FOURNISSEUR

PRIX / \$

- 12.1 -

Gestion du projet d'aménagement du jardin des Premières Nations au Jardin botanique; confection des plans et devis, et surveillance des travaux.

(18) (S000190005)

827 000
(autorisation de dépense)

- 12.2 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection des enveloppes de divers bâtiments municipaux.

(S000507002)

Birtz Bastien architectes
Caron Beaudoin et associés
ingénieurs
Saïa Deslauriers Kadanoff
Leconte Brisebois Blais
ingénieurs
LVM-Fondatec

485 000

- 12.3 -

Services professionnels en ingénierie pour les travaux de rénovation de l'édifice de la Cour municipale, situé au 775, rue Gosford (phases 5, 6 et 7).

(35) (S000290001)

Le Groupe Séguin experts-
conseils inc.

117 325,63

- 12.4 -

Travaux d'archéologie dans le cadre du programme de construction et de rénovation du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

(S000780002)

Ethnoscop inc.

300 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 13.1 - Câbles de signalisation. (S000038004)	Anixter Canada inc. --- 99 950
- 13.2 - Équipement destiné au réseau des maisons de la culture. (S000011001)	--- 144 914,79 (autorisation de dépense)
- 13.3 - Câbles électriques. (S000038005)	Anixter Canada inc. --- 82 286,72 Lumen inc. --- 56 210,79

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
- 14.1 - Activités de loisirs; projet de convention à cette fin. (S000766003)	Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'Île de Montréal --- 30 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogations à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) 1361, rue Chabanel Ouest
(2) (S990545115)

b) 7860, rue De Lanaudière
(11) (S000489013)

c) 7830, rue De Lanaudière
(11) (S000489014)

- 15.2 -

Prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9021-1988 Québec inc., un local au rez-de-chaussée du bâtiment au 5524, rue Saint-Patrick aux fins du centre local d'emploi Ville-Émard, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2000, moyennant un loyer de 160 472 \$.

(37) (S000259008)

- 15.3 -

Remboursement de 284 816,55 \$ à la Société du parc des Îles représentant le coût des libérations syndicales pour les années 1998, 1999 et 2000 et le règlement final des dépenses relatives aux ententes contractuelles liées au Grand Prix Molson 1994.

(S000824006)

- 15.4 -

Règlement complet et final, en capital, intérêts et frais, des actions et de la réclamation de 16 entrepreneurs, relativement aux travaux de déglacage effectués pendant la période du verglas 1998, pour un montant total de 2 534 255,22 \$.

(S000246006)

- 15.5 -

Virement de crédits de 1 400 000 \$, dont 600 000 \$ en provenance du gouvernement fédéral, pour financer les coûts du Programme Carrière-été pour l'année 2000.

(S990951006)

- 15.6 -

Dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 5620, 5622, 5624, 5626, 6^e Avenue.

(20) (S000570003)

b) 4291, 4293, 4297, rue Saint-Dominique.

(25) (S000570004)

c) 5944, 5946A, 5946, 5948, rue Molson.

(20) (S000570005)

d) 7048, 7050, 7052, rue Boyer.

(14) (S000572001)

e) 5202, 5204, avenue Mountain Sights.

(30) (S001048004)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

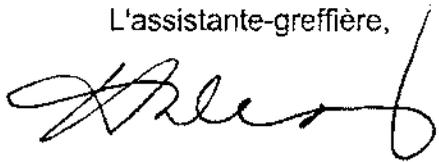
- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 35 dossiers.

L'assistante-greffière,



- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 15 MAI 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 2.2 -

Construction de l'entrée de services pour les égouts sanitaire et pluvial, et une conduite d'eau secondaire, sur le terrain de l'usine de production d'eau Atwater, de la rue Dupuis (Verdun) jusqu'à proximité du futur bâtiment du «projet Rolls Royce». (35) (S001058028)	--- 336 000 (autorisation de dépense)
---	---

- 2.3 -

Construction et reconstruction d'égouts combinés et de conduites d'eau secondaires dans différentes rues du site Angus (phase V). (20) (S001058034)	Construction Louisbourg Ltée --- 1 439 855
--	---

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 3.1 -

Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans le secteur délimité par les rues William, King, de la Commune et Peel. (37) (S000780001)	CMS Entrepreneurs généraux inc. --- 1 635 715,37
---	---

- 3.2 -

Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues. (40 à 51) (S001058037)	B.P. Asphalte inc. --- 844 992,50
---	---

- 3.3 -

Reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues.
(1 à 6) (S000991021)

Pavage C.S.F. inc.

719 770

- 3.4 -

Élargissement et reconstruction de la chaussée, construction et reconstruction, là où requis, des trottoirs de la 23^e Avenue, du boulevard Rosemont à la rue de Bellechasse.
(17) (S001058005)

186 000
(autorisation de dépense)

- 3.5 -

Construction et reconstruction, là où requis, du pavage, des trottoirs, bordures et conduite d'eau secondaire, et travaux de signalisation lumineuse sur la rue Oak, de la rue Mill vers le nord.
(37) (S000991020)

536 000
(autorisation de dépense)

- 3.6 -

Réfection du revêtement asphaltique de chaussées par fraisage à chaud sur différentes rues.
(1 à 9) (S001058024)

Pavages Moto Itée

431 606,89

- 3.7 -

Planage de chaussées bitumineuses sur différentes rues.
(1 à 20) (S001058025)

Les Entreprises P.E.B. Itée

661 480

- 3.8 -

Planage de chaussées bitumineuses sur différentes rues.
(21 à 25, 40 à 51) (S001058026)

Action Construction
Infrastructure ACI inc.

532 370

- 3.9 -

Reconstruction des trottoirs et du pavage sur la rue Charlevoix, de la rue Saint-Patrick à la rue Rufus-Rockhead.
(36) (S001058035)

Pavages Maska inc.

226 998,23

- 3.10 -

Reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues.
(1 à 13) (S001058036)

Mivela Construction inc.

947 315

- 4 -

**OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX**

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.2 -	
Remplacement des bandes de l'aréna Saint-Donat, situé au 6750, rue de Marseille. (44) (S000506003)	Céleb Construction Itée --- 147 600,68
- 4.3 -	
Rénovation du réseau électrique du parc des Îles (parc Jean-Drapeau), à l'île Sainte-Hélène et au poste Notre-Dame. (39) (S000508001)	Paul Savard entrepreneur électricien Inc. --- 897 549,58
- 4.4 -	
Remplacement du revêtement de sol de la salle omnisports du centre sportif Claude-Robillard. (4) (S000660007)	Distributeur Tapico Itée --- 753 000
- 4.5 -	
Remplacement des rideaux séparateurs de la salle omnisports du centre sportif Claude-Robillard. (4) (S000660008)	Groupe Qualité Concept --- 88 238,06
- 4.6 -	
Aménagement du jardin de proximité de Lyon à Montréal à la place J.-Ernest-Laforce. (38) (S001096003)	Terramex inc. --- 431 500
- 4.7 -	
Aménagement d'une aire de jeux 2-5 ans au parc Gertrude-Beaupré-Trottier, à l'angle sud-est des rues de Bonsecours et Saint-Louis. (38) (S000203005)	Terrapro Construction inc. --- 48 750
- 4.8 -	
Aménagement et éclairage du site du métro Papineau. (38) (S000203004)	Les Excavations Super inc. --- 589 238
- 4.9 -	
Achat et installation d'appareils pour l'éclairage architectural des bâtiments en périphérie de la Place d'Youville - phase 1. (38) (S000779009)	--- 200 000 (autorisation de dépense)

- 4.10 -

Aménagement de la place Jean-Drapeau à l'île Sainte-Hélène par la Société du parc des Îles.
(S000824007)

402 466,35

- 4.11 -

Réfection de la toiture des chalets des parcs Joseph-Paré, Jacques-Blanchet, Louisbourg, Ahuntsic, Benny, Sir-George-Étienne-Cartier et Marcellin-Wilson et de la chambre des compteurs Maurice-Duplessis.
(S000282001)

Les Entreprises Cloutier &
Chagnon ltée

164 069,34

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.2 -

Règlement sur la démolition, la modification, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments situés sur un emplacement comprenant les bâtiments portant les numéros 7460-7486 de la rue Saint-Jacques et 1900 de l'avenue Westmore.
(32) (S990545060)

- 8.3 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S001013001)

- 8.4 -

Règlement sur la démolition, la construction et l'occupation de bâtiments sur un emplacement situé à l'intersection nord-ouest du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue du Docteur-Penfield.
(S000545065)

- 8.5 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un projet d'édifice à bureaux de 27 étages à être construit au coin sud-est de l'intersection des rues Sherbrooke et Metcalfe, au centre-ville (7487).
(S000545037)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant le numéro 4521, boulevard Saint-Laurent.
(24) (S990545148)

- 8.7 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000545048)

- 8.8 -

Règlement sur l'occupation des bâtiments portant les numéros 2701-2705 et 2707-2711, rue Sherbrooke Est, du bâtiment portant le numéro 2715, rue Sherbrooke Est, et du terrain adjacent.
(21) (S000545016)

- 8.9 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(39) (S000545041)

- 8.10 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment situé aux 223-225, rue Saint-Zotique Ouest.
(14) (S990489155)

- 8.11 -

Règlement sur l'occupation, par madame Micheline Renaud, du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment portant le numéro 5510, rue Bélanger.
(18) (S990545126)

- 8.12 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057).
(20) (S000489065)

- 8.13 -

Règlement modifiant le Règlement sur la construction et l'occupation, par le Cirque du Soleil inc., d'un terrain situé à l'angle nord-ouest de la rue Jarry et de la 2^e Avenue (95-174).
(7) (S000545058)

- 8.14 -

Règlement sur la construction d'un mur écran sur le terrain du bâtiment portant le numéro 4100, boulevard Saint-Laurent.
(25) (S990545174)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENT

- 9.8 -

Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au sud-ouest de la rue Waverly, entre les rues Marconi et Saint-Zotique.
(14) (S000552001)

- 9.9 -

Règlement sur la fermeture comme rue d'une partie de l'avenue d'Anvers située au nord-est de la rue Durocher.
(S000552008)

- 9.10 -

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier de 2000) (99-304).
(S000353001)

- 9.11 -

Règlement abrogeant le règlement intitulé «L'Avocat en chef et le service du contentieux de la Ville de Montréal » (4005).
(S000589003)



- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal cède à la Ville deux parcelles de terrain situées à l'angle sud-ouest de l'avenue Viger et de la côte du Beaver Hall, en contrepartie de l'engagement de la Ville à céder à cette société les droits requis pour l'agrandissement des édicules des stations de métro Laurier, Berri, Beaudry, Frontenac, Papineau et Rosemont.

(14, 22, 23, 26, 38 et 39) (S990785001)

- 11.5 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, les lots 1 515 631 et 2 203 669 du cadastre du Québec, comprenant l'édicule situé au 2020, rue De Bleury et le tunnel d'accès à la station de métro Place-des-Arts et crée une servitude de limitation de poids en faveur de ce dernier lot.

(26) (S000272001)

- 11.6 -

Projets de convention et de bail entre la Ville et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, l'autorisant à occuper, aux fins de l'exploitation d'un musée, les immeubles situés au 350 de la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004, et accordant une contribution financière de 4 006 650 \$ pour l'année 2000, moins les sommes déjà versées.

(38) (S000011003)

- 11.7 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société en commandite Stationnement de Montréal, un emplacement situé au sud-ouest de la rue De Bleury, entre l'avenue du Président-Kennedy et le boulevard De Maisonneuve «immeuble 6 (parc 41) - métro Place-des-Arts».

(26) (S980783026)

- 11.8 -

Projet de convention entre la Ville et la Société de développement de Montréal pour l'administration de certains programmes de l'entente sur le développement culturel 2000-2005 avec la ministre de la Culture et des Communications.

(S990083006).

- 11.9 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec relatif à un programme global d'intervention conjoint pour la réalisation de projets routiers.

(S001158008)

- 11.10 -

Projet d'entente entre la Ville et Hydro-Québec établissant le Comité directeur Hydro-Québec/Montréal et décrivant sa composition, son rôle et ses règles de fonctionnement.

(S001158006)

- 11.11 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole portant sur les «Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003», octroi de crédits de 14 341 000 \$ au budget de fonctionnement et ajustement de 27 725 000 \$ au PTI pour la réalisation des projets.

(S001158005)

- 11.12 -

Projet de convention entre la Ville et le collège St-Jean-Vianney pour la location d'heures de glace au futur aréna du collège (2000-2001).

(51) (S000766005)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR	PRIX / \$
- 12.5 -		
Préparation des plans et devis et du cahier des charges pour les appels d'offres, surveillance des travaux et expertises techniques pour la rénovation générale de la caserne 48. (40) (S000252006)	Architectes Guilmette Larue et Groupe Stavibel inc.	--- 260 673,80
- 12.6 -		
Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réfection et d'amélioration du tunnel Atwater et de ses approches. (S000541016)	Le Groupe Séguin experts- conseils inc.	--- 469 842
- 12.7 -		
Coordination, soutien technique, planification et surveillance des travaux de thermorégénération de chaussées d'asphalte sur différentes rues. (S000414008)		--- 100 000
- 12.8 -		
Coordination, soutien technique, planification et surveillance des travaux de planage et de revêtement de chaussées d'asphalte sur différentes rues. (S000414009)		--- 475 000
- 12.9 -		
Coordination, soutien technique, planification et surveillance des travaux de reconstruction de trottoirs sur différentes rues. (S000414010)		--- 275 000
- 12.10 -		
Élaboration des plans et devis et surveillance de chantier pour le réaménagement partiel du parc Saint-André-Apôtre. (S000461032)	Céline Paradis, architecte paysagiste	--- 30 000
- 12.11 -		
Élaboration des plans et devis et surveillance des travaux de construction d'égouts et de conduites d'eau, et réalisation de mesures correctives dans les rues Carrie-Derick et Marc-Cantin (La Cité du Cinéma). (37) (S000991022)	Consortium Teknika/Dessau- Soprin	--- 221 299,07

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
	- 13.4 -
Contacts mobiles et ressorts de contacts pour feux de circulation. (S000038006)	Electroméga Itée 36 859,76
	- 13.5 -
Vêtements de travail. (S000072002)	Louis-Hébert Uniforme inc. --- 785 000
	- 13.6 -
Camionnettes à cabine simple (7). (S000082006)	Fortier Auto (Montréal) Itée --- 213 437,76
	- 13.7 -
Gaz propane en vrac et en cylindres. (S001152001)	9002-2021 Québec inc. (Inter Propane) ---
	- 13.8 -
Essuie-tout, papier hygiénique et serviettes de papier. (S000069002)	Unisource Canada inc. --- 244 558,45 Emballages Maska inc. --- 49 665,44 Wood & Wyant inc. --- 24 596,95 Équipements de sécurité National inc. --- 231 407,29
	- 13.9 -
Mélanges bitumineux. (S000419001)	Construction D.J.L. inc. --- 2 565 098,33 Simard-Beaudry inc. --- 1 856 041,96 Sintra inc. --- 294 834,96

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME	MONTANT / \$
- 14.2 -		
Service de navette fluviale entre le parc de la Promenade Bellerive et l'île Charron pour l'année 2000. (44, 45, 46) (S000191001)	Société d'animation de la Promenade Bellerive ---	57 500
- 14.3 -		
Club de vacances et activités de loisirs; projet de convention à cette fin. (36) (S990732018)	Loisirs Saint-Henri ---	17 000
- 14.4 -		
Participation à la chaire industrielle CRSNG en assainissement et gestion des sites pour une période de 5 ans (2000 - 2004); projet d'avenant 2 à la convention signée en octobre 1999. (S000592001)	La Corporation de l'École Polytechnique ---	75 000 / an
- 14.5 -		
Financement des déficits accumulés au 31 décembre 1999. (S000872002)	Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) ---	6 312 127
	Société de développement de Montréal (SDM) ---	10 980 445
- 14.6 -		
Les Francofolies de Montréal 2000; protocole d'entente à cette fin. (38) (S000018008)	Les FrancoFolies de Montréal inc. ---	soutien technique
- 14.7 -		
Fête nationale de la Saint-Jean 2000; protocole d'entente à cette fin. (26, 38, 42) (S000018009)	Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. ---	soutien technique
- 14.8 -		
Activités de loisirs et entretien du centre. (39) (S000746003)	Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart ---	274 134,84

- 14.9 -

La Carifesta 2000; protocole d'entente à cette fin.
(38) (S000018006)

Association des festivités
culturelles des Caraïbes

soutien technique

- 14.10 -

Le Festival international de jazz de Montréal 2000;
protocole d'entente à cette fin.
(38) (S000018007)

Le Festival international de
jazz de Montréal inc.

soutien technique

- 14.11 -

Réalisation et mise en oeuvre du programme sur les
quartiers sensibles; projets de convention à cette fin.
(S000843003)

Corporation de gestion des loisirs
du parc

56 000

Club intergénération la Petite
Patrie

62 992

Habitation Terrasse St-Michel Itée

63 766

L'Organisation des jeunes de Parc
Extension inc.

67 630,50

GCC la Violence

75 500

Centre communautaire jeunesse
unie de Parc Extension

77 486,80

Association des jeunes de la
Petite Bourgogne

90 252

C.A.F.É. sans murs (centre
d'animation, de formation et
d'échange)

143 000

- 14.12 -

Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-
2003; projets de convention à cette fin.
(S000843004)

YMCA de Montréal

50 000

C.A.F.É. sans murs (centre
d'animation, de formation et
d'échange)

50 000

Office municipal d'habitation de
Montréal

100 000

- 15 -

DIVERS

- 15.7 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Neal Rankin et Ian Rankin, un local pour bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3289, rue Saint-Jacques Ouest, aux fins du bureau Accès Montréal Sud-Ouest, pour 14 mois à compter du 1^{er} avril 2000, moyennant un loyer de 42 965,61 \$ pour cette période.

(36) (S000259006)

- 15.8 -

Remboursement à la Société de développement de Montréal (SDM) d'une somme de 1 809 570 \$ représentant les frais de financement intermédiaires lors de la réalisation du projet du musée Pointe-à-Callière en 1992.

(S000341004)

- 15.9 -

Projet de protocole d'entente par lequel la Ville prête les services de monsieur Robert Laplante, conseiller en planification, au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, pour la période du 1^{er} mai 2000 au 30 avril 2001.

(S001022001)

- 15.10 -

Approbation du cadre de référence « Ville de Montréal et personnes handicapées et à mobilité réduite » et mandat au comité de vigie pour l'élaboration d'un plan d'action 2001-2003.

(S000692001)

- 15.11 -

Nomination de monsieur Fabien Cournoyer, directeur par intérim du Service du développement économique et urbain, à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans à compter du 14 mars 2000.

(S000113004)

- 15.12 -

Virement de crédits de 739 500 \$ requis pour le renouvellement des conventions collectives de travail entre le Syndicat canadien de la fonction publique (sections locales 305 et 2755) et la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

(S000852001)

- 15.13 -

Demande au Gouvernement du Québec pour la reconnaissance du droit de propriété de la Ville sur l'ensemble des propriétés des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, et la cession pour 1 \$ de tous les droits sur les remblayages effectués autour des îles Sainte-Hélène, Ronde, Verte et Moffat, formant aujourd'hui les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène.

(S000458001)

- 15.14 -

Autorisation au Service des parcs, jardins et espaces verts, à acquérir des produits souvenirs aux fins de revente à la boutique du pavillon du jardin de Montréal à Shanghai, pour une somme de 180 000 \$, et à gérer cette boutique, en collaboration avec la Compagnie d'exploitation foncière de Pudong de Shanghai inc., jusqu'à la création de la Société du jardin de Montréal à Shanghai.

(S000179002)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Rotrand et Searle proposant que la Ville demande au Conseil de transition d'Ottawa de recommander la prestation de services bilingues pour la nouvelle ville d'Ottawa et que cette dernière soit déclarée officiellement bilingue.
(S000958017)

- 16.2 -

Motion des conseillers Théorêt et Cardinal demandant que la Ville mette fin à toute convention, entente ou accord qui confère à René Séguin et/ou Groupe Séguin Experts-Conseils un privilège ou un droit acquis en matière d'attribution de contrats.
(S000958018)

- 16.3 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt proposant que l'administration municipale exige de Stationnement Montréal de présenter annuellement son budget pour approbation par le conseil, ainsi que son plan d'action à la Commission des finances et du développement économique.
(S000958019)

- 16.4 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt relative à l'implantation d'un processus de conciliation pour les projets de changements de zonage majeurs et que l'administration municipale étudie l'expérience de l'acceptation du projet de l'agrandissement de l'épicerie Chèvrefils dans le district électoral de Laurier.
(S000958020)

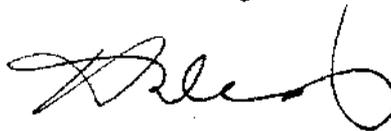
- 16.5 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt proposant la prolongation des heures d'ouverture de la Bibliothèque centrale et des bibliothèques de quartier et l'affectation de personnel supplémentaire pour le renouvellement des abonnements à des revues.
(S000958021)

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 85 dossiers.

L'assistante-greffière,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 15 mai 2000

Séance tenue le LUNDI, 15 mai 2000, à 19 h 15
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et les conseillères Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny et Searle.

Me Léon Laberge, greffier et Me Héléne Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers Lachance, Purcell, Bélanger et Bissonnette, et la conseillère Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers Zajdel, Parent et Prégent, et la conseillère Jolicoeur.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement à la mémoire du leader du groupe «Les Colocs», André «Dédé» Fortin, décédé récemment. La conseillère Larouche adresse, au nom des membres du conseil, des mots de sympathie à l'égard de la famille et des proches du défunt.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Normand Vachon	MM. Dompierre et Beauchamp	Problème de clôture sur sa propriété.
M. Alix Gornail	M. Bourque	Projet «Une île, une ville».
M. Pierre Ramet	M. Bourque	Projet de construction près de l'Université de Montréal.
Mme Louise Picard	M. Bourque	Opérations sans permis par la compagnie Mani-Atlas.
Mme Lisa Lafrance	M. Bourque	Opérations de la compagnie Tectonic, au 546, rue de Sébastopol.

AL

M. Michael Jolliffe	M. Bourque	Zonage sur la rue de Sébastopol - dépôt d'une pétition.
Mme Sandra Cohen-Rose	M. Weiner et Mme Eloyan	Projet relatif à la First Church of Christ Scientist - article 8.4 de l'ordre du jour.
M. Sam Totah	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Joseph Baker	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Albert Sévigny	MM. Bourque et Sévigny	Pollution causée par une entreprise sur la rue de Sébastopol.
M. Michel Bédard	M. Weiner	Approvisionnement en carburant.
M. Joseph B. Centaine	M. Bourque	Nasdaq - Montréal - Stationnement Montréal.
M. John Burcombe	Mme Eloyan	Stationnement pour le Cirque du Soleil - article 8.13 de l'ordre du jour.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Consultation publique à la Ville - projets de modification de zonage.
M. Applebaum	M. Bourque	Vente d'un terrain par la Société du Port de Montréal pour le projet du Technodôme.
M. Rotrand	M. Fortier	Construction du stade de baseball au centre-ville - projet de développement au coin des boulevards Saint-Laurent et René-Lévesque.
M. Sévigny	M. Bourque	Compagnies Mani-Atlas et Tectonic - inconvénients causés par leurs opérations.
M. Théorêt	M. Bourque	Dossier du boulevard urbain Ville-Marie - étude de faisabilité d'un tunnel.
M. Forcillo	M. Bourque	Projet de loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le conseiller Prescott intervient pour soulever une question de privilège relativement à son expulsion de la salle du conseil lors de la dernière assemblée, par le président Larivée.

Le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil du président de l'assemblée.

Un débat s'engage.

Le président prend la question du conseiller Prescott en délibéré.

Le conseiller Larivée reprend le fauteuil de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Rapport du vérificateur de la Ville portant sur l'exercice terminé le 31 décembre 1999.
- Bilan final du suivi du rapport du vérificateur pour l'exercice 1998.
- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 19 avril au 10 mai 2000.
- Copies des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 30 mars au 3 mai 2000.

Le conseiller Dompierre dépose une note de M. Fabien Cournoyer à M. Saulie Zajdel concernant l'abattage d'arbres.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

La conseillère Beauregard dépose une pétition signée par 63 commerçants et travailleurs de la rue de Bellechasse, entre les numéros civiques 5118 et 5020, demandant l'installation de lampadaires.

La conseillère Paul dépose une pétition signée par 70 résidents de Pointe-aux-Trembles demandant l'installation d'un arrêt obligatoire sur la rue Victoria, entre la 32^e Avenue et la rue Guillaume-Chartier.

Le conseiller Rotrand dépose une lettre adressée à M. Pierre-Yves Melançon lui faisant part de son mécontentement face au délai de réception par les conseillers des dossiers soumis à l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 17 avril 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 17 avril 2000.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Rotrand

De modifier ce procès-verbal, à la page 137, en ajoutant après la phrase «Le président de l'assemblée demande au conseiller Prescott de quitter la salle du conseil.», le paragraphe suivant :

«Invoquant l'article 102 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil, le conseiller Prescott a demandé l'appel de la décision du président de l'assemblée. Le président de l'assemblée a refusé au conseiller Prescott le droit d'en appeler de sa décision. À 11 h 25, le président de l'assemblée a demandé que le service de la police soit appelé pour sortir le conseiller Prescott et a suspendu la séance.»

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 01128

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01128)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 3 de l'ordre du jour.

CO00 01129

Article 4.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01129)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 5 à 7 de l'ordre du jour.

CO00 01130

Article 8.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à un projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01131 à CO00 01135

Articles 9.1 à 9.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 à 9.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01131 à CO00 01135)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

RL

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01136 et CO00 01137
Articles 9.6 et 9.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.6 et 9.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01136 et CO00 01137)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01138

Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01138)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01139 à CO00 01141
Articles 11.1 à 11.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01139 à CO00 01141)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 22 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 16 mai 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand et Bissonnette, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence.

Je donne mon assentiment au contenu
 de ce procès-verbal.

LE MAIRE,

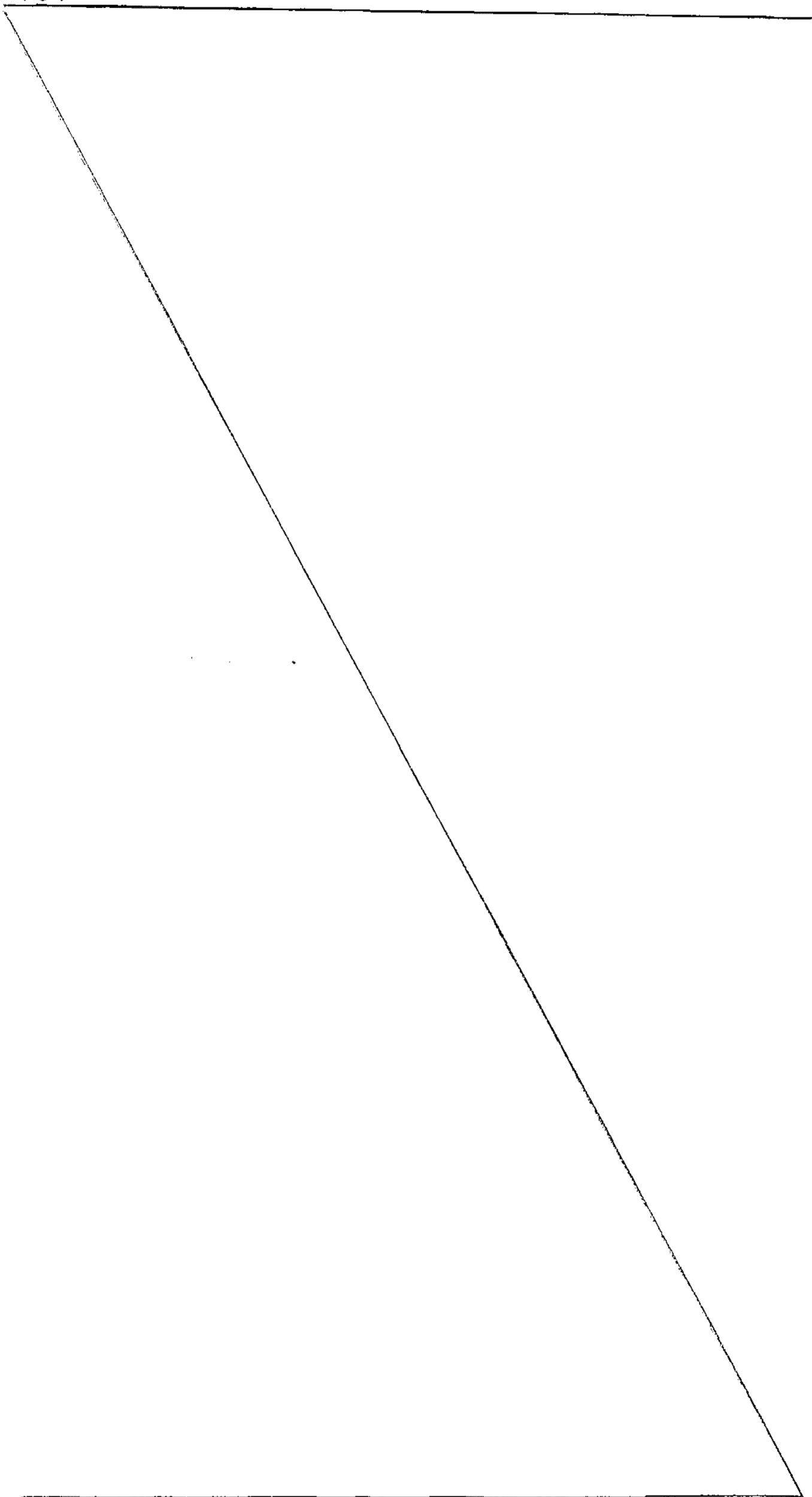


LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LE GREFFIER,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 15 mai 2000

Séance tenue le MARDI, 16 mai 2000, à 9 h 40
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque et les conseillers et les conseillères Fortier, Deros, Weiner, Larouche, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, Grégoire, Parent, Polcaro, Beauchamp, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Théorêt et Rotrand.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et les conseillères Le Duc, Eloyan, Tamburello, Biddle, Beauregard, St-Arnaud, Paul, Lachance, Belleli, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Bélanger, Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S: Les conseillers Zajdel, Paquin et Prément, et la conseillère Jolicoeur.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Sujet :</u>
M. John Burcombe	M. Fortier	Stationnement en général..
M. Greg Baly	M. Bourque	Dossier de la compagnie Parmalat - réserves exprimées par la CDU.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Nasdaq Montréal - Stationnement Montréal.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de cette période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

20

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Cardinal	M. Bourque	Stationnement Montréal - garantie consentie par la Ville.
M. Searle	M. Bourque	Stationnement Montréal - recommandations du vérificateur.
M. Théorêt	MM. Bourque et Le Duc	Parc linéaire le long du fleuve dans le secteur de la promenade Bellerive - décret gouvernemental pour un terrain adjacent à la 97 ^e Avenue.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 01142 à CO00 01145
Articles 12.1 et 12.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 et 12.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01142 et CO00 01145)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par la conseillère Fotopulos et le conseiller Cardinal

De retourner au comité exécutif le dossier correspondant à l'article 12.1 de l'ordre du jour.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 23

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Un débat s'engage sur l'article 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 12.2 de l'ordre du jour.

CO00 01146 à CO00 01148

Articles 13.1 à 13.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01146 à CO00 01148)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01149

Article 14.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01149)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01150 à CO00 01154

Articles 15.1 à 15.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 à 15.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01150 à CO00 01154)

20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01155 à CO00 01161

Articles 15.4 à 15.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.4 à 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01155 à CO00 01161)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée interrompt le débat pour souligner la présence dans la tribune réservée au public d'un groupe d'étudiants de l'école Notre-Dame-de-Grâce.

Le débat se poursuit sur l'article 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion d'adoption des articles 15.4 à 15.6, adoptée.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

 Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 01162 et CO00 01163

Articles 2.2 et 2.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.2 et 2.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01162 et CO00 01163)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 2.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01164 à CO00 01168
Articles 3.1 à 3.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Purcell

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.1 à 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01164 à CO00 01168)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Purcell

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 3.5 de l'ordre du jour.

Le conseiller Melançon signale au président une violation du règlement relativement aux propos du conseiller Cardinal.

Le président de l'assemblée décide que ce rappel au règlement est justifié.

Un débat s'engage.

Alléguant l'article 101 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (P-8.1), le président soumet le rappel au règlement formulé par le conseiller Melançon à la décision du Conseil.

Il est procédé à un vote à main levée sur ce rappel au règlement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 26
 Contre : 7

Le président de l'assemblée déclare le rappel au règlement justifié.

Le débat se poursuit.

Le président de l'assemblée déclare adoptée la motion d'adoption de l'article 3.5.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Bissonnette et Sévigny, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 3.5 de l'ordre du jour.

CO00 01169 à CO00 01173
Articles 3.6 à 3.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.6 à 3.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01169 à CO00 01173)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.7 et 3.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 12 h, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 10, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Madame Mercedes Sanchez adresse une question à la conseillère Larouche concernant des problèmes d'accessibilité aux restaurants du Vieux-Montréal.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 01174

Article 1.1 Le conseil reprend l'étude de l'article 1.1 qui avait été reporté à une phase ultérieure. Le débat reprend sur la motion d'amendement du conseiller Théorêt.

Le président du conseil déclare cette motion d'amendement irrecevable.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par les conseillers Prescott, Théorêt, Searle et Sévigny

D'en appeler de la décision du président de déclarer cette motion d'amendement irrecevable.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Théorêt, il est procédé à un vote enregistré sur cette dernière motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et les conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (10)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et les conseillères Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (36)

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'appel rejetée.

Il déclare sa décision maintenue.

Le président de l'assemblée déclare la motion d'adoption de l'article 1.1 adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence.

Le président de l'assemblée souligne la présence dans la tribune réservée au public des journalistes étrangers suivants : Vincent Foly du Bénin, Ibrahima LabassKeïta et Alexis Kalambry du Mali, Keïta Djéné et Diallo Boubacar Algassidiou de la Guinée.

CO00 01175 à CO00 01179
Articles 4.2 à 4.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.2 à 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01175 à CO00 01179)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.3 et 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Prescott, Théorêt, Cardinal, Sévigny, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 4.6 de l'ordre du jour.



CO00 01180 à CO00 01184
Articles 4.7 à 4.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.7 à 4.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01180 à CO00 01184)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01245

Article 8.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01185 à CO00 01189

Articles 8.3 à 8.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.3 à 8.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01185 à CO00 01189)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand, Forcillo, Bissonnette, Searle, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 8.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée souligne la présence, dans la tribune réservée au public, d'un groupe d'étudiants de l'école Kingston, Ontario.

CO00 01190 à CO00 01193

Articles 8.8 à 8.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.8 à 8.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01190 à CO00 01193)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.8 et 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Prescott, Théorêt, Rotrand, Sévigny, Bissonnette, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 8.9 de l'ordre du jour.

CO00 01194 à CO00 01196

Articles 8.12 à 8.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.12 à 8.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01194 à CO00 01196)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

EQ

CO00 01197 à CO00 01200

Articles 9.8 à 9.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.8 à 9.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01197 à CO00 01200)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 9.8 et 9.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 16 h 40, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De suspendre la présente séance pour 5 minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 16 h 50, le conseil reprend.

Le conseiller Beauchamp remplace le président au fauteuil de président de l'assemblée, aux fins de rendre sa décision sur la question de privilège du conseiller Prescott soumise la veille.

Un débat s'engage.

À 17 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 05, le conseil reprend.

Le conseiller Beauchamp, agissant comme président de l'assemblée, rend sa décision sur la question de privilège du conseiller Prescott, et annonce qu'une copie de celle-ci sera remise à chaque membre du conseil.

Le conseiller Larivée reprend son fauteuil de président de l'assemblée.

CO00 01201 à CO00 01205Articles 11.4 à 11.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.4 à 11.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01201 à CO00 01205)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01206 à CO00 01209Articles 11.9 à 11.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.9 à 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01206 à CO00 01209)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.9 et 11.10 de l'ordre du jour.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par le conseiller Théorêt

D'amender le rapport correspondant à l'article 11.10 de l'ordre du jour en y ajoutant le paragraphe suivant :

«Que le comité directeur d'Hydro-Québec/Montréal ayant comme mandat d'examiner des projets d'intérêt commun fasse rapport à une commission permanente du conseil municipal».

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

ed

De poser la question préalable sur cette motion d'amendement. Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 29
Contre : 6

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur la motion d'amendement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
Contre : 30

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement rejetée.

Un débat s'engage sur l'article 11.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Sévigny et Rotrand inscrivent leur dissidence sur les articles 11.9 et 11.11 de l'ordre du jour.

CO00 01210 à CO00 01214
Articles 12.5 à 12.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.5 à 12.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01210 à CO00 01214)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.5, 12.6 et 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

CO00 01215 et CO00 01216
Articles 12.10 et 12.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.10 et 12.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01215 et CO00 01216)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01217 à CO00 01219
Articles 13.4 à 13.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.4 à 13.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01217 à CO00 01219)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01220 à CO00 01222
Articles 13.7 à 13.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.7 à 13.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01220 à CO00 01222)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01223 à CO00 01227
Articles 14.2 à 14.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère St-Arnaud

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.2 à 14.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01223 à CO00 01227)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère St-Arnaud

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.2 et 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01228
Article 14.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01228)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01229 à CO00 01233
Articles 14.8 à 14.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Lajeunesse

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.8 à 14.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01229 à CO00 01233)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Lajeunesse

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01234 à CO00 01238
Articles 15.7 à 15.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.7 à 15.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01234 à CO00 01238)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01239 à CO00 01241
Articles 15.12 à 15.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.12 à 15.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01239 à CO00 01241)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.13 et 15.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

el

Les conseillers Rotrand, Prescott, Cardinal, Théorêt, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 15.14 de l'ordre du jour.

CO00 01242

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 320 203,59 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01243

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 657 316,63 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01244

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 2 348 708 \$ pour des travaux relatifs au réseau de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01245

Article 8.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 01245)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Dompierre

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Searle
Appuyé par le conseiller Rotrand

De modifier ce projet de règlement en remplaçant l'article 5. par le suivant :

«5. Tous les équipements mécaniques du nouvel entrepôt réfrigéré et du nouveau débarcadère de distribution doivent être installés à l'intérieur du bâtiment et que soient recouverts l'aire de chargement et le débarcadère».

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Venneri
Appuyé par le conseiller Purcell

De poser la question préalable sur cette motion d'amendement.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 29
Contre : 5

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Venneri et de la conseillère Samson, il est procédé à un vote à main levée sur la motion d'amendement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 24

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement rejetée.

Le débat reprend sur la motion principale.

À la demande des conseillers Searle et Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur la motion principale.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Applebaum et Bissonnette (34)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Searle (8)

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Melançon, Lapointe et Venneri entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et interviennent pour signaler que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, ils auraient voté en faveur de cette motion.

CO00 01246

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que la région d'Ottawa-Carleton en Ontario est une région désignée en vertu de la Loi sur les langues officielles du Canada et en vertu de la Loi sur les services en français de l'Ontario.

ATTENDU que cette même région compte un très grand nombre de francophones et francophiles qui contribuent largement à son épanouissement et à son développement.

ATTENDU que la nouvelle ville d'Ottawa devra jouer un rôle prépondérant au niveau du développement et de l'émancipation des francophones en Ontario.

ATTENDU que la nouvelle ville d'Ottawa devra jouer un rôle de leadership à l'échelle de la province et démontrer qu'il est possible pour les deux peuples fondateurs de vivre en harmonie.

ATTENDU que l'usage du français et de l'anglais dans l'exécution des programmes et des services municipaux devront être une pratique courante de l'administration, reflétant ainsi les valeurs linguistiques de la nouvelle ville d'Ottawa.

ATTENDU que les francophones et anglophones devront avoir accès à leurs institutions et services municipaux dans leur langue maternelle.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

Que la Ville de Montréal demande au Conseil de transition d'Ottawa de recommander la prestation de services bilingues pour la nouvelle ville d'Ottawa et que la nouvelle ville d'Ottawa soit déclarée officiellement bilingue.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 8
Contre ; 27

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 01247

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que la Ville de Montréal a convenu d'une entente à l'époque de l'annexion de Pointe-aux-Trembles par Montréal liant la municipalité avec René Séguin et / ou Groupe Séguin experts-conseils en matière de contrat.

ATTENDU qu'il y a lieu que René Séguin et / ou Groupe Séguin, experts-conseils soit soumis aux mêmes règles et conditions que la Ville de Montréal impose en matière d'attribution de contrat.

ATTENDU que la situation requiert de la municipalité un traitement équitable, transparent et juste en matière d'attribution de contrat.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Cardinal

Que la Ville de Montréal mette fin à toute convention, entente, ou accord qui confère à René Séguin et / ou Groupe Séguin experts-conseils un privilège ou un droit acquis en matière d'attribution de contrat.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
Contre : 29

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 01240

Article 16.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que ni le conseil municipal, ni les commissions permanentes du conseil municipal n'ont de contrôle sur le fonctionnement de la corporation Stationnement Montréal.

ATTENDU que lors de la séance du conseil municipal du mois d'avril dernier, la Ville de Montréal a garanti un prêt de 33 millions \$ pour la corporation Stationnement Montréal.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que l'administration municipale exige de Stationnement Montréal de présenter son budget pour approbation par le conseil municipal ainsi que son plan d'action annuellement à la Commission des finances et du développement économique.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 29

PD

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 01249

Article 16.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Cardinal et Théorêt sur l'implantation d'un processus de conciliation pour les projets de changements de zonage majeurs.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par le conseiller Théorêt

De retirer cette motion de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01250

Article 16.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que malgré les efforts louables de l'administration municipale d'augmenter sensiblement les budgets consacrés à l'acquisition de livres de bibliothèque à l'intérieur du budget pour l'an 2000, il serait important de prolonger les heures d'ouverture des bibliothèques de quartier et de la bibliothèque centrale les mardi et vendredi soirs de 18 h à 22 h ainsi que le dimanche de 12 h à 22 h tout au cours de l'été de l'an 2000.

ATTENDU qu'il manque de personnel à la bibliothèque centrale affecté au renouvellement de l'abonnement des revues et que ceci a pour effet que certaines revues, comme The Economist, ne sont pas renouvelées.

ATTENDU qu'un grand nombre de montréalais et montréalaises n'ont pas les moyens de prendre de vacances à l'extérieur de la ville au cours de l'été et que la fréquentation des bibliothèques demeure l'un de leur seul loisir.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par le conseiller Théorêt

Que l'administration municipale prolonge les heures d'ouverture de la bibliothèque centrale et des bibliothèques de quartier les mardi et vendredi soirs de 18 h à 22 h, ainsi que le dimanche de 12 h à 22 h, tout au cours de l'été de l'an 2000.

Que l'administration municipale affecte plus de personnel au renouvellement de l'abonnement des revues.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

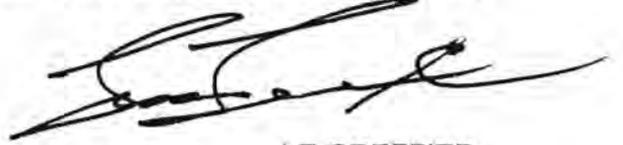
Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
 Contre : 32

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

À 22 h 25, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



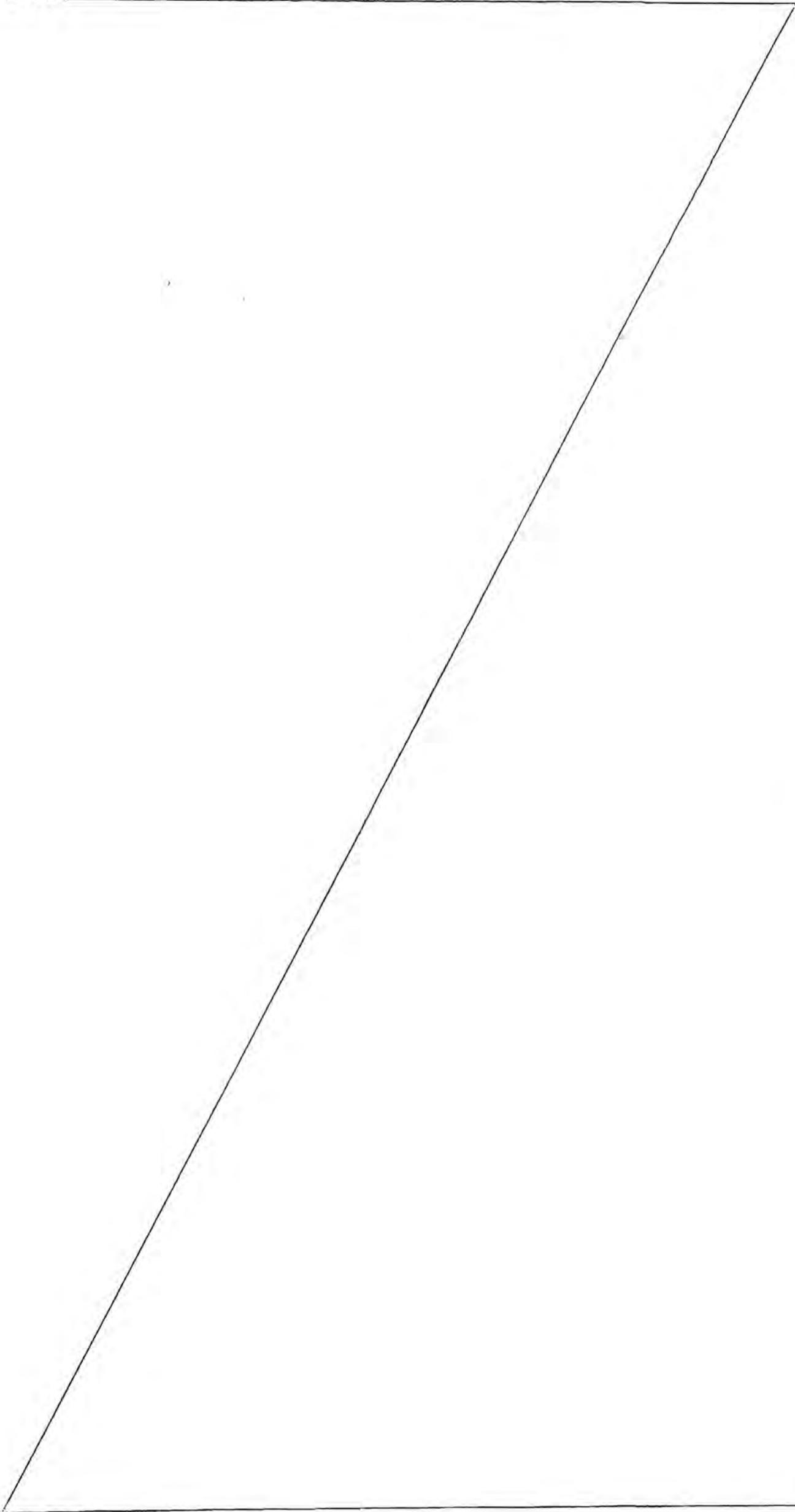
Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

LE MAIRE,



LE GREFFIER,







**ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE MERCREDI 7 JUIN 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 1^{er} juin 2000.

Prenez avis qu'une assemblée spéciale du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **mercredi 7 juin 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

RD

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2000.
(S000126012)

- CHAPITRES 2 À 5 -

AUCUN DOSSIER

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la Commission consultative sur la politique de consultation publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme.

- 6.2 -

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission du développement urbain de Montréal (C-8.1).

- 6.3 -

Nomination de membres à la Commission consultative sur la politique de consultation publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme.

- 6.4 -

Mandat à la Commission consultative sur la politique de consultation publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme, pour effectuer une consultation publique sur les documents proposés par l'administration concernant la politique de consultation publique et les procédures de traitement pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme, et pour faire rapport au conseil.

- CHAPITRES 7 À 18 -

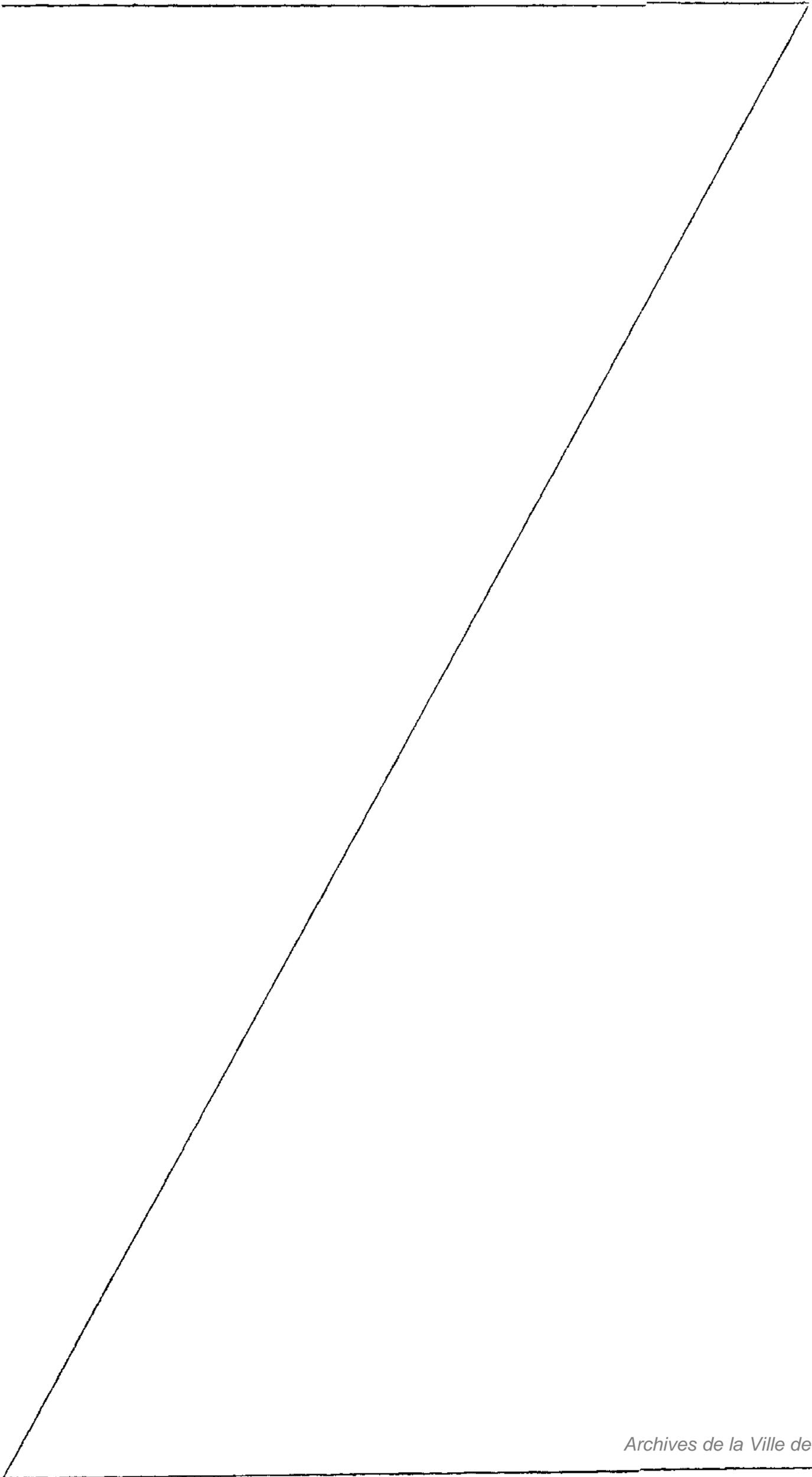
AUCUN DOSSIER

-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 5 dossiers.

Le greffier,





Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de
la Ville de Montréal du 7 juin 2000

Séance tenue le MERCREDI, 7 juin 2000, à 19 h 15
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Paul, Lachance, Beauchamp, Plante (J.-F.), Lapointe, Thibault, Baillargeon, Plante (M.), Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Théorêt, Rotrand, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier.

Les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Parent, Belleli, Venneri, Purcell, Bélanger, Minier, Lajeunesse, Deschamps, Cardinal, Jolicoeur et Applebaum arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers et conseillères Fortier, Samson, Polcaro, Prigent et Fotopulos.

Le président de l'assemblée prend place au fauteuil et cède la parole au Maire. Ce dernier invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement à la mémoire du hockeyeur Maurice Richard, décédé le 27 mai dernier.

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte.

Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Gilles Valiquette	M. Bourque	Club de baseball Les Expos.
M. John Burcombe	M. Bourque	Politique de consultation.
M. Marc Hoffman	M. Bourque	Projet de construction rue Louis-Colin.
M. René Delbuguet	M. Bourque	Divers problèmes reliés à l'urbanisme.
M. Yves Chartrand	M. Bourque	Développement du Plateau Mont-Royal.
M. Ted Dillon	M. Bourque	Consultation publique lors d'un changement de zonage.

Aucune autre personne n'étant inscrite à la période de questions du public, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Objet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Politique de consultation.
M. Rotrand	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Théorêt	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Searle	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Cardinal	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Aucun document n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Melançon dépose une pétition signée par près de 500 personnes relative au projet de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel de 28 logements à l'intersection de l'avenue Decelles et de la rue Jean-Brillant.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

À 20 h 15, il est

Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Cardinal

D'ajourner la présente séance au jeudi, 8 juin, à 19 h.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Théorêt et Cardinal, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion d'ajournement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (10)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (34)

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'ajournement rejetée.

CO00 01482

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 15 mai 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le maire Bourque

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 15 mai 2000.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le maire Bourque

De retirer cet article de l'ordre du jour et de le soumettre à la prochaine assemblée de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01483 à CO00 01486

Articles 6.1 à 6.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le maire Bourque

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les articles 6.1 à 6.4 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Théorêt et Cardinal, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion de réunion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (34)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare cette motion de réunion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des projets de règlement y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01483 à CO00 01486)

Il est Proposé par le maire Bourque
Appuyé par le conseiller Zajdel

- de procéder à l'étude et à l'adoption des projets de règlement faisant l'objet des articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour;
- de nommer les personnes suivantes membres de la Commission consultative sur la politique de consultation publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme :
 - M. Gérald Tremblay
 - M^e C. Stephen Cheasley
 - M. Michel Lincourt
 - Mme Hélène Wavroch
 - Mme Diane St-Germain

et de désigner monsieur Gérald Tremblay pour agir à titre de président de cette commission.

- d'adopter le rapport faisant l'objet de l'article 6.4 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que ce conseil se forme en comité plénier pour une période de 30 minutes, pour procéder à l'étude de ces articles de l'ordre du jour, et désigne le conseiller Beauchamp pour présider ce comité plénier.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 26

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que l'article 2 du projet de Règlement sur la Commission consultative sur la politique publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme soit modifié pour permettre la nomination, par le conseil, de cinq membres de la Commission, sur recommandation du Maire, après consultation des groupes organisés qui interviennent en matière d'urbanisme. Un autre bloc de cinq membres sera nommé par le conseil en choisissant parmi les membres de ce conseil, tout en laissant au moins deux des postes à des élus de l'opposition.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée suspend, pour 5 minutes, la présente séance afin d'étudier la recevabilité de ce projet d'amendement.

Au retour, le président de l'assemblée déclare la motion d'amendement recevable.

Le débat reprend.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon

Appuyé par le conseiller Venneri

De poser la question préalable concernant cette motion d'amendement.

À la demande des conseillers Melançon et Venneri, il est procédé à un vote à main levée sur la question préalable.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 27

Contre : 5

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à la question préalable adoptée.

Le débat reprend.

À la demande des conseillers Théorêt et Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'amendement au Règlement sur la Commission consultative sur la politique de consultation publique pour les projets dérogatoires au plan ou au règlement d'urbanisme.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (9)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Paul, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (33)

Le président de l'assemblée déclare la motion d'amendement rejetée.

Le conseiller Lachance entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté contre cette motion d'amendement.

Le débat reprend sur les articles 6.1 à 6.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare les articles 6.1 à 6.4 de l'ordre du jour adoptés.

PL

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Bissonnette et Searle inscrivent leur dissidence.

À 22 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

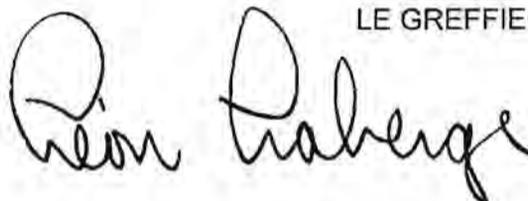


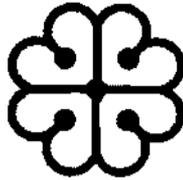
Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

LE MAIRE,



LE GREFFIER,





**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 19 JUIN 2000

À 19 H

AVIS DE CONVOCATION

HÔTEL DE VILLE, LE 15 JUIN 2000.

PRENEZ AVIS QU'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL EST CONVOQUÉE, À LA DEMANDE DU COMITÉ EXÉCUTIF, POUR LE **LUNDI 19 JUIN 2000, À 19 H**, DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE. LES AFFAIRES ÉNUMÉRÉES DANS LES PAGES SUIVANTES SERONT SOUMISES À CETTE ASSEMBLÉE.

(ENGLISH VERSION AVAILABLE AT THE SERVICE DU GREFFE, CITY HALL,
SUITE R-113A)

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 mai 2000,
et de l'assemblée spéciale du 7 juin 2000.
(S000126013)

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$
- 2.1 -	
Reconstruction d'un égout combiné dans l'avenue Atwater, de la rue Saint-Ambroise à la rue Sainte-Émilie. (36) (S001058033)	--- 350 000 (autorisation de dépense)

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$
- 3.1 -	
Planage de chaussées bitumineuses sur différentes rues. (26 à 39) (S000991018)	Construction Soter inc. --- 778 000
- 3.2 -	
Construction de pavages, de trottoirs, de conduits souterrains d'éclairage et pose de couches de surface sur les rues Adrien-Hébert, André-Michaux, Adolphe-Rho, la 21 ^e Avenue et l'avenue René-Descartes. (17, 47, 48, 51) (S001058040)	Asphalte Inter-Canada inc. --- 258 770
- 3.3 -	
Construction de pavage (couche de base), de bordures, de conduits souterrains d'éclairage et travaux d'éclairage et de signalisation sur la rue Damien-Gauthier, de la rue Sherbrooke au chalet du golf du Bout-de-l'Île. (51) (S001058030)	--- 618 000 (autorisation de dépense)
- 3.4 -	
Construction de pavages, de trottoirs, de bordures, de conduits souterrains d'éclairage, travaux d'éclairage et pose de couches de surface, sur la 6 ^e Avenue, la rue Madeleine- Dansereau, l'avenue du Midway, l'avenue du Mont-Royal, la rue Rose-Ouellette et la rue William-Tremblay. (20) (S001058032)	--- 1 160 172,51 (autorisation de dépense)
- 3.5 -	
Reconstruction de trottoirs et de bordures sur différentes rues (PRR 2000 - contrat 4). (9 à 11, 13 à 19, 21 à 25, 38 et 39) (S001058042)	Pavages A.T.G. inc. --- 1 046 121

- 3.6 -

Construction d'un égout pluvial, de bordures, de trottoirs et de pavage, travaux d'éclairage et réhabilitation des sols sur les rues Bourget, Bérard et des Lacquiers. (36) (S001058012)	--- 661 000 (autorisation de dépense)
---	---

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.1 -	
Réaménagement du parc Ovila-Pelletier. (41) (S000203008)	--- 600 000 (autorisation de dépense)
- 4.2 -	
Réfection du terrain de soccer au parc Gabriel-Lalemant. (6) (S000461029)	Bau-Québec ltée --- 262 312
- 4.3 -	
Aménagement du site de la chute à neige Wellington. (26) (S000648005)	--- 800 000 (autorisation de dépense)
- 4.4 -	
Réfection de deux courts de tennis au parc Kent. (28) (S000461030)	Terrapro Construction inc. --- 81 250
- 4.5 -	
Réaménagement de la place du Marché/Pôle Atwater. (36) (S000192010)	--- 1 800 000 (autorisation de dépense)
- 4.6 -	
Installation et modification de signalisation lumineuse et aérienne à divers endroits. (S000047001)	--- 270 616 (dépense supplémentaire)

- CHAPITRE 5 -

AUCUN DOSSIER

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Projet de règlement sur la fermeture comme rue d'un terrain situé au nord-est de la rue De Saint-Réal et au nord-ouest de la rue Dudemaine.
(2) (S000553002)

- 6.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Jean-Luc Larose, un terrain vague au nord-est de la rue De Saint-Réal et au nord-ouest de la rue Dudemaine, au prix de 28 700 \$, à des fins d'assemblage.

(2) (S000553003)

- 7 -

**MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS**

- 7.1 -

Modification de la résolution CO99 02195 du 14 septembre 1999, relative à l'octroi d'un contrat de 3 ans pour la fourniture de balais, de brosses et de vadrouilles, à Avmor ltée, aux fins de remplacer le nom de ce dernier par celui de Chemi-3 inc.

(S000069001)

- 7.2 -

Modification de la résolution CO96 02941 du 16 décembre 1996, relative à l'octroi d'un contrat de 5 ans pour la location de 20 autoniveleuses à Équipement Laurentien division de Services forestiers de Mont-Laurier ltée, aux fins de remplacer le nom de ce dernier par celui de Équipement Ontrac Québec inc.

(S000099001)

- CHAPITRE 8 -

AUCUN DOSSIER

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement permettant d'occuper en surplomb le domaine public avec une partie du bâtiment sis aux 350 et 352, rue Le Moyne, et un escalier de secours y adjacent.

(38) (S990455009)

- 9.2 -

Règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (O-1) et le Règlement sur les dérogations mineures (D-1).

(S000577001)

- 9.3 -

Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Joseph-A.-Rodier située sur le côté nord-ouest de la rue Sherbrooke et au nord-est de la rue Curatteau.

(45) (S000521001)

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
-------	---

- 10.1 -

Terrain vague situé du côté nord de la rue Augustin-Cantin,
à l'est de la rue Laprairie, à des fins d'assemblage.
(37) (S990553026)

Phyllis Green
et
Robert-Jacques Dubuc

30 000

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet d'acte par lequel la Ville accorde, à Les Industries Trident inc., mainlevée de la clause résolutoire et autres droits de garantie pouvant exister en sa faveur et renonce à tout droit de préférence en vertu de l'acte de vente d'un terrain situé en façade du boulevard Henri-Bourassa, à l'est de la 26^e Avenue, dans le parc industriel Armand-Bombardier.
(47) (S000786003)

- 11.2 -

Projet de convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada relatif à la construction et à l'entretien d'un pont dans le prolongement de la rue Peel, et au remboursement des frais encourus.
(37) (S990541015)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel la Compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Hudson limitée cède à la Ville, à des fins de parc, le terrain situé dans le quadrilatère formé des rues William-Tremblay, Augustin-Frigon, de l'avenue du Mont-Royal et de la rue André-Laurendeau, constitué du lot 184-Ptie du cadastre du Village de Hochelaga, circonscription foncière de Montréal.
(20) (S000656002)

- 11.4 -

Projet de contrat par lequel la Ville accorde à Kodak Canada inc. le titre de commanditaire privilégié et lui confère le droit exclusif de distribuer et de vendre des produits photographiques au Biodôme et par lequel Kodak verse à la Ville un montant annuel de 20 000 \$, sauf pour 1999 où le montant est fixé à 8 333 \$.
(S991039001)

- 11.5 -

Projet d'entente de collaboration entre la Ville et Vélo Québec fixant les obligations des parties dans le cadre du balisage de la «Route verte».
(S990776004)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
- 12.1 -	
Ressources spécialisées en analyse et programmation pour le développement de nouvelles modalités de traitement de la paie des accidentés du travail. (S000839002)	Groupe Conseil BL3i inc. --- 294 751,56
- 12.2 -	
Révision des plans et devis et surveillance des travaux de reconstruction du viaduc ferroviaire Sherbrooke / 59 ^e Avenue P.A.T. (51) (S000541017)	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada --- 20 000
- 12.3 -	
Préparation des plans et devis et surveillance des travaux de construction d'un tunnel piétonnier dans l'axe de la rue Robert-Élie. (51) (S000541021)	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada --- 20 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 13.1 -	
Châssis de camion à cabine avancée GMC T-8500. (S000082007)	La Cie Chevrolet Motor Sales de Montréal Itée --- 84 865,44

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
- 14.1 -	
Soutien à l'arbitrage et organisation de stages de formation. (S000737005)	Association des sports de balle de Montréal (1991) inc. --- 76 500

- 14.2 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (19) (S001108011)	Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-gens inc. --- 113 932
- 14.3 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (20) (S001108012)	L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont --- 113 936
- 14.4 -	
Exploitation d'une bibliothèque privée. (S000017004)	Montreal Children's Library --- 95 100
- 14.5 -	
Clubs sportifs et élite sportive. (42) (S991222003)	Centre de loisirs I.C. Itée --- 33 200
- 14.6 -	
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (37) (S000732009)	Maison des jeunes L'escampette inc. --- 40 000
- 14.7 -	
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (36) (S000732011)	Maison des jeunes La Galerie inc. --- 40 000
- 14.8 -	
Programme Jeunesse 2000 (Saint-Michel Nord); projet de convention à cette fin. (7) (S000735006)	La Maison des jeunes «Par la grand'porte» --- 107 168
- 14.9 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (13) (S000735007)	Centre communautaire Jeunesse unie de Parc Extension --- 115 040
- 14.10 -	
Programmes Jeunesse 2000 et Maison de jeunes (Jean-Rivard); projets de convention à ces fins. (8) (S000735008)	La Maison des jeunes «Par la grand'porte» --- 147 168
- 14.11 -	
Programmes Jeunesse 2000 et Maison de jeunes; projets de convention à ces fins. (28) (S000740007)	Maison de jeunes de la Côte des Neiges, inc. --- 154 240

- 14.12 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (33) (S000740008)	Association de la communauté noire de N.D.G. et À deux mains inc. --- 114 240
- 14.13 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (24) (S000746005)	YMCA de Montréal --- 113 636
- 14.14 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (39) (S000746006)	Centre récréatif Poupart inc. --- 113 520
- 14.15 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (22) (S000746007)	Les Girouettes du Centre du Plateau --- 113 636
- 14.16 -	
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (22) (S000746008)	L'Imagerie Local des Jeunes --- 40 000
- 14.17 -	
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (39) (S000746009)	La Maison des jeunes Quinka-Buzz inc. --- 40 000
- 14.18 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (38) (S000746010)	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. --- 113 636
- 14.19 -	
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (3) (S000747003)	Maison des jeunes d'Ahuntsic --- 40 000
- 14.20 -	
Programme d'intervention jeunesse en HLM; projet de convention à cette fin. (4) (S000747004)	Centre des jeunes Saint- Sulpice --- 40 000
- 14.21 -	
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (1) (S000747005)	Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville --- 109 740

- 14.22 -

Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(6) (S000747006)

Service des loisirs Sts-
Martyrs-Canadiens de
Montréal

109 740

- 14.23 -

Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(2) (S000747007)

Loisirs de l'Acadie de
Montréal

109 740

- 14.24 -

Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin.
(15) (S001108009)

L'Hôte Maison (Maison
de jeunes)

40 000

- 14.25 -

Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(40) (S001220001)

Centre communautaire
et sportif N.D.A. de
Montréal inc.

113 520

- 14.26 -

Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin.
(41) (S001221001)

CCSE Maisonneuve

40 000

- 14.27 -

Programmes Maison de jeunes et Jeunesse 2000; projets de
convention à ces fins.
(45) (S001225001)

L'Antre-Jeunes de
Mercier-Est

155 000

- 14.28 -

Programme d'intervention jeunesse en HLM; projet de convention
à cette fin.
(50) (S001264001)

Jeunes en mouvement
de Pointe-aux-Trembles

20 000

- 14.29 -

Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(49) (S001299001)

Carrefour-Jeunesse de
la Pointe de l'Île inc.

115 000

- 14.30 -

Programmes Maison de jeunes et Jeunesse 2000; projets de
convention à ces fins.
(48) (S001314002)

La Maison des jeunes
de Rivière-des-Prairies

155 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) 5655, avenue Pierre-De Coubertin.

(42) (S000489041)

b) 16700, boulevard Gouin Est

(51) (S000489057)

c) 370, rue Des Seigneurs

(37) (S000545043)

d) 9540, boulevard Gouin

(48) (S000489088)

e) 9530, boulevard Gouin

(48) (S000489089)

- 15.2 -

Octroi d'un délai jusqu'au 30 juin 2001 à Les Terrasses St-Sulpice inc. pour la réalisation des travaux sur l'emplacement situé au nord de la rue Émery, à l'ouest de la rue Saint-Denis, conditionnellement à la prolongation de la lettre de garantie bancaire de 10 000 \$.

(38) (S000786004)

- 15.3 -

Désignation de messieurs Jean-Marc Bissonnette et Jean-François Soulières, commissaires au Service du développement économique et urbain, comme membres et représentants de la Ville au conseil d'administration des sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) Ahuntsic / Cartierville et Ville-Marie respectivement. (S000878008)

- 15.4 -

Octroi de crédits de 515 600 \$ au Service des travaux publics et de l'environnement pour payer les quantités de fondants et d'abrasifs utilisés pour la période de janvier à avril 2000. (S000478001)

- 15.5 -

Approbation des états financiers 1999 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

(S000501003)

- 15.6 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé (C-11) :

a) 10663-10665, avenue Saint-Charles

(5) (S000572002)

b) 2643 à 2647, rue Monsabré

(42) (S000572003)

c) 5714 à 5722, 9^e Avenue

(20) (S000572004)

- 15.7 -

Nominations à la direction de services municipaux.

(S000512007)



- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Rotrand et Searle demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de faire annuler par le conseil les résolutions CO00 00862 et CO00 00863 adoptées par ce dernier, à sa séance du 18 avril 2000, relatives à la construction d'un centre de transbordement de déchets à l'intersection de la rue Pullman et de l'avenue Carillon.
(S000958022)

- 16.2 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de recommander au conseil municipal de mandater la Commission des finances et du développement économique pour examiner l'entente actuelle entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal et la performance de ladite société et ses filiales depuis 1994 et pour évaluer toute recommandation du comité présidé par le directeur général ayant trait à cette société.
(S000958023)

- 16.3 -

Motion des conseillers Rotrand et Searle demandant au conseil de réitérer sa confiance dans le professionnalisme et l'objectivité du vérificateur, monsieur Guy Lefebvre, suite à son rapport annuel qui traite entre autres de la Société en commandite Stationnement de Montréal.
(S000958024)

- 16.4 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.
(S000958025)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 78 dossiers.

Le greffier,



- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 19 JUIN 2000

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 3.7 -	
Planage, revêtement asphaltique des chaussées et reconstruction des trottoirs sur différentes rues. (1, 2) (S001058049)	Sintra inc. --- 2 193 245
- 3.8 -	
Reconstruction de trottoirs en béton avec granulats exposés et de bordures de granit, côté nord, sur la rue Notre-Dame, du boulevard Saint-Laurent à la place Jacques-Cartier. (38) (S001058044)	--- 288 000 (autorisation de dépense)
- 3.9 -	
Modifications et additions au réseau de conduits souterrains dans et au voisinage de la rue Hochelaga, entre la rue Honoré-Beaugrand et un point à l'est de l'avenue Georges-V. (S000780003)	Construction N.R.C. inc. --- 862 831,21
- 3.10 -	
Travaux généraux pour projets intermédiaires de construction ou modification de conduits souterrains. (S000780005)	Les entreprises de travaux Common Itée --- 2 440 715,30
- 3.11 -	
Travaux généraux de construction ou modification de conduits souterrains. (S000782001)	CMS entrepreneurs généraux inc. --- 1 779 707,60

- 3.12 -

Planage, revêtement asphaltique des chaussées et reconstruction des trottoirs et des bordures sur différentes rues.
(22, 25, 26) (S001058017)

Construction D.J.L. inc.

2 228 410,94

- 3.13 -

Thermorégénération de chaussées d'asphalte avec ajout de revêtement neuf et reconstruction de trottoirs sur différentes rues.
(13, 41, 42) (S001058050)

Construction Soter inc.

998 330

- 3.14 -

Reconstruction de trottoirs sur différentes rues.
(1, 30 à 33, 36, 37, 48) (S001058054)

B.P. Asphalte inc.

754 940

- 3.15 -

Reconstruction de trottoirs sur différentes rues.
(27 à 30, 34, 35, 37) (S001058048)

Pavage C.S.F. inc.

954 985

- 3.16 -

Reconstruction de trottoirs en béton avec granulats exposés, de trottoirs en dalles de granit, de bordures de granit, de pavage, de conduites d'eau secondaires, de conduites d'égout et d'éclairage, là où requis, sur la rue Bonsecours, de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Antoine.
(38) (S001058045)

1 250 000
(autorisation de dépense)

- 3.17 -

Travaux à contrat du programme de réfection routière 2000.
(S000422004)

9 800 000
(dépense supplémentaire)

- 3.18 -

Travaux en régie du programme de programme de réfection routière incluant ceux reliés au contrôle de la qualité (sondages et essais).
(S000422003)

1 345 000
(dépense supplémentaire)

- 3.19 -

Modification et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans le cadre de la réfection des viaducs de l'autoroute Décarie par le ministère des Transports du Québec.
(S000780004)

1 506 345

- 4 -

**OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX**

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.7 -	
Déplacement hors rue ou enfouissement des équipements de Vidéotron ltée sur la rue Notre-Dame, de la 55 ^e Avenue à la 67 ^e Avenue. (51) (S000781004)	--- 59 000 (autorisation de dépense)
- 4.8 -	
Aménagement du site de baignade familiale Maisonneuve. (S000660010)	Norgéreq ltée --- 1 534 651
- 4.9 -	
Réaménagement de l'îlot Greene, adjacent au marché Atwater, en terrain de stationnement. (36) (S000192009)	Salvex inc. --- 127 000
- 4.10 -	
Réfection du passage supérieur de la rue Sherbrooke, à l'est du boulevard Pie-IX. (42) (S000541022)	Concordia restauration de béton ltée --- 1 344 683,91
- 4.11 -	
Réfection des colonnes de compensation à l'usine Charles-J. Des Bailleurs; transfert du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes. (S000375002)	Axiome Construction --- 40 000
- 4.12 -	
Construction d'un garage de remisage (type monocoque) à la cour Port-Royal. (3) (S000225002)	Synergie construction conseils inc. --- 270 993,89
- 4.13 -	
Réaménagement de l'entrée du parc La Fontaine dans l'axe de la rue Brébeuf. (22) (S001174001)	--- 150 000 (autorisation de dépense)
- 4.14 -	
Réfection des ascenseurs de l'hôtel de ville. (38) (S001323002)	Ascenseurs Microtec inc. --- 1 094 587,35

- 4.15 -

Construction d'une station de pompage dans le secteur sud du Complexe environnemental de Saint-Michel.
(S001088002)

Construction Frank Catania & Associés inc.

835 000

- 4.16 -

Travaux de réfection et d'amélioration à diverses structures - Programme 2000.
(27, 29, 33, 37) (S000541026)

1 472 000
(autorisation de dépense)

- 4.17 -

Construction d'un bâtiment de service au Complexe environnemental de Saint-Michel, incluant la construction d'un massif de conduits électriques.
(S000558007)

5 635 700
(autorisation de dépense)

- 4.18 -

Agrandissement de l'immeuble de la cour de service Poincaré, construction de deux garages, aménagement du site et d'un atelier d'horticulture.
(S000558008)

1 545 928,44
(autorisation de dépense)

- 4.19 -

Déplacement hors rue ou enfouissement des équipements de Vidéotron ltée sur la rue Charland, de l'avenue Papineau au boulevard Saint-Michel.
(7) (S000781005)

9 000
(autorisation de dépense)

- 4.20 -

Construction des aménagements dans le fond de la carrière Saint-Michel pour la gestion des eaux de fonte provenant des neiges usées.
(8) (S000541033)

1 800 000
(autorisation de dépense)

- 4.21 -

Réaménagement du parc des Cheminots.
(37) (S000203009)

Terrassement Ahuntsic inc.

233 875

- 4.22 -

Aménagement paysager de la place à l'angle de la rue Jean-Talon et du boulevard Saint-Laurent.
(14) (S000203010)

Cirillo F. Mormina inc.

249 940

- 4.23 -

Fabrication et installation de 10 signaux verticaux en granit et acier inoxydable et de bases en béton devant être installés sur le domaine public dans le secteur de la Petite Italie.
(14) (S001156004)

Montval construction,
division de Groupe
Granitcon inc.

275 480

- 4.24 -

Mise en place de balustrades de béton sur les murs du passage inférieur Jean-Talon, à l'est de l'avenue du Parc.
(13) (S000541030)

450 000
(autorisation de dépense)

- 4.25 -

Travaux de déplacement de deux portiques chinois et réaménagement de la rue De La Gauchetière - phase 1.
(38) (S000541036)

258 000
(autorisation de dépense)

- 4.26 -

Aménagement de 5 parcs en bordure de la rivière des Prairies.
(48) (S000203013)

700 000
(autorisation de dépense)

- 4.27 -

Travaux de réfection des viaducs, murs de soutènement et voies de service de l'autoroute Décarie par le ministère des Transports du Québec.
(S000397003)

9 750 000
(autorisation de dépense)

- 5 -

ACHAT D'IMMEUBLES

OBJET

VENDEUR

PRIX D'ACHAT
\$

- 5.1 -

Emplacement situé à l'angle sud-ouest de la rue Bélanger et de l'avenue De Chateaubriand.
(14) (S000785002)

Pétrolière McColl-Frontenac inc.

160 000

- 5.2 -

Terrain vague situé au sud-ouest de la rue De Chambly et au sud-est du boulevard Saint-Joseph, à des fins de rues et de passage piétonnier.
(19) (S000516008)

Gestion Francesco
Scalia inc.

220 000

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.3 -

Règlement sur la fermeture de la partie de la rue de la Ferme, située entre les rues Wellington et Saint-Patrick, ainsi que d'un passage, situé rue Bridge, au nord de la rue Wellington.
(37) (S000516012)

- 6.4 -

Projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9082-3626 Québec inc. (Carpettes Art-Déco inc.) un terrain situé au sud de la rue Bridge, entre les rues Saint-Patrick et Wellington, incluant une partie de la rue de la Ferme, pour un montant de 550 000 \$.
(37) (S000516007)



- 6.5 -

Projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville portant sur un plan d'action conjoint pour le projet de recyclage de l'ancienne église Saint-Robert-Bellarmin en atelier chorégraphique pour la Fondation Jean-Pierre Perreault et sur l'octroi d'une contribution financière maximale de 1 500 000 \$ à la Ville.

(39) (S001158013)

- 6.6 -

Octroi d'une contribution financière par la Ville de 1 500 000 \$ à la Fondation Jean-Pierre Perreault pour la réalisation des travaux de la phase 2 de son atelier chorégraphique dans l'ancienne église Saint-Robert-Bellarmin, au 2022, rue Sherbrooke Est.

(39) (S000007003)

- 6.7 -

Projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville portant sur un plan d'action conjoint pour la mise en valeur du bain Mathieu et sur l'octroi d'une contribution financière maximale de 485 000 \$ à la Ville.

(39) (S001158010)

- 6.8 -

Projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (S.P.A.G.) l'emplacement situé au nord-ouest de la rue Ontario entre les rue Florian et L'Espérance avec le bâtiment situé au 2915, rue Ontario Est, connu sous le nom de bain Mathieu, et projet de convention par lequel la Ville accorde à cet organisme une contribution financière maximale de 485 000 \$ pour la mise aux normes et la rénovation de ce bâtiment.

(39) (S000390004)

- 6.9 -

Règlement sur la fermeture de trois parties de rues et d'une ruelle au sud-ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste et au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis.

(51) (S000784006)

- 6.10 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend au Groupe Lavo inc. un terrain vacant situé au sud-ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste et au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis, pour la somme de 796 095 \$.

(51) (S000784005)

- 6.11 -

Projet de bail par lequel la Ville loue à Rolls-Royce Canada un terrain situé à proximité de l'usine de production des eaux Atwater, pour l'exploitation d'un banc d'essai.

(35) (S000861002)

- 6.12 -

Octroi d'un contrat à Sintra inc. pour la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'un égout sanitaire et d'un égout pluvial sur le terrain de l'usine de production d'eau Atwater, au prix de 524 997,49 \$.

(35) (S000991027)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par la Fondation québécoise du cancer, des bâtiments portant les numéros 2035-2043 et 2075, rue De Champlain.
(39) (S990545226)

- 8.2 -

Règlement sur la modification et l'agrandissement, par le CHSLD Biermans-Triest, du bâtiment portant le numéro 7905, rue Sherbrooke Est.
(45) (S000489042)

- 8.3 -

Règlement sur l'occupation, à des fins commerciales, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 6997 à 7007, rue Beaubien Est.
(43) (S000489074)

- 8.4 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet des « Promenades Ste-Catherine » (6459).
(26) (S000545052)

- 8.5 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(37) (S000545054)

- 8.6 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000383001)

- 8.7 -

Règlement sur l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 5000, 5004 et 5006, de la rue Saint-Denis.
(23) (S000545030)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 9.4 -

Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal (94-118).
(S000702012)

- 9.5 -

Règlement sur les subventions relatives à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques.
(S000578001)

- 9.6 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (PROCIM V) (S-11.3).
(26) (S001009005)

- 9.7 -

Règlement sur les subventions à la rénovation résidentielle (travaux mineurs).
(S000602001)

- 9.8 -

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier de 2000) (99-304).
(7) (S000794002)

- 9.9 -

- a) Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'acquisition d'une unité résidentielle neuve (nouveau programme) (S-4.1);
- b) Règlement sur la subvention à la construction de bâtiments résidentiels locatifs au centre-ville.
(S000634001)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET

ACQUÉREUR

PRIX DE VENTE

\$

- 10.2 -

Terrain vacant ayant front sur la 3^e Rue au nord-est de la
65^e Avenue, à des fins de développement résidentiel.

Habitations PMA inc.

49 892

- 10.3 -

Emplacement à l'intersection des rues du Couvent et de
Richelieu, avec le bâtiment dessus érigé situé au 990, rue
du Couvent, à des fins résidentielles.
(36) (S000645001)

Coopérative d'habitation du
Couvent de Saint-Henri

46 057

- 10.4 -

Immeuble situé au 3714, avenue du Parc.
(38) (S000783011)

Saverio Scicchitano

70 000

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.6 -

Projet d'acte par lequel la Ville abandonne et renonce à tous les droits de servitude perpétuelle et réelle de non-construction en surface affectant les lots 1 180 164 et 1 180 165 du cadastre du Québec, à l'est de la rue des Soeurs-Grises et au nord de la rue de la Commune.

(26) (S990516005)

- 11.7 -

Projet de contrat par lequel la Ville prête à Arts et Culture de la Pointe, des locaux dans l'édifice situé au 14678, rue Notre-Dame Est, connu sous le nom de maison Beaudry, pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 juillet 2003, à des fins de développement communautaire et culturel.

(51) (S000309010)

- 11.8 -

Projet de contrat par lequel la Ville prête au Centre multimédia maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, des locaux dans l'édifice situé au 14001, rue Notre-Dame Est, connu sous le nom de maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 juillet 2004, à des fins de développement communautaire et culturel.

(50) (S000309011)

- 11.9 -

Projet de contrat par lequel la Ville prête à Arts et Culture de la Pointe, des locaux dans l'édifice situé au 14001, rue Notre-Dame Est, connu sous le nom de maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 décembre 2002, à des fins de développement communautaire et culturel.

(50) (S000309012)

- 11.10 -

Projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville concernant l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes.

(S000498001)

- 11.11 -

Projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville portant sur un plan d'action conjoint concernant les problèmes sociaux en milieu urbain et sur l'octroi d'une contribution financière maximale de 2 000 000 \$ à la Ville.

(S001158009)

- 11.12 -

Projet de convention afférente à la Cité du commerce électronique, entre le ministère des Finances du gouvernement du Québec, la Société de développement de Montréal, Investissement-Québec et la Ville.

(26) (S000341008)

- 11.13 -

Projet d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, la Ville et le Centre local de développement (CLD) Montréal par lequel la Ville accorde un soutien financier de 880 000 \$ aux organismes mandataires de ce centre.

(S000483012)

- 11.14 -

Projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance les petits lutins de Roussin, des locaux au 2^e étage du bâtiment situé au 12125, rue Notre-Dame Est et un espace extérieur, pour la période du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2005.

(49) (S000309013)

- 11.15 -

Projet de protocole d'entente par lequel la Ville prête les services de madame Sandrine Berthiaume, adjointe à la directrice du Service des sports, des loisirs et du développement social, à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.

(S000297009)

- 11.16 -

Projet de protocole d'entente par lequel la Ville prête les services de madame Rita Rachele Dandavino, conseillère aux affaires interculturelles à la Direction générale, à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2001.
(S000297010)

- 11.17 -

Projet de modification au protocole d'entente entre la Ville et la Société de développement de Montréal par lequel le prêt des services de monsieur Gilles Morel, cadre de direction au Service de la culture, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2000.
(S990214004)

- 11.18 -

Projet de protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole portant sur un plan d'action conjoint visant la relocalisation à des fins d'intégration urbaine et la valorisation du site des immeubles MK Plastics inc., et sur l'octroi d'une contribution financière maximale de 1 500 000 \$ à la Ville.
(37) (S001158011)

- 11.19 -

Projet de bail par lequel F.D.L. compagnie ltée loue à la Ville, à des fins de centre communautaire, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges, du 1^{er} septembre 2000 au 31 août 2005.
(29) (S000259014)

- 11.20 -

- Projet d'acte de cession d'un droit superficiaire entre la Ville et Cinéma VI pour le bâtiment situé au 5560, rue Sherbrooke Ouest, pour un terme de 50 ans, à titre gratuit;
- Projet de convention par lequel la Ville accorde une contribution financière de 1M\$ pour la restauration du bâtiment ci-dessus;
- Projet de protocole d'entente concernant une période d'occupation annuelle des lieux par la Ville, pour des spectacles.
(33) (S000516009)

- 11.21 -

Projet de protocole d'entente par lequel la Ville prête les services de monsieur Luc Ouimet, conseiller technique au Service du personnel, au Bureau international des droits des enfants, du 19 juin 2000 au 18 juin 2001.
(S000511009)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

- 12.4 -

Contestation devant la Cour d'appel du Québec de la valeur foncière et locative de l'immeuble de l'ancien hôtel Mont-Royal, connu sous le nom de «Les Cours Mont-Royal».
(S001051002)

Brunet, Lamarre	

	10 500
	(dépendance supplémentaire)

- 12.5 -

Garde des valeurs de divers fonds; addenda 1 à la convention du 30 octobre 1997 (CO97 02187).
(S000367001)

Trust général du Canada

80 000
(dépense supplémentaire)

- 12.6 -

Réalisation des plans, devis et cahier des charges, surveillance des travaux et expertise technique dans le cadre du programme de protection des bâtiments culturels.
(S000252008)

Martin, Morris et Marcotte,
architectes,
Bouthillette Parizeau et associés
inc.
et
Nicolet Chartrand Knoll Itée

317 469

- 12.7 -

Réalisation des plans, devis et cahier des charges, surveillance des travaux et expertise technique dans le cadre du programme de réfection des centres de loisirs et communautaires.
(S000281005)

Cardin & Ramirez
Architectes,
Bouthillette, Parizeau et
associés inc.
et
Marcel Laurin, ingénieur
conseil

485 000

- 12.8 -

Réalisation des plans, devis, cahier des charges, surveillance des travaux et expertise technique dans le cadre du projet de climatisation et autres travaux connexes au centre Étienne-Desmarreau et au centre Monkland.
(S000660009)

MLC associés inc.

100 000

- 12.9 -

Étude préliminaires, plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue Berri, entre les rues Notre-Dame et Saint-Antoine.
(S000541009)

Groupe-conseil Génivar inc.

77 513

- 12.10 -

Travaux préparatoires et interventions archéologiques dans le cadre des travaux de réaménagement des rues et de réalisation du plan lumière dans le Vieux-Montréal.
(38) (S001058046)

Arkéos inc.

200 000

- 12.11 -

Travaux d'archéologie préparatoires et interventions archéologiques dans le cadre des travaux de réaménagement de rues.
(S001058047)

Arkéos inc.

300 000

- 12.12 -

Réalisation des plans, devis et cahiers des charges, surveillance des travaux et expertise technique dans le cadre du Programme de protection des casernes 2000-2002.
(S000252009)

Réal Paul, architecte,
Pasquin St-Jean et associés
inc.
et
Axor experts-conseils inc.

660 000

- 12.13 -

Étude d'impact sur la circulation pour le projet de la Cité du multimédia.
(37) (S000816002)

Les Consultants iTRANS inc.

28 458

- 12.14 -

Réalisation de plans et devis et surveillance des travaux pour la rénovation et la préparation des bâtiments de la pépinière de l'Assomption.
(S000461033)

Affleck + de la Riva
architectes

111 362

- 12.15 -

Prolongation des services de gestion de projet pour la construction du Jardin de Montréal au parc de Pudong à Shanghai.
(S000893002)

Dessau-Soprin inc.

95 786,33

- 12.16 -

Études de caractérisation des sols sous plusieurs rues, préparation de plans et devis et surveillance des travaux de décontamination ou de gestion environnementale des sols, dans le cadre des travaux de construction et de reconstruction de conduites d'égout et d'eau, de pavages et de trottoirs.
(S000415007)

Golder associés ltée

150 000
Biogénie S.R.D.C. inc.

150 000

- 12.17 -

Études préliminaires, réalisation de plans et devis, et surveillance des travaux de démolition du viaduc au-dessus du boulevard Saint-Joseph, à l'ouest de la rue D'Iberville.
(21) (S000541025)

Tecsult inc.

200 000

- 12.18 -

Réalisation de plans, devis et surveillance des travaux de déplacement des portiques chinois de la rue De La Gauchetière.
(S000541035)

Nicolet, Chartrand, Knoll ltée

30 000

- 12.19 -

Préparation des plans et devis en vue de l'acquisition et de l'installation d'un quai flottant pour une navette fluviale, dans le parc Doris-Lussier.
(51) (S000062001)

29 999,49
(autorisation de dépense)

- 12.20 -

Gestion du projet d'aménagement et de réalisation du Jardin des Premières Nations au Jardin botanique.
(18) (S00019006)

François Gravel Gestion de
projets inc.

221 983,90

- 12.21 -

Travaux préparatoires et interventions archéologiques dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs J.-Ernest-Laforce, Sun-Yat-Sen, Promenade du Bout-de-l'Île et jardin des Premières nations au Jardin botanique.
(18, 38, 51) (S000461036)

Ethnoscop inc.

90 000

- 12.22 -

Plans, devis et surveillance des travaux d'aménagement du jardin des Premières nations au Jardin botanique.
(18) (S000190007)

Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc.
& al.

664 482

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.2 -

Sacs à ordures.
(S001152002)

379 000
(autorisation de dépense)
contrat octroyé par la CUM à
Junise inc.

- 13.3 -

Hypochlorite de sodium.
(S000072003)

Lavo Itée
137 427,27

Groupe Cam-J
24 815,49

- 13.4 -

Remplacement de matériels et de logiciels micro-informatiques, mise à niveau de composantes désuètes du réseau unifié et création d'un environnement de commerce électronique pour de nouvelles applications.
(S000091001)

1 299 932,80
(autorisation de dépense)

- 13.5 -

Achat d'équipements informatiques pour le réseau des bibliothèques - phase II de l'implantation du système MANITOU.
(S000011002)

420 162,93
(autorisation de dépense)

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME	MONTANT / \$

		MONTANT / \$

- 14.31 -		
Étude sur la vocation des terrains des ateliers municipaux situés entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau. (S000843006)	CDEC Rosemont-Petite Patrie, Corporation de développement économique communautaire	60 000

- 14.32 -		
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (35) (S000732008)	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	113 000

- 14.33 -		
Programme Maison de jeunes; projet de convention à cette fin. (S000732010)	Maison des jeunes de Pointe St-Charles inc.	40 000

- 14.34 -		
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (10) (S000735009)	Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.	148 504

- 14.35 -		
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (14) (S001108010)	La Piaule, local des jeunes	113 932

- 14.36 -		
Festival Juste pour rire; protocole d'entente à cette fin. (38) (S000010003)	Festival Juste pour rire/ Just for laughs	soutien technique

- 14.37 -		
Réalisation d'un nouveau spectacle multimédia pour le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière. (38) (S000020003)	Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et Fondation du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière	2 000 000

- 14.38 -		
Deuxième édition du programme Brigades Graffiti. (S000118001)	Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc.	150 000 & 75 000

- 15 -

DIVERS

- 15.8 -

Ratification du versement d'une somme de 200 000 \$ à la Société des designers d'intérieur du Québec (SDIQ) pour l'administration du concours Commerce Design Montréal 2000.
(S001231007)

- 15.9 -

Projet de contrat entre la Ville, Pharmascience Clinical Research inc. et le ministre de l'Environnement du Québec pour le versement d'une aide financière de 18 328,72 \$ dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, relativement au projet d'agrandissement d'un entrepôt situé au 6111, avenue Royalmount.
(30) (S001343001)

- 15.10 -

Autorisation d'une dépense de 27 725 000 \$ pour la réalisation des travaux reliés au protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole portant sur les interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003.
(S000512008)

- 15.11 -

Virement de crédits de 500 000 \$ devant servir au paiement d'indemnités de départ à être versées aux employés autorisés à quitter leur emploi.
(S000791001)

- 15.12 -

Accord du «Droit de Cité» et proclamation de la citoyenneté d'honneur au Deuxième Régiment d'artillerie de campagne, de l'Artillerie royale canadienne.
(S000118002)

- 15.13 -

Autorisation à la Société de développement de Montréal pour la signature d'un acte de prêt rotatif avec la Caisse centrale Desjardins pour un montant maximal de 70 000 000 \$, dans le cadre du projet de la Cité du commerce électronique.
(26) (S000341007)

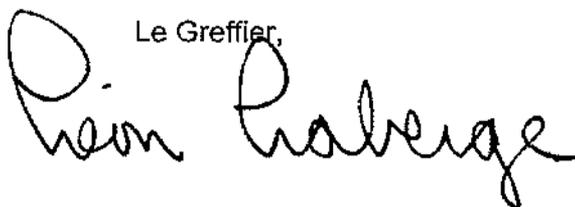
- 15.14 -

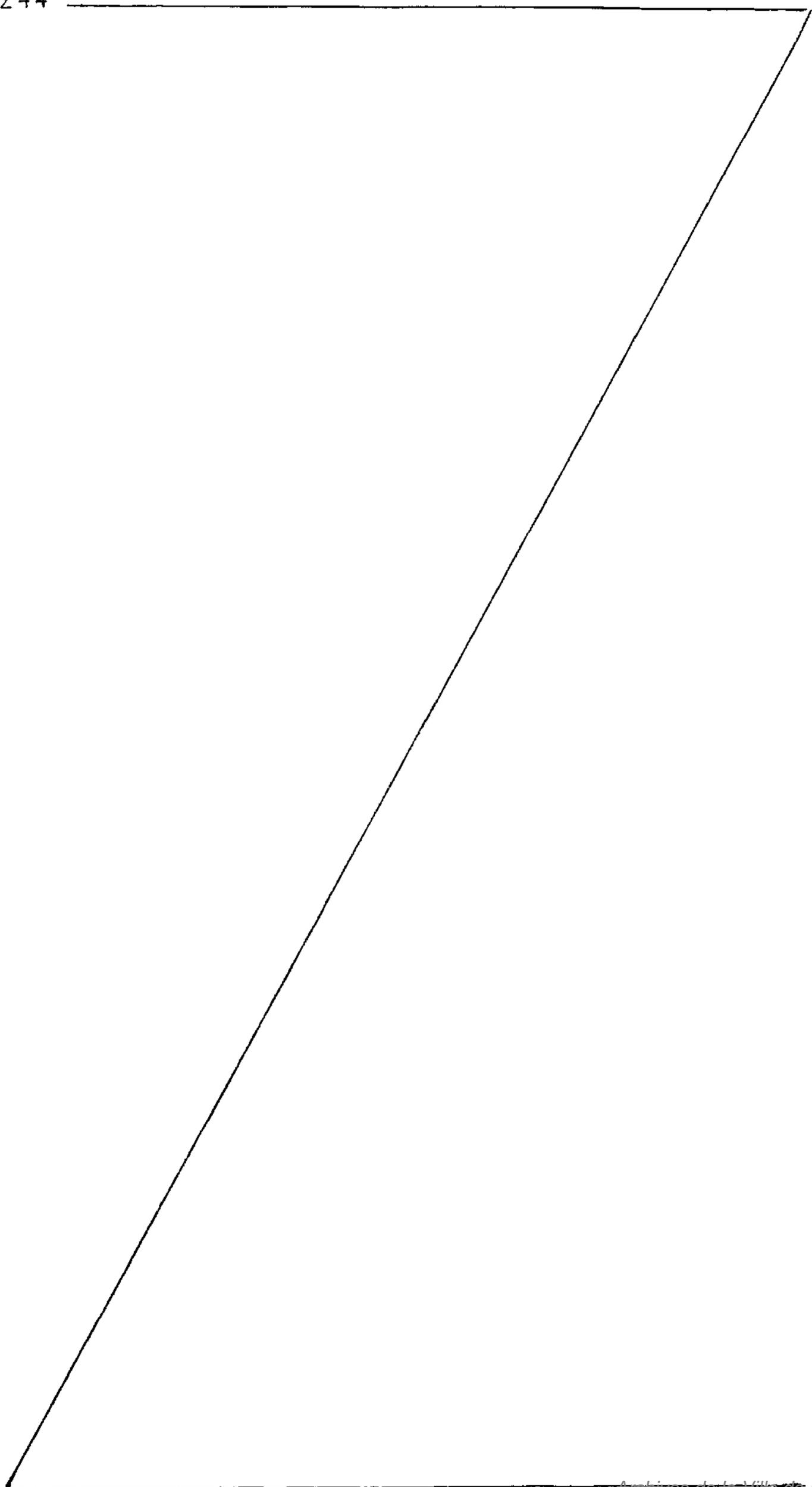
Nomination des vérificateurs externes de la Ville.
(S000512009)

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 116 dossiers.

Le Greffier,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 19 juin 2000

Séance tenue le LUNDI, 19 juin 2000, à 19 h 10
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Lajeunesse, Charron, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et conseillères Le Duc, Tamburello, Beauregard, Venneri, Lapointe, Minier, Plante (M.), Deschamps, De Michele, Prescott, Applebaum et Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers et conseillères Zajdel, Eloyan, Bélanger, Jolicoeur et Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
Mme Nora Bednarski	Mme Belleli	Projet de modification du marché Métro Chèvrefils.
Mme Claude Benielli	M. Théorêt	Même sujet que ci-dessus.
M. Maxime Bergeron-Laurencelle	MM. Bourque et Purcell	Centre communautaire Jeunesse Petite-Patrie - dépôt d'un document.
M. Trevor Mills	M. Bourque	Demande d'espace pour un organisme pour la jeunesse.
Mme Isabelle Leduc	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Coupages de subventions accordées par la Ville.
Mme Debbie Savoie	M. Bourque	Centre de soir Denise Massé - coupures de subventions.
M. Jack Keenan	M. Bourque	Centre de jour St. James - coupures de subventions.



Mme Isabelle Narayana	M. Tamburello	Utilisation de pesticides - quartier sud-ouest.
M. Robert Neilson	M. Bourque	Domages causés par les arbres de la Ville.
M. Jacques Méthot	M. Bourque	Déplacement du lieu de culte au 5843, rue Hutchison, près de la rue Bernard.
Mme Madeleine Martin	MM. Bourque et Charbonneau	Qualité de vie dans le district Louis-Riel - installation de feux de circulation sur la rue Bélanger.
M. Joseph B. Centaine	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Projet «Une île, une ville» - problèmes sociaux.
Mme Antoinette Diraddo	MM. Bourque et Charbonneau	Circulation lourde sur la rue Bélanger, entre le boulevard Langelier et les Galeries d'Anjou.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillère ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Projet du Technodôme - consultation par une commission ad hoc.
M. Rotrand	M. Bourque	Projet de communauté métropolitaine de Montréal - avenir de la Communauté urbaine de Montréal et services offerts.
M. Théorêt	M. Bourque	Outils de gestion envisagés dans le cadre du projet de réforme fiscale.
M. Searle	M. Bourque	Dossier inscrit à l'ordre du jour au point 11.20 - Cinéma VI.
M. Cardinal	M. Bourque	Droit au référendum des autres villes de l'île de Montréal, dans l'hypothèse de fusions.
Mme Fotopulos	M. Bourque	Théâtre Rialto - demande de permis d'alcool et position de l'administration.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Copie des résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 17 mai au 14 juin 2000.
- Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (T-2).
- Copies des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 27 avril au 31 mai 2000.

La conseillère Deros dépose une résolution du comité exécutif du 3 mai 2000, à l'effet de proclamer la semaine du 8 au 13 juillet 2000, «Semaine de la culture de paix et de non-violence».

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Fortier dépose les réponses suivantes :

Réponse à un citoyen, M. Pierre-E. Lachapelle, relative à l'entretien des pelouses, arbustes et arbres situés sur les terrains de l'école secondaire Sophie-Barat, située au 1230, boulevard Gouin Est.

Réponse au même citoyen, M. Pierre-E. Lachapelle, relative à l'affichage commercial sur le panneau indicateur du pointage, sur le terrain de baseball éclairé du parc Ahuntsic.

La conseillère Samson dépose les réponses suivantes :

Réponse à la question du conseiller Rotrand concernant les problèmes de circulation suite à l'installation de deux magasins de grande surface.

Réponse à la question du conseiller Rotrand concernant l'évaluation de l'efficacité du nouveau règlement sur les déchets.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

La conseillère St-Arnaud dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 1400 personnes relative au dossier S990489086, dérogation qui permettrait des usages commerciaux sur le territoire situé au sud de la rue Notre-Dame, depuis la rue Liebert jusqu'à l'avenue Georges V, et tout particulièrement sur le parc de la Promenade Bellerive.
- Pétition signée par 87 personnes relative au problème des véliplanchistes qui pratiquent sur le terrain de l'école Armand-Lavergne.

el

Le conseiller Théorêt dépose une pétition signée par 191 personnes relative au stationnement à angle lors des tempêtes de neige sur la rue Parthenais, entre l'avenue du Mont-Royal et la rue Gilford.

Le conseiller De Michele dépose une pétition signée par 198 personnes relative à la circulation sur l'avenue Daniel-Dony.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

La conseillère Paul dépose le rapport de la Commission des finances et du développement économique sur l'étude publique du rapport du vérificateur de la Ville au conseil pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil de président d'assemblée.

Le conseiller Larivée dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil sur l'étude publique des modifications proposées au Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil, incluant un rapport minoritaire de membres de cette commission.

Un débat s'engage.

Le conseiller Larivée regagne le fauteuil de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 01544

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 mai 2000, et de l'assemblée spéciale du 7 juin 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De considérer comme lus et de ratifier les procès-verbaux de l'assemblée régulière du conseil du 15 mai 2000, et de l'assemblée spéciale du 7 juin 2000.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01545

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01545)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01546 à CO00 01550
Articles 3.1 à 3.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.1 à 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01546 à CO00 01550)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.2 et 3.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Sévigny, et la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence sur l'article 3.3 de l'ordre du jour.

CO00 01551

Article 3.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01551)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01552 à CO00 01556
Articles 4.1 à 4.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01552 à CO00 01556)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.2 de l'ordre du jour.

RL

25^d est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

De reporter l'article 4.2 à une phase ultérieure de la présente assemblée.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 5
Contre : 28

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion rejetée.

Le débat se poursuit sur l'article 4.2 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par le conseiller Théorêt

D'ajourner la présente assemblée au mardi 20 juin, à 14 h.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Melançon et Tamburello, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion d'ajournement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 35

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'ajournement rejetée.

Un débat s'engage sur l'article 4.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Rotrand, Théorêt, Cardinal et Prescott inscrivent leur dissidence sur l'article 4.2 de l'ordre du jour.

CO00 01557

Article 4.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01557)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 22 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi 20 juin 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Théorêt, Cardinal, Applebaum et Searle inscrivent leur dissidence.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

LE MAIRE,



LE GREFFIER,



252

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 19 juin 2000

Séance tenue le MARDI, 20 juin 2000, à 9 h 40
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque et les conseillers et les conseillères Fortier, Deros, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beaugard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Beauchamp, Lapointe, Thibault, Bélanger, Charron, De Michele, Charbonneau, Théorêt, Rotrand et Searle.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et les conseillères Le Duc, Tamburello, Paquin, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Legault, Prescott, Cardinal, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : Les conseillers Zajdel et Prigent, et les conseillères Eloyan et Jolicoeur.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Sujet :</u>
M. André Beaudry	MM. Rotrand et Dompierre	Stationnement sur l'avenue Trans Island.
M. Joseph B.-Centaine	M. Weiner	Deux questions sociales.
M. Guillaume Boutin	M. Bourque	Demande de permis pour comptoirs mobiles - dépôt d'un document.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de cette période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

ee-

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Rotrand	M. Bourque	Voyages du maire.
M. Théorêt	M. Bourque	Surveillance des travaux routiers.
M. Cardinal	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Searle	M. Bourque	Utilisation des pesticides.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 01558

Article 6.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 01558)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 01559

Article 6.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 01559)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 01560 et CO00 01561
Articles 7.1 et 7.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 7.1 et 7.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01560 et CO00 01561)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 8 de l'ordre du jour.

CO00 01562 à CO00 01564.
Articles 9.1 à 9.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 à 9.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01562 à CO00 01564)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01565
Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01565)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

AD

VOTENT

POUR :

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (36)

VOTENT

CONTRE :

Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01566 à CO00 01570

Articles 11.1 à 11.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01566 à CO00 01570)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.2, 11.4 et 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 11.4 de l'ordre du jour.

CO00 01571 à CO00 01573

Articles 12.1 à 12.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01571 à CO00 01573)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01574

Article 13.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01574)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01575 à CO00 01579

Articles 14.1 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01575 à CO00 01579)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.2 et 14.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01580 à CO00 01584

Articles 14.6 à 14.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.6 à 14.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01580 à CO00 01584)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01585 à CO00 01589
Articles 14.11 à 14.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.11 à 14.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01585 à CO00 01589)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01590 à CO00 01594
Articles 14.16 à 14.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.16 à 14.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01590 à CO00 01594)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01595 à CO00 01599Articles 14.21 à 14.25

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.21 à 14.25 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01595 à CO00 01599)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01600 à CO00 01604Articles 14.26 à 14.30

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.26 à 14.30 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01600 à CO00 01604)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01605 à CO00 01613Articles 15.1 à 15.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 à 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01605 à CO00 01613)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.2 et 15.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 15.2 de l'ordre du jour.

CO00 01614 à CO01617
Articles 15.6 et 15.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.6 et 15.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01614 à CO00 01617)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

 Le président de l'assemblée appelle l'article 16.1 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'ordre du jour régulier afin d'étudier immédiatement les articles de l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01618 à CO00 01622
Articles 3.7 à 3.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.7 à 3.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01618 à CO00 01622)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 3.8 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

De reporter l'article 3.8 de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Samson, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 23

Le président de l'assemblée déclare cette motion de report rejetée et déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny et Searle inscrivent leur dissidence sur l'article 3.8 de l'ordre du jour.

CO00 01623 à CO00 01627
Articles 3.12 à 3.16

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.12 à 3.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01623 à CO00 01627)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 3.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 01628 à CO00 01630
Articles 3.17 à 3.19

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.17 à 3.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01628 à CO00 01630)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Cardinal

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Samson, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
 Contre : 25

Le président de l'assemblée déclare cette motion de suspension rejetée.

Un débat s'engage sur l'article 3.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

À 12 h 05, il est
 Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 10, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

Question de :

À :

Sujet :

M. Peter Starr

M. Rotrand

Corporation Cinéma VI.

M. David Bercusson	M. Rotrand	Même sujet que ci-dessus.
Mme Lyn-Anne Turcotte	MM. Rotrand et Searle	Même sujet que ci-dessus.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée rappelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

Un débat s'engage sur les rapports de la Commission des finances et du développement économique, et de la Commission de la présidence du conseil, déposés lors de la séance du 19 juin. Dépôt d'un document au nom du conseiller Melançon.

CO00 01631 à CO00 01635
Articles 4.7 à 4.11

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.7 à 4.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01631 à CO00 01635)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01636 à CO00 01640
Articles 4.12 à 4.16

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.12 à 4.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01636 à CO00 01640)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.12 et 4.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01641 à CO00 01645
Articles 4.17 à 4.21

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.17 à 4.21 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01641 à CO00 01645)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.17 et 4.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 4.18 de l'ordre du jour.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 4.17 de l'ordre du jour.

CO00 01646 à CO00 01650
Articles 4.22 à 4.26

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.22 à 4.26 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01646 à CO00 01650)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.25 et 4.26 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 4.25 de l'ordre du jour.

CO00 01651

Article 4.27 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01651)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01652 et CO00 01653

Articles 5.1 et 5.2

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01652 et CO00 01653)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01654 à CO00 01657

Articles 6.3 à 6.6

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le projet de règlement et les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.3 à 6.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du projet de règlement, des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour projet de règlement et rapports, voir dossiers CO00 01654 à CO00 01657)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01658 à CO00 01661

Articles 6.7 à 6.10

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.7 à 6.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du projet de règlement, des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projet de règlement, voir dossiers CO00 01658 à CO00 01661)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 6.7 et 6.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01662 et CO00 01663

Articles 6.11 et 6.12

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.11 et 6.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01662 et CO00 01663)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 6.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01664 à CO00 01668
Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01664 à CO00 01668)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01669 et CO00 01670
Articles 8.6 et 8.7

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 et 8.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01669 et CO00 01670)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil de président de l'assemblée.

Le débat se poursuit.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01671 à CO00 01675
Articles 9.4 à 9.8

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.4 à 9.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 01671 à CO00 01675)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01676

Article 9.9 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projets de règlement, voir dossier CO00 01676)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01677 à CO00 01679

Articles 10.2 à 10.4

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 10.2 à 10.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01677 à CO00 01679)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01680 à CO00 01684
Articles 11.6 à 11.10

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.6 à 11.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01680 à CO00 01684)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.7 à 11.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Larivée reprend le fauteuil de président d'assemblée.

CO00 01685 à CO00 01689
Articles 11.11 à 11.15

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.11 à 11.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01685 à CO00 01689)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.11 et 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 11.12 de l'ordre du jour.

CO00 01690 à CO00 01693
Articles 11.16 à 11.19

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.16 à 11.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01690 à CO00 01693)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01705
Article 11.20

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01694

Article 11.21 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01694)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01695 à CO00 01699
Articles 12.4 à 12.8

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.4 à 12.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01695 à CO00 01699)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01700 à CO00 01704
Articles 12.9 à 12.13

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.9 à 12.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01700 à CO00 01704)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur l'article 12.12 de l'ordre du jour.

À 17 h 30, il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h 30.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 40, le conseil reprend.

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Larouche

D'étudier immédiatement l'article 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01705

Article 11.20 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01705)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Larouche

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Searle
Appuyé par le conseiller Sévigny

D'amender ce rapport en y ajoutant, à la fin, le paragraphe suivant :

«Que la corporation Cinéma VI fonctionne de façon transparente en ouvrant ses livres et en les rendant disponibles pour étude au conseil municipal.»

Un débat s'engage.

Il est Proposé par la conseillère Samson
Appuyé par le conseiller Fortier

De poser la question préalable sur cette motion d'amendement.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 31
Contre : 9

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à la question préalable adoptée.

Le débat reprend sur la motion principale.

À la demande des conseillers Searle et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'amendement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillère Prescott, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (8)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Poicaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michèle, Legault, Charbonneau, Cardinal et Forcillo (37)

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement rejetée.

Le débat se poursuit sur la motion principale.

Il est Proposé par la conseillère Biddle
Appuyé par le maire Bourque

De poser la question préalable sur la motion principale.

À la demande des conseillers Rotrand et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur cette dernière motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (35)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillère Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

À la demande des conseillers Rotrand et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur la motion principale.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (35)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillère Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

CO00 01706 à CO00 01710
Articles 12.14 à 12.18

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.14 à 12.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01706 à CO00 01710)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.15, 12.17 et 12.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Handwritten initials

Les conseillers Théorêt, Sévigny, Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 12.15 de l'ordre du jour.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 12.18 de l'ordre du jour.

CO00 01711 à CO00 01714
Articles 12.19 à 12.22

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.19 à 12.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01711 à CO00 01714)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01715 à CO00 01718
Articles 13.2 à 13.5

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.2 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01715 à CO00 01718)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01719 à CO00 01723
Articles 14.31 à 14.35

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par la conseillère Deros

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.31 à 14.35 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01719 à CO00 01723)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.31 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01724 à CO00 01726
Articles 14.36 à 14.38

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.36 à 14.38 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01724 à CO00 01726)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.38 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01727
Article 14.39

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

De consentir, en conformité avec l'article 121 de la Charte de la Ville de Montréal, à recevoir et à étudier, à l'article 14.39 de l'ordre du jour, un rapport du comité exécutif relatif à l'octroi d'un soutien financier totalisant 297 000 \$ à 3 organismes pour des problèmes sociaux.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01727)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par la conseillère Deros

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01728 à CO00 01732
Articles 15.8 à 15.12

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.8 à 15.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 01728 à CO00 01732)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01733

Article 15.13 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 01733)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence.

CO00 01734

Article 15.14 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la nomination des vérificateurs externes de la Ville.

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De retirer cet article de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01735

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 19 799 431,88 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01736

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 703 100, 95 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01737

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 635 700 \$ pour dépenses en capital».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01738

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 27 725 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant le vote de crédits autorisés à la présente assemblée.

RL-

Il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01739

Article 18.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 6 956 979 \$ pour la construction de conduits souterrains et la modification du réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée,

Il est

Proposé par la conseillère St-Arnaud
Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 01740

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que lors de ses séances des 17 et 18 avril 2000, le conseil a adopté les résolutions CO00 00862 et CO00 00863.

ATTENDU que ces résolutions accordaient la permission pour la construction et l'occupation de deux édifices au coin de la rue Pullman et l'avenue Carillon pour un centre de transbordement de déchets ainsi que l'engagement de la Ville à vendre trois lots vacants au coin sud-est du Pullman et Carillon à Services Matrec pour faciliter les opérations d'un tel centre de transbordement des déchets.

ATTENDU que la population de St-Henri, appuyée par les organisations communautaires du quartier, leur conseiller municipal et leur député provincial, se sont tous opposés au projet.

ATTENDU que le ministre de l'Environnement a annoncé que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de légiférer pour permettre la mise en opération d'un centre de transbordement des déchets sur ce site.

ATTENDU que le maire de Montréal a confirmé dans plusieurs médias que l'adoption de ces résolutions représentait un choix malheureux.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

Que le comité exécutif étudie la possibilité de faire annuler les résolutions CO00 00862 et CO00 00863 par le conseil municipal.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

De retirer cette motion de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 01741

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de recommander au conseil municipal de mandater la Commission des finances et du développement économique pour examiner l'entente actuelle entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal et la performance de ladite société et ses filiales depuis 1994 et pour évaluer toute recommandation du comité présidé par le directeur général ayant trait à cette société.

Il est

Proposé par le conseiller Searle
Appuyé par le conseiller Rotrand

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 01742

Article 16.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que le vérificateur général dans son rapport annuel de l'année, pour l'année 1999, a soulevé des questions pertinentes sur les bénéfices recueillis par la Ville dans le cadre de son entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal.

ATTENDU que la Chambre de commerce accuse par voie de communiqué le vérificateur général d'avoir lancé une «campagne idéologique», d'avoir produit un rapport erroné et questionne les motifs du vérificateur général.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

Que le conseil municipal réitère sa confiance dans le professionnalisme et l'objectivité du vérificateur Guy Lefebvre.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Searle, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
Contre : 26

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 01743

Article 16.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Rotrand et Searle demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.

Il est Proposé par le conseiller Searle
 Appuyé par le conseiller Rotrand

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 22 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

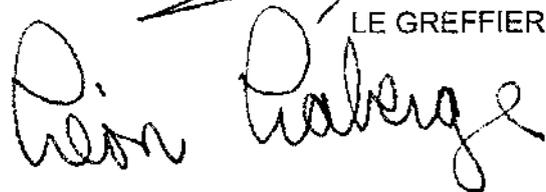
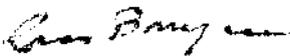
LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

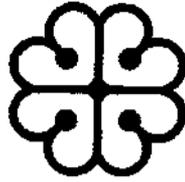
Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.



LE MAIRE,

LE GREFFIER,





**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 7 AOÛT 2000

À 19 H

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 3 août 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 7 août 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- I -

lecture et ratification
du dernier procès-verbal

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2000.
(S000126018)

- 2 -

**OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT**

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.1 -	
Reconstruction d'un égout combiné, là où requis, dans la ruelle nord de la rue Sainte-Marie, du chemin de la Côte-Saint-Paul à la rue Sainte-Marie. (36) (S001058063)	Construction Garnier itée --- 424 982

- 3 -

**OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE**

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 3.1 -	
Construction de pavage, trottoirs, bordures et conduits souterrains d'éclairage sur la terrasse Bellerive, la 92 ^e Avenue et les rues Jean-Carignan et Eugénie-Tessier. (51) (S001058053)	Asphalte Inter-Canada inc. --- 277 382,70
- 3.2 -	
Reconstruction de trottoirs et de bordures sur diverses rues. (20, 30, 35, 37 et 38) (S001058057)	Mivela Construction inc.
- 3.3 -	
Construction et reconstruction, là où requis, du pavage, des trottoirs, des bordures et d'une conduite d'eau secondaire et travaux de signalisation lumineuse sur la rue Oak, de la rue Mill vers le nord. (37) (S000991025)	Construction Frank Catania et Ass. inc. --- 432 000
- 3.4 -	
Construction de pavages, de trottoirs et de conduits souterrains d'éclairage, là où requis, sur la rue Emmanuel-Briffa, de l'avenue Joliot-Curie à la rue Alfredo-F.-Campo, et sur l'avenue Joliot-Curie, de l'avenue Pierre-Baillargeon à la 41 ^e Avenue. (48) (S001058066)	Construction Soter inc. --- 185 298

- 3.5 -

Construction de pavages, de trottoirs, de bordures, de conduits souterrains pour l'éclairage et pose de couches de surface, là où requis, sur les rues Alice-Nolin, Germaine-Guèvremont, Alain-Grandbois et Pierre-Ayot.
(2) (S001058058)

Les Entreprises nord
construction (1962) inc.

314 668,05

- 3.6 -

Construction de pavages, de trottoirs, de bordures et de conduits souterrains pour l'éclairage, là où requis, sur les rues Garnier, Pauline-Julien et Robert-Gravel.
(23) (S001058056)

Asphalte Inter-Canada inc.

203 917,65

- 3.7 -

Élargissement et reconstruction de la chaussée, construction et reconstruction des trottoirs, là où requis, sur la 23^e Avenue, du boulevard Rosemont à la rue de Bellechasse.
(17) (S001058059)

Simard Beaudry
construction inc.

171 075

- 3.8 -

Construction, là où requis, d'un égout, d'une conduite d'eau, d'un pavage, de trottoirs, deux côtés, de conduits souterrains d'éclairage et l'éclairage, dans l'avenue Pierre-Charbonneau, d'un point à l'est de la rue Viau au boulevard de l'Assomption.
(42) (S001058062)

817 000
(autorisation de dépense)

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 4.1 -

Réfection de la toiture du chalet du parc des Habitations Jeanne-Mance; résiliation du contrat accordé à Toitures P. Laurin ltée.
(38) (S000254003)

Les entreprises Cloutier &
Gagnon (1988) ltée

64 644,05

- 4.2 -

Achat et installation de matériel d'éclairage pour le projet d'éclairage et d'illumination de la Cité administrative et du marché Bonsecours, phase 2A.
(38) (S000779014)

Construction N.R.C. inc.

739 438

- 4.3 -

Aménagement de la phase 2 de la rampe de mise à l'eau de la 36^e Avenue.
(50) (S000461050)

Dubé Cormier
Construction inc.

299 200

- 4.4 -	
Scellement de fissures sur différentes rues. (11, 14, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46) (S001058060)	Environnement routier NRJ inc. --- 169 700
- 4.5 -	
Aménagement des parcs du Ruisseau-de-Montigny et Famille Dubrueil/Forsyth. (47 et 51) (S000461052)	Les Entreprises Daniel Robert inc. --- 426 574
- 4.6 -	
Construction d'un abri au-dessus des terrains de bocce du parc Nicolas-Tillemont. (10) (S000461038)	--- 148 000 (autorisation de dépense)
- 4.7 -	
Remplacement du système détecteur et avertisseur d'incendie et remplacement des portes des entrées au rez- de-chaussée du complexe sportif Claude-Robillard. (4) (S000660011)	--- 1 385 000 (autorisation de dépense)
- 4.8 -	
Engazonnement des parcs Marie-Le Franc, Robert- Stephenson et Perras/Salomon-Marion. (47 et 51) (S000461053)	Terrassement Ahuntsic inc. --- 262 600
- 4.9 -	
Réfection de la toiture du centre sportif du Plateau, situé au 2275, boulevard Saint-Joseph Est. (21) (S001354005)	--- 400 000 (autorisation de dépense)
- 4.10 -	
Aménagement du Jardin des Premières Nations au Jardin botanique. (18) (S000183001)	--- 1 500 000 (autorisation de dépense)
- 4.11 -	
Réaménagement de l'aire de jeu du square Viger Est. (38) (S000461042)	--- 149 972,58 (autorisation de dépense)
- 4.12 -	
Amélioration des aires de jeu dans les parcs Raimbault, Thomas-Chapais, Jean-Brillant, square Sainte-Élisabeth et Louis-Darveau/Émile-Dupont. (1, 27, 36, 43 et 48) (S000461039)	--- 199 989,95 (autorisation de dépense)
- 4.13 -	
Réfection des terrains de soccer aux parcs Ernest-Ouimet / André-Cipriani et Perras / Salomon-Marion. (47) (S000461047)	Valgeau inc. --- 454 644

- 4.14 -	
Réfection du terrain de balle numéro 1 au parc Ignace-Bourget. (34) (S000461048)	Terrapro Construction inc. --- 264 900
- 4.15 -	
Réaménagement des parcs Clifford et Campbell-Ouest. (S000461055)	Paysagiste Belvédère inc. --- 612 375
- 4.16 -	
Aménagement de parcs riverains en bordure de la rivière Des Prairies. (48) (S000202003)	Cirillo F. Mormina inc. --- 537 000
- 4.17 -	
Aménagement de l'accès de la rue du Pélican, dans le cadre des projets de réhabilitation du Centre de tri du Complexe environnemental de Saint-Michel. (7) (S000202004)	Bau-Québec ltée --- 246 193
- 4.18 -	
Réaménagement du parc Ovila-Pelletier. (41) (S000203016)	Terrassement Ahuntsic inc. --- 698 700
- 4.19 -	
Réfection du terrain de soccer au parc Kent. (28) (S000461049)	Terramex inc. --- 1 471 983
- 4.20 -	
Construction et reconstruction, là où requis, d'un mail central et d'une clôture ornementale en acier, et travaux de signalisation lumineuse sur le boulevard René-Lévesque, de la rue Metcalfe à la rue University. (26) (S001058051)	--- 250 000 (autorisation de dépense)
- 4.21 -	
Aménagement et éclairage du parc Yves-Thériault/Sherbrooke. (51) (S000203018)	3735630 Canada inc. --- 561 506
- 4.22 -	
Mise aux normes et rénovation du centre communautaire Villeray. (12) (S000507003)	Norgéreq ltée --- 945 993

- CHAPITRE 5 -

AUCUN DOSSIER

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la fermeture comme rue d'une partie de la 56^e Avenue, située au nord de la 7^e Rue.

(48) (S000553016)

- 6.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend à Gestion Formatech inc., un terrain situé au nord de la 7^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 57^e Avenue, à des fins d'assemblage, pour 135 012 \$.

(48) (S000553015)

- CHAPITRE 7 -

AUCUN DOSSIER

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par la United Pentecostal Church of Montréal, du deuxième étage du bâtiment portant le numéro 7024, chemin de la Côte-des-Neiges.

(29) (S000489022)

- 8.2 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation du bâtiment portant le numéro 7335, boulevard Saint-Laurent.

(12) (S000489059)

- 8.3 -

Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial situé à l'angle des rues Saint-Denis, Émery, Sanguinet et Brazeau (96-138).

(38) (S000545078)

- 8.4 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

(38) (S000545028)

- 8.5 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1) et abrogeant le Règlement sur les enseignes situées sur les rues comportant un abri (5128).

(14) (S001013002)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation, par l'Association mondiale tamoule, du bâtiment portant les numéros 4160-4162, avenue Van Horne.

(29) (S000489056)

AL

- 8.7 -

Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial à l'angle des rues Saint-Antoine et Rose-de-Lima.
(36) (S000545053)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (T-2).
(S000146010)

- 9.2 -

Règlement sur l'occupation du domaine public par l'éco-quartier Jeanne-Mance et modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public par les éco-quartiers Plateau-Mont-Royal et Laurier / De Lorimier (99-263).
(21, 22 et 25) (S000815001)

- 9.3 -

Règlement sur la fermeture des ruelles situées à l'est de la rue Sherbrooke, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX.
(42) (S000244001)

- 9.4 -

Règlement sur la fermeture comme rue d'une partie de la rue De La Gauchetière, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sainte-Élisabeth.
(38) (S000783005)

- CHAPITRE 10 -

AUCUN DOSSIER

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Renouvellement du bail par lequel Rodimax inc. loue à la Ville, un local à des fins de bureaux, au 6^e étage de l'édifice situé au 75, rue de Port-Royal, pour un an et un mois à compter du 1^{er} avril 2000, pour la somme de 216 734,95 \$.
(3) (S000309014)

- 11.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue au Centre Universitaire de Santé McGill, un local, à des fins de bureaux, au 1^{er} étage du pavillon Lafontaine (ancienne chapelle), situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour 8 ans et 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2000, pour un loyer total de 34 085,83 \$.
(22) (S000288001)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel l'Office municipal d'habitation de Montréal loue à la Ville des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'édifice situé au 1710, rue Amherst, du 1^{er} mai au 31 décembre 1999, pour la somme de 72 360,96 \$ et du 1^{er} janvier 2000 au 30 avril 2002, pour la somme de 63 302,38 \$.

(38) (S990390003)

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel Anobid Construction Corp. rétrocède à la Ville, un terrain situé à l'angle nord-est de l'avenue Lalonde et de la rue Fullum, portant le numéro 1 424 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

(39) (S000786001)

- 11.5 -

Projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9037-7524 Québec inc., à des fins de parc, un terrain situé à l'angle sud-est de l'avenue Atwater et de la rue Saint-Patrick, pour la somme de 129 800 \$.

(37) (S000785001)

- 11.6 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède à la compagnie Samcon inc., un terrain situé au nord-ouest de la rue De La Gauchetière et, en contrepartie, Samcon inc. cède à la Ville, un terrain situé au nord-ouest de ladite rue et au nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, le tout sans soulte.

(38) (S000783004)

- 11.7 -

Projet de contrat entre la Ville, les Habitations Daniel Laurendeau inc. et le ministre de l'Environnement du Québec, relatif au versement d'une aide financière, dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour le projet Place Pierre-De Coubertin, entre les rues Haig et Lyall, au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin.

(44) (S001073004)

- 11.8 -

Projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie canadienne du chemin de fer du Nord québécois/The Canadian Northern Québec Railway Company et Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada/Canadian National Railway Company, un terrain situé au nord-ouest de la rue Ontario, entre l'avenue Bennett et l'avenue Letourneux, à des fins d'assemblage, pour la somme de 100 000 \$.

(41) (S990785007)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	--- PRIX / \$

- 12.1 -

Travaux d'arpentage, confection de plans et profils, implantation de repères, listes de points d'alignement et de nivellement de trottoirs, rues, égouts et aqueducs.

(S000416001)

Lalonde, Valois, Lamarre,
Valois et associés

250 000

- 12.2 -

Travaux d'arpentage, confection de plans et profils, émission des listes de points, mesurages et mise à jour des plans sur diverses rues.
(S000416002)

Claulac inc. experts-conseils

250 000

- 12.3 -

Surveillance des travaux du projet d'éclairage de la Cité administrative et du marché Bonsecours; addenda 2 modifiant la convention de services professionnels.
(38) (S000779003)

Groupe-conseil Tredec inc.

40 500
(dépense supplémentaire)

- 12.4 -

Contestation devant le Tribunal administratif du Québec de la valeur foncière et de l'inscription au rôle de la valeur locative du Centre Molson pour les années 1996 à 1999 et cause parallèle de révision judiciaire en Cour supérieure.
(S000170004)

Brunet Lamarre, avocats

360 000
(dépense supplémentaire)

- 12.5 -

Signification de sommations, exécution de brefs de saisie et vente de marchandises ou de biens mobiliers.
(S000348005)

Paquette & Associés,

90 000

- 12.6 -

Confection des plans et devis pour la réfection du chemin d'accès au Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S000726006)

Cima +

9 000

- 12.7 -

Réalisation de plans, devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveillance des travaux et expertises techniques dans le cadre du programme de protection des systèmes électromécaniques.
(S000660017)

Groupe-Conseil Génivar

200 000
(autorisation de dépense)

- 12.8 -

Réalisation de plans et devis, surveillance des travaux de construction du pont du boulevard Monk et ses approches.
(S000541034)

Axor Experts-conseils inc.

713 939

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.1 -

Produits et accessoires d'éclairage et de signalisation de marque GROTE pour le parc de véhicules, pour une période de 5 ans.
(S000099002)

Les Batteries Électriques
Gagnon ltée

300 000

- 13.2 -

Fourniture de peinture en aérosol.
(S001152003)

Peintures I.C.I Canada inc.

88 862,56

- 13.3 -

Fourniture de contrôleurs électroniques de feux de circulation dans le cadre du programme de mise aux normes des feux de circulation.
(S000398003)

969 000
(autorisation de dépense)

- 13.4 -

Construction d'une chaufferie au centre de tri du Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S001365001)

Procova inc.

392 292,76

- 13.5 -

Fourniture de vêtements de pluie.
(S000072004)

Équipement de sécurité
Kimrik inc.

887 682,33

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(37) (S000732007)

Association des jeunes de la
Petite-Bourgogne

113 000

- 14.2 -

Réalisation d'une banque de données en art public; projet de convention à cette fin.
(26) (S000003013)

Centre d'information Artex

30 000

- 14.3 -

Programme Maison de jeunes et Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin.
(42) (S001209007)

Maison des jeunes,
Magi de Mercier-Ouest inc.

155 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant.
(S000126017)

- 15.2 -

Appui à la Ville de Montréal-Ouest concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S000211005)

- 15.3 -

Appui à la Ville de Hampstead concernant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
(S000211006)

- 15.4 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) 3599, boulevard Saint-Jean-Baptiste
(49) (S000489064)

b) 1525, rue du Havre
(39) (S000545087)

c) 1167, rue Berri
(38) (S000545088)

- 15.5 -

Virement de crédits de 2 000 000 \$ du surplus de 1999 afin de combler le déficit causé par l'augmentation du prix du pétrole et des produits dérivés.
(S001322001)

- 15.6 -

Proclamation du chardonneret jaune à titre d'oiseau emblème de Montréal.
(S000183002)

- 15.7 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 5453-5455, place Grovehill
(31) (S000570009)

b) 4569-4571, avenue Hampton
(31) (S000570008)

c) 4537-4539-4541, avenue du Parc
(24) (S000570007)

d) 4422-4424, avenue Old Orchard
(31) (S000570006)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de recommander au conseil municipal de mandater la Commission des finances et du développement économique pour examiner l'entente actuelle entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal et la performance de cette société et de ses filiales depuis 1994 et pour évaluer toute recommandation du comité présidé par le directeur général ayant trait à cette société.
(S000958023)

- 16.2 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société, et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.
(S000958025)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

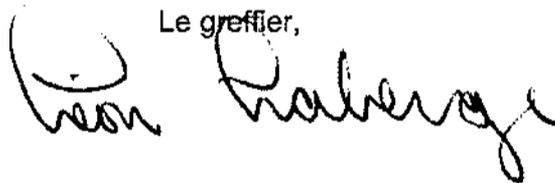
- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 83 dossiers.

Le greffier,



- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 7 AOÛT 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.2 -	
Construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans la rue Utric-Gravel, l'avenue Primat-Paré et la rue P44-49. (51) (S001058067)	Les Excavations Super inc. --- 1 093 545,60
- 2.3 -	
Construction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Michelle-Le Normand, de la rue Caroline-Béique au boulevard de l'Acadie. (1) (S001058070)	Construction Ata inc. --- 139 630
- 2.4 -	
Modifications à la conduite d'eau en béton armé de 1200 mm de diamètre dans la place Dalhousie. (38) (S000722002)	Les Constructions Infrabec inc. --- 349 950
- 2.5 -	
Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Lacasse, de la rue Saint-Antoine à la rue De Richelieu, et construction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue des Pins, de la rue Sewell au boulevard Saint-Laurent. (25 et 36) (S001058055)	Qué-Mar Construction Itée --- 616 528
- 2.6 -	
Réhabilitation d'une conduite d'eau de 1200 mm dans la rue Sherbrooke, entre l'avenue Atwater et la rue Guy. (26) (S000648007)	Constructions Louisbourg Itée --- 1 995 482,50

- 2.7 -

Reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Springland, du boulevard De La Vérendrye à la rue Angers.
(26) (S001058043)

Salvex inc.

634 960

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 3.9 -

Construction d'une conduite d'eau principale, de pavage, de trottoirs, de lampadaires et de signalisation, là où requis, dans la rue des Jockeys, de la rue Jean-Talon au boulevard Décarie (entrée du site de l'Hippodrome de Montréal).
(30) (S001058073)

Les Excavations Super inc.

1 342 988,17

- 3.10 -

Thermorégénération de chaussées d'asphalte avec ajout d'un revêtement bitumineux, et reconstruction des trottoirs, des bordures et des mails, là où requis, sur diverses rues.
(26 et 39) (S001058071)

Sintra inc.
(Région Montréal)

1 157 400

- 3.11 -

Construction de pavages, de trottoirs, de bordures, de conduits souterrains d'éclairage, et pose de couches de surface, là où requis, sur la 6^e Avenue, la rue Madeleine-Dansereau, l'avenue du Midway, la rue Rose-Ouellette et la rue William-Tremblay.
(20) (S001058069)

Simard-Beaudry inc.

1 057 752,20

- 3.12 -

Réhabilitation de chaussées (fondation en pierre ou avec base stabilisée), revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues.
(9, 11, 15 et 23) (S001058068)

Les Constructions
Bricon Itée

1 176 965

- 3.13 -

Réhabilitation de chaussées (fondation en pierre ou avec base stabilisée), revêtement bitumineux et de reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues.
(7, 8, 9 et 46) (S001058072)

Frantech Division de
Construction DJL inc.

1 717 588,42

RL

- 3.14 -

Pulvérisation et stabilisation au liant bitumineux ou au bitume-ciment de chaussées d'asphalte, revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues.
(7, 8 et 50) (S000991028)

Construction Soter inc.

1 188 107,50

- 3.15 -

Thermorégénération de chaussée d'asphalte avec ajout d'un revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, sur diverses rues.
(25, 26 et 38) (S000991029)

Construction DJL inc.

1 229 237

- 3.16 -

Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans l'emprise et au voisinage du boulevard Gouin, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Papineau, et dans l'emprise du boulevard Gouin, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.
(3) (S000780006)

Chagnon (1975) ltée

1 123 014,98

- 3.17 -

Planage, revêtement asphaltique des chaussées et reconstruction des trottoirs, des bordures et d'un mail central, là où requis, sur diverses rues.
(2, 3, 5, 18, 22 et 45) (S001058075)

Simard-Beaudry inc.

2 192 096

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 4.23 -

Réfection de la toiture de l'édifice situé au 200, rue de Bellechasse.
(14) (S000282003)

Les Entreprises Cloutier &
Gagnon (1988) ltée

54 116,96

- 4.24 -

Restauration des sols au parc Victor-Rousselot et approbation de la prolongation de contrat.
(36) (S000195009)

Les Excavations Super inc.

100 000
(dépense supplémentaire)

- 4.25 -

Remplacement des bandes à l'aréna Saint-Donat.
(44) (S000262004)

Céleb Construction ltée

61 564,88
(dépense supplémentaire)

- 4.26 -	
Construction de deux bâtiments industriels, cour Poincarré. (3) (S001364002)	Cogerni inc. --- 614 777
- 4.27 -	
Réaménagement de la place du Marché/Pôle Atwater. (36) (S000198001)	Salvex inc. --- 1 985 449
- 4.28 -	
Construction de deux chutes à neige et aménagement du lieu d'élimination de neige Butler. (37) (S000989003)	Les Entreprises Catcan inc. --- 1 481 552
- 4.29 -	
Éclairage d'ambiance dans le quadrilatère des rues Sainte-Catherine, University et de l'avenue Union, en périphérie de la cathédrale Christ Church. (26) (S000779016)	Girard et Girard inc. --- 163 464
- 4.30 -	
Décontamination des courts de terrains de tennis au parc LaFontaine. (22) (S000461056)	Les Entreprises Berthier inc. --- 275 000 (dépense supplémentaire)
- 4.31 -	
Achat et installation de systèmes d'éclairage architecturaux sur les bâtiments en périphérie de la place D'Youville. (38) (S000779015)	Construction NRC inc. --- 106 682
- 4.32 -	
Mise en place de nouvelles balustrades de béton sur les murs du passage inférieur Jean-Talon situé à l'est de l'avenue du Parc. (13) (S000541040)	Les Grands Travaux Soter inc. --- 422 730
- 4.33 -	
Réaménagement du parc et des aires de jeu du parc Edmond-Hamelin, dans le cadre du programme des quartiers ciblés. (41) (S000203019)	P.L. Paysagiste inc. --- 201 830
- 4.34 -	
Exécution d'une troisième phase de travaux de réfection de toitures à l'usine de traitement des eaux Charles-J.-Des Bailleurs. (S001357001)	--- 600 000 (autorisation de dépense)
- 4.35 -	
Réfection de la toiture de la caserne 31. (14) (S000507005)	--- 180 007,07 (autorisation de dépense)

AL

	- 4.36 -	
Réfection de la toiture de la caserne 38. (51) (S000507004)		--- 361 901,40 (autorisation de dépense)
	- 4.37 -	
Réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 6-12 ans au parc Coffee, dans le cadre du programme des quartiers ciblés. (32) (S000203017)		Les Entreprises Ventec inc. --- 218 295
	- 4.38 -	
Réfection et amélioration de diverses structures. (27, 29, 33 et 37) (S000541039)		Les Grands Travaux Soter inc. --- 1 257 397,78
	- 4.39 -	
Aménagement du parc du Colombier. (49) (S000461041)		--- 150 000 (autorisation de dépense)
	- 4.40 -	
Réfection de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Baldwin et ajout d'une pataugeoire, d'un vestiaire familial et d'une aire de pique-nique. (21) (S001354003)		--- 800 000 (autorisation de dépense)
	- 4.41 -	
Agrandissement du Centre de la petite enfance Coeurs de l'Île. (38) (S001323003)		--- 96 300 (autorisation de dépense)
	- 4.42 -	
Réhabilitation et pérennité du marché Bonsecours, modification à des protocoles d'entente avec la SIMPA relatifs à la gestion du marché et sa restauration. (38) (S000394002)		--- 4 299 318,45 (autorisation de dépense)
	- 4.43 -	
Réaménagement du parc Jacques-Blanchet et aménagement du parc Rouen/Bennett. (41) (S000461054)		Les Excavations Super inc. --- 1 984 052
	- 4.44 -	
Construction d'une balance à camions à l'Éco-centre de Saint-Michel. (7) (S001119003)		Systèmes B.C.B.F. inc. --- 62 000
	- 4.45 -	
Consolidation des aménagements existants au parc Gouin/l'Acadie faisant partie du projet Montréal Bleu. (3) (S000461051)		Terramex inc. --- 598 750

- 4.46 -

Paiement des travaux réalisés par le ministère des Transports du Québec sur les viaducs Souigny, côtés nord et sud, à l'intersection de l'autoroute 25.
(S000541038)

56 593
(dépense supplémentaire)

- 4.47 -

Réaménagement et mise aux normes de la ventilation de l'entrepôt au 3444, boulevard Saint-Joseph Est.
(19) (S000254002)

L'Heureux-Mongeau
J.C. Lauzon

75 283,86

- 4.48 -

Aménagement de la place Jean-Drapeau à l'île Sainte-Hélène.
(S000824009)

173 899,06 \$
(dépense supplémentaire)

- 4.49 -

Ventilation mécanique et mise aux normes de l'édifice au 3444, boulevard Saint-Joseph Est.
(19) (S001357002)

Norgéreq ltée

366 948

- 4.50 -

Construction du bâtiment de service au Complexe environnemental Saint-Michel.
(7) (S001364001)

Les constructions
Prélon inc.

4 140 900

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.3 -

Projet de contrat entre la Ville, l'entreprise Les Produits de Plastique Age inc. et le ministre de l'Environnement du Québec, relatif au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour le projet d'agrandissement d'un entrepôt situé au 7295, rue Tellier.
(44) (S001343003)

- 6.4 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Produits de Plastique Age inc. un terrain vague situé en arrière-lot de la rue Tellier, formé du lot 1323098 du cadastre du Québec, à des fins d'assemblage, pour la somme de 72 823 \$.
(44) (S000783016)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENTS D'URBANISME

- 8.8 -

Règlement modifiant le Règlement sur la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du patrimoine du Mont-Royal (P-16) et le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000383004)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENT

- 9.5 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la revitalisation des terrains du centre-ville (R.R.V.M. c. S-8.3).
(26 et 38) (S001009007)

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.9 -

Projet d'acte par lequel Gestion 6999 Côte-des-Neiges inc. loue à la Ville des locaux situés au 6999, chemin de la Côte-des-Neiges, aux fins des activités du Service des sports, des loisirs et du développement social, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2000, moyennant un loyer annuel de 89 000 \$.
(28) (S000259015)

- 11.10 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue à l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'Île de Montréal, des locaux situés au 525, rue Dominion, à des fins de bureaux, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2000, moyennant un loyer de 18 320,66 \$ la première année, de 18 687,07 \$ la deuxième année et de 19 060,81 \$ la troisième année.
(37) (S000259016)

- 11.11 -

Projet d'acte par lequel la Société Besner-Lupovich loue à la Ville des locaux au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 7405 et 7411, rue Harley, aux fins des activités du Service des sports, des loisirs et du développement social, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2000, moyennant un loyer annuel de 101 474,80 \$.
(32) (S000309017)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
	- 12.9 -
Interception et récupération d'hydrocarbures au fleuve; approbation d'un addenda à une convention à cette fin. (37) (S000415002)	SNC-Lavalin Environnement inc. --- 118 164 (dépense additionnelle)
	- 12.10 -
Services professionnels pour la réfection et l'amélioration des tunnels Saint-Marc et du Fort/Autoroute 720. (26, 36 et 37) (S000541041)	--- 540 000 (autorisation de dépense)
	- 12.11 -
Service d'expertise et études d'impacts à divers endroits. (S000211008)	Consortium Roche- Deluc/Séguin --- 110 887,55

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
	- 13.6 -
Fourniture et installation de six plates-formes et de six grues de levage hydraulique pour camion 4X2. (S000082008)	Hiab Québec - Division d'Atlas Polar Co. Itée --- 548 669,25

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
	- 14.4 -
Programme Jeunesse 2000; projet de convention à cette fin. (7) (S000735005)	Service des loisirs Saint- Damase de la cité Saint-Michel --- 107 168

- 14.5 -

Programme «Les quartiers de Montréal - An 2000», volet
«Agir pour l'avenir»; contribution financière à cette fin.
(51) (S001264003)

Éco-Village de
Pointe-aux-Trembles

75 000

- 14.6 -

Réalisation et mise en oeuvre d'un plan d'action visant à
favoriser la relance économique et sociale des quartiers;
projets de convention à cette fin.
(S000843010)

Regroupement pour la relance
économique et sociale du
sud-ouest de Montréal (RESO)

160 000

Corporation de développement
économique et communautaire
du Centre-Sud

110 000

Corporation de développement
de l'Est (CDEST) inc.

110 000

CDEC, Rosemont-Petite Patrie,
Corporation de développement
économique communautaire

110 000

Corporation de développement
économique communautaire
Ahuntsic-Cartierville

60 000

Corporation de développement
économique communautaire
Côte-des-Neiges /
Notre-Dame-de-Grâce

80 000

Société de développement
économique de Rivière-des-
Prairies et Pointe-aux-Trembles

90 000

Société de développement
économique Ville-Marie

50 000

Corporation de développement
économique et communautaire
(C.D.E.C.) Centre-Nord

110 000

- 15 -

DIVERS

- 15.8 -

Autorisation d'une dépense de 45 700 000 \$ pour la réalisation du projet «Modernisation des processus administratifs et implantation d'un système intégré de gestion».
(S000074003)

- 15.9 -

Projet d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de la Métropole portant sur «La fête des enfants de Montréal 2000», confirmant à la Ville une aide financière de 100 000 \$.
(18) (S001158014)

- 15.10 -

Renouvellement, du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001, de l'entente intervenue avec la Ville de Westmount, permettant l'accès des citoyens montréalais du secteur Tradau, de la rue Saint-Sulpice et de l'avenue Holton, aux services de sports et de loisirs de cette ville, pour la somme de 35 070 \$.
(26 et 27) (S001268003)

- 15.11 -

Nomination de madame Thieu-Quan Hoang au poste de directrice du Bureau des études stratégiques à la Direction générale.
(S000232001)

- 15.12 -

Nomination de monsieur Guy Coulombe directeur général, à titre de directeur par intérim du Service des finances et du contrôle budgétaire.
(S000297017)

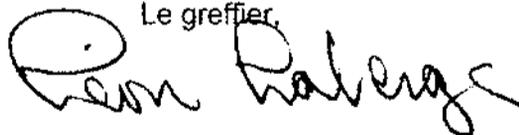
- 15.13 -

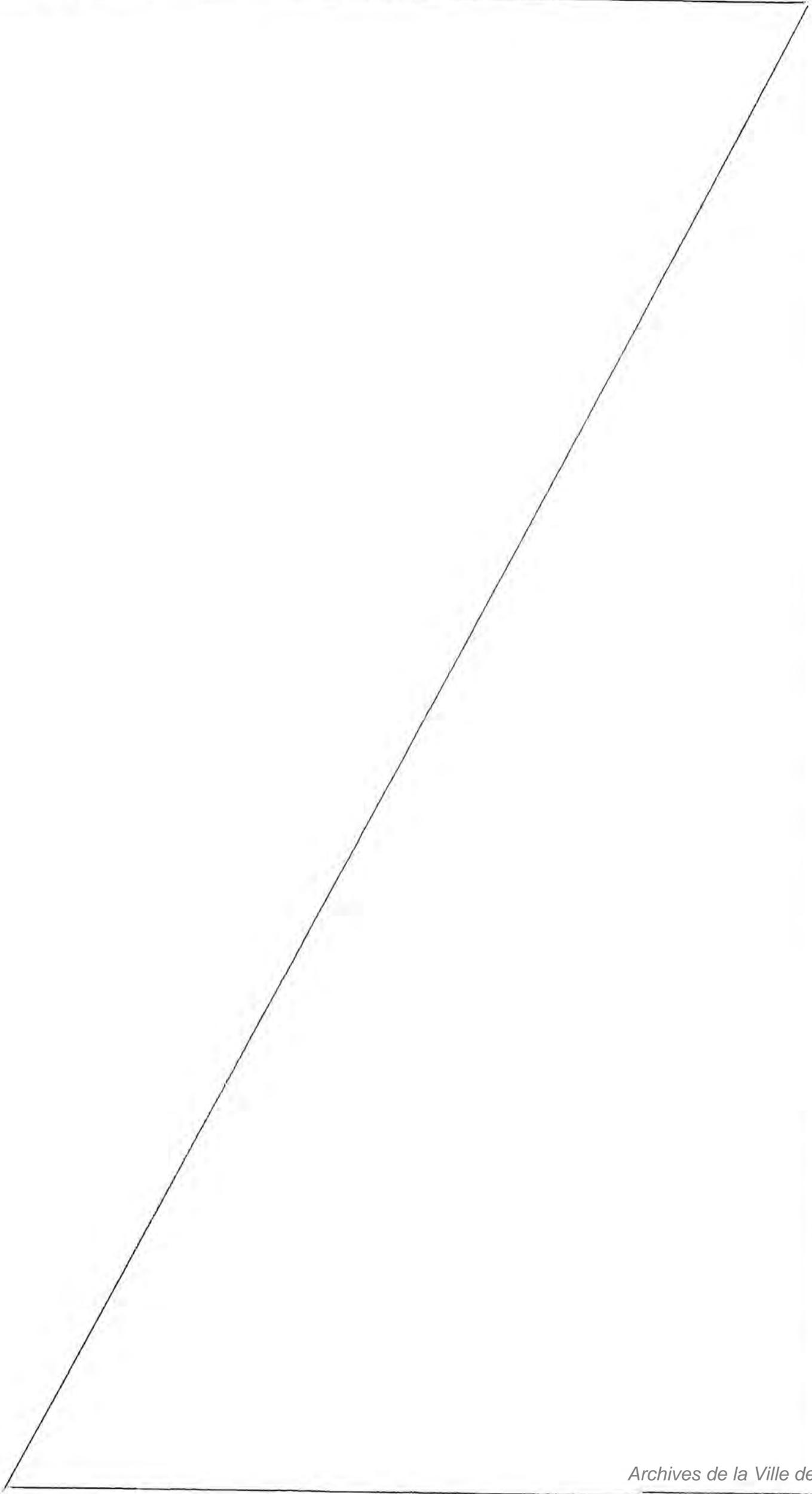
Nomination, à titre de vérificateurs externes, de monsieur André Harel, de Harel, Drouin et Associés, pour les années 2000 et 2001, et de monsieur Sylvio De Rose, de Samson Belair-Deloitte & Touche, pour les années 2000, 2001 et 2002.
(S000512009)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 63 dossiers.

Le greffier,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 7 août 2000

Séance tenue le LUNDI, 7 août 2000, à 19 h 15
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F), Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Lajeunesse, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Prigent, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette.

Me Léon Laberge, greffier et Me Lucie Fortier, assistante-greffière substitut.

Les conseillers et conseillères Le Duc, Biddie, Parent, Purcell, Plante (M.), Deschamps et Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillères Roy-Arcelin et Belleli, et le conseiller Dompierre.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il souligne la présence du conseiller Prigent, absent des dernières assemblées pour cause de maladie.

Il invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement à la mémoire du Dr. Jean La Roche, ancien conseiller municipal de 1957 à 1986, décédé le 28 juillet dernier.

Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Aubey Laufer	M. Bourque	Projet «Une île, une ville».
Mme Antoinette Diraddo	Mme Eloyan	Circulation lourde sur la rue Bélanger, entre la rue François-Boivin et l'avenue des Halles.
M. Roger Galarneau	Mme Eloyan	Même sujet que ci-dessus.
M. John Burcombe	Mme Eloyan	Stationnement dans la Ville de Montréal.

cc

M. Robert Silverman	Mme Eloyan	Extension de la piste cyclable sur la rue Clark au centre-ville.
Mme Louise Picard	M. Bourque	Problème d'industrie lourde - secteur des rues de Sébastopol et de la Congrégation.
M. Gilles Valiquette	M. Bourque	Caméras de surveillance.
M. Rosaire Théorêt	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Nouvelles vocations des 3 hôpitaux actuels du CHUM - politique sociale.
Mme Monica Dunn	M. Bourque	Projet de l'usine De Castelneau.
Mme Anne-Françoise Jacques	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
Mme Phaedra Royle	M. Bourque	Problème d'industrie lourde - secteur des rues de Sébastopol et de la Congrégation.
Mme Lise Béland	M. Bourque	Parc Campbell - problème de prostitution.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Auditions tenues par la CDUM et autres instances - autopatrouilles sur la rue Ontario.
M. François Robillard	M. Bourque et Mme St-Arnaud	Projet de non-judiciarisation de la prostitution de rue dans le quartier centre-sud - projet de subvention de travailleurs de rues.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Fortier	Déplacement de Mme Hoang, congé payé de 5 mois - subvention de 1.5 M \$ à la corporation Ivanhoe.
M. Rotrand	Mme Eloyan	Collecte sélective des déchets.
M. Forcillo	M. Bourque	Piscines de l'île Sainte-Hélène.
M. Théorêt	M. Tamburello	Consultations sur le projet Montréal Bleu.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

La conseillère Eloyan dépose les documents suivants :

- Copies des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 31 mai au 28 juin 2000.
 - Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 21 juin au 2 août 2000.
 - Bilan des réalisations 1999 en matière d'affaires interculturelles; document d'orientations : «Construire ensemble - Orientations 2000-2001-2002 - Relations interculturelles»; plan triennal 2000-2001-2002 - Interventions en relations interculturelles.
 - Rapport des activités de la trésorière de la Ville, relatives au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.
-

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Rotrand dépose une pétition signée par 30 personnes dénonçant le manque d'entretien du chemin Queen Mary, entre la rue Victoria et le boulevard Décarie, et des avenues Trans Island, Mountain Sights et de Westbury et du boulevard Décarie, entre le chemin Queen Mary et l'avenue Lacombe.

Le conseiller Searle dépose une pétition signée par 37 personnes demandant de réviser la décision d'installer une aire d'exercices pour chiens dans le parc Trenholme.

Le conseiller Cardinal dépose une pétition signée par 27 résidents avoisinants du bar situé au 1134, avenue Mont-Royal Est demandant que ce bar baisse son niveau de musique.

Le conseiller Prescott dépose une pétition signée par 70 résidents de Rivière-des-Prairies demandant à la Ville d'installer, dans le parc Copernic, un système d'égout qui acheminerait l'eau non potable dans les égouts situés dans les rues de Montréal.

RC

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 02020

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 19 juin 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 19 juin 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02021

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02021)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02022 à CO00 02026

Articles 3.1 à 3.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.1 à 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02022 à CO00 02026)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

12

Un débat s'engage sur les articles 3.2, 3.3 et 3.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal, Théorêt et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 3.3 de l'ordre du jour.

CO00 02027 à CO00 02029

Articles 3.6 à 3.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.6 à 3.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02027 à CO00 02029)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.6 et 3.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 3.6 de l'ordre du jour.

CO00 02030 à CO00 02034

Articles 4.1 à 4.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02030 à CO00 02034)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



Les conseillers Sévigny, Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 4.2 de l'ordre du jour.

CO00 02035 à CO00 02039
Articles 4.6 à 4.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.6 à 4.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02035 à CO00 02039)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.6, 4.7, 4.8 et 4.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 4.10 de l'ordre du jour.

À 22 h 05, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 8 août 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

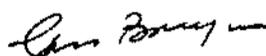
Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal, Théorêt et Sévigny inscrivent leur dissidence.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

LE MAIRE,





LE GREFFIER,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 7 août 2000

Séance tenue le MARDI, 8 août 2000, à 9 h 40
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Roy-Arcelin, Samson, Melançon, Grégoire, Paul, Beauchamp, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Plante (M.), Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum et Sévigny.

Me Léon Laberge, greffier et Me Hélène Drapeau, assistante-greffière.

Les conseillers et les conseillères Le Duc, Paquin, Biddle, Beauregard, St-Arnaud, Parent, Polcaro, Lachance, Venneri, Purcell, Plante (J.-F.), Minier, Lajeunesse, Prescott, Forcillo, Searle et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S : Les conseillers Dompierre et Prigent, et les conseillères Belleli, Jolicoeur et Fotopoulos.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Monsieur Joseph Brillant-Centaine adresse des questions à M. Bourque et M. Fortier concernant la taxation à Montréal et la sécurité publique sur la rue Ontario.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de cette période de questions du public.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée adresse à Mme Drapeau, en son nom personnel et au nom de tous les membres du conseil, des voeux de sincères condoléances pour le décès récent de sa mère.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

Question de:

À:

Sujet:

M. Théorêt

M. Bourque

Cité électronique -
compagnie CGI inc. -
subventions accordées.

Me

M. Sévigny	M. Bourque	Stationnement de bicyclettes - utilisation de parcomètres.
M. Applebaum	M. Bourque	Hippodrome de Montréal - paiement de taxes par le propriétaire.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le conseiller Deschamps dépose une pétition signée par près de 100 résidants de la rue Paul-Pau, entre l'avenue Dubuisson et la rue Notre-Dame, demandant que la signalisation routière interdisant l'accès aux camions sur cette rue soit respectée.

CO00 02040 à CO00 02044
Articles 4.11 à 4.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.11 à 4.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02040 à CO00 02044)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02045 à CO00 02049
Articles 4.16 à 4.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.16 à 4.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02045 à CO00 02049)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.16 et 4.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02050 et CO00 02051
Articles 4.21 et 4.22

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.21 et 4.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02050 et CO00 02051)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.21 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 5 de l'ordre du jour.

CO00 02052 et CO00 02053
Articles 6.1 et 6.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le projet de règlement et le rapport du comité exécutif correspondant aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossiers CO00 02052 et CO00 02053)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce rapport et de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 AC

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 7 de l'ordre du jour.

CO00 02054 à CO00 02058
Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02054 à CO00 02058)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.1 et 8.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 8.2 de l'ordre du jour.

CO00 02059 et CO00 02060
Articles 8.6 et 8.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 et 8.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02059 et CO00 02060)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

12

CO00 02061 à CO00 02064Articles 9.1 à 9.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 à 9.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02061 à CO00 02064)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter l'article 9.3 de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Un débat s'engage sur les articles 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à l'adoption des articles 9.1, 9.2 et 9.4 de l'ordre du jour, adoptée.

CO00 02063

Article 9.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun article n'est inscrit au chapitre 10 de l'ordre du jour.

CO00 02065 à CO00 02069Articles 11.1 à 11.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02065 à CO00 02069)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02070 à CO00 02072

Articles 11.6 à 11.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.6 à 11.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02070 à CO00 02072)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02073 à CO00 02077

Articles 12.1 à 12.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02073 à CO00 02077)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 12.1 à 12.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur les articles 12.1 à 12.3 de l'ordre du jour.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 12.3 de l'ordre du jour.

CO00 02078 à CO00 02080
Articles 12.6 à 12.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.6 à 12.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02078 à CO00 02080)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 12.7 de l'ordre du jour.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Cardinal, Théorêt, Bissonnette et Searle inscrivent leur dissidence sur l'article 12.8 de l'ordre du jour.

 À 12 h 15, il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 À 14 h 10, le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par les autres membres du conseil

De consentir, en conformité avec l'article 121 de la Charte de la Ville de Montréal, à recevoir et à étudier immédiatement, à l'article 15.14 de l'ordre du jour, une motion spéciale de remerciements à l'intention de M^e Léon Laberge, greffier, et de M^e Héliène Drapeau, assistante-greffière, qui quitteront leurs fonctions prochainement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

PC

CO00 02081Article 15.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par les autres membres du conseil

Que le conseil municipal remercie M^e Léon Laberge, greffier et M^e Hélène Drapeau, assistante-greffière, pour l'ensemble des services rendus à la Ville de Montréal et à son administration, ainsi qu'à la population montréalaise.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02082 à CO00 02086Articles 13.1 à 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02082 à CO00 02086)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 13.2 à 13.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 13.4 de l'ordre du jour.

CO00 02087 à CO00 02089Articles 14.1 à 14.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02087 à CO00 02089)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02090

Article 15.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par le conseiller Melançon

De nommer le conseiller Jean-Guy Deschamps comme maire suppléant, pour une période de 6 mois, à compter du 23 août 2000.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02091 à CO00 02096

Articles 15.2 à 15.5

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.2 à 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02091 à CO00 02096)

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.2, 15.3 et 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02097 à CO00 02101

Articles 15.6 et 15.7

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.6 et 15.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02097 à CO00 02101)

AC

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 15.7 de l'ordre du jour.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'ordre du jour régulier afin d'étudier immédiatement les articles de l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02102 à CO00 02106
Articles 2.2 à 2.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.2 à 2.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02102 à CO00 02106)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 2.2 à 2.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur les articles 2.2 et 2.5 de l'ordre du jour.

CO00 02107

Article 2.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02107)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

LC

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02108 à CO00 02112
Articles 3.9 à 3.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.9 à 3.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02108 à CO00 02112)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 3.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 3.9 de l'ordre du jour.

CO00 02113 à CO00 02116
Articles 3.14 à 3.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.14 à 3.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02113 à CO00 02116)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 3.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 02117 à CO00 02121
Articles 4.23 à 4.27

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.23 à 4.27 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02117 à CO00 02121)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.26 et 4.27 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 4.27 de l'ordre du jour.

CO00 02122 à CO00 02126
Articles 4.28 à 4.32

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.28 à 4.32 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02122 à CO00 02126)

Il est Proposé par la conseillère St-Arnaud
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.28 à 4.31 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur les articles 4.29 et 4.31 de l'ordre du jour.

CO00 02127 à CO00 02131
Articles 4.33 à 4.37

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

W

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.33 à 4.37 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02127 à CO00 02131)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.35 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02132 à CO00 02136
Articles 4.38 à 4.42

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.38 à 4.42 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02132 à CO00 02136)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02137 à CO00 02141
Articles 4.43 à 4.47

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.43 à 4.47 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02137 à CO00 02141)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

AC

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.45 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Cardinal

De retourner au comité exécutif le dossier correspondant à l'article 4.45 de l'ordre du jour.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 3
 Contre : 26

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Il déclare la motion principale adoptée.

CO00 02142 à CO00 02144
Articles 4.48 à 4.50

il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.48 à 4.50 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02142 à CO00 02144)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.48 et 4.50 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 4.50 de l'ordre du jour.

CO00 02145 et CO00 02146
Articles 6.3 et 6.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 6.3 et 6.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02145 et CO00 02146)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02147

Article 8.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 02147)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Prescott
Appuyé le conseiller Cardinal

De retourner ce dossier au comité exécutif.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 32

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Il déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Cardinal, Prescott, Théorêt et Applebaum inscrivent leur dissidence.

À 16 h 40, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De suspendre la présente séance pour 5 minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 16 h 45, le conseil reprend.

ll

CO00 02163

Article 9.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

CO00 02148 à CO00 02150

Articles 11.9 à 11.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.9 à 11.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02148 à CO00 02150)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02151 à CO00 02153

Articles 12.9 à 12.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.9 à 12.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02151 à CO00 02153)

il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand, Prescott et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 12.11 de l'ordre du jour.

CO00 02154

Article 13.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02154)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02155 à CO00 02157Articles 14.4 à 14.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.4 à 14.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02155 à CO00 02157)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02164

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Weiner

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02158 à CO00 02162Articles 15.9 à 15.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.9 à 15.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02158 à CO00 02162)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.10 de l'ordre du jour.

CO00 02163

Article 9.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 02163)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Appiebaum, Sévigny et Searle inscrivent leur dissidence.

CO00 02164

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour qui avait été précédemment reporté à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02164)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Prescott
Appuyé par le conseiller Rotrand

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6
Contre : 34

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

Il déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Sévigny et Searle inscrivent leur dissidence.

CO00 02165
Article 18.1

Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 16 433 755,64 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02166
Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 197 208,47 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02167
Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 45 700 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 02168

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 007 810 \$ pour la construction de conduits souterrains et la modification du réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal.»

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02169

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que le rapport annuel du vérificateur pour l'année 1999 ainsi que plusieurs articles d'enquête parus dans les journaux ont ébranlé la confiance du public à savoir si l'entente entre la Société en commandite Stationnement de Montréal et la Ville de Montréal est profitable pour la Ville.

ATTENDU qu'il est normal tant pour les corporations privées que les entités publiques de procéder à des contrôles de qualité pour évaluer la pertinence d'une entente à long terme.

ATTENDU qu'aucune instance du conseil municipal n'a reçu un rapport préparé par la Ville spécifiant les bénéfices de la municipalité dans l'entente entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

ATTENDU que le Journal de Montréal a parlé d'un fait qui n'a jamais été transmis au conseil municipal, c'est-à-dire que l'administration a créé un comité présidé par le directeur général, M. Guy Coulombe, pour étudier la performance de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Il est Proposé par le conseiller Searle
 Appuyé par le conseiller Rotrand

Que le comité exécutif étudie la possibilité de demander au conseil municipal de mandater la Commission des finances et du développement économique pour remplir le mandat suivant :

1. étudier l'entente actuelle entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal;
2. étudier la performance de la Société en commandite Stationnement de Montréal et ses filiales depuis 1994;
3. évaluer toute recommandation du comité présidé par le directeur général, M. Guy Coulombe, qui présente un intérêt dans l'entente entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal.

À la demande des conseillers Rotrand et Searle, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 9
Contre : 29

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 02170

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société, et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.

Il est Proposé par le conseiller Searle
 Appuyé par le conseiller Rotrand

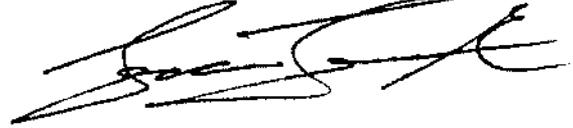
De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

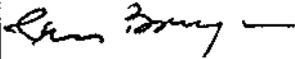
À 19 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

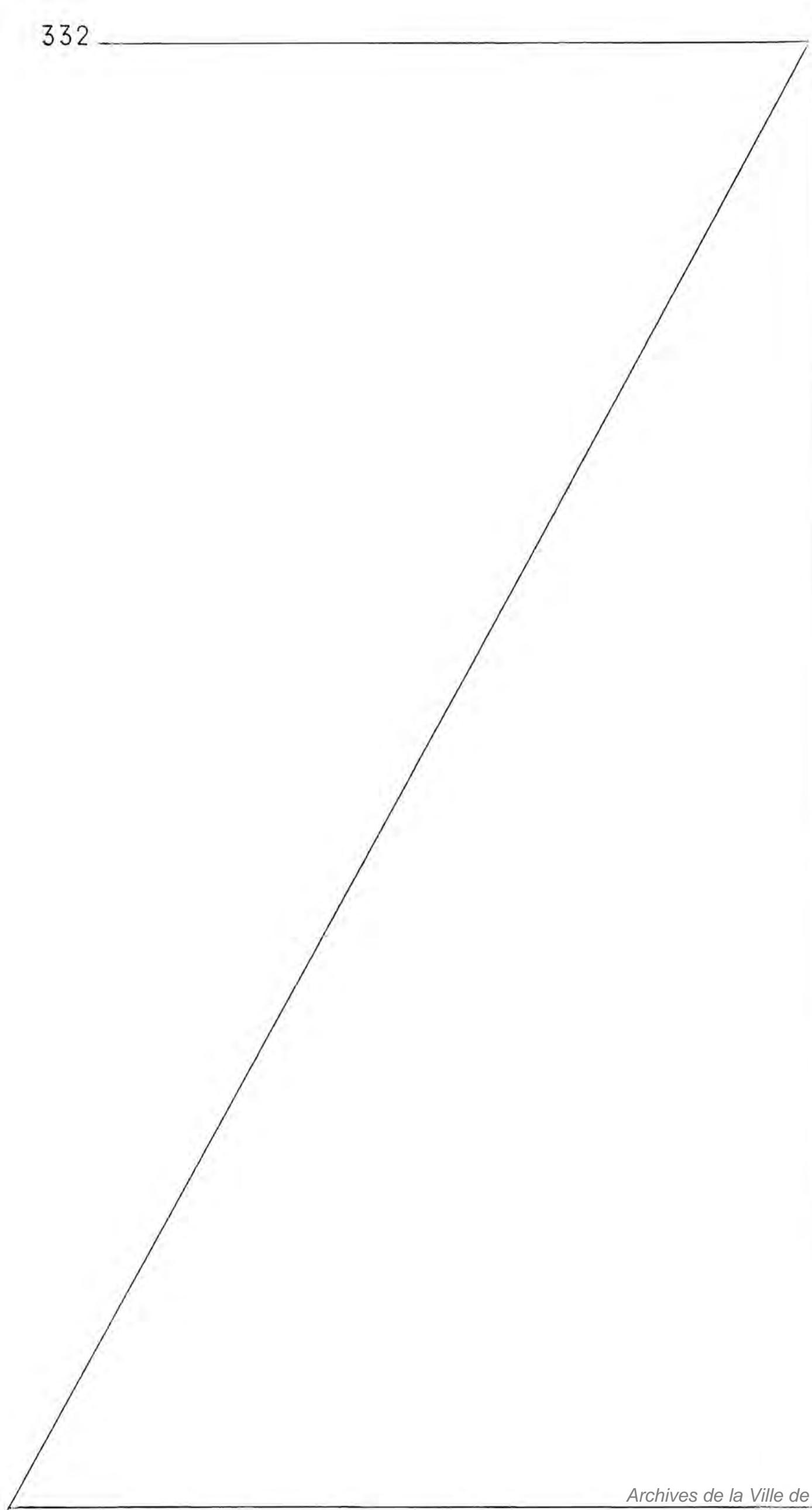


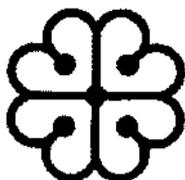
LE MAIRE,



LE GREFFIER,







**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2000

À 19 H

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 31 août 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 11 septembre 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

AL

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 7 août 2000.
(S000126020)

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 2.1 -

Construction et reconstruction de conduites d'eau, d'un égout combiné et de trottoirs, dans la rue Haig, de la rue Sherbrooke vers le nord et dans la rue Molson, du boulevard Saint-Joseph à la rue Masson. (20, 44) (S000991031)	Construction Frank Catania et Ass. Inc. --- 798 000
---	--

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 3.1 -

Travaux de compaction dynamique, construction d'égouts, de conduite d'eau, de pavage, de bordures, de conduits souterrains d'éclairage dans le prolongement des rues Carrie-Derick et Marc-Cantin (La Cité du Cinéma). (S001058065)	--- 3 201 000 (autorisation de dépense)
--	---

- 3.2 -

Travaux de scellement de fissures des chaussées bitumineuses sur différentes rues. (1 à 20) (S001058077)	Entreprise de pavage Dion inc. --- 155 360
---	---

- 3.3 -

Reconstruction de trottoirs en béton avec granulats exposés et de bordures de granit, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, du boulevard Saint-Laurent à la place Jacques-Cartier. (38) (S001058076)	Mivela Construction inc. --- 248 820
--	--

- 3.4 -

Travaux de planage, de revêtement asphaltique des chaussées et reconstruction des trottoirs et des bordures sur différentes rues. (22, 26, 27, 28, 33) (S000991032)	Sintra inc. (région Montréal) --- 2 299 884
--	---

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.1 -	
Construction d'un mail central avec plantation d'arbres sur la rue Hochelaga, de la rue Honoré-Beaugrand à l'avenue Mercier et du boulevard Pierre-Bernard à l'avenue Georges-V. (45, 46) (S000991030)	Pavage C.S.F. inc. --- 699 775
- 4.2 -	
Travaux majeurs de restauration du Fort de l'Île Sainte-Hélène par la Société du parc des Îles. (S000824010)	--- 399 942,80 (autorisation de dépense)
- 4.3 -	
Réfection et mise aux normes du pavillon des baigneurs et de la pateageoire du parc Kent. (28) (S001354002)	--- 400 000 (autorisation de dépense)
- 4.4 -	
Travaux pour l'amélioration de la sécurité aux abords du centre aquatique de Rivière-des-Prairies. (48) (S000506007)	--- 70 000 (autorisation de dépense)
- 4.5 -	
Rénovation partielle de l'enveloppe du Marché Atwater. (36) (S000279003)	--- 420 300 (autorisation de dépense)
- 4.6 -	
Remplacement des tamis rotatifs de l'usine Atwater. (35) (S000375005)	Filtrum inc. --- 765 000

- CHAPITRES 5 ET 6 -

AUCUN DOSSIER

- 7 -

MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS

- 7.1 -

Modification de la résolution CO99 02802 afin de porter de 3 000 \$ à 10 000 \$ le soutien financier annuel accordé à Industries Goodwill Renaissance Montréal inc. pour l'enfouissement des déchets non putrescibles (2000 à 2004).
(S001088006)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement abrogeant le Règlement sur l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier sur le toit du bâtiment portant le numéro 1890, boulevard Crémazie Est (00-010).
(S000307006)

- 8.2 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 312 et 314 de la rue Sherbrooke Est, 334 à 342 de la terrasse Saint-Denis et 2046 à 2092 de l'avenue Joly.
(38) (S000545015)

- 8.3 -

Règlement sur l'occupation, par «L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal», du bâtiment portant le numéro 3774, chemin Queen-Mary.
(27) (S000489105)

- 8.4 -

Règlement sur la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel (emplacement 20-03) à l'angle nord-ouest de la rue Bélanger et de la 35^e Avenue.
(17) (S000489058)

- 8.5 -

Règlement sur la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment sur un emplacement situé au 323, rue Jean-Talon Est.
(12) (S000489043)

- 8.6 -

Règlement autorisant la construction et l'occupation de 4 bâtiments commerciaux situés sur un emplacement formé par le quadrilatère délimité par la rue André-Arnoux au nord, par le boulevard Maurice-Duplessis au sud, par l'avenue Gilbert-Barbier à l'ouest et par l'avenue Fernand-Gauthier à l'est dans le district électoral Marc-Aurèle-Fortin.
(47) (S000489044)

- 8.7 -

Règlement sur la reconstruction du bâtiment situé au 3246, rue Bélanger Est.
(17) (S000489081)

- 8.8 -

Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 303 à 345 de l'avenue Mozart et sur l'aménagement d'un café-terrasse (99-220).
(14) (S000489049)

- 8.9 -

Règlement sur l'occupation, par l'Église Baptiste Évangélique de Rosemont, du bâtiment portant le numéro 3245, boulevard Saint-Joseph Est.
(20) (S000489018)

- 8.10 -

Règlement modifiant le Règlement concernant le programme de développement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées (96-066).
(27) (S000489111)



- 8.11 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment sis aux 1400-04, rue des Carrières.
(15) (S990489151)

- 8.12 -

Règlement modifiant le Règlement concernant la modification du Forum de Montréal
(96-147).
(26) (S000545100)

- 8.13 -

Règlement modifiant le Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment situé rue
Saint-Jean-Baptiste, entre les rues Notre-Dame et Saint-Paul (99-145).
(38) (S000545083)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

AUCUN DOSSIER

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR

	PRIX DE VENTE
	\$

- 10.1 -

Terrain vacant à l'intersection sud-ouest des rues Coursol
et Quesnel, constitué des lots 386-Ptie 67 et 386-68 du
cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, soit
l'emplacement 51-15 de l'opération Habiter Montréal.
(36) (S000995001)

Julie Gagné et Hugo
Hernandez

16 600

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de 3738922 Canada inc. des locaux pour bureaux aux
3^e, 4^e et 5^e étages du bâtiment au 333, rue Saint-Antoine, pour une somme globale de
3 698 787,77 \$.
(38) (S000288003)

- 11.2 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de Rodimax inc. des locaux pour bureaux au rez-de-chaussée et au 2^e étage du bâtiment situé au 75, rue de Port-Royal Est, à compter du 24 juin 2000, pour un loyer total de 205 102,35 \$.
(S000292005)

- 11.3 -

Projet de contrat de travail par lequel la Ville retient les services de monsieur André Delisle pour exercer les fonctions de directeur du Service des finances et du contrôle budgétaire, pour une période de 3 ans à compter du 11 septembre 2000.
(S000511013)

- 11.4 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse Saint-François-Solano, un local au sous-sol de l'église située au 5560, 18^e Avenue, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2001, moyennant un loyer de 19 547,44 \$ pour 2001 et de 19 938,39 \$ pour 2002.
(S000259017)

- 11.5 -

Projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée de tous droits (hypothèques, clause résolutoire, droits de préférence, etc...) lui résultant d'un acte de vente et d'un acte de consentement à modification cadastrale intervenus entre elle et 2752506 Canada inc., relatifs au terrain situé au nord-est du boulevard Rodolphe-Forget et au sud-est de la rue Robert-Armour, et d'un acte de vente intervenu entre elle et Artitalia inc. relatif au terrain situé au sud de la rue Robert-Armour et à l'ouest de l'avenue Adolphe-Caron; abrogation de la résolution CO00 00868 du 18 avril 2000.
(48) (S000786009)

- 11.6 -

Projet d'entente par lequel la Ville cède à Horti Plant inc., pour une période de 10 ans, une licence exclusive lui permettant de multiplier et de commercialiser des plantes provenant du Jardin botanique, moyennant le paiement de redevances.
(S000182001)

- 11.7 -

Projet de bail par lequel la Ville loue à Le Bon Pilote inc., un local au sous-sol du bâtiment situé au 6100, 9^e Avenue, à des fins de bureaux, pour une période d'un an à compter du 24 avril 2000, moyennant un loyer de 3 840 \$.
(20) (S000547003)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET

FOURNISSEUR

PRIX / \$

- 12.1 -

Rehaussement de la cartographie numérique et préparation d'une nouvelle carte électorale municipale.
(S000132006)

Innovision + inc.

144 287

- 12.2 -

Gestion, entretien et support du système de gestion des interventions du Service de la prévention des incendies et des équipements de communications de ce système.
(S000220002)

EDS Canada inc.

5 624 723

Bell Mobilité Radio

1 303 353

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.1 -

Convoyeur de 20 pieds pour le Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S000726003)

Industries Machinex inc.

24 080,49

- 13.2 -

Service de traitement catalographique.
(S001315001)

Services documentaires
Multimédia (S.D.M.) inc.

122 491,56

- 13.3 -

Chiffons d'essuyage.
(S000069003)

Textilco inc.

59 657,72

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Soutien à l'arbitrage; projet de convention à cette fin.
(S001257001)

Association régionale de
volley-ball de Montréal

4 440

- 14.2 -

Encadrement de clubs sportifs.
(36) (S991259002)

Club de gymnastique
artistique Gadbois

6 000

- 14.3 -

Aliénation à la Ville de Marrakech de douze cloches de récupération.
(S000704003)

6 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) 2260, avenue Desjardins.

(42) (S000489112)

b) 2510, rue Springland.

(34) (S000545101)

- 15.2 -

Versement dans le domaine public, à des fins de parc, du lot 1182096 situé au nord-est des rues Saint-Louis et Bonsecours.

(38) (S001163001)

- 15.3 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Loisirs pour les handicapés inc. des locaux, à des fins de bureaux, au 3^e étage du 525, rue Dominion, pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2000.

(37) (S000259013)

- 15.4 -

Acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins de réserve foncière, d'un emplacement situé entre les rues Dorion, de Bordeaux, Ontario et Huron, et d'un emplacement situé entre la rue de Bordeaux, l'avenue De Lorimier et les rues Ontario et Huron; autorisation d'une dépense de 5,1 M \$ à cette fin.

(39) (S000490003)

- 15.5 -

Projet d'addenda no 2 à l'entente intermunicipale entre la Ville, Ville d'Anjou, Ville de Montréal-Est et Ville de Montréal-Nord concernant le réaménagement du boulevard Henri-Bourassa, visant à préciser leurs responsabilités respectives en regard de l'entretien de ce boulevard et des étagements Albert-Hudon et Marien, des infrastructures souterraines et de certaines parties de l'ouvrage qui sont propriété indivise.

(47, 48, 51) (S001142001)

- 15.6 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (C-11) :

a) 1856, 1858, 1860, 1862, 1864 et 1866, rue Poupart;

(39) (S000570012)

b) 4264, 4266 et 4268, avenue Christophe-Colomb;

(22) (S001048006)

c) 4326 et 4328, avenue d'Oxford;
(31) (S001048005)

d) 2690, avenue Desjardins, app. 1 à 4;
(42) (S000570013)

e) 324, 326 et 328, rue Saint-Ferdinand.
(36) (S000570011)

- 15.7 -

Nomination d'un directeur et greffier ou d'une directrice et greffière de la Ville.

- 15.8 -

Nomination des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.
(S000115017)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société, et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.
(S000958025)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 56 dossiers.

Le greffier,

Ron Ouberge

- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 11 SEPTEMBRE 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.2 -	
Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, d'un égout combiné et d'un pavage en pavés de granit sur la rue De Vaudreuil, de la rue Saint-Paul à la rue Sainte-Thérèse. (38) (S001058079)	Terramex inc. --- 555 600
- 2.3 -	
Reconstruction d'égouts combinés et de conduites d'eau dans les rues Prince et Wellington. (26) (S000991033)	Les Constructions Infrabec inc. --- 2 809 450

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 3.5 -	
Construction de conduits souterrains dans l'emprise de l'avenue Somerled, d'un point à l'est de l'avenue Borden à un point à l'ouest de l'avenue Walkley. (31) (S000780007)	Construction N.R.C. inc. --- 618 742,46
- 3.6 -	
Reconstruction de trottoirs en béton avec granulats exposés, de trottoirs en dalles de granit, de bordures de granit, de pavage, de conduites d'eau et d'égout, là où requis, sur la rue Bonsecours, de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Antoine. (38) (S001058078)	Construction Garnier Itée --- 1 364 224



- 3.7 -

Construction d'un égout pluvial, de bordures de béton et de granit, de trottoirs en béton et en pavés de béton, de pavage en asphalte et en pavés de béton, et réhabilitation des sols, là où requis, sur les rues Bourget, Bérard et des Lacquiers.

(36) (S001058081)

Mivela Construction inc.

649 600

- 3.8 -

Construction d'un pavage dans la ruelle projetée au nord de l'avenue Laurier, de la rue De Brébeuf jusqu'à un point plus à l'est.

(23) (S000991034)

T.G.A. Montréal inc.

95 955

- 3.9 -

Reconstruction de trottoirs et aménagement de fosses d'arbres, là où requis, sur la rue Saint-Hubert, de la rue Jean-Talon à la rue du Rosaire.

(12) (S000991035)

B.P. Asphalte inc.

1 996 722,50

- 3.10 -

Construction de pavage, trottoirs et bordures, là où requis, sur la rue Damien-Gauthier, de la rue Sherbrooke jusqu'au chalet du Golf.

(51) (S000991036)

Asphalte Inter-Canada inc.

745 465

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 4.7 -

Travaux de télégestion et d'économie d'opération aux complexes industriels situés au 6000, rue Notre-Dame Ouest, aux 2060 et 2150, rue Dickson, et au 2140, avenue Madison.

(33, 35, 44) (S000660018)

Procova inc.

348 000

- 4.8 -

Travaux de consolidation des aménagements existants au parc de l'archipel Rochon-Boutin-Gagné - Gouin/19^e Avenue et Gouin /25^e Avenue.

(48) (S000461057)

Les Entreprises Daniel Robert
inc.

426 904

- 4.9 -

Travaux de consolidation des aménagements existants au parc Stanley.

(5) (S000461058)

Les Entreprises V.G. inc.

133 332

- 4.10 -

Travaux d'aménagement d'un terrain de basket-ball au parc Rougemont.
(44) (S000461062)

Cirillo F. Mormina inc.

73 950

- 4.11 -

Travaux d'aménagement de l'accès Émile-Journault du Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S000461060)

Bau-Québec ltée

273 919

- 4.12 -

Travaux d'aménagement de la phase 1 du tronçon Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S000461063)

Valgeau inc.

317 577,76

- 4.13 -

Travaux d'aménagement partiel des aires de jeu du parc Saint-André-Apôtre.
(3) (S000461059)

P.L. Paysagiste inc.

151 915

- 4.14 -

Réfection de la toiture du centre sportif Du Plateau.
(21) (S001354008)

Les toitures Vick inc.

280 718,52

- 4.15 -

Réfection de la toiture de la caserne 38 située au 14201, rue Sherbrooke Est.
(51) (S000251002)

Poulin & Bureau inc.

207 162

- 4.16 -

Réfection de la toiture de la caserne 31 située au 7074, rue Saint-Dominique.
(14) (S000251001)

Les Toitures Vick inc.

142 562,72

- 4.17 -

Travaux d'aménagement d'un fossé de drainage dans le parc de la coulée Grou, phase 1.
(51) (S000461064)

Dubé Cormier Construction
inc.

348 563

- 4.18 -

Réfection de la toiture des chalets des parcs Nicolas-Viel, Gabriel-Lalemant, Angrignon et Lafond.
(3, 6, 19, 34) (S000284003)

Couvertures Bourassa inc.
39 812,45
Maurice Lachance inc.
67 404,65
Couvreur Verdun inc.
92 008,50
Les Entreprises Cloutier &
Gagnon (1988) ltée
86 639,13

- 4.19 -

Reconstruction de la pataugeoire, ajout d'un vestiaire familial et réfection du chalet au parc Campbell Ouest.
(35) (S001354007)

500 000
(autorisation de dépense)

- 4.20 -

Remplacement des portes extérieures du rez-de-chaussée du Complexe sportif Claude-Robillard.
(4) (S000660019)

Géprotech inc.

213 800

- 4.21 -

Réfection des façades de l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85, rue Notre-Dame Est.
(38) (S000290005)

G. & B. Cotton inc.

1 017 871,60

- 4.22 -

Construction de nouvelles installations à la cour de service Bercy.
(39) (S000225006)

Bâtiments Québec corporation

5 770 811,93

- 4.23 -

Travaux supplémentaires de décontamination des sols du jardin communautaire Henri-Julien/Maguire.
(24) (S000461065)

Enviroservices inc. et
Constructions Morival ltée

395 283,61
(dépense supplémentaire)

- 4.24 -

Réfection du chemin d'accès au Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S000726008)

Legault et Touchette inc.

140 327

- 4.25 -

Aménagement du site de la chute à neige Wellington.
(26) (S001058082)

Construction Garnier ltée

938 610

- 4.26 -

Travaux de déplacement des portiques chinois de la rue De La Gauchetière - phase 1.
(38) (S000541047)

Les Constructions R.R.N. inc.

180 000

- 4.27 -

Remplacement des tableaux de pointage dans divers arénas.
(S000506006)

385 000
(autorisation de dépense)

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la fermeture comme ruelle du terrain situé au nord-est de la rue De Brébeuf et au nord-ouest de l'avenue Laurier.

(23) (S000552005)

- 6.2 -

Projet d'acte d'échange entre la Ville et Les Immeubles Gillies et Jacques Chèvrefils S.E.N.C., relatif à des terrains situés au nord de l'avenue Laurier, entre les rues De Brébeuf et Chambord.

(23) (S000552006)

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.14 -

Règlement sur l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 3850 de la rue Saint-Urbain.

(25) (S000545040)

- 8.15 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant le numéro 2220 de la rue Parthenais.

(39) (S000545059)

- 8.16 -

Règlement modifiant de nouveau le Règlement d'approbation du plan de construction et d'occupation du «Palais des Congrès», situé à l'ouest de la rue Saint-Urbain, au-dessus et de chaque côté de l'autoroute Ville-Marie (5671).

(26) (S000545057)

- 8.17 -

Règlement sur la construction et l'occupation du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites, sur un emplacement situé sur la rue Saint-Patrick, à l'est de la rue Pitt.

(35) (S000545070)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 9.1 -

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304).

(7) (S0007026007)

- 9.2 -

Règlement sur la fermeture comme rues, ruelles ou parcs, de terrains situés au nord-ouest de la rue Sherbrooke, de part et d'autre de la 81^e Avenue, et de terrains situés au nord-ouest de la rue Sherbrooke et au sud-ouest du boulevard Gouin.

(51) (S000600002)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
- 10.2 -	
Terrain au nord de la 96 ^e Avenue, entre la rue Bureau et le fleuve, à des fins d'assemblage. (51) (S000785003)	3497640 Canada inc. --- 39 180
- 10.3 -	
Parties de terrain situées du côté nord de la rue Damien-Gauthier, à l'ouest de la rue Sherbrooke Est, soit deux parcelles de l'emplacement 54-31 de l'Opération Habiter Montréal. (51) (S000616003)	Les Constructions du golf de l'île de Montréal inc. --- 234 012,20
- 10.4 -	
Terrain situé au nord-ouest de la rue Bélanger, entre la 35 ^e Avenue et la 31 ^e Avenue, formé du lot 190-Ptie du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation, soit l'emplacement 20-03 de l'Opération Habiter Montréal. (18) (S000616010)	Groupe Immobilier Gazaille inc. --- 400 000

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.8 -	
Projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec, à des fins de stationnement pour le personnel et les étudiants fréquentant le bâtiment situé au 4750, avenue Henri-Julien, un terrain vacant situé au sud-ouest de l'avenue Henri-Julien et au nord-ouest de l'avenue du Mont-Royal, formé des lots 156-Ptie et 157-Ptie du cadastre du village de Côte-Saint-Louis, pour une période de 5 ans à compter du 1 ^{er} juin 1999. (25) (S990515005)	
- 11.9 -	
Projet de bail par lequel la Ville loue de Cie d'investissements Tynevale inc., à des fins de bureaux, un local dans le bâtiment situé au 6690, rue Sherbrooke Est, pour 4 ans et 5 mois, à compter du 1 ^{er} octobre 2000, moyennant un loyer annuel de 197 214,60 \$. (44) (S000309018)	
- 11.10 -	
Projet d'entente de jumelage entre les villes de Pusan (Corée) et de Montréal. (S000459002)	
- 11.11 -	
Projet de convention par lequel la Ville autorise la Société des amis du Biodôme de Montréal à exploiter le vestiaire du Biodôme, jusqu'au 31 décembre 2003. (42) (S990184007)	

- 11.12 -

Projet d'acte par lequel la Ville et Le Groupe Aquilini immobilier inc. conviennent de modifier l'article 5 de l'accord de développement relatif aux emplacements 38-18, 38-26 et 38-28 de l'Opération Habiter Montréal, situés au nord du boulevard René-Lévesque, entre les rues Saint-Dominique et Hôtel-de-Ville.

(38) (S000616009)

- 11.13 -

Projet d'acte par lequel la Ville accorde à l'Académie Beth Rivkah pour filles mainlevée des restrictions d'usage et de libre disposition, et du droit de résolution contenus dans l'acte de vente relatif au bâtiment situé au 5001, rue Vézina.

(29) (S000783020)

- 11.14 -

Projet d'accord de développement entre la Ville et Les Constructions du golf de l'île de Montréal inc. relatif à la vente et au développement des emplacements 54-31-1 à 54-31-5 de l'Opération Habiter Montréal, situés au nord du cimetière Hawthorne-Dale et à l'ouest de la rue Sherbrooke; modification à la convention de bail et de sous-location entre la Ville et Sudenco inc.(CO99 02757); remboursement à Sudenco inc. de 1 663 347,77 \$, en annulation du fonds de compensation créé lors de l'amendement à l'accord de principe (CO99 02461).

(51) (S000600001)

- 11.15 -

Projet d'accord de développement entre la Ville et la Société immobilière Camont inc., pour l'implantation du bureau d'affaires de la Caisse de dépôt et placement du Québec, dans le quadrilatère délimité par les rues Saint-Antoine et du Square Victoria, l'avenue Viger et une rue projetée à l'ouest de la rue De Bleury.

(S001231009)

- 11.16 -

Projet de convention entre la Ville et le Centre d'expertise sur les matières résiduelles, afin de soutenir le développement dans le domaine des matières résiduelles.

(S000696003)

- 11.17 -

Projet d'acte de cautionnement entre la Ville, la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Société de développement de Montréal, relatif aux opérations immobilières du projet de la Cité du commerce électronique; autorisation d'une dépense de 50 800 000 \$.

(26) (S000394004)

- 11.18 -

Projet d'entente par lequel la Fédération canadienne des municipalités (FCM) accorde à la Ville une contribution de 70 000 \$ pour financer des activités de coopération internationale avec des villes de pays en voie de développement.

(S000459003)

- 11.19 -

Projet d'acte entre la Ville et 9039-7134 Québec inc. concernant la cessation d'occupation d'une partie de terrain vacant contigu à l'immeuble situé au 1455, rue Bercy.

(39) (S000783012)



- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR	---	PRIX / \$
- 12.3 -			
Réalisation des plans et devis et du cahier des charges pour les appels d'offres, surveillance des travaux, et expertise technique dans le cadre du projet de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque Georges-Vanier. (37) (S001502001)	Beaupré et Michaud Architectes Saia, Deslauriers, Kadanoff, Leconte, Brisebois, Blais et associés inc. Dupras Ledoux ingénieurs	---	375 000
- 12.4 -			
Services en architecture et en génie du bâtiment, confection de plans et devis, et surveillance de chantier, pour des interventions sur divers bâtiments industriels. (1, 19, 37) (S000225005)		---	482 179 (autorisation de dépense)
- 12.5 -			
Réalisation des plans et devis, et surveillance des travaux pour la réfection et l'amélioration du passage inférieur Berri / Sherbrooke. (22, 38) (S000541045)	Groupe HBA, experts- conseils	---	350 000
- 12.6 -			
Réalisation des plans et devis, et surveillance des travaux pour la réfection et l'amélioration des tunnels Saint-Marc et du Fort. (26) (S000541042)	Groupe HBA, experts- conseils	---	460 000
- 12.7 -			
Réalisation des plans et devis, surveillance des travaux et expertise technique pour le projet d'aménagement de laboratoires de recherche au Biodôme; projet de modification à la convention (CO99 02787). (42) (S000252010)	Jean Caouette, architecte Groupe-conseil Génivar inc.	---	30 091,74 (dépense supplémentaire)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE	---	PRIX / \$
- 13.4 -			
Feux de circulation et accessoires. (S000069004)	Technologie Tassimco Canada inc. et Électroméga ltée	---	305 612,64

- 13.5 -

Bennes basculantes, carcans de chasse-neige et systèmes hydrauliques pour camions 4X2.
(S000082009)

Les machineries Tenco
(CDN) ltée

781 646,64

- 13.6 -

Équipement informatique et réseautique.
(S000615002)

595 110,49
(autorisation de dépense)

- 13.7 -

Remplacement d'équipement relié à la sécurité (outils de désincarcération, appareils inhalateurs/réanimateurs, appareils de détection de gaz) pour le Service de la prévention des incendies.
(S000561001)

292 841
(autorisation de dépense)

- 13.8 -

Radios portatives et éléments d'infrastructures requis pour le personnel du Service de la prévention des incendies.
(S000064002)

1 775 000
(autorisation de dépense)

- 13.9 -

Contrôleurs électroniques de feux de circulation.
(S000398005)

Électroméga Ltée

302 057,95

- 14 -

SOUTIENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.4 -

Programme Maison de jeunes.
(21) (S000746012)

Maison des jeunes du
Plateau inc.

40 000

- 14.5 -

Programme d'intervention jeunesse en HLM.
(43) (S001209006)

Le Projet Harmonie

20 000

- 14.6 -

Installation d'appareils d'éclairage architectural et aménagement d'un espace public, sur la propriété privé, en façade de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont.
(20) (S001180001)

Initiatives Rosemont

75 000

- 14.7 -

Contribution additionnelle pour la construction d'un centre communautaire au 2093, rue de la Visitation; projet d'addenda 1 au protocole d'entente.
(38) (S000746014)

Association sportive et
communautaire du Centre-
Sud inc.

300 000

- 15 -

DIVERS

- 15.9 -

Renouvellement du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne, aux fins des activités du Service des sports, des loisirs et du développement social, des locaux dans les bâtiments situés aux 5975, avenue Christophe-Colomb et 6000, rue De La Roche, pour 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2000, moyennant un loyer de 12 600 \$ la première année.

(14) (S000259018)

- 15.10 -

Vote de crédits de 224 000 \$ pour l'achat de végétaux et d'équipement, dans le cadre de l'aménagement du Jardin des Premières Nations au Jardin botanique.

(18) (S000190008)

- 15.11 -

Paiement à Sudenco inc. de 444 100,80 \$ en compensation de l'obligation de la Ville de construire un stationnement de 350 places pour le Golf de l'île de Montréal.

(51) (S000212004)

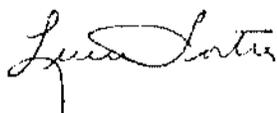
- 15.12 -

Autorisation d'une dépense de 383 772,56 \$, remboursable par la Société de gestion Marie-Victorin, pour la construction de laboratoires de recherche au Biodôme.

(42) (S000252011)

Cet ordre du jour comprend 71 dossiers.

L'assistante-greffière substitut,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 11 septembre 2000

Séance tenue le LUNDI, 11 septembre 2000, à 19 h 10
à la salle du conseil de l'hôtel de ville

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée;

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Appiebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette;

M^e Lucie Fortier, assistante-greffière substitut, Mme Diane Charland et M^e Léon Laberge;

Les conseillers Le Duc, Parent, Lachance, Lapointe et Searie, ainsi que la conseillère Jolicoeur, arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : La conseillère Deros et les conseillers Paquin, Dompierre et Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
Mme France Hubert	M. Bourque et M. Zajdel	Projet de construction d'un édifice de 14 étages boulevard Crémazie - mémoire relatif à ce projet - dépôt d'une pétition.
M. François Robillard	Mme St-Arnaud	Projet contre la prostitution - copies de lettres au maire et à Mme St-Arnaud.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Position de la Ville sur le projet de fusion des villes de l'île de Montréal.
Mme Patricia Cantin	Mme St-Arnaud	Carré Saint-Louis - prostitution et travailleurs de rue.
M. Jimmy Gervais	Mme St-Arnaud	SPCUM - confiance envers le service de police.
M. Michel Martel	Mme St-Arnaud	Prostitution.
Mme Lili Difiore	M. Bourque	Fermeture des piscines de l'île Sainte-Hélène.

PL

M. Sylvain Carle	M. Bourque	Démantèlement de l'échangeur des Pins.
Mme Sylvie Gougeon	M. Bourque	Dépôt d'une étude sur l'échangeur des Pins.
Mme Claude Benielli	M. Bourque et M. Zajdel	Épicerie Métro Chèvrefils.
M. Martin Desrochers	M. Bourque et M. Zajdel	Épicerie Métro Chèvrefils - cession de droits relativement à une ruelle.
Mme Nora Bednarski	M. Bourque et M. Zajdel	Même sujet que ci-dessus.
M. Robert Silverman	Mme Eloyan	Échangeur des Pins.
M. Gaétan Roberge	M. Bourque	Usine De Castelneau - projet de condominium.
M. Robert Provost	Mme St-Arnaud	Prostitution dans le Centre-sud.
Mme Laurie Jutras-Martel	M. Bourque	Prostitution.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Objet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Changement de zonage - site du Marché Central - enquête policière.
M. Rotrand	M. Bourque	Même sujet que ci-dessus.
M. Applebaum	M. Bourque	Patrouille canine - nombre d'employés - nouveaux enclos pour chiens.
M. Searle	M. Bourque	Trottoirs, avenue Mariette.
M. Forcillo	M. Fortier	Vente possible de La Ronde.
M. Théorêt	M. Bourque	Règles suivies par la Ville concernant les soumissions.
M. Sévigny	M. Bourque	Suivi d'interventions faites par des citoyens lors de l'assemblée du 7 août dernier concernant un problème d'industrie lourde dans le secteur des rues de Sébastopol et de la Congrégation.
Mme Fotopulos	M. Zajdel	Qualité de la revue <i>Destination Montréal</i> .

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- État d'avancement du programme triennal d'immobilisations (P.T.I. 2000-2002), au 30 juin 2000.
 - Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 9 août au 6 septembre 2000.
 - Copies des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 29 juin au 30 août 2000.
-

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Rotrand dépose des lettres et des pétitions signées par plus de 120 personnes, appuyant sa demande afin que la Ville reconnaisse la contribution exceptionnelle de Madame Léa Roback et qu'un mandat soit confié à la Commission de toponymie pour honorer sa mémoire, en donnant son nom à un endroit public.

Le conseiller Legault dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 9 résidents de Cartierville désirant l'aménagement d'une pataugoire et d'une aire de jeux pour enfants de 0 à 6 ans dans le parc de Beauséjour.
 - Pétition signée par plus de 90 citoyens du secteur Saraguay demandant une intervention des autorités concernées afin de limiter, par des moyens écologiques, la population de moustiques aux abords de la Forêt Saraguay.
-

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports des commissions du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

RL

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 02389

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 7 août 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 7 août 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement l'article 15.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02390

Article 15.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un directeur du Service du greffe et greffier de la Ville ou d'une directrice du Service du greffe et greffière de la Ville.

Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02390)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

La greffière Diane Charland prend place à la table.

CO00 02391

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02391)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02392 à CO00 02395Articles 3.1 à 3.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.1 à 3.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02392 à CO00 02395)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.1 et 3.3 de l'ordre du jour.

À la demande des conseillers Théorêt et Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur l'article 3.3 de l'ordre du jour.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau et Forcillo (37)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare l'article 3.3 adopté ainsi que les articles 3.1, 3.2 et 3.4.

CO00 02396 à CO00 02399Articles 4.1 à 4.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02396 à CO00 02399)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

CO00 02400 et CO00 02401Articles 4.5 et 4.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.5 et 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02400 et CO00 02401)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 5 et 6 de l'ordre du jour.

CO00 02402

Article 7.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02402)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement l'article 11.3.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02403

Article 11.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02403)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur la durée du contrat de M. Delisle.

À 22 h, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 12 septembre 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

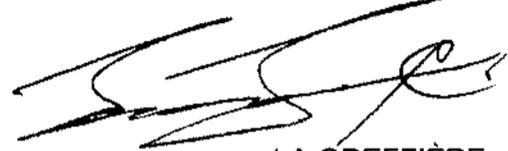
Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand et Cardinal, ainsi que les conseillères Jolicoeur et Fotopulos, inscrivent leur dissidence.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

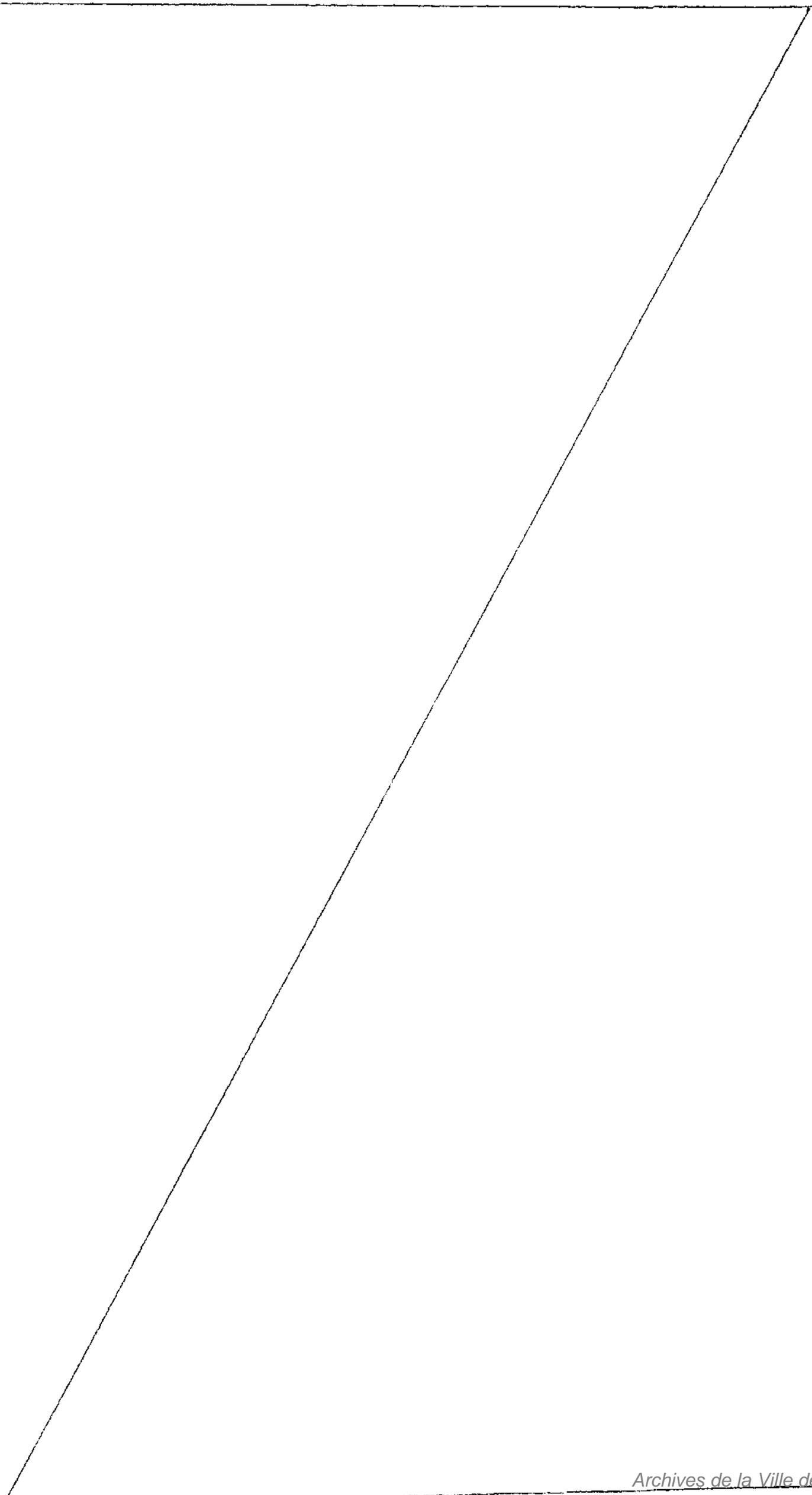
LE MAIRE,



LA GREFFIÈRE,



BC



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 11 septembre 2000

Séance tenue le MARDI, 12 septembre 2000, à 9 h 45
à la salle du conseil de l'hôtel de ville

SONT PRÉSENT(E)S : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée;

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Weiner, Larouche, Roy-Arcelin, Dompierre, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Beauchamp, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Deschamps, De Michele, Legault, Charbonneau, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny et Searle;

Mme Diane Charland, greffière, et M^e Léon Laberge;

Les conseillers et les conseillères Le Duc, Tamburello, Biddle, Samson, Beauregard, Parent, Paul, Lachance, Belleli, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Bélanger, Lajeunesse, Charron, Prescott, Jolicoeur, Fotopulos et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENT(E)S: La conseillère Deros et les conseillers Paquin et Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Recyclage du papier par les commerçants - assurances des locataires en cas d'incendie.
Mme Marie-Françoise Lalande	M. Bourque	Épicerie Métro Chèvrefils.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter à 14 h le solde du temps non utilisé de cette période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Rotrand	M. Bourque	Projet Une île, une ville.

lc

M. Forcillo	M. Bourque	Musée des sciences et de l'information.
M. Cardinal	M. Bourque et M. Tamburello	Éclairage dans les parcs.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 02404 à CO00 02408
Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02404 à CO00 02408)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.1 et 8.4 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par le conseiller Applebaum

De reporter l'article 8.4 de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

À la demande du conseiller Melançon et de la conseillère Eloyan, il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
 Contre : 22

Le président de l'assemblée déclare cette motion de report rejetée. Il déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Rotrand, Prescott, Cardinal et Applebaum, ainsi que la conseillère Jolicoeur inscrivent leur dissidence sur l'article 8.4.

CO00 02409 et CO00 02413
Articles 8.6 à 8.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

En invoquant l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la conseillère Belleli déclare, avant le début des délibérations sur le rapport correspondant à l'article 8.7 de l'ordre du jour, avoir indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et qu'elle s'abstiendra de participer au débat et de voter sur ce dossier.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02409 et CO00 02413)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.6 et 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'ordre du jour pour étudier immédiatement l'article 15.8 relatif à la nomination des membres du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Théorêt et Prescott, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion de suspension de l'ordre du jour.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddie, Roy-Arcelin, Dompierre, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Rotrand, Forcillo, Sévigny et Bissonnette (36)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Applebaum et Searle (6)

Le président de l'assemblée déclare cette motion, relative à la suspension, adoptée.

Les conseillères Paul et Samson, et le conseiller Purcell, entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, ils auraient voté en faveur de cette motion.

Le président de l'assemblée appelle l'article 15.8 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le maire Bourque
Appuyé par le conseiller Tamburello

De nommer comme membres du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, les conseillers-ères Jean E. Fortier, Noushig Eloyan, Saulie Zajdel, Mary Deros, Pierre-Yves Melançon et Gérard Legault.

KL

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

De remplacer les noms des conseillers Zajdel et Melançon par ceux des conseillers Prescott et Applebaum.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De poser la question préalable.

À la demande des conseillers Théorêt et Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur la motion relative à la question préalable.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (34)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (10)

Le président de l'assemblée déclare cette motion, relative à la question préalable, adoptée.

La conseillère Paul entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette motion.

À la demande des conseillers Rotrand et Théorêt, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'amendement.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Searle et Bissonnette (10)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (35)

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement rejetée.

Le débat se poursuit.

À 12 h, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 10, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Monsieur Richard Dufour adresse une question à madame Eloyan concernant un arbre situé dans une entrée charretière de la rue Montclair. Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «F» de l'ordre du jour «Dépôt de pétitions» :

Le conseiller Théorêt dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 26 personnes demandant l'implantation de vignettes de stationnement pour résidents sur l'avenue De Lorimier, entre les rues Sherbrooke et Rachel.
- Pétition signée par 26 personnes s'opposant à la nouvelle réglementation qui interdit le stationnement, sur l'avenue De Lorimier du côté est, entre 16 h et 17 h, du lundi au vendredi.

CO00 02414
Article 15.8

Le conseil reprend l'étude de cet article de l'ordre du jour.

Le débat se poursuit.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Applebaum

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande du conseiller Rotrand, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 28

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

À la demande des conseillers Rotrand et Théorêt, il est procédé à un vote enregistré sur la motion principale.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

AC

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Weiner, Larouche, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Forcillo et Bissonnette (38)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos et Searle (9)

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

CO00 02415 à CO00 02417
Articles 8.11 à 8.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.11 à 8.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02415 à CO00 02417)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02418

Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02418)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02419 à CO00 02422
Articles 11.1, 11.2, 11.4 et 11.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1, 11.2, 11.4 et 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02419 à CO00 02422)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02423 et CO00 02424
Articles 11.6 et 11.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.6 et 11.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02423 et CO00 02424)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02425 et CO00 2426
Articles 12.1 et 12.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02425 et CO00 02426)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

12

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Article 11.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De consentir, en conformité avec l'article 121 de la Charte, à recevoir et à étudier à l'article 11.20 de l'ordre du jour un rapport du comité exécutif relatif à l'approbation du premier avenant au protocole d'entente entre le ministre de l'Environnement du Québec et la Ville, intervenu le 2 juillet 1998, relatif au Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02427 à CO00 02429
Articles 13.1 à 13.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02427 à CO00 02429)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02430 à CO00 02432
Articles 14.1 à 14.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02430 à CO00 02432)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02433 et CO00 02434

Article 15.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02433 et CO00 02434)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02435 à CO00 02443

Articles 15.2 à 15.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.2 à 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02435 à CO00 02443)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.4 et 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur l'article 15.6 b) de l'ordre du jour.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour régulier afin d'étudier immédiatement les articles inscrits à l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.



CO00 02444 et CO00 02445Articles 2.2 et 2.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.2 et 2.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02444 et CO00 02445)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 2.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 2.2 de l'ordre du jour.

CO00 02446 à CO00 02450Articles 3.5 à 3.7, 3.9 et 3.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 3.5 à 3.7, 3.9 et 3.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02446 à CO00 02450)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 3.5, 3.6, 3.9 et 3.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Théorêt, ainsi que la conseillère Jolicoeur inscrivent leur dissidence sur l'article 3.6 de l'ordre du jour.

Les conseillers Théorêt, Rotrand, Sévigny, ainsi que la conseillère Jolicoeur inscrivent leur dissidence sur l'article 3.10 de l'ordre du jour.

CO00 02509Article 3.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De reporter cet article de l'ordre du jour à une phase ultérieure de la présente assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02451 à CO00 02455Articles 4.7 à 4.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.7 à 4.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02451 à CO00 02455)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02456 à CO00 02460Articles 4.12 à 4.16

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.12 à 4.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02456 à CO00 02460)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

K.C.

CO00 02461 à CO00 02465Articles 4.17 à 4.21

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.17 à 4.21 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02461 à CO00 02465)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02466 à CO00 02470Articles 4.22 à 4.26

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.22 à 4.26 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02466 à CO00 02470)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Zajdel inscrit sa dissidence sur l'article 4.23 de l'ordre du jour.

CO00 02471

Article 4.27 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02471)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance pour 5 minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles inscrits au chapitre 12.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02472 à CO00 02476
Articles 12.3 à 12.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.3 à 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02472 à CO00 02476)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02477 à CO00 02480
Articles 13.4 à 13.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.4 à 13.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

bc

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02477 à CO00 02480)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 13.4 et 13.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02481 et CO00 02482

Articles 13.8 et 13.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.8 et 13.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02481 et CO00 02482)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02483 à CO00 02486

Articles 14.4 à 14.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.4 à 14.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02483 à CO00 02486)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02487 à CO00 02490Articles 15.9 à 15.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.9 à 15.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02487 à CO00 02490)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Sévigny, et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 15.11 de l'ordre du jour.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'ordre du jour pour passer immédiatement à l'étude des articles inscrits au chapitre 9.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02491 et CO00 02492Articles 9.1 et 9.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02491 et CO00 02492)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

22

Les conseillers Théorêt, Cardinal et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 9.2 de l'ordre du jour.

CO00 02493 à CO00 02495
Articles 10.2 à 10.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 10.2 à 10.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02493 à CO00 02495)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand, Bissonnette, ainsi que la conseillère Fotopulos inscrivent leur dissidence.

CO00 02496 à CO00 02500
Articles 11.8 à 11.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.8 à 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02496 à CO00 02500)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.9, 11.10 et 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Rotrand, Applebaum et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 11.10 de l'ordre du jour.

CO00 02501 à CO00 02503
Articles 11.13 à 11.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.13 à 11.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02501 à CO00 02503)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

La conseillère Jolicoeur et les conseillers Théorêt, Cardinal, Rotrand, Sévigny et Bissonnette inscrivent leur dissidence sur l'article 11.14 de l'ordre du jour.

CO00 02504 à CO00 02508
Articles 11.16 à 11.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.16 à 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02504 à CO00 02508)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.17 et 11.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand et Sévigny, ainsi que la conseillère Jolicoeur inscrivent leur dissidence sur l'article 11.17 de l'ordre du jour.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 11.18 de l'ordre du jour.

CO00 02509 à CO00 02511
Articles 3.8, 6.1 et 6.2

fu

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif et le projet de règlement correspondant aux articles 3.8, 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projet de règlement, voir dossiers CO00 02509 à CO00 02511)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces rapports et de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Rotrand, Applebaum et Searle inscrivent leur dissidence sur les articles 3.8, 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le conseiller Théorét inscrit sa dissidence sur les articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

CO00 02512 à CO00 02515
Articles 8.14 à 8.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.14 à 8.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02512 à CO00 02515)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02516
Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 9 138 646,88 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02517

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 617 251,56 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02518

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02519

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 535 165 \$ pour la construction de conduits souterrains et la modification du réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02520

Article 18.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

[Signature]

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 50 800 000 \$ pour financer les activités et combler le déficit éventuel de la Société de développement de Montréal».

Considérant le vote de crédits autorisé à la présente assemblée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Rotrand, Cardinal, ainsi que la conseillère Jolicoeur inscrivent leur dissidence.

CO00 02521

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicolle Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société et de la pertinence pour la Ville d'en réclamer le remboursement.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette dernière motion adoptée.

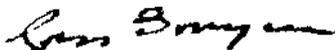
À 18 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.



LE MAIRE,



LA GREFFIÈRE,





**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 23 OCTOBRE 2000

à 19 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 19 octobre 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 23 octobre 2000, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

RC

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre 2000.
(S000126023)

- CHAPITRES 2 ET 3 -

AUCUN DOSSIER

- 4 -

**OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX**

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.1 -	
Entassement de neige au lieu d'élimination Armand-Chaput - 2000-2001. (S001369002)	Gaston Contant inc. --- 325 376,97
- 4.2 -	
Travaux de réfection à l'usine Atwater (phase 1 - sable de filtration). (35) (S000375007)	Témisca inc. --- 248 900
- 4.3 -	
Remplacement du système détecteur et avertisseur d'incendie au Complexe sportif Claude-Robillard. (4) (S000660020)	Bourdon électrique inc. --- 797 793,97
- 4.4 -	
Transport de neige pour la saison 2000-2001 (21 contrats). (S001369004)	13 entreprises, selon un prix unitaire par mètre cube --- 4 099 323,45

- CHAPITRES 5 À 7 -

AUCUN DOSSIER

- 8 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENTS D'URBANISME**

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par Claire Picard, du bâtiment portant les numéros 7351 à 7353,
rue D'Iberville.
(9) (S000489062)

- 8.2 -

Règlement sur l'occupation, par La Maison du Pharillon, du bâtiment portant le numéro 6035,
rue de Toulouse.
(44) (S000489119)

Règlement sur l'occupation, par le Centre de la petite enfance Bobino-Bobinette inc., du bâtiment portant le numéro 12505, 28^e Avenue, dans le quartier de Rivière-des-Prairies.
(48) (S000489120)

Règlement sur l'occupation du bâtiment au 5887, avenue Monkland, entre les avenues Draper et Royal, à des fins d'habitation.
(31) (S000489136)

Règlement portant sur la construction de bâtiments résidentiels sur un emplacement situé sur la rue Paul-Comtois et désigné par les lots 2951-Ptie et 2953 de la paroisse de Saint-Laurent.
(2) (S990489131)

Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial situé au 5451, chemin de la Côte-Saint-Luc.
(30) (S990545162)

Règlement sur l'occupation, par Alain Bacon, du bâtiment portant les numéros 583 et 585, rue Fleury Est.
(5) (S000489033)

Règlement sur l'occupation, par Réal Leboeuf, à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'hébergement, du bâtiment portant les numéros 10048 à 10058, avenue Charton.
(6) (S000489060)

Règlement sur l'occupation, par Stéphane Gatién, à des fins d'assistance aux personnes ayant besoin d'hébergement, du bâtiment portant les numéros 10060 à 10070, avenue Charton.
(6) (S000489061)

Règlement sur la construction d'un bâtiment commercial situé sur un emplacement formé par le lot 266-Ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé et à l'ouest du boulevard de l'Acadie.
(2) (S000489085)

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1).
(S000399002)

Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (C-10), pour l'année 2000 (99-254).
(S000830004)

- 9.3 -

Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304).
(S000422008)

- 9.4 -

Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de
certains bâtiments.
(S000852003)

- 9.5 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels
(PROCIM V) (S-11.3).
(S001009010)

- 9.6 -

Règlement modifiant le Règlement sur les services (S-0.1)
et
nomination du directeur du Service des équipements scientifiques.
(S000511019)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET

ACQUÉREUR

PRIX DE VENTE

\$

- 10.1 -

Terrain vague au nord-ouest de la rue Ontario et au nord-
est de la rue de Ville-Marie, à des fins industrielles.
(41) (S000516013)

2987953 Canada inc.
(France-Délices)

270 000

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projets d'acte (3) entre la Ville et 9028-3870 Québec inc., la Société en commandite
Belvédère (2543-4283 Québec inc.) et la Cie d'investissements Tynevale inc. par lesquels
sont modifiés la durée et le loyer annuel des baux pour la location des locaux requis pour les
CLE Ahuntsic, Pointe-aux-Trembles et Mercier.
(2, 44, 51) (S000390003)

- 11.2 -

Projet de convention d'actionnaires et d'achat d'actions portant sur la vente, par la Ville à
l'Université du Québec à Montréal (UQAM), de 90 actions ordinaires du fonds social de la
Société de gestion Marie-Victorin, pour la somme de 53 600 000 \$.
(S000170008)

AL

Projet de protocole d'entente entre la Ville et la Roumanie relatif au don d'une oeuvre d'art public, en hommage au poète Mihai Eminescu, à installer sur la place de la Roumanie, et autorisation d'une dépense de 8 100 \$.
(25) (S000016005)

Projet d'acte par lequel la Ville loue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique un terrain dans la cour de triage St-Luc, pour 1 an à compter du 1^{er} décembre 2000, aux fins d'un site d'entassement de neige.
(27, 28, 29 et 30) (S000547004)

Projet d'acte entre la Ville et 3051471 Canada inc. (Gestion Canal St-Patrick) par lequel sont modifiés la superficie, le prorata d'occupation et le loyer annuel du bail pour la location des locaux du CLE Pointe-Saint-Charles au 2175, rue Saint-Patrick.
(37) (S000259022)

Projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à titre gratuit, de First Place Shopping Centres Limited/Centres d'achat First Place limitée, une servitude à des fins d'utilités publiques sur 2 terrains situés au sud-est de la rue Paré et au sud-ouest du boulevard Décarie.
(29) (S990863005)

Projet d'acte de cautionnement garantissant le paiement complet, jusqu'à concurrence de 70 M\$, des sommes dues par la Société de développement de Montréal dans le cadre de l'opération immobilière du projet de la Cité du commerce électronique.
(S000394005)

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

Services actuariels relatifs aux assurances collectives, aux négociations et au calcul des salaires nets; projet d'addenda à la convention.
(S000896001)

Société Conseil Mercer
limitée

93 000
(dépense supplémentaire)

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

Location d'un service de téléinformation financière domestique et internationale (36 mois).
(S000367004)

Bridge Information Systems
Canada inc.

179 991,12

- 13.2 -

Manchons, colliers de service et tiges en acier inoxydable pour conduites d'eau (60 mois).
(S001374001)

Réal Huot inc.

231 189,38

Albert Viau ltée

204 169,09

- 13.3 -

Fourniture de sel (jusqu'au 30 avril 2001).
(S000566004)

Contrat octroyé par la CUM
à Sifto Canada inc.

5 644 046,70
(autorisation de dépense)

- 13.4 -

Fourniture de chlore liquide (12 mois).
(S001080001)

HCI Canada inc.

741 515,93

- 13.5 -

Système de gestion intégrée des technologies (GIT) (phase I) - acquisition d'un système, d'équipements et de services professionnels.
(S000091003)

4 300 000
(autorisation de dépense)

- 13.6 -

Radios-portatives (370), éléments d'infrastructure de radiocommunication et accessoires complémentaires, pour le SPIM.
(S000064003)

Centre du téléphone mobile
ltée

2 925 302

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Projet pour la réalisation d'un programme de recherche, de conservation et de mise en valeur d'une partie du Lieu de fondation de Montréal au 214, place D'Youville.
(S001387002)

Société du Musée
d'archéologique et d'histoire
de Montréal Pointe-à-
Callière

950 000 / 5 ans

hi

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Paiement à l'acquit de l'Atelier-Meubles de la Société St-Vincent-de-Paul, selon le tarif prévu par le règlement annuel sur les tarifs, du coût pour le dépôt au Complexe environnemental de Saint-Michel des déchets provenant de ses activités de récupération sur le territoire de la Ville, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année.

(21) (S001088004)

- 15.2 -

Proposition pour un redécoupage territorial et une réorganisation politique et administrative de la future métropole, dans le cadre du projet «Une île, une ville».

(S000115019)

- 15.3 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) 1287, rue Rachel Est;

(22) (S000545092)

b) construction projetée sur le lot 9-231, situé du côté est de la rue Parthenais et au sud de la rue Marie-Anne;

(21) (S000545106)

c) 11900, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

(51) (S000489142)

d) 5555, rue de Marseille.

(42) (S000489147)

- 15.4 -

Modification à l'accord de contribution entre la Ville et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Coopération internationale, agissant par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), relative à l'implantation du système d'information foncière de la Ville de Hanoï, reportant la date d'achèvement des travaux au 30 juin 2001.

(S000385010)

- 15.5 -

Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins de rue, d'un emplacement situé au sud-est de la rue notre-Dame et de l'avenue Atwater, et vote de crédits de 30 000 \$.

(36) (S990656001)

- 15.6 -

Nomination des membres de la Commission de l'administration et des services aux citoyens et de la Commission des finances et du développement économique.
(S000275003)

- 15.7 -

Virement de crédits de 1 300 000 \$ pour l'acquisition de pièces neuves pour l'entretien et la réparation de véhicules.
(S001020002)

- 15.8 -

Programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003.
(S000115020)

- 15.9 -

Appui à la Ville d'Outremont concernant son Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (1321).
(S000211009)

- 15.10 -

Transmission au Gouvernement du Québec d'une résolution à l'effet d'assujettir la Ville à la réglementation provinciale sur la plomberie, en renonçant à l'exemption prévue au paragraphe f) de l'article 24 de la Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1).
(S000576002)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicole Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société, et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.
(S000958025)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

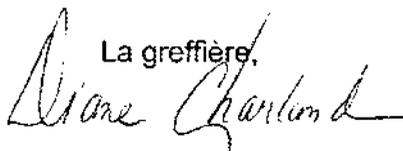
- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

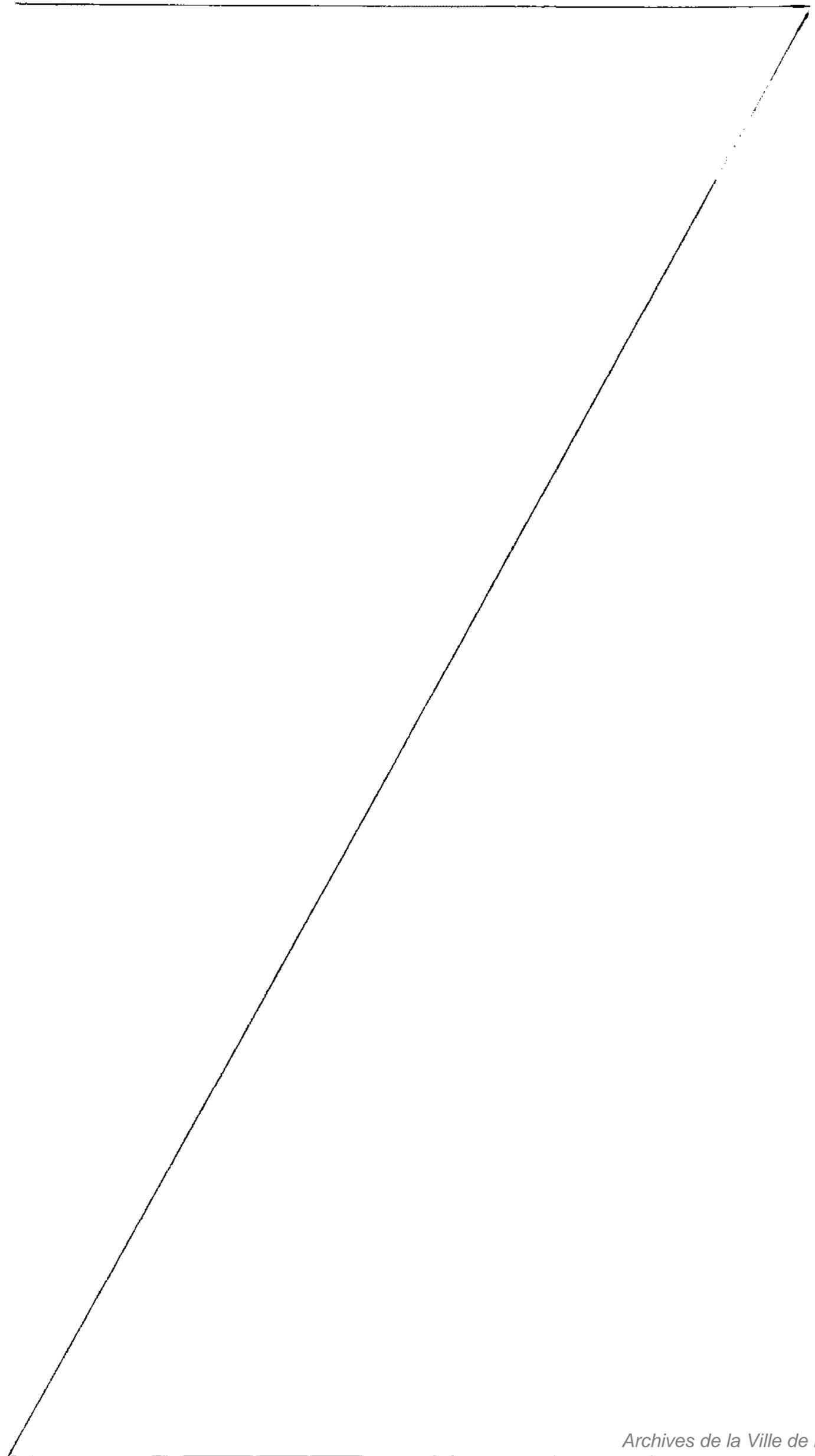
-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 51 dossiers.

La greffière,



Archives de la Ville de Montréal



AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 23 OCTOBRE 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 2.1 -

Construction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, d'un pavage, de trottoirs (deux côtés) et de conduits souterrains d'éclairage dans l'avenue Pierre-Charbonneau, d'un point à l'est de la rue Viau jusqu'au boulevard de l'Assomption. (42) (S001058083)	Les Entreprises Catcan inc. --- 526 330
--	---

- 2.2 -

Consolidation dynamique, collecte des biogaz et construction d'égouts, de conduites d'eau, de pavage, de bordures et de conduits souterrains d'éclairage dans les rues Carrie-Derick et Marc-Cantin (La Cité du cinéma). (37) (S001058084)	Les Entreprises Catcan inc. --- 3 987 345
---	---

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
-------	-----------------------------------

- 4.5 -

Réfection de la toiture à l'usine de traitement des eaux Charles-J.-Des Bailleys (phase 3). (S001357003)	Les Toitures Vick inc. --- 510 793,73
---	---

- 4.6 -

Réfection de la plage et de la piscine, construction d'une pataugeoire et d'une aire de pique-nique, et réaménagement du pavillon des baigneurs, au parc Baldwin. (21) (S001354011)	Norgèreq ltée --- 847 112
--	---------------------------------

- 4.7 -

Construction de laboratoires de recherche au Biodôme;
dépense remboursable par la Société de gestion Marie-
Victorin.
(42) (S000252012)

Procova inc.

413 399,99

- 4.8 -

Travaux de protection intrusion au Centre aquatique de
Rivière-des-Prairies.
(48) (S000255003)

Ségéra (Québec) inc.

62 318,24

- 4.9 -

Réfection du chalet du parc Campbell Ouest et
construction d'une pataugeoire.
(35) (S001354010)

Norgéreq ltée

551 622

- 4.10 -

Réfection et de mise aux normes du pavillon des
baigneurs et de la pataugeoire du parc Kent.
(28) (S001354009)

Procova inc.

418 148,27

- 4.11 -

Remplacement des tableaux de pointage dans les arénas.
(S000506009)

Agora Équipement inc.

358 274,18

- 4.12 -

Agrandissement du Centre de la petite enfance Coeurs de
l'île au 810, rue Saint-Antoine Est.
(38) (S000284006)

Consortium Pier-Jai inc.

96 150

- 4.13 -

Construction d'infrastructures pour l'alimentation
électrique du Jardin des Premières Nations au Jardin
botanique.
(S000190009)

Bédard & Bédard (1982) inc.

83 306,45

- 4.14 -

Rénovation partielle de l'enveloppe du marché Atwater.
(36) (S001502002)

Construction C. Ricci et fils
inc.

465 038,58

- 4.15 -

Aménagement paysager du parc Montcalm.
(16) (S000461067)

Les Constructions Chancekal
inc.

373 500

- 4.16 -

Aménagement du lien cyclable St-Rémi / St-Ambroise.
(36) (S000192016)

Construction Morival ltée

56 462

- 4.17 -

Mise en place de quais au parc Doris-Lussier.
(51) (S000052003)

Cirillo F. Mormina inc.

112 286

- 4.18 -

Décontamination des sols au parc de Rouen / Bennett.
(S000461068)

118 330,03
(dépense additionnelle)

- 4.19 -

Déneigement 2000-2005 (8 contrats).
(S000587002)

7 entreprises, selon un prix
unitaire au mètre linéaire

- 4.20 -

Enlèvement et transport de déchets (9 contrats de 74
semaines).
(S001088011)

4 entreprises, selon des prix
hebdomadaires

- 4.21 -

Travaux à l'enveloppe du bâtiment et au circuit des
visiteurs, et aménagement extérieur du centre de tri du
Complexe environnemental de Saint-Michel.
(7) (S001364004)

Celeb construction ltée

895 814,70

- 4.22 -

Réaménagement et éclairage du parc du Colombier.
(49) (S000203025)

Les Entreprises Ventec inc.

224 360

- 4.23 -

Aménagement d'un abri pour les jeux de bocce au parc
Nicolas-Tillemont.
(10) (S000203027)

Les Développements Abitec
ltée

98 347,50

- 4.24 -

Construction d'un terrain de bocce au parc des
Hirondelles.
(6) (S000203026)

Salvex inc.

93 550

Aménagement sécuritaire de l'aire de jeu au Square Viger
Est.
(38) (S000203023)

Terrapro Construction inc.

99 400

ACHAT D'IMMEUBLES

OBJET

VENDEUR

PRIX D'ACHAT
\$

Emplacement au 2615 rue Ontario Est, à des fins de
réserve foncière.
(S000783024)

Goodyear Canada inc.

330 000

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENTS D'URBANISME

Règlement sur la construction et l'occupation de l'Éco-centre Rivière-des-Prairies sur un
terrain situé sur la rue Léopold-Christin, au nord du boulevard Henri-Bourassa.
(48) (S000489133)

Règlement sur l'occupation, par le Centre communautaire Bethsaida Prêt à servir, d'une
partie du bâtiment portant le numéro 1937, rue L.-O.-David.
(10) (S000489122)

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1) et le Plan d'urbanisme (CO92 03386).
(36) (S000686001)

Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 3870-3880, rue Rachel Est.
(19) (S000489143)

Règlement sur l'occupation d'une partie du bâtiment portant les numéros 75, 77, 79, 81, 83
et 85, avenue Shamrock.
(14) (S000489140)

Règlement modifiant le règlement d'urbanisme (U-1).
(37) (S000383007)

- 8.17 -

Règlement autorisant Vidéotron ltée à agrandir un bâtiment abritant des équipements de communication par fibre optique sur le terrain de l'immeuble situé au 7400, rue Sherbrooke Ouest, et abrogeant le Règlement autorisant Vidéotron ltée à construire un bâtiment abritant des équipements de communication par fibre optique et à installer une antenne parabolique sur un immeuble situé au 7400, rue Sherbrooke Ouest (95-185).

(32) (S000383006)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.7 -

Règlement modifiant le Règlement sur le bâtiment (B-1).

(S000964001)

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.8 -

Projet de contrat entre la Ville, Construction Bertco inc. et le ministre de l'Environnement du Québec relatif au versement d'une aide financière de 80 584,14 \$, dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour la construction de l'hôtel Marriott International au 445, rue Saint-Jean-Baptiste.

(38) (S001343004)

- 11.9 -

Projet de contrat entre la Ville, 3360636 Canada inc. et le ministre de l'Environnement du Québec relatif au versement d'une aide financière de 180 586,26 \$, dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour la construction d'un magasin Bureau en gros au 770, rue Notre-Dame Ouest.

(37) (S001343002)

- 11.10 -

Projet de contrat entre la Ville, la Cité du Cinéma (Mel) inc. et le ministre de l'Environnement du Québec relatif au versement d'une aide financière de 952 160,04 \$, dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour le terrain situé au 1701, rue Carrie-Derrick.

(37) (S001073006)

- 11.11 -

Projet d'acte par lequel la Ville renonce au droit de préférence et accorde mainlevée du droit de rétrocession existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente entre elle et La Corporation des rubans adhésifs Vibac du Canada, relatifs au terrain situé à l'angle sud-est du boulevard Industriel et de la rue Jean-Viel.

(49) (S000786012)

- 11.12 -

Projet d'acte par lequel la Ville renonce au droit de préférence et accorde mainlevée du droit de résolution existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente entre elle et Les Placements Campotoro inc., relatifs à un terrain situé au nord-ouest de l'avenue Marco-Polo et au nord-est de la 26^e Avenue, et à un autre terrain situé au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Rodolphe-Forget et la 26^e Avenue.

(47) (S000786010)

Projet d'acte par lequel la Ville abandonne et renonce à tous ses droits, titres et intérêts dans une servitude en regard de l'immeuble situé au 750, boulevard Saint-Joseph Est, et constitué des lots 325-622 à 325-624 du cadastre du village incorporé de la Côte-Saint-Louis.
(23) (S000783023)

- 11.14 -

Projet d'entente entre la Ville et la Ville de Saint-Léonard pour l'élimination, à la carrière Saint-Michel, d'un volume de neige provenant des voies publiques de cette dernière, durant l'hiver 2000-2001.
(7) (S000989006)

- 11.15 -

Projet d'accord de développement entre la Ville et Les Constructions Beau-Design inc. relativement aux emplacements 22-03-05 et 22-03-06 de l'Opération Habiter Montréal, au nord-ouest de la rue Sherbrooke, entre l'autoroute 25 et la rue Honoré-Beaugrand.
(18, 45) (S000616013)

- 11.16 -

Projet d'entente modifiant la convention intervenue entre la Ville et le YMCA de Montréal afin de reporter la date du début de cette entente relative à des prestations de services et à des prêts de locaux et d'équipements.
(26) (S001008001)

- 11.17 -

Projet d'addenda à l'entente entre la Ville et la Ville de Mont-Royal permettant aux résidents du secteur Glenmount / Lockhart-Trenton de bénéficier des services de sports et de loisirs de cette ville.
(28) (S000740017)

- 11.18 -

Projet d'entente entre la Ville et la Ville de Hampstead pour l'élimination d'un volume de neige provenant des voies publiques de cette dernière, au site d'entassement de neige Royalmount, durant l'hiver 2000-2001.
(S000989004)

- 11.19 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal un local au rez-de-chaussée du 2035 à 2039, rue Amherst, du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2003, pour un loyer de 9 478,56 \$ la première année.
(38) (S000292003)

- 11.20 -

Projet d'entente entre la Ville et la Commission scolaire de Montréal établissant le Comité directeur Ville de Montréal / Commission scolaire de Montréal.
(S000978008)

- 11.21 -

Projet de bail par lequel la Ville loue au Centre de la petite enfance Coeurs de l'île inc., à des fins de garderie, un local au sous-sol du bâtiment situé au 810, rue Saint-Antoine Est, et la cour extérieure avant, pour 10 ans et 5 mois à compter du 1^{er} novembre 2000.
(38) (S000309015)

- 11.22 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements St-Nicolas enr., à des fins de bureau pour les employés du Centre d'histoire de Montréal, un local au 2^e étage du bâtiment situé au 410, rue Saint-Nicolas, pour 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2000, moyennant un loyer de 38 341,66 \$ la première année.
(26) (S000288004)

- 11.23 -

Entente entre la Ville, GPA Motor Trade inc., 3090612 Canada inc. (Hyundai Gabriel), F.J.C. Motor Trade Corp. (Nissan Gabriel) et Hani auto inc. (Honda Gabriel) fixant à 1 800 000 \$ l'indemnité d'expropriation des immeubles situés au 7000, 7010 et 7020, boulevard Henri-Bourassa Est.
(S000270005)

- 11.24 -

Projet d'entente par laquelle la Régie du bâtiment du Québec délègue à la Ville les fonctions de vérification et de contrôle de l'application des normes de construction, en vertu de l'article 132 de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1), jusqu'au 5 juin 2001.
(S000576004)

- 11.25 -

Ententes entre la Ville, Arnacan inc., Rita Amabili et 2423-4163 Québec inc. fixant les indemnités d'expropriation de tous les immeubles, intérêts et droits identifiés au plan J-16 Ouest (Hôtel du Palais situé au 220-236, rue Saint-Jacques) à 174 687 \$ pour les parties communes, à 10 000 \$ pour Rita Amabili et à 114 500 \$ pour Arnacan inc.
(S000270003)

- 11.26 -

Projet d'entente entre la Ville et la Ville de Verdun concernant le raccordement de l'usine Rolls Royce Canada au réseau d'égouts et d'aqueduc, et au paiement de la consommation d'eau.
(35) (S000458004)

- 11.27 -

Projet de protocole d'entente relatif au prêt des services d'André Philippe Hébert au Centre d'expertise sur les matières résiduelles, pour une durée de 3 ans.
(S000696004)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

- 12.2 -

Réalisation des plans préliminaires d'aménagement des rues Sainte-Catherine et Ontario. (39) (S000870001)	Nicole Valois, architecte-paysagiste

	21 869,13

	Eide/Fianu, architectes

	27 203,41

- 12.3 -

Ressources spécialisées en programmation pour la réalisation de la refonte et l'intégration des systèmes de gestion et de suivi des travaux de construction au Service des immeubles. (S001228001)	Cognicase inc.

	374 165,37

- 12.4 -

Options d'aménagement, études économiques et études de circulation relatives au secteur du pont Jacques-Cartier.
(39) (S000490005)

Daniel Arbour et associés

190 000

- 12.5 -

Études de caractérisation environnementale, plans et devis, et surveillance des travaux de réhabilitation dans le cadre du réaménagement et de la mise en valeur du canal de Lachine.
(26, 36) (S000415010)

250 000
(autorisation de dépense)

- 12.6 -

Évaluation de risques, étude de caractérisation environnementale, plans et devis, surveillance de la gestion des sols et de la mise en place des mesures de gestion du risque, relativement à l'aménagement du parc Saint-Augustin dans le cadre du projet d'aménagement du canal de Lachine.
(36) (S000415011)

100 000
(autorisation de dépense)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.7 -

Service de sécurité au Biodôme (60 mois).
(42) (S000184002)

Groupe de sécurité Garda
inc.

2 647 247,40

- 13.8 -

Achat d'équipement de contrôle pour la mise aux normes de l'analyse de l'eau potable.
(S000415012)

616 393,76
(autorisation de dépense)

- 13.9 -

Camionnettes 4X4 (10) et fourgonnettes (17) et mini-fourgonnettes (3).
(S000082010)

Fortier Auto (Montréal) ltée

710 754,48
Lestage et fils ltée

236 640,22

- 13.10 -

Renouvellement des caisses enregistreuses dans les bureaux Accès Montréal (14).
(S000149001)

Services informatiques LOC

118 553,97

- 13.11 -

Outils de désincarcération (8).
(S000561002)Équipements Incendie CMP
Mayer inc.

159 062,78

- 13.12 -

Rouleaux tandem vibrants (1 X 6 tonnes et 4 X 2 tonnes)
(S000082011)Strongco équipement

110 791,91Accessoires Outillages Itée

112 696,89

- 13.13 -

Abrasifs d'hiver (pierre concassée et mélange pierre/sel).
(S000566005)Graybec inc.

48 345Construction DJL inc.

381 451,66

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.2 -

Réalisation du plan de mise en valeur de la Petite-Italie;
projet de convention.
(14) (S001180002)Association pour la
promotion de la Petite Italie

75 000

- 14.3 -

Formation et sensibilisation à la collecte du papier dans des
écoles du territoire de la Ville; projet de convention.
(S000695001)Centre de formation en
entreprise et récupération
Louis-Joseph-Papineau

100 000

- 14.4 -

Réalisation, dans le cadre du Programme AccèsLogis, d'un
projet d'acquisition et de rénovation de 5 bâtiments.
(S000630002)La Coopérative d'habitation
Adrienne

145 000

AC

- 14.5 -

Conservation et gestion des collections archéologiques de la Ville.
(S001387001)

Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière

89 000 en 2000
133 500 en 2001

- 14.6 -

Aménagement d'une scène permanente au parc de la Promenade Bellerive.
(46) (S001475001)

Société d'animation de la Promenade Bellerive

75 000

- 15 -

DIVERS

- 15.11 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 1447, 1449 et 1451, avenue De La Salle
(41) (S001048007)

b) 1001, 1003, 1005 et 1007, rue Ontario Est, et 2003, rue Saint-Timothée
(38) (S000570016)

c) 6295-6297, rue De Lanaudière
(15) (S000570015)

- 15.12 -

Augmentation de l'enveloppe budgétaire du Programme de subventions relatives aux bâtiments commerciaux (S-10) d'un montant de 2 750 000 \$ pour les subventions, et de 150 000 \$ pour les honoraires professionnels, afin d'en permettre l'application dans cinq nouveaux secteurs.

(13, 26, 32, 38, 39) (S001009006)

- 15.13 -

Remboursement d'une somme de 461 194,71 \$ à Rebutis Solides Canadien à titre d'honoraires, de frais de gérance, d'administration et de chantier pour les travaux au centre de tri du Complexe environnemental de Saint-Michel.
(S001364003)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.2 -

Motion des conseillers Rotrand et Searle concernant la gestion des déchets et le recyclage.
(S000126025)

- 16.3 -

Motion des conseillers Rotrand et Searle concernant les sanctions imposées aux cadres de la Section application de la réglementation de stationnement du Service des travaux publics, à l'automne 1998.
(S000126026)

- 16.4 -

Motion de la conseillère Jolicoeur et du conseiller Théorêt relative à la marche internationale des femmes.
(S000126027)

- 16.5 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt demandant au comité exécutif de s'assurer de la présence d'un représentant de la Division de la circulation à chacune des réunions des conseils de quartier, afin de répondre aux questions des élus et des citoyens à ces réunions.
(S000126028)

- 16.6 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt demandant que l'administration municipale porte le nombre de secrétaires-recherchistes à un par conseil de quartier.
(S000126029)

- 16.7 -

Motion des conseillers Cardinal et Théorêt demandant que l'administration municipale modifie le Règlement sur le bruit (B-3) afin d'empêcher la collecte des ordures commerciales avant 7 h.
(S000126030)

- 16.8 -

Motion des conseillers Prescott et Cardinal demandant que le comité exécutif étudie la possibilité de demander à la ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec de classer bien culturel le profil du mont Royal, ainsi que de mettre sur pied une commission ad hoc formée de représentants de la Ville, du gouvernement du Québec et de spécialistes en matière d'aménagement et du patrimoine, afin d'entreprendre une étude sur le développement des terrains qui entourent le parc du Mont-Royal, en vue de protéger la présence visuelle et symbolique de la montagne au coeur de la Ville et d'assurer un meilleur contrôle des projets immobiliers dans ce secteur.
(S000126031)

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 81 dossiers.

La greffière,

Diane Chartrand



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 23 octobre 2000

Séance tenue le LUNDI, 23 octobre 2000, à 19 h 10
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J-F.), Purcell, Lapointe, Baillargeon, Bélanger, Minier, Charron, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Fotopulos et Bissonnette.

Mme Diane Charland, greffière, Mme Lucie Fortier, assistante-greffière substitut et M. Claude Théorêt du Service du greffe.

Les conseillers et conseillères Parent, Thibault, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, De Michele, Legault, Charbonneau, Prescott, Jolicoeur, Sévigny et Searle arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS : Les conseillers Le Duc et Prigent.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

À 19 h 11, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le maire Bourque

De suspendre la séance pour 10 minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 20, le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Applebaum

D'inviter les membres du conseil à observer un moment de silence à la mémoire de M. Pierre-Elliott Trudeau, décédé le jeudi, 28 septembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les membres du conseil observent un moment de silence.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

PC

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Alix Gornail	M. Bourque	Embargo économique imposé à Cuba.
Mme Jocelyne Goyette	Mme St-Arnaud	Création École Des John - Avenir du Technoparc.
M. Jean-Claude Laporte	M. Bourque	Usine LAVO.
Mme Marie-Josée Corriveau	M. Bourque	Habitations sociales.
M. Benoît Marin	M. Bourque	Réduction du volume des déchets.
Mme Katie Hynes	M. Bourque	Expos de Montréal.
M. Benoît Dutrisac	M. Bourque	Site d'enfouissement Technoparc.
M. Patrick Lafond	M. Bourque	Dérogation de zonage - salle de spectacle au 1950, rue Sainte-Catherine Est.
M. Martin Audet	M. Bourque	Jardin communautaire Henri-Julien.
M. Théo David	M. Bourque	Pollution par le bruit de balais mécaniques sur la rue Guy.
M. Tedd Dillon	M. Bourque	Canal Lachine.
M. Gilles Valiquette	Mme St-Arnaud	Sécurité.
M. Murray Levine	M. Fortier	Racisme dans la toponymie.
M. Joseph Brilliant-Centaine	M. Bourque	Rapport Bernard et fusion des municipalités.
M. Normand Couture	M. Bourque	Avancement et développement social.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions du public, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	MM. Bourque et Fortier	Dépôt du dernier rôle d'évaluation - comptes de taxes.
M. Rotrand	M. Fortier	Retraite anticipée chez les hauts fonctionnaires - coûts reliés à ces départs.
M. Forcillo	M. Bourque	Occupation de l'édifice situé au 700, rue St-Antoine Est.

M. Sévigny	M. Bourque	Jardins communautaires rue de Sébastopol - incendie récent à la compagnie Mani-Atlas.
M. Applebaum	M. Bourque	Fusion des municipalités.
M. Théorêt	M. Bourque et Mme Eloyan	Lourdeur de la circulation sur l'avenue De Lorimier.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

La conseillère Deros souligne sa participation et celle du maire de Montréal à la marche internationale des femmes qui s'est tenue le samedi, 14 octobre dernier, en solidarité avec les femmes d'ici et d'ailleurs, afin d'éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes.

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Rapport annuel du médiateur pour l'année 1999
- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, du 13 septembre au 18 octobre 2000, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1)
- Copies des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», du 2 août au 11 octobre 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Aucune réponse n'est déposée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Sévigny dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 283 personnes en faveur d'un projet de réaménagement du corridor Vieux-Montréal/rue Atwater.
- Pétition signée par 45 résidents demandant de modifier le sens de la circulation sur la rue Beresford afin qu'elle devienne sens unique, des rues Rushbrooke à Wellington.
- Pétition signée par 67 personnes demandant la plantation d'arbres sur la rue Knox, entre les rues Charlevoix et Hibernia.

AL

Le conseiller Searle dépose une pétition signée par plus de 110 personnes pour l'aménagement de deux terrains de bocce au parc Gilbert Layton.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

La conseillère Paul, présidente de la Commission des finances et du développement économique dépose les rapports suivants :

- Rapport de cette commission suite à l'étude publique sur *la problématique de développement et de soutien au secteur commercial montréalais*.
- Rapport de cette commission suite à l'étude publique du *programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003*.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 02724

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 11 septembre 2000.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 11 septembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 2 et 3 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par la conseillère Fotopulos

D'étudier immédiatement l'article 16.4 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 28

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le maire Bourque

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement l'article 15.2 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 28
Contre : 8

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02725

Article 15.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02725)

Il est Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
 Appuyé par les conseillers Théorêt et Sévigny

D'amender cette proposition, en y ajoutant les suivantes:

1. qu'advenant une réorganisation politique et administrative d'une future métropole, le Conseil municipal demande que toute loi qui autorise des fusions fasse l'objet d'une approbation par référendum sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine;
2. que le Conseil municipal désire, dans une réorganisation politique et administrative d'une future métropole, que toute loi créant une nouvelle entité municipale, ou plusieurs, sur l'île de Montréal, inclut une formule de péréquation qui permettra aux quartiers moins fortunés de profiter de la croissance de l'enveloppe budgétaire;
3. que le Conseil municipal, dans une réorganisation politique et administrative d'une future métropole, que les maires des arrondissements soient élus directement par la population (sic);
4. que le Conseil municipal désire que toute loi créant une nouvelle entité municipale, ou plusieurs, sur l'île de Montréal, incorpore, tel que proposé par le rapport Bernard, le droit aux référendums en matière de zonage, d'emprunts, de règlements généraux, pour le territoire qui forme actuellement la Ville de Montréal et qu'un tel droit au processus référendaire soit reconnu au niveau local comme au niveau central de la nouvelle municipalité.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Parent
 Appuyé par le conseiller Melançon

De poser la question préalable.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion relative à la question préalable.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 29
Contre : 5

Handwritten mark

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Rotrand et Applebaum, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'amendement proposée.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos et Searle (8)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Forcillo et Bissonnette (39)

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement à l'article 15.2, rejetée.

La conseillère Belleli et le conseiller Prescott entrent dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote, la conseillère Belleli aurait voté contre cette motion d'amendement, et le conseiller Prescott aurait voté en faveur de cette motion d'amendement.

Le débat reprend sur la motion principale.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Venneri

De poser la question préalable.

À la demande des conseillers Rotrand et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (38)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (11)

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

À la demande des conseillers Rotrand et Applebaum, il est procédé à un vote enregistré sur la motion principale.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Forcillo et Bissonnette (40)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Fotopulos et Searle (9)

Le président de l'assemblée déclare la motion principale relative à l'article 15.2 adoptée

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 24 octobre 2000, à 9 h 30.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
 Appuyé par le conseiller Rotrand

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 24 octobre 2000, à 10 h.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Théorêt et Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'ajournement au mardi 24 octobre, à 10 h.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Fotopulos et Searle (8)

VOTENT

CONTRE : Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, EWeiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Belleli, Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau, Forcillo, Sévigny et Bissonnette (41)

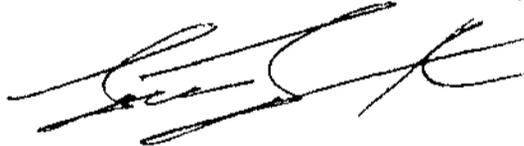
Le président de l'assemblée déclare cette motion d'ajournement au mardi, 24 octobre 2000, à 10 h, rejetée.

À 23 h 59,

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ajournée au mardi, 24 octobre 2000, à 00 h 05, conformément à l'article 22 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1).

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

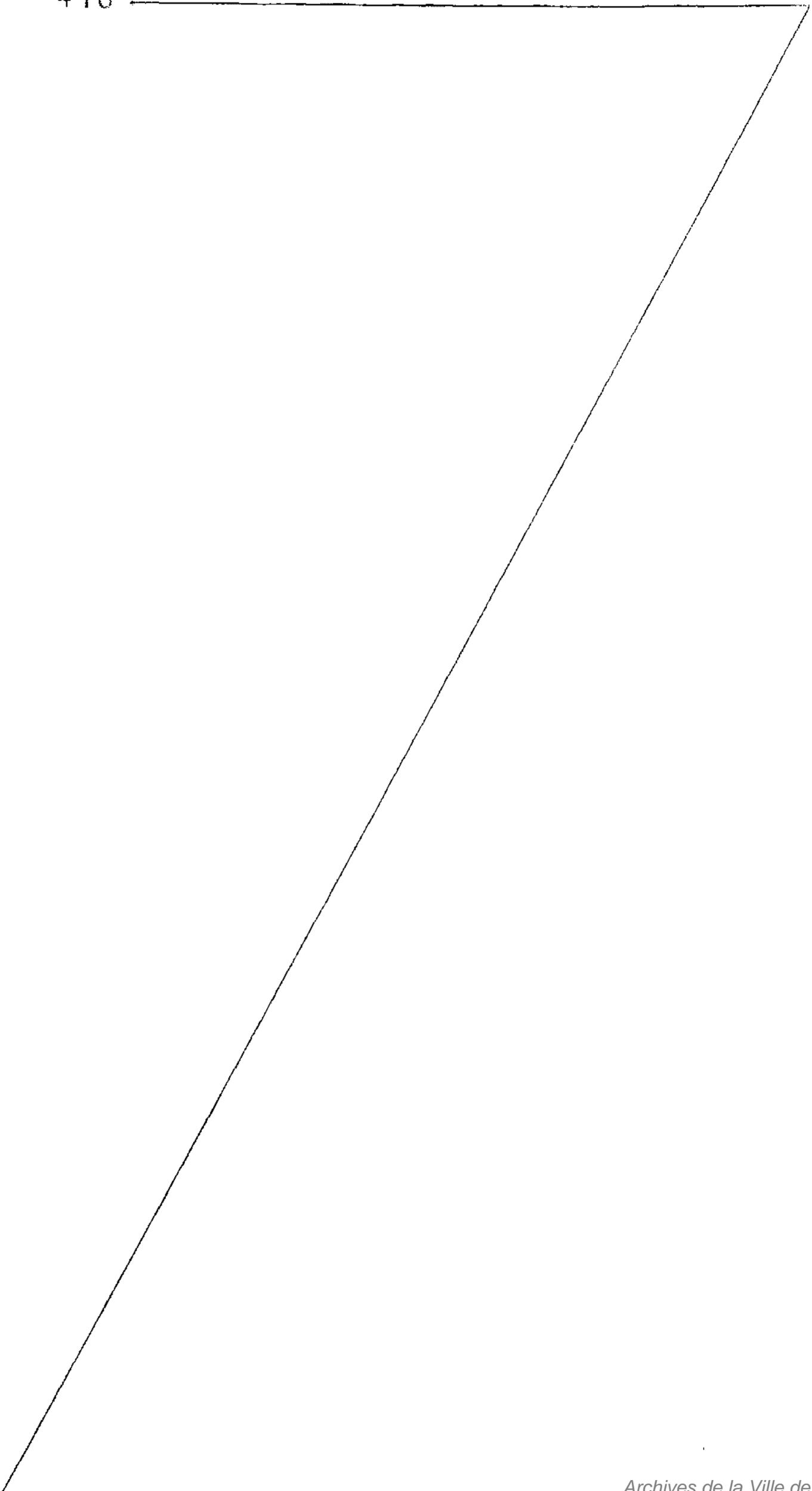
Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.



LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 23 octobre 2000

Séance tenue le MARDI, 24 octobre 2000, à 00 h 05
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de
l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier,
Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin,
Dompierre, Samson, Beauregard, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Belleli,
Beauchamp, Venneri, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger,
Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault, Charbonneau,
Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand, Applebaum, Sévigny, Searle et Bissonnette.

Mme Diane Charland, greffière, M^e Lucie Fortier,
assistante-greffière substitut et M^e Claude Théorêt du Service du greffe..

Les conseillers et conseillères Melançon, Paul, Forcillo et
Fotopulos arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS : Les conseillers Le Duc et Prigent.

Le conseil reprend.

À 00 h 14, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 9 h 30.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers et les conseillères Prescott, Cardinal, Théorêt, Jolicoeur, Rotrand,
Applebaum, Sévigny et Searle inscrivent leur dissidence.

À 9 h 40, le conseil reprend.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter la période de questions du public à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du
conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du
conseil indiqué en regard de leur nom :

116

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Rotrand	M. Bourque	Utilisation de la langue anglaise.
M. Applebaum	M. Bourque	Même que ci-dessus.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), il est

Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Rotrand

De prolonger la période de questions des membres du conseil afin d'entendre ceux déjà inscrits.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 8
Contre : 19

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée et il déclare close la période de questions des membres du conseil.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles 9.7 et 11.24.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Cardinal, Théorêt et Sévigny inscrivent leur dissidence.

CO00 02726 et CO00 02727
Articles 11.24 et 9.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le rapport du comité exécutif et le projet de règlement correspondant aux articles 11.24 et 9.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossiers CO00 02726 et CO00 02727)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport et ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que ce conseil se forme en comité plénier pour procéder à l'étude de ces dossiers.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 6

Contre : 15

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Le débat reprend.

Le président de l'assemblée déclare la motion, relative à l'adoption des articles 9.7 et 11.24, adoptée.

Les conseillers Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence.

Le conseiller Théorêt inscrit sa dissidence sur l'article 11.24 de l'ordre du jour.

CO00 02728 à CO00 02731

Articles 4.1 à 4.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 à 4.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02728 à CO00 02731)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.1 et 4.4.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 4.4 de l'ordre du jour.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 5 à 7 de l'ordre du jour.

lc

CO00 02732 à CO00 02736
Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02732 à CO00 002736)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02737 à CO00 02741
Articles 8.6 à 8.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02737 à CO00 02741)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02742 à CO00 02746
Articles 9.1 à 9.5

Il est Proposé par le conseiller Purcell
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 à 9.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02742 à CO00 02746)

Il est Proposé par le conseiller Purcell
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 9.1 à 9.3.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Rotrand

D'ajouter, à l'article 53.1 proposé au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304) inscrit à l'article 9.3, après les mots *utiles à la ville*, les mots *et ce pour une période maximale de 6 mois*.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette motion d'amendement.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 31

Le président de l'assemblée déclare cette motion d'amendement rejetée.

Le débat reprend.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur les articles 9.2 et 9.3.
Le conseiller Théorêt inscrit sa dissidence sur l'article 9.3.

À 12 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 12, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

Question de :

À :

Objet :

M. Joseph B.-Centaine

MM. Bourque et
Fortier

Photo de l'ex-premier ministre Pierre-Elliott Trudeau sur les billets de monnaie canadienne - désinformation de l'opposition.

M. Claude Cantave

M. Bourque

Malpropreté de la ruelle derrière le 2218, rue d'Iberville - lettre adressée au maire.

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Le conseiller Rotrand adresse une question au conseiller Fortier concernant la Cité du Multimédia.

Aucun autre membre du conseil n'étant inscrit à cette période de questions, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée rappelle le point «Dépôt de rapports des commissions du conseil».

Un débat s'engage sur les rapports de la Commission des finances et du développement économique déposés lors de la séance du 23 octobre 2000.

CO00 02747

Article 9.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 02747)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement et de ce rapport du comité exécutif.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02748

Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02748)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02749 à CO00 02751Articles 11.1 à 11.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02749 à CO00 02751)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt, Prescott, Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 11.2 de l'ordre du jour.

CO00 02752 à CO00 02755Articles 11.4 à 11.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.4 à 11.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02752 à CO00 02755)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.6 et 11.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand, Prescott, Cardinal, Théorêt et Sévigny, et la conseillère Jolicoeur, inscrivent leur dissidence sur l'article 11.7 de l'ordre du jour.

CO00 02756

Article 12.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02756)

ll

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02757 à CO00 02759
Articles 13.1 à 13.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02757 à CO00 02759)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 13.1 et 13.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02760 à CO00 02762
Articles 13.4 à 13.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.4 à 13.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02760 à CO00 02762)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02763

Article 14.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02763)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02764 à CO00 02770Articles 15.1 et 15.3 à 15.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 et 15.3 à 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02764 à CO00 02770)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.4 et 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 15.3 de l'ordre du jour.

CO00 02771

Article 15.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par le conseiller Melançon

a) De nommer à la Commission des finances et du développement économique :

- la conseillère Paul, membre et présidente
- le conseiller Rotrand, membre et vice-président
- les conseillers et conseillères Baillargeon, Belleli, Bissonnette, Grégoire, Legault, Plante et Venneri, membres de cette commission.

b) De nommer à la Commission de l'administration et des services aux citoyens :

- le conseiller Lachance, membre et président
- le conseiller Prégent, membre et vice-président
- les conseillers et conseillères Bélanger, Thibault, Beauregard, Lajeunesse, Lapointe, Cardinal et Polcaro, membres de cette commission.

12

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02772 à CO00 02774

Articles 15.7, 15.9 et 15.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.7, 15.9 et 15.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02772 à CO00 02774)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02775

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02775)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Théorêt inscrivent leur dissidence.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour régulier afin d'étudier immédiatement les articles inscrits à l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 02776 et CO00 02777Articles 2.1 et 2.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 2.1 et 2.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02776 et CO00 02777)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02778 à CO00 02782Articles 4.5 à 4.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.5 à 4.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02778 à CO00 02782)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.6 et 4.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02783 à CO00 02787Articles 4.10 à 4.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.10 à 4.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

ic

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02783 à CO00 02787)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02788 à CO00 02792

Articles 4.15 à 4.19

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.15 à 4.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02788 à CO00 02792)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Tamburello

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02793 à CO00 02797

Articles 4.20 à 4.24

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Lachance

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.20 à 4.24 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02793 à CO00 02797)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Lachance

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 4.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02798

Article 4.25 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02798)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02799

Article 5.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 02799)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Lajeunesse

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02800 à CO00 02804Articles 8.11 à 8.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.11 à 8.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02800 à CO00 02804)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

À 16 h 40, le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil de président d'assemblée.

Le débat reprend sur l'article 8.13.

À 16 h 56, le conseiller Larivée reprend le fauteuil de président d'assemblée.

À 17 h 04,

10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 08, le conseil reprend.

Le débat reprend sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Sévigny

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande des conseillers Bissonnette et Sévigny, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR: Les conseillers et conseillères Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos et Bissonnette (8)

VOTENT

CONTRE: Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Fortier, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Parent, Polcaro, Lachance, Beauchamp, Venneri, Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, Charron, De Michele, Legault et Charbonneau (34)

Le président de l'assemblée déclare cette motion de report au comité exécutif rejetée.

Il déclare la motion relative à l'adoption des articles 8.11 à 8.15, adoptée.

La conseillère Fotopulos et les conseillers Sévigny, Bissonnette, Rotrand, Applebaum, Cardinal, Théorêt et Forcillo inscrivent leur dissidence sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

CO00 02805 et CO00 02806

Articles 8.16 et 8.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.16 et 8.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 02805 et CO00 02806)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02807 à CO00 02811
Articles 11.8 à 11.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.8 à 11.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02807 à CO00 02811)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02812 à CO00 02816
Articles 11.13 à 11.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.13 à 11.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02812 à CO00 02816)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02817 à CO00 02821
Articles 11.18 à 11.22

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.18 à 11.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02817 à CO00 02821)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02822 à CO00 02825
Articles 11.23 et 11.25 à 11.27

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.23 et 11.25 à 11.27 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02822 à CO00 02825)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 11.27 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02826 à CO00 02830
Articles 12.2 à 12.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.2 à 12.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02826 à CO00 02830)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02831 à CO00 02835
Articles 13.7 à 13.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.7 à 13.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02831 à CO00 02835)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 13.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 13.10 de l'ordre du jour.

CO00 02836 et CO00 02837
Articles 13.12 et 13.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.12 et 13.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02836 et CO00 02837)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02838 à CO00 02842
Articles 14.2 à 14.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

ll

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.2 à 14.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02838 à CO00 02842)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02843 à CO00 02847
Articles 15.11 à 15.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.11 à 15.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 02843 à CO00 02847)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 15.11 et 15.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 15.11 de l'ordre du jour.

Le conseiller Théorêt inscrit sa dissidence sur les articles 15.11 b) et 15.13 de l'ordre du jour.

CO00 02848
Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 367 634,13 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02849

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 210 205,55 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.
Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02850

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 5 266 393,76 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin de rappeler le point «D» de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président appelle le point «Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Fortier dépose les réponses aux questions écrites du conseiller Rotrand concernant la Cité du Multimédia (GD000248633).

À 20 h 05, le conseil suspend sa séance pour 5 minutes.

À 20 h 10, le conseil reprend.

CO00 02851

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Searle et Rotrand demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de rendre compte au conseil municipal du droit de madame Nicolle Forget, présidente de la Société en commandite Stationnement de Montréal, de recevoir des honoraires pour la gestion de cette société, et de la pertinence pour la Ville de réclamer le remboursement de ces honoraires.
(S000958025)

Le président de l'assemblée déclare cette motion retirée de l'ordre du jour.

CO00 02852

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la motion des conseillers Rotrand et Searle concernant la gestion des déchets et le recyclage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion retirée de l'ordre du jour.

CO00 02853

Article 16.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Rotrand et Searle concernant les sanctions imposées aux cadres de la Section application de la réglementation de stationnement du Service des travaux publics, à l'automne 1998.

Le président de l'assemblée déclare cette motion retirée de l'ordre du jour.

CO00 02854

Article 16.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion de la conseillère Jolicoeur et du conseiller Théorêt relative à la Marche internationale des femmes.

À la demande du conseiller Théorêt, il est proposé

De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 02855

Article 16.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que les effets engendrés par l'augmentation de la circulation dans les rues résidentielles des quartiers centraux deviennent de plus en plus intolérables.

ATTENDU que les plaintes des citoyens concernant la circulation sont en croissance et sont traitées par la Division de la Circulation dans des délais de plus en plus longs.

ATTENDU qu'il arrive très souvent qu'aucun représentant de la Division de la circulation ne soit présent aux différentes réunions des conseils de quartier et que les questions et les requêtes des citoyens demeurent sans réponse pendant des mois.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que le comité exécutif présente un rapport exhaustif sur le fonctionnement de la Division de la circulation du Service des travaux publics et de l'environnement et qu'il propose à ce conseil des moyens à prendre afin que cette division réponde aux besoins de la population dans des délais plus brefs qu'elle ne le fait actuellement.

Que le comité exécutif voit à ce qu'un représentant de la Division de la circulation assiste à chacune des réunions des conseils de quartier afin de donner des réponses adéquates aux élus et aux citoyens qui fréquentent ces réunions.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 30

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 02856

Article 16.6 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU que l'administration municipale a décidé d'accorder aux conseils de quartier un rôle beaucoup plus important dans la consultation sur les modifications au zonage au niveau local.

ATTENDU qu'il est impératif de réunir les différents intervenants locaux comme les citoyens, les élus municipaux et les employés municipaux autour de tables de concertation afin d'assurer le suivi de la prestation des services à la population.

ATTENDU que les mêmes tables de concertation pourraient mettre de l'avant de nouvelles politiques afin de s'attaquer plus efficacement à des problématiques urbaines comme la circulation, la vitesse, la propreté, le déneigement, le bruit, la violence urbaine et le logement.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

Que l'administration municipale porte le nombre de secrétaires recherchistes à un par conseil de quartier afin que ces derniers assurent la coordination des différentes tables de concertation mises sur pied dans les différents quartiers dont l'objectif est de coordonner les efforts des élus, des citoyens et des employés municipaux dans le but de s'attaquer aux grands enjeux urbains comme la propreté, la circulation, la vitesse, le déneigement, le bruit, la violence urbaine et le logement.

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Melançon et Tamburello, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 3
 Contre : 28

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 02857

Article 16.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi de la motion suivante :

MOTION

ATTENDU qu'en fonction du règlement actuel sur le contrôle du bruit les responsables de l'application de ce règlement doivent parfois se rendre sur les lieux à 5 h 45 du matin afin d'enregistrer le niveau de bruit produit par la manipulation des conteneurs à ordures par les chauffeurs de camions.

ATTENDU que les agents de la paix peuvent ou non accorder des amendes aux préposés à la collecte des ordures commerciales qui dérangent le voisinage avant 7 h le matin.

Il est

Proposé par le conseiller Cardinal
 Appuyé par le conseiller Théorêt

Que l'administration municipale modifie le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) afin d'empêcher la collecte des ordures commerciales entre 23 h et 7 h;

Un débat s'engage.

À la demande des conseillers Melançon et Fortier, il est procédé à un vote à main levée sur cette motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
 Contre : 27

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

CO00 02858

Article 16.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Prescott et Cardinal demandant que le comité exécutif étudie la possibilité de demander à la ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec de classer bien culturel le profil du mont Royal, ainsi que de mettre sur pied une commission ad hoc formée de représentants de la Ville, du gouvernement du Québec et de spécialistes en matière d'aménagement et du patrimoine, afin d'entreprendre une étude sur le développement des terrains qui entourent le parc du Mont-Royal, en vue de protéger la présence visuelle et symbolique de la montagne au coeur de la Ville et d'assurer un meilleur contrôle des projets immobiliers dans ce secteur.

Il est Proposé par le conseiller Prescott
 Appuyé par le conseiller Cardinal

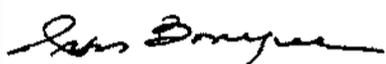
De reporter cet article de l'ordre du jour à la prochaine assemblée régulière de ce conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 21 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

Je donne mon assentiment au contenu
de ce procès-verbal.

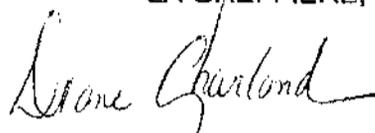
LE MAIRE,

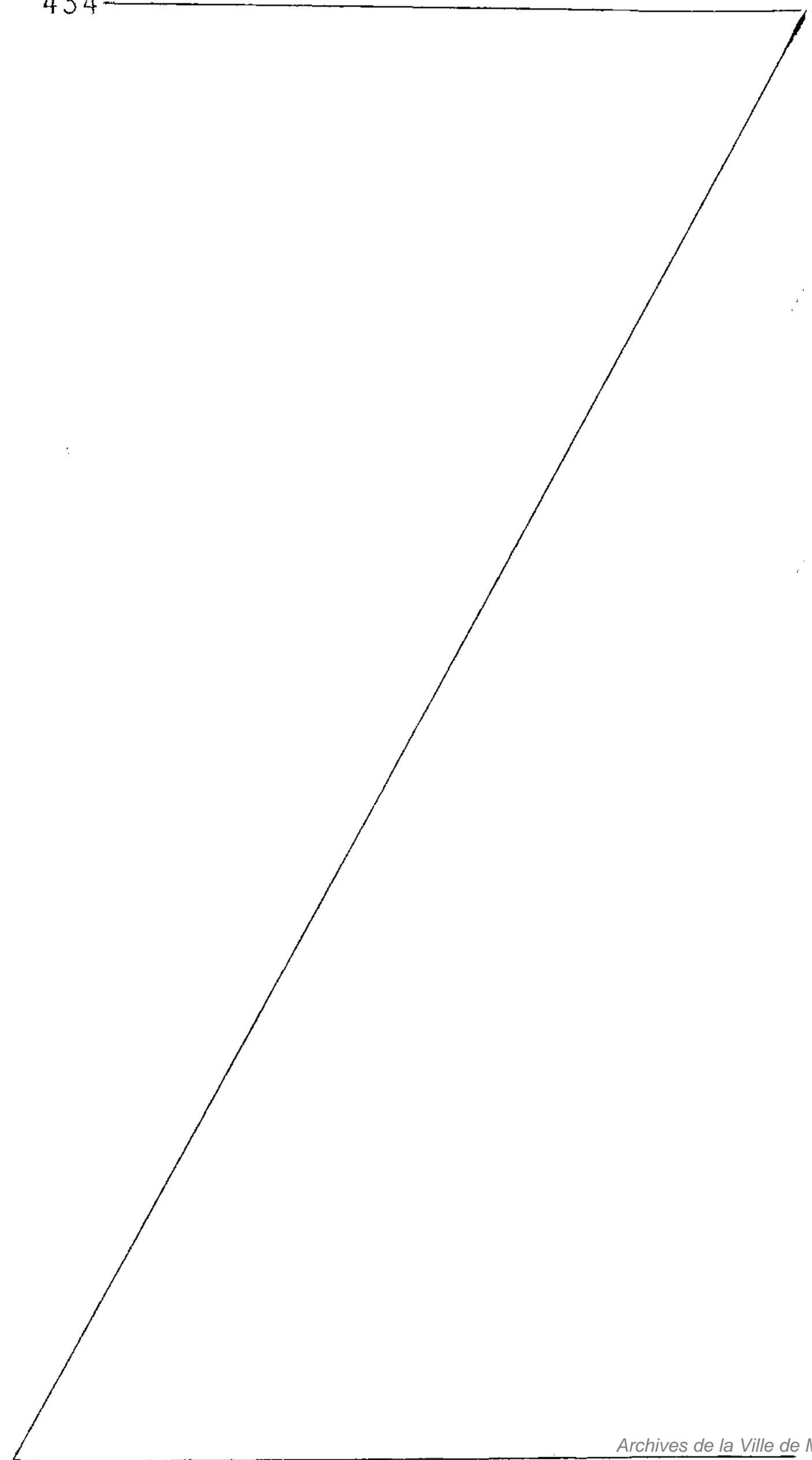


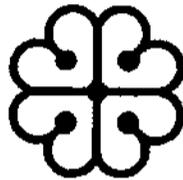
LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,



LA GREFFIÈRE,







**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE MARDI 28 NOVEMBRE 2000

à 9 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 23 novembre 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **mardi 28 novembre 2000, à 9 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hal, Suite R-113A)

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2000.
(S000126037)

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 2.1 -

Construction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, d'un pavage, de trottoirs et de bordures, dans le boulevard Rodolphe-Forget, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras. (48) (S001058086)	--- 2 557 000 (autorisation de dépense)
---	---

- 3 -

OCTROI DE CONTRATS
TROTTOIRS, BORDURES, PAVAGES,
CONDUITS SOUTERRAINS D'ÉCLAIRAGE

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$

- 4.1 -

Réfection des ascenseurs de l'édifice Alcide-Chaussé, 385, rue Sherbrooke Est. (22) (S001323005)	Ascenseurs Rive-Nord inc. --- 203 247,18
---	--

- 4.2 -

Fourniture et installation de lampadaires à divers endroits. (2, 20, 23, 29, 36, 48, 51) (S000422006)	Michel Guimont entrepreneur électricien ltée --- 517 152,54
--	--

- 5 -

ACHAT D'IMMEUBLES

OBJET	VENDEUR --- PRIX D'ACHAT \$
- 5.1 -	
Terrain vague au sud-est de la rue Basin et au nord-est de la rue des Seigneurs, à des fins de parc. (37) (S000785004)	Esprit de corp (1980) ltée --- 325 000

- 6 -

AFFAIRES CONNEXES

- 6.1 -

Règlement sur la fermeture comme parc d'une parcelle de terrain située au nord-ouest du boulevard Gouin et au nord-est de la rue D'Iberville.
(6) (S000516014)

- 6.2 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend à Pierre Nelis et Linda Boulanger, un terrain vague situé au nord-ouest du boulevard Gouin et au nord-est de la rue D'Iberville, d'une superficie de 66,7 m², à des fins d'assemblage et de construction, pour 4 300 \$.
(6) (S000516010)

- 7 -

MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS

AUCUN DOSSIER

- 8 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par Rawlins Averil, du bâtiment portant les numéros 4843-4845, avenue Harvard.
(31) (S000489106)

- 8.2 -

Règlement sur l'occupation, par «Amour et vie», du rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux 2445 à 2449, rue Fullum.
(39) (S000545084)

- 8.3 -

Règlement sur l'occupation et la modification du bâtiment portant le numéro 1234, rue de la Montagne.

(26) (S000545051)

- 8.4 -

Règlement sur la démolition des bâtiments existants et sur la construction et l'occupation de deux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle des rues De Courcelle, Saint-Antoine et Lenoir.

(36) (S000545105)

- 8.5 -

Règlement sur l'occupation, par Marie-Luce Ambroise, du bâtiment situé aux 3829 à 3831, avenue Girouard.

(33) (S000489124)

- 8.6 -

Règlement sur l'occupation, par Mission chrétienne évangélique pour l'Amérique latine inc., d'une partie du bâtiment situé au 7148, chemin de la Côte-des-Neiges.

(29) (S000489100)

- 8.7 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).

(2) (S000489092)

- 8.8 -

Règlement sur l'agrandissement et l'occupation, par la Congrégation des Fidèles des Rabins de Belz pour fortifier la Torah, du bâtiment situé au 5348, rue Jeanne-Mance.

(24) (S000545135)

- 8.9 -

Règlement sur l'occupation du bâtiment situé au 2970, rue Omer-Ravary, à des fins de bureaux, d'entrepreneur et matériaux de construction et d'entreposage extérieur.

(41) (S000489002)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.1 -

Règlement sur l'occupation du domaine public par la Ville de Hampstead.

(S000815003)

- 9.2 -

Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (P-1).

(S000383010)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

AUCUN DOSSIER

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal (CRAIG), pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2000, des locaux de 3163 pieds carrés au 671, avenue Ogilvy, pour un loyer de 2 500 \$ la première année, et de 2 750 \$ la deuxième année.

(13) (S000309019)

- 11.2 -

Projet d'entente avec la Ville de Westmount pour l'élimination de neige au site d'entassement Royalmount en 2000-2001.

(S000989007)

- 11.3 -

Projet d'entente avec la Ville de Repentigny afin de déterminer la répartition des responsabilités et des coûts relatifs à l'entretien du pont Le Gardeur, pour une période de 10 ans.

(51) (S000458005)

- 11.4 -

Projet d'acte par lequel la Ville cède, à titre gratuit, à Denis Rhéault et al., tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient dans l'ancien lot 175-124 du cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, situé à l'ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste, au nord de la rue De Montigny.

(49) (000553022)

- 11.5 -

Projet d'entente avec la Ville de Mont-Royal pour l'élimination de neige au site d'entassement Royalmount en 2000-2001.

(S000989005)

- 11.6 -

Projet d'entente avec la Ville de La Salle pour l'élimination de neige provenant du territoire de l'autre municipalité à leur site respectif en 2000-2001.

(S000989009)

- 11.7 -

Projet d'entente avec l'Administration portuaire de Montréal (APM) pour l'élimination de neige aux sites De La Salle et Wellington en 2000-2001.

(S000989010)

- 11.8 -

Entente entre la Ville et Anjou 80 établissant à 530 000 \$ l'indemnité d'expropriation du lot 1005887-ptie du cadastre du Québec, pour l'aménagement du passage inférieur du boulevard Henri-Bourassa, au croisement de la voie ferrée du CN, à proximité de la rue Albert-Hudon.

(S001052022)

- 11.9 -

Projet d'acte modifiant le bail emphytéotique par lequel la Ville a cédé à la Société d'Habitations Communautaires Logique Québec inc., pour un terme de 52 ans, un emplacement situé au nord-est de la rue Anderson et au sud-ouest du boulevard René-Lévesque; radiation du compte à recevoir de la Société de 25 634,02 \$.

(38) (S000520001)

- 11.10 -

Projet d'acte par lequel la Ville intervient et consent à la vente, par Constructions Eugène Rodrigue Inc. à Habitations Beaux Lieux inc., d'un emplacement situé du côté sud-ouest de la 82^e Avenue, entre les rues Victoria et Forsyth.
(51) (S000786014)

- 11.11 -

Entente entre la Ville, Lionel Mailloux et Benoit Racine, établissant à 94 500 \$ l'indemnité d'expropriation des immeubles identifiés par les articles 17, 18 et 19 au plan G-79 Rivière-des-Prairies, situés du côté sud-ouest du boulevard Gouin, à l'angle de l'avenue Paul-Dufault, et projet d'acte par lequel une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès au boulevard Gouin est établie, en faveur de la Ville, sur les immeubles expropriés.
(S000270006)

- 11.12 -

Projet de protocole d'entente pour le prêt des services de Christiane Bolduc, chargée de communication, au Centre d'expertise sur les matières résiduelles, pour une période de 3 ans, du 27 novembre 2000 au 26 novembre 2003.
(S000720004)

- 11.13 -

Projet de protocole d'entente pour le prêt des services de Claudine Langevin, secrétaire de direction, au Centre d'expertise sur les matières résiduelles, pour une période de 3 ans, du 27 novembre 2000 au 26 novembre 2003.
(S000720005)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
-------	---------------------------------

- 12.1 -

Études préparatoires, développement et optimisation du concept d'implantation et d'aménagement, conception préliminaire et définitive du design, confection des plans, devis et documents d'appels d'offres, et surveillance des travaux de construction en vue de l'aménagement du site d'entassement de neige Armand-Chaput. (51) (S000989011)	Le Groupe Séguin experts-conseils inc. --- 166 303,15
---	---

- 12.2 -

Services professionnels en architecture relatifs à la réalisation d'un pavillon de services aux abords du canal de Lachine, près du marché Atwater. (36) (S000192017)	Lemoyne, Lapointe, Magne, architectes et urbanistes --- 29 906,50
--	---

- 12.3 -

Services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation d'un pavillon de services aux abords du canal de Lachine, près du marché Atwater. (36) (S000192018)	Les Consultants Geniplus --- 28 181,12
--	--

OCTROI DE COMMANDES

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$
	- 13.1 -
Fûts et potences en acier galvanisé pour feux de circulation (24 mois). (S000038008)	Métal Pole-Lite inc. --- 267 750,60
	- 13.2 -
Service d'extermination au Biodôme (48 mois). (42) (S000186001)	Maheu et Maheu inc. --- 82 818
	- 13.3 -
Service d'entretien des composantes névralgiques du réseau unifié (3 ans); projet de convention. (S000056001)	Bell Canada --- 230 101,53
	- 13.4 -
Sacs de recyclage, bacs de récupération et bacs roulants (24 mois). (S001152004)	IPL inc. --- 828 018,96
	Midpoint International inc. --- 68 669,93
	Multi Bag Imports inc. --- 220 848
	Nova Envirocom inc. --- 301 940,63
	Sol Plastiques --- 351 976,50
	SSI Schaefer System International Limited --- 115 600,12
	- 13.5 -
Bornes d'incendie (36 mois). (S001374002)	Westburne Québec --- 433 000,11
	- 13.6 -
Accessoires en cuivre et en laiton pour la distribution d'eau (36 mois). (S001374003)	Albert Viau, division de Emco Itée --- 298 285,42
	Réal Huot inc. --- 252 039,62
	Marcel Baril Itée --- 18 219,02

- 13.7 -

Système de saisie informatisée du temps de présence et de
cueillette des données (8).
(S000566007)

Kronos, les systèmes de
pointage informatisés inc.

231 746,62

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.1 -

Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse.
(S000132011)

73 409

- 14.2 -

Activités de loisirs, clubs de vacances et clubs sportifs.
(41) (S001221007)

Service de loisirs St-Clément

59 575

- 14.3 -

Activités de loisirs.
(41) (S001221010)

CCSE Maisonneuve

415 343,92

- 14.4 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(46) (S001225005)

Service des loisirs St-Justin

57 652,96

- 14.5 -

Présentation et développement de concerts populaires au
Centre Pierre-Charbonneau, en 2001 et 2002.
(S000140003)

Concertation sur le tourisme
Hochelaga-Maisonneuve

95 000 en 2001
90 000 en 2002

- 14.6 -

Frais d'opération, du 27 novembre 2000 au 26 novembre
2003.
(S000431001)

Centre d'expertise sur les
matières résiduelles

24 000 / année

- 14.7 -

Activités de loisirs, clubs de vacances et clubs sportifs.
(43) (S001532003)

Service des loisirs St-Fabien

53 361,80

- 14.8 -

Activités de loisirs et entretien sanitaire; projet de
modification à la convention.
(44) (S001223004)

Centre récréatif et
communautaire (CRC)
St-Donat

52 426,48

- 14.9 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(42) (S001222003)

Association du Centre
Pierre-Charbonneau

148 648,50

- 14.10 -

Activités de loisirs, clubs de vacances et entretien sanitaire;
projet de modification aux conventions.
(40) (S001220005)

Centre communautaire et
sportif N.D.A. de Montréal
inc.

88 519,02

- 14.11 -

Production d'une exposition en plein air intitulée «Plein
ciel»; projet de protocole d'entente.
(12, 38) (S000025009)

Musée d'art urbain

65 000

- 14.12 -

Réalisation du projet d'acquisition et de rénovation du
bâtiment situé au 5940, boulevard Monk, dans le cadre du
programme AccèsLogis; projet de convention.
(34) (S000630001)

Alternatives communautaires
d'habitation et d'intervention
de milieu (ACHIM)

500 000

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations
mineures (D-1) :

a) terrain à l'est du bâtiment existant au 5959, rue La Fontaine
(44) (S000489113)

b) terrain à l'angle nord-ouest de la rue Notre-Dame Est et de la 15^e Avenue (P.-a-T.)
(49) (S000489144)

c) 4131, rue Adam
(41) (S000489125)

d) 1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste
(49) (S000489166)

- 15.2 -

Octroi d'un délai d'un an, jusqu'au 10 mai 2002, à Anobid Construction, pour la réalisation
des travaux de construction prévus à l'acte de vente relatif à l'emplacement 19-7 de
l'Opération Habiter Montréal, situé au nord-est du boulevard Saint-Michel et au sud-est de
la rue Euclide-Brien, et pour le remboursement du solde du prix de vente, conditionnellement
à la prolongation de la lettre de garantie bancaire de 25 000 \$.
(19) (S000786013)

- 15.3 -

Autorisation d'une dépense additionnelle de 4 515 277,93 \$ pour défrayer les dépenses
prévues aux contrats de déneigement : 1996-2001 (12 contrats), 1997-2002 (6 contrats) et
1998-2002 (3 contrats), en fonction du nombre de centimètres de neige entre le
15 novembre 2000 et le 31 décembre 2000, et virement de crédits de 4 273 177,93 \$.
(S000587004)

Acquisition de gré à gré ou par expropriation, à des fins de rue dans le cadre de l'aménagement des abords du canal de Lachine, de l'emplacement au nord-est de la rue Peel, à l'ouest de la rue Smith, et vote de crédits de 35 000 \$.
(26) (S000656005)

- 15.5 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 5275-5277-5279, 7^e Avenue
(20) (S000570017)

b) 8130, boulevard Saint-Michel
(7) (S000570024)

c) 6356-6358-6360, rue Saint-Denis
(14) (S000570023)

d) 4445-4447-4449, rue Saint-Hubert
(22) (S000570022)

e) 6459-6461-6463-6465-6467, 23^e Avenue
(17) (S000570021)

f) 8366-8368, rue Saint-Gérard
(11) (S000570020)

g) 6709, rue Fabre
(15) (S000570018)

- 15.6 -

Versement de 10 300 000 \$ à la Société de développement de Montréal.
(S000341001)

- 15.7 -

Virement de crédits de 395 190 \$ au Service des travaux publics et de l'environnement pour l'élimination et l'entassement de la neige à la carrière Lafarge, située au 9999, rue Sherbrooke Est, en novembre et décembre 2000.
(S000989012)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion de la conseillère Jolicoeur et du conseiller Théorêt relative à la Marche internationale des femmes.
(S000126027)

- 16.2 -

Motion des conseillers Prescott et Cardinal à l'effet que le comité exécutif étudie la possibilité de demander à la ministre de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec de classer bien culturel le profil du mont Royal, ainsi que de mettre sur pied une commission ad hoc formée de représentants de la Ville, du gouvernement du Québec et de spécialistes en matière d'aménagement et du patrimoine, afin d'entreprendre une étude sur le développement des terrains qui entourent le parc du Mont-Royal, en vue de protéger la présence visuelle et symbolique de la montagne au coeur de la ville et d'assurer un meilleur contrôle des projets immobiliers dans ce secteur.
(S000126031)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 71 dossiers.

La greffière,

Diane Charland

- 17 -

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 28 NOVEMBRE 2000

- 1.A -

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE FINANCIER DE 2001**

- 1 -

Ville de Montréal
(S000115024)

- 2 -

Société de gestion Marie-Victorin
(S000115022)

- 3 -

Société du parc des Îles
(S000115025)

- 4 -

Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (CHJM)
(S000115026)

- 5 -

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
(S000115027)

- 6 -

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
(S000115028)

- 7 -

Société de développement de Montréal (SDM)
(S000115029)

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE

	PRIX / \$
- 4.3 -	
Construction des bâtiments et aménagement paysager du Jardin des Premières Nations. (18) (S000190011)	--- 1 200 000 (autorisation de dépense)
- 4.4 -	
Entassement de neige au site Newman (2000-2005) et au site Royalmount (2000-2001). (S001369005)	Construction DJL inc. --- 0,590 / m ³ Nepcon inc. --- 0,470 / m ³
- 4.5 -	
Déneigement 2000-2001 (contrat N00-53). (S000587007)	Les Entreprises Michaudville inc. --- 23,94 / mètre linéaire

ACHAT D'IMMEUBLES

OBJET	VENDEUR

	PRIX D'ACHAT \$
- 5.2 -	
Emplacement avec la bâtisse située aux 6757-6761-6767-6767A-6769, chemin de la Côte-des-Neiges, aux fins de centre communautaire et bibliothèque. (27) (S000390007)	TEI Canadian Holdings Company --- 3 225 000 (plus taxes)

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÉGLEMENTS D'URBANISME

- 8.10 -	
Règlement modifiant le Règlement sur la construction et l'occupation de 3 nouveaux bâtiments sur un emplacement délimité par les rues Peel, William, Shannon et Ottawa, ainsi que sur l'occupation du bâtiment situé au 333, rue Peel (97-165). (37) (S000545110)	

- 8.11 -

Règlement modifiant le Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments sur le côté sud de la rue Saint-Ambroise entre les rues Bérard et Bourget (99-041).

(36) (S000545114)

- 8.12 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation du projet de construction, de modification et d'occupation d'un bâtiment situé au 1800, boulevard René-Lévesque, dans le quartier St-André (9198).

(26) (S000545136)

- 8.13 -

a) Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments
b) Règlement sur la mise en conformité de certains bâtiments à certaines normes de sécurité.

(S000576005)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 9.3 -

a) Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2001)
b) Règlement modifiant le Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone (C-1)

(S000961005)

- 9.4 -

Règlement sur les taxes d'améliorations locales (exercice financier de 2001).

(S001142003)

- 9.5 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(25) (S000384007)

- 9.6 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(26, 38) (S000384008)

- 9.7 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Place Sainte-Catherine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(38) (S000384009)

- 9.8 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Plaza Saint-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(3, 14) (S000384010)

- 9.9 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(5) (S000384011)

- 9.10 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial du Quartier-Latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(38) (S000384012)

- 9.11 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Masson pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(S000384013)

- 9.12 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(21, 22, 23) (S000384014)

- 9.13 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Plaza Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(34, 35) (S000384015)

- 9.14 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Ontario pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.

(40, 41) (S000384016)

- 9.15 -

Règlement sur les crédits de taxe aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier de 2001).

(S000404004)

- 9.16 -

Règlement modifiant le Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (T-3).

(S000404005)

- 9.17 -

Règlement sur les taxes, les compensations et le tarif de l'eau (exercice financier de 2001).

(S000404006)

- 9.18 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la construction de logements et à la transformation et à la démolition-reconstruction de bâtiments non résidentiels à des fins de logements (S-7.3).

(S000634002)

- 9.19 -

Règlement autorisant l'occupation du parc du mont Royal par des lunettes d'approche et des télescopes de même que leur exploitation; projet de convention entre la Ville et Le Fouineur inc. à cette fin.

(26) (S000519007)

- 9.20 -

Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (PROCIM V) (S-11.3).

(3) (S000876022)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
-------	---

- 10.1 -

Partie de l'emplacement 52-16 de l'Opération Habiter Montréal, situé à l'est de l'avenue Pierre-Baillargeon, au sud de l'avenue Adolphe-Rho, d'une superficie de 21 239,3 pi², à des fins de développement résidentiel.

(48) (S000553014)

9072-5771 Québec inc.

91 000

- 10.2 -

Terrain vague au nord de la rue Cabot et à l'ouest de la rue Eadie, d'une superficie de 12 159 pi², à des fins d'assemblage.

(35) (S000783015)

Groupe Charbonneau inc.

51 500

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.14 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de Lorraine Martel et Serge Séguin, à des fins de centre communautaire, un local au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 6761, rue Beaubien Est, d'une superficie de 850 pi², pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2000, moyennant un loyer de 7 800 \$ la première année, de 8 100 \$ la deuxième année et de 8 400 \$ la troisième année.

(43) (S000547005)

- 11.15 -

Projet de bail par lequel la Ville loue à la Commission sportive Montréal-Concordia, à des fins de bureaux, un local au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 8110, boulevard Saint-Michel, d'une superficie de 9 978 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2000, moyennant un loyer annuel de 50 \$.

(7) (S000309020)

- 11.16 -

Projet d'entente avec Montréal-Nord pour l'élimination de neige à la carrière Saint-Michel en 2000-2001.

(7) (S000989008)

- 11.17 -

Projet de contrat entre la Ville, Développements Rachel-Julien inc. et le ministre de l'Environnement du Québec relatif au versement d'une aide financière de 48 036,53 \$, dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, pour le projet Le Berri-Bonsecours, situé sur la rue Notre-Dame, entre les rues Berri et de Bonsecours.

(38) (S001343006)

- 11.18 -

Projet de convention entre la Ville et le Collège St-Jean-Vianney concernant la location de locaux et d'équipements au futur aréna (glace artificielle, bandes, vestiaire, etc.) jusqu'au 15 avril 2021; abrogation de la résolution CO00 01209.

(51) (S001346001)

- 11.19 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de 127469 Canada inc. (Groupe immobilier Taillefer), aux fins du bureau Accès Montréal de Pointe-aux-Trembles et pour le Service des sports, des loisirs et du développement communautaire, des locaux dans l'édifice situé aux 3443 à 3473, rue Robert-Chevalier, d'une superficie de 7 147 pi², pour 5 ans à compter du 1^{er} mars 2001, moyennant un loyer annuel de 144 556,52 \$ (avec taxes).

(49) (S000309023)

- 11.20 -

Avenant au protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole relatif aux «Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003».

(S001158016)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR

	PRIX / \$

- 12.4 -

Élaboration des plans et devis et surveillance des travaux de construction de 5 nids de puits de surveillance environnementale au Complexe environnemental de Saint-Michel.

(7) (S001151001)

Tecsuit inc.

29 914

- 12.5 -

Exécution et installation d'une oeuvre d'art à l'angle de la rue Centre et de l'avenue Atwater.

(37) (S000016006)

Gilles Marchand, aussi connu sous le nom d'artiste de Gilles Mihalcean

222 746,25

- 12.6 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du programme de protection des bâtiments sportifs.
(S001354013)

500 000
(autorisation de dépense)

- 12.7 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du programme de protection des cours de services - phase II.
(1, 19, 37, 44) (S000225009)

François Lafontaine,
architecte
Martin, Morris et Marcotte,
architectes
Caron, Beaudoin et associés,,
experts-conseils inc.
Saia, Deslauriers, Kanadoff,
Leconte, Brisebois, Blais et
associés inc.

482 000

- 12.8 -

Services professionnels en architecture et en génie du bâtiment relatifs à l'aménagement de la bibliothèque Parc-Extension dans l'ancienne école William-Hingston.
(13) (S000660023)

330 000
(autorisation de dépense)

- 12.9 -

Évaluation de risques, étude de caractérisation environnementale complémentaire, plans, devis et surveillance de la gestion des sols et des mesures de gestion du risque sur le site du parc Saint-Augustin, dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur des abords du canal de Lachine.
(36) (S000415018)

Service d'analyse de risque
Qsar inc. (associé à
Dessau-Soprin inc.)

76 496

- 12.10 -

Études de caractérisation géotechnique et environnementale, plans, devis et surveillance de travaux de réhabilitation ou de gestion environnementale des déblais dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur des abords du canal de Lachine.
(26, 36) (S000415017)

Tecsult inc.

250 000

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.8 -

Roulotte de chantier (1).
(S000082012)

Demtec inc.

30 481,62

- 13.9 -

Système de chromatographie en phase gazeuse avec spectrométrie de masse.
(S000415020)

Agilent Technologies
(Canada) Inc.

181 157,47

- 13.10 -

Système de spectrométrie de masse à source ionisante au plasma d'argon.
(S000415019)

Agilent Technologies
(Canada) Inc.

270 830,21

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.13 -

Gestion de 150 lits de dépannage pour personnes itinérantes.
(25, 26, 38, 39) (S000734001)

Old Brewery Mission

100 000

- 14.14 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(21) (S000746019)

Les Girouettes du Centre du Plateau

68 911

- 14.15 -

Mosaïcultures internationales Montréal 2000.
(37) (S000034001)

300 000

- 15 -

DIVERS

- 15.8 -

Mandat à la Commission de l'administration et des services aux citoyens et à la Commission des finances et du développement économique pour étude et recommandations sur les prévisions budgétaires de la Ville et de ses sociétés paramunicipales, pour l'exercice financier de 2001.
(S000410002)

- 15.9 -

Étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2001 à 2003, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.
(S001081001)

- 15.10 -

Nomination des présidents des conseils de quartier.
(S000146013)

- 15.11 -

Nomination des membres de la Commission du développement urbain de Montréal.
(S000914003)

- 15.12 -

Demande d'autorisation pour la présentation de trois projets à Infrastructures-Québec dans le cadre du programme d'aide financière destinée à la modernisation des infrastructures d'eau municipales.
(S000648012)

- 15.13 -

Autorisation pour l'acquisition d'immeubles de la Société de développement de Montréal, soit le Centre d'histoire de Montréal, situé au 335, rue Saint-Pierre; le Monastère du Bon Pasteur, situé aux 60-100, rue Sherbrooke Est; le bâtiment situé au 7950-7970, rue Hochelaga; le Centre Jean-Marie-Gauvreau, situé au 911, rue Jean-Talon Est, et le Centre Strathearn, situé au 3680, rue Jeanne-Mance; vote de crédits de 7 580 657,47 \$ à cette fin.
(S000309024)

- 15.14 -

Autorisation à Brouillette Charpentier Fortin, conseillers juridiques externes, de transmettre un avis d'exercice, par la Ville, de son droit de conversion en débentures des parts qu'elle détient dans la Société en commandite Baseball Montréal, et de prendre les mesures requises pour obtenir paiement de la créance de la Ville lors de la clôture de la transaction.
(S000221002)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

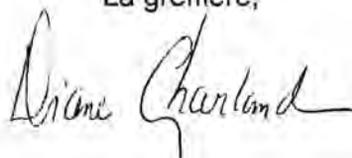
- 16.3 -

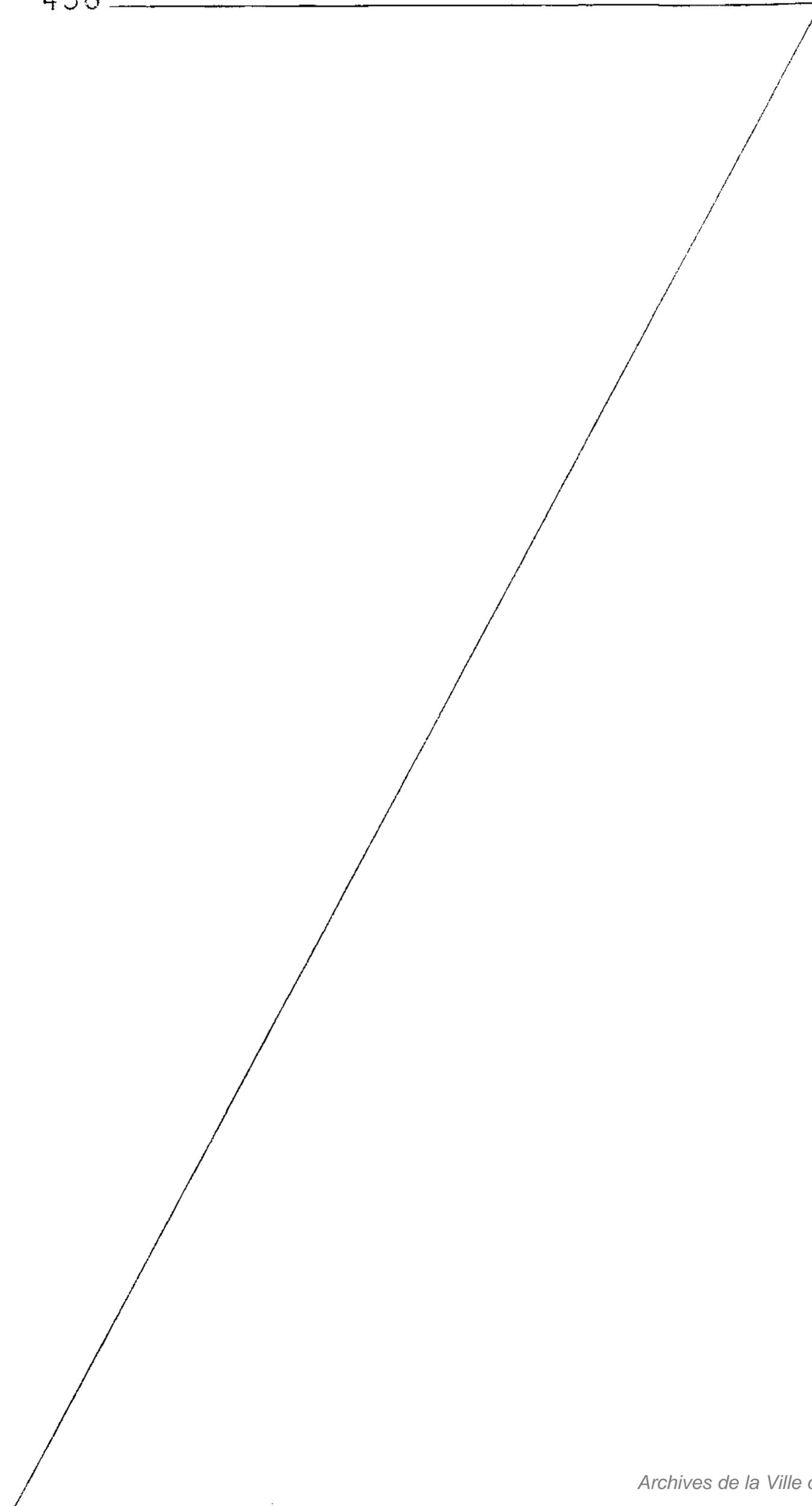
Motion des conseillers Searle et Applebaum concernant les aires d'exercice pour chiens.
(S000126036)

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 63 dossiers.

La greffière,





Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 28 novembre 2000

Séance tenue le MARDI, 28 novembre 2000, à 9 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Lajeunesse, Deschamps, Legault, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Prégent, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette.

Mme Diane Charland, greffière et M^e Lucie Fortier, assistante-greffière substitut.

Le maire Bourque et les conseillers et conseillères Lachance, Venneri, Lapointe, Plante (M.), De Michele, Charbonneau et Applebaum arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers et conseillères Parent, Paul, Charron, Prescott et Jolicoeur.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
Mme Francine Picard	M. Fortier	Problème de circulation lourde sur les rues Centre et D'Argenson; signalisation tunnel Wellington - dépôt d'une pétition.
M. Marc Desalliers	M. Weiner	Octroi de contrat pour des bornes d'incendie (article 13.5 de l'ordre du jour).
M. Jean Blackburn	M. Fortier	Embellissement du quartier sud-ouest.
M. Pierre Beaucage	M. Fortier	Synagogue de la Congrégation Belz sur la rue Jeanne-Mance (article 8.8 de l'ordre du jour) - dépôt de photos.
M. Benoit Audette	M. Zajdel	Modifications au Code du bâtiment et au Code de plomberie.

Mme Christiane Despatie	Mme Eloyan	Horaire des balais mécaniques qui circulent sur l'heure du lunch, à l'intersection des rues Rachel et St-Hubert - diminution de l'achalandage à son restaurant.
M. Normand Vaillancourt	M. Zajdel	Modifications au Code du bâtiment.
M. Steeve Desjardins	M. Zajdel	Même sujet que ci-dessus.
M. Gérard Leckey	M. Fortier	Synagogue de la Congrégation Belz sur la rue Jeanne-Mance (article 8.8 de l'ordre du jour).
Mme Liliane Hess	M. Fortier	Même sujet que ci-dessus - rapport Tremblay.
M. Pierre Legault	M. Zajdel	Modifications au Code du bâtiment.

Aucune autre personne n'étant inscrite à la période de questions du public, le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Rotrand	M. Fortier	Consultation de la population sur le projet de loi 170.
Mme Fotopulos	M. Fortier	Agrandissement de la synagogue de la Congrégation Belz (article 8.8 de l'ordre du jour).
M. Applebaum	M. Fortier	Impacts du projet de loi 170 sur les citoyens du quartier Notre-Dame-de-Grâce.
M. Cardinal	M. Zajdel	Code du bâtiment (article 8.13 de l'ordre du jour).
M. Théorêt	M. Fortier M. Le Duc	Cession d'un immeuble par la Ville dans le quartier Côte-des-Neiges - projet d'habitation L'ÉTAPE, anciennement appelé «Rêve sur Mer».

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 25 octobre au 23 novembre 2000.
- Bilan annuel 1999 concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divise.
- Rapport intérimaire de suivi au 31 octobre 2000, concernant le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.
- Copie des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 4 octobre au 8 novembre 2000.
- État d'avancement du programme triennal d'immobilisations (P.T.I. 2000-2002).
- Liste des contrats, en vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, pour la période du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2000.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Fortier dépose des réponses aux questions écrites du conseiller Sévigny concernant les contraventions données pour excès de vitesse et les plaintes reçues annuellement concernant des problèmes de sécurité routière (GD000265337).

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

La conseillère Biddle dépose une pétition signée par 22 résidants de la rue Girouard s'opposant au projet de règlement visant à octroyer une permission spéciale pour l'implantation d'un centre d'aide et d'hébergement au 3829 et 3831 rue Girouard.

Le conseiller Sévigny dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 59 citoyens du secteur résidentiel de la *Sherwin Williams* concernant la présence depuis cet été, de deux conteneurs gris servant habituellement à la construction, dans le stationnement donnant accès au parc du canal Lachine, à l'intersection des rues St-Patrick et Atwater.
- Pétition signée par 254 personnes du quartier Pointe Saint-Charles demandant le réaménagement de certains parcs et un entretien plus rigoureux et régulier.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Le conseiller Fortier dépose un rapport de la Commission consultative sur la politique de consultation publique en matière d'urbanisme intitulé «Rapport de la Commission consultative».

Un débat s'engage.

Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Rotrand

Que ce conseil se forme en comité plénier pour procéder à l'étude de ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 7
Contre : 21

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative au comité plénier rejetée.

Il est convenu que l'ensemble des rapports déposés au point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil» et «Dépôt de rapports des commissions du conseil» seront étudiés à l'assemblée du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Le conseiller Fortier dépose les rapports suivants :

- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission des finances et du développement économique : «Étude publique sur la présentation des critères d'élaboration et de planification du programme d'immobilisations (PTI).
- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission des finances et du développement économique : «Étude publique sur le suivi des activités de la Société de développement de Montréal».
- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission des finances et du développement économique : «Étude publique sur le programme d'immobilisations 2000-2001-2002».
- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission des finances et du développement économique : «Étude publique sur le programme d'immobilisations 2001-2002-2003».
- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission des finances et du développement économique : «Étude publique du budget 2000 de la Ville de Montréal et des prévisions budgétaires 2000 des services municipaux et des sociétés paramunicipales».
- Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de l'administration et des services aux citoyens : «Étude publique des prévisions budgétaires 2000 des services municipaux et des sociétés paramunicipales relevant de sa compétence».

CO00 03292Article 15.15

Il est

Proposé par le conseiller Pierre-Yves Melançon

Appuyé par le conseiller Jean E. Fortier et au nom du maire Pierre Bourque et de tous les membres du conseil, mesdames et messieurs Ivon Le Duc, Saulie Zajdel, Noushig Eloyan, Paolo Tamburello, Mary Deros, Gerry Weiner, Denise Larouche, Pierre Paquin, Sonya Biddle, Nicole Roy-Arcelin, Richer Dompierre, Anie Samson, Kettly Beauregard, Claire St-Arnaud, Marcel Grégoire, Benoît Parent, Achille Polcaro, Colette Paul, Sylvain Lachance, Hasmig Belleli, Maurice Beauchamp, Luc Larivée, Frank Venneri, Jean-François Plante, François Purcell, Pierre Lapointe, Nicole Thibault, Carl Baillargeon, Serge-Éric Bélanger, Marius Minier, Michel Plante, Serge Lajeunesse, Jean-Guy Deschamps, Aimé Charron, Giovanni De Michele, Gérard Legault, Jacques Charbonneau, Michel Prescott, André Cardinal, Richard Théorêt, Hélène Jolicoeur, Marvin Rotrand, Michael Applebaum, Germain Prigent, Sammy Forcillo, Marcel Sévigny, Helen Fotopulos, Jeremy Searle et Philippe Bissonnette

De transmettre toutes leurs félicitations aux candidates et candidats élus lors de l'élection fédérale du 27 novembre dernier.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée à l'unanimité.

CO00 03062

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et à la ratification du procès-verbal de l'assemblée précédente du 23 octobre 2000.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon

Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue le 23 octobre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03063

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03063)

Il est

Proposé par le conseiller Melançon

Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 3 de l'ordre du jour.

CO00 03064 et CO00 03065Articles 4.1 et 4.2

Il est

Proposé par le conseiller Melançon

Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03064 et CO00 03065)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03066

Article 5.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03066)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03067 et CO00 03068

Articles 6.1 et 6.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, le projet de règlement et le rapport du comité exécutif correspondant aux articles 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi du projet de règlement et du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour projet de règlement et rapport, voir dossiers CO00 03067 et CO00 03068)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce projet de règlement et ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 7 de l'ordre du jour.

CO00 03069 à CO00 03073

Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

463

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03069 à CO00 03073)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03074 à CO00 03077

Articles 8.6 à 8.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.9 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

D'exclure de la réunion l'article 8.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée, et la motion relative à la réunion des articles 8.6, 8.7 et 8.9 adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03074 à CO00 03076)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption des projets de règlement correspondant aux articles 8.6, 8.7 et 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03077

Article 8.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif, du projet de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapport et projet de règlement, voir dossier CO00 03077)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par la conseillère Fotopulos
 Appuyé par le conseiller Searle

lc

Qu'en vertu de l'article 123 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du Conseil (P-8.1), le conseil municipal crée une commission d'étude tel que prévu à l'article 180 de la Charte de la Ville afin de faire des recommandations au sujet du dossier correspondant à l'article 8.8 de l'ordre du jour.

Un débat s'engage.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De poser la question préalable.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Rotrand et de la conseillère Fotopulos, il est procédé à un vote enregistré sur la motion relative à la question préalable.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, De Michele, Legault et Charbonneau (33)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (9)

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à la question préalable adoptée.

Le conseiller Polcaro entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette motion.

Le débat reprend.

À la demande des conseillers Melançon et Zajdel, il est procédé à un vote à main levée sur la motion de formation d'une commission d'étude qui soumettrait des recommandations au sujet du dossier correspondant à l'article 8.8 de l'ordre du jour.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 9
Contre : 31

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Le débat reprend.

Il est Proposé par la conseillère Fotopulos
 Appuyé par le conseiller Rotrand

De retourner ce dossier au comité exécutif.

À la demande de la conseillère Fotopulos et du conseiller Rotrand, il est procédé à un vote enregistré sur cette motion.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (9)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Lachance, Belleli, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, De Michele, Legault et Charbonneau (32)

Le président de l'assemblée déclare cette motion de retour au comité exécutif rejetée.

À la demande du conseiller Melançon et du conseiller Zajdel , il est procédé à un vote enregistré sur la motion d'adoption de l'article 8.8.

La greffière fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTENT

POUR : Les conseillers et conseillères Fortier, Le Duc, Zajdel, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Grégoire, Polcaro, Lachance, Beauchamp, Plante (J.-F.), Purcell, Thibault, Baillargeon, Bélanger, Minier, Plante (M.), Lajeunesse, Deschamps, De Michele, Legault et Charbonneau (31)

VOTENT

CONTRE : Les conseillers et conseillères Cardinal, Théorêt, Rotrand, Applebaum, Forcillo, Sévigny, Fotopulos, Searle et Bissonnette (9)

Le président de l'assemblée déclare cette motion relative à l'article 8.8 adoptée.

Le conseiller Lapointe entre dans la salle des délibérations immédiatement après la proclamation du résultat du vote et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette motion.

À 12 h 25, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 14 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 14 h 10, le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Théorêt

D'utiliser le solde de la période de questions du public afin d'entendre un citoyen.

Un débat s'engage.

Le conseil suspend sa séance pour quelques minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il appelle le point «Période de questions du public». Monsieur Robert Piché adresse une question à la conseillère Eloyan concernant la signalisation et la circulation sur les rues Beaubien, Mignault et sur l'avenue Ernest-Lavigne. Il dépose deux pétitions à cet effet.

Le président de l'assemblée rappelle le point «Dépôt de pétitions».

La conseillère Beauregard dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 49 parents et membres du personnel du Centre de la petite enfance Au Pays de l'Arc-en-ciel demandant l'installation d'un panneau d'arrêt et d'un passage piétonnier sur le boulevard Rosemont à l'intersection de la rue Châtelain.
- Pétition signée par plus de 600 personnes demandant à la Ville de citer comme faisant partie du patrimoine culturel de la ville, le jardin botanique, le parc Maisonneuve, le golf du Village olympique et son site adjacent de lancement de balles, et de conserver leur vocation en refusant tout projet de construction sur ces lieux.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles 1.A.1 à 1.A.7, 9.3 à 9.17 et 15.9.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03078

Article 1.A.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03078)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

CO00 03078 à CO00 03082

Articles 1.A.1 à 1.A.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins de report, les articles 1.A.1 à 1.A.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter les articles 1.A.1 à 1.A.5 de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03083 et CO00 03084

Articles 1.A.6 et 1.A.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins de report, les articles 1.A.6 et 1.A.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter les articles 1.A.6 et 1.A.7 de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03085 à CO00 03089

Articles 9.3 à 9.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins de report, les articles 9.3 à 9.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter les articles 9.3 à 9.7 de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03090 à CO00 03094
Articles 9.8 à 9.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins de report, les articles 9.8 à 9.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter les articles 9.8 à 9.12 de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03095 à CO00 03099
Articles 9.13 à 9.17

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins de report, les articles 9.13 à 9.17 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter les articles 9.13 à 9.17 de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03100
Article 15.9 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter cet article de l'ordre du jour à l'assemblée régulière du conseil du 18 décembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03101 et CO00 03102
Articles 9.1 et 9.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1 et 9.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03101 et CO00 03102)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit au chapitre 10 de l'ordre du jour.

CO00 03103 à CO00 03107
Articles 11.1 à 11.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.1 à 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03103 à CO00 03107)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 11.3, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 11.2 et 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03108 à CO00 03112
Articles 11.6 à 11.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.6 à 11.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03108 à CO00 03112)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03113 à CO00 03115
Articles 11.11 à 11.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.11 à 11.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03113 à CO00 03115)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 11.11, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03116 à CO00 03118
Articles 12.1 à 12.3

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03116 à CO00 03118)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 12.1, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 12.2 et 12.3 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03119 à CO00 03123
Articles 13.1 à 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03119 à CO00 03123)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 13.2, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur l'article 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03124 et CO00 03125
Articles 13.6 et 13.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.6 et 13.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03124 et CO00 03125)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03126 à CO00 03130
Articles 14.1 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03126 à CO00 03130)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Dompierre

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 14.5, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03131 à CO00 03135
Articles 14.6 à 14.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.6 à 14.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03131 à CO00 03135)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03136 et CO00 03137
Articles 14.11 et 14.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.11 et 14.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03136 et CO00 03137)



Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03138 à CO00 03151
Articles 15.1 à 15.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.1 à 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03138 à CO00 03151)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 15.4, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 15.3 et 15.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny, Rotrand, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 15.5 de l'ordre du jour.

CO00 03152 et CO00 03153
Articles 15.6 et 15.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.6 et 15.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03152 et CO00 03153)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 15.6 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles inscrits à l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 03154 à CO00 03156
Articles 4.3 à 4.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.3 à 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03154 à CO00 03156)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour les dossiers correspondant aux articles 4.3 et 4.4, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 4.3 et 4.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03157

Article 5.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03157)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Weiner dépose un document.

À 17 h 15, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance pour 5 minutes.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 17 h 20, le conseil reprend.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 05, le conseil reprend.

Le conseiller Melançon demande le consentement unanime des membres du conseil afin qu'un citoyen puisse poser une question à un membre du conseil et déposer une pétition.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Monsieur Pierre Tadros adresse une question à Monsieur Fortier et dépose une pétition signée par 7200 personnes demandant de limiter les hausses de taxes foncières, scolaires et de location dans le Plateau Mont-Royal.

Le président de l'assemblée rappelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Sévigny dépose une pétition signée par plus de 115 citoyens du quartier Pointe-St-Charles/Sud-Ouest demandant que la Ville se porte acquéreur du terrain vacant situé sur la rue Wellington, entre les rues Charlevoix et Beresford, afin qu'il soit aménagé en aire de verdure.

CO00 03158 à CO00 03161
Articles 8.10 à 8.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.10 à 8.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03158 à CO00 03161)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.11 et 8.13 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Cardinal
Appuyé par le conseiller Théorêt

De former une commission d'étude pour faire des recommandations sur le dossier inscrit à l'article 8.13 de l'ordre du jour.

Il est procédé à un vote à main levée sur cette dernière motion.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 4
Contre : 24

Le président de l'assemblée déclare cette motion rejetée.

Le débat reprend sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 8.13 de l'ordre du jour.

CO00 03162 à CO00 03164
Articles 9.18 à 9.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.18 à 9.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03162 à CO00 03164)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement, sous réserve pour le dossier correspondant à l'article 9.20, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur l'article 9.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'appeler le point « Dépôt de réponses aux questions écrites des membres du conseil ».

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Fortier dépose une réponse à la question écrite au comité exécutif présentée par le conseiller Marvin Rotrand le 13 novembre 2000, concernant La Ronde. (GD000266231)

K

CO00 03165 et CO00 03166
Articles 10.1 et 10.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 10.1 et 10.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03165 et CO00 03166)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03167 à CO00 03171
Articles 11.14 à 11.18

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.14 à 11.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03167 à CO00 03171)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour les dossiers correspondant aux articles 11.14 et 11.18, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 11.14, 11.15 et 11.18.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03172 et CO00 03173
Articles 11.19 et 11.20

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.19 et 11.20 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03172 et CO00 03173)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports, sous réserve de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03174 à CO00 03178
Articles 12.4 à 12.8

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.4 à 12.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03174 à CO00 03178)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour les dossiers correspondant aux articles 12.6 et 12.8, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage sur les articles 12.5, 12.6 et 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 12.6 de l'ordre du jour.

CO00 03179 et CO00 03180
Articles 12.9 et 12.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.9 et 12.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03179 et CO00 03180)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

AC

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03181 à CO00 03183
Articles 13.8 à 13.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.8 à 13.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03181 à CO00 03183)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03184 à CO00 03186
Articles 14.13 à 14.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.13 à 14.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03184 à CO00 03186)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03187

Article 15.8 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03187)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03188

Article 15.10 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la nomination des présidents des conseils de quartier.

Il est Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De renommer, pour une période de deux ans, les membres du conseil suivants comme président ou présidente du conseil de quartier indiqué en regard de chacun d'eux :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Quartier</u>
Gérard Legault	Cartierville
Maurice Beauchamp	Ahuntsic
Frank Venneri	Saint-Michel
Achille Polcaro	Villeray
Jean-François Plante	Petite-Patrie
Marcel Grégoire	Rosemont
Jacques Charbonneau	Nouveau-Rosemont
Luc Larivée	Hochelaga-Maisonneuve
Claire St-Arnaud	Mercier
André Cardinal	Plateau Mont-Royal
Serge Lajeunesse	Ville-Marie
Jean Fortier	Côte-des-Neiges
Jeremy Searle	Notre-Dame-de-Grâce
Germain Prigent	Sud-Ouest
Giovanni De Michele	Rivière-des-Prairies
Colette Paul	Pointe-aux-Trembles
Mary Deros	Parc-Extension

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03189

Article 15.11 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la nomination des membres de la Commission du développement urbain de Montréal.

Il est Proposé par le maire Bourque
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De renommer à la Commission du développement urbain de Montréal :

- la conseillère Belleli, membre et présidente, et le conseiller Prescott, membre et vice-président, pour une période de deux ans;
- les conseillers et conseillères Beauregard, Lachance, Minier, Paul, Baillargeon, Plante (J.-F.) et Searle, membres de cette commission, pour une période d'un an;
- les conseillers et conseillères Samson, Bélanger, St-Arnaud et Théorêt, membres substituts de cette commission, pour une période d'un an.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03190 à CO00 03192

Articles 15.12 à 15.14

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.12 à 15.14 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03190 à CO00 03192)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports, sous réserve, pour le dossier correspondant à l'article 15.13, de l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, en vertu de l'article 158 de l'annexe I du projet de loi 170.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03193

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 465 442,08 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03194

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 757 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03195

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 92 560,36 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03196

Article 18.4 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 3 687 979,58 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03197

Article 18.5 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 830 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour et de rappeler le point « G » de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il rappelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

RE

Le conseiller Lachance, président de la Commission de l'administration et des services aux citoyens dépose le rapport de cette commission suite à l'*étude publique du Plan d'action 2000-2001 concernant la participation des citoyens dans les conseils de quartier.*

CO00 03198

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi d'une motion proposée par la conseillère Jolicoeur et appuyée par le conseiller Théorêt relativement à la Marche internationale des femmes.

Cependant, le président de l'assemblée, en raison de l'article 78 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1) déclare cette motion caduque.

CO00 03199

Article 16.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi d'une motion proposée par le conseiller Prescott et appuyée par le conseiller Cardinal demandant au comité exécutif d'étudier la possibilité de demander à la ministre de la Culture et des Communications du Québec de classer bien culturel le profil du mont Royal, et de mettre sur pied une commission ad hoc formée de représentants de la Ville, du gouvernement du Québec et de spécialistes en matière d'aménagement et du patrimoine afin d'entreprendre une étude sur le développement des terrains qui entourent le parc du Mont-Royal, en vue de protéger la présence visuelle et symbolique de la montagne au coeur de la Ville et d'assurer un meilleur contrôle des projets immobiliers dans ce secteur.

Cependant, le président de l'assemblée, en raison de l'article 78 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M. c. P-8.1) déclare cette motion caduque.

CO00 03200

Article 16.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi d'une motion proposée par la conseiller Searle et appuyée par le conseiller Applebaum relativement aux aires d'exercices pour chiens.

Il est

Proposé par le conseiller Searle
 Appuyé par le conseiller Melançon

De reporter ce dossier à la prochaine assemblée régulière du conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 À 21 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu
 de ce procès-verbal.

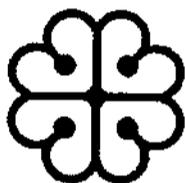
LE MAIRE,

Benoît Bouché

[Signature]

LA GREFFIÈRE,

[Signature]



**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2000

à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Hôtel de ville, le 14 décembre 2000.

Prenez avis qu'une assemblée régulière du conseil est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour le **lundi 18 décembre 2000, à 14 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(English version available at the Service du greffe, City hall, Suite R-113A)

A small, handwritten signature or set of initials in the bottom left corner of the page.

ORDRE DU JOUR

- A -

Période de questions
du public

- B -

Période de questions
des membres du conseil

- C -

Annonces et dépôt de documents
par le comité exécutif

- D -

Dépôt de réponses aux questions écrites
des membres du conseil

- E -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à une résolution
du conseil

- F -

Dépôt de pétitions

- G -

Dépôt de rapports
des commissions du conseil

- H -

Dépôt de rapports du comité exécutif
relatifs à un rapport
d'une commission du conseil

- 1 -

LECTURE ET RATIFICATION
DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- 1.1 -

Lecture et ratification du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 2000.
(S000962002)

- 1.A -

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE FINANCIER DE 2001**

- 1 -

Ville de Montréal
(S000115024)

- 2 -

Société de gestion Marie-Victorin
(S000115022)

- 3 -

Société du parc des Îles
(S000115025)

- 4 -

Corporation d'Habitations Jeanne-Mance (CHJM)
(S000115026)

- 5 -

Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)
(S000115027)

- 6 -

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
(S000115028)

- 7 -

Société de développement de Montréal (SDM)
(S000115029)

- CHAPITRES 2 ET 3 -

AUCUN DOSSIER

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 4.1 -

Réaménagement du parc Michel-Ange.
(9) (S000203029)

Terrassement Ahuntsic Inc.

79 900

- 4.2 -

Mise en place du système de commande centralisé à l'Aqueduc de Montréal (usines Charles-J. Des Bailleurs et Atwater) - phase 2 (S000375008)

Verdi Construction itée

707 000

- 5 -

ACHAT D'IMMEUBLES

OBJET

VENDEUR

PRIX D'ACHAT
\$

- 5.1 -

Emplacement avec le bâtiment et le moulin dessus érigés, situés au 11630, rue Notre-Dame Est, à des fins de parcs. (49) (S000785005)

Magnus Poirier inc.

240 000

- CHAPITRES 6 ET 7 -

AUCUN DOSSIER

- 8 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 8.1 -

Règlement sur l'occupation, par l'Église adventiste du septième jour (Fédération du Québec), du bâtiment portant le numéro 4505, boulevard Rosemont Est. (17) (S000489099)

- 8.2 -

Règlement sur la démolition du bâtiment existant, la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment portant le numéro 3221, rue Jean-Talon. (09) (S000489109)

- 8.3 -

Règlement sur la démolition des bâtiments portant les numéros 6351-6363A, avenue Westbury, et la construction d'un bâtiment sur ce site, et sur l'occupation des bâtiments portant les numéros 5380-5392, avenue Westbury, par le Collège rabbinique du Québec qui soutient les loyaux étudiants du rabbin Ménéchem. (29) (S000489153)

- 8.4 -

Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur un emplacement formé par le quadrilatère formé des rues Sainte-Cunégonde, Charlevoix, Rufus-Rockhead et De Lévis, dans le quartier Sainte-Cunégonde (7385). (36) (S000545130)

- 8.5 -

Règlement sur la construction d'un immeuble à bureaux sur la rue Queen, entre les rues Wellington et de la Commune.
(37) (S000545098)

- 9 -

ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT

- 9.1 -

- a) Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2001)
- b) Règlement modifiant le Règlement sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone (C-1)
(S000961005)

- 9.2 -

Règlement sur les taxes d'améliorations locales (exercice financier de 2001).
(S001142003)

- 9.3 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(25) (S000384007)

- 9.4 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Destination Centre-Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(26, 38) (S000384008)

- 9.5 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Place Sainte-Catherine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(38) (S000384009)

- 9.6 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Plaza Saint-Hubert pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(3, 14) (S000384010)

- 9.7 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(5) (S000384011)

- 9.8 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial du Quartier-Latin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(38) (S000384012)

- 9.9 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Masson pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(S000384013)

- 9.10 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(21, 22, 23) (S000384014)

- 9.11 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Plaza Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(34, 35) (S000384015)

- 9.12 -

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Ontario pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001, et imposant une cotisation.
(40, 41) (S000384016)

- 9.13 -

Règlement sur les crédits de taxe aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier de 2001).
(S000404004)

- 9.14 -

Règlement modifiant le Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (T-3).
(S000404005)

- 9.15 -

Règlement sur les taxes, les compensations et le tarif de l'eau (exercice financier de 2001).
(S000404006)

- CHAPITRE 10 -

AUCUN DOSSIER

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.1 -

Projet d'acte par lequel Juliette Girard rétrocède à la Ville un terrain vague à l'angle sud-est du boulevard Perras et de la 42^e Avenue, d'une superficie de 621 m², à des fins de réserve foncière, et radiation d'une somme de 18 469,81 \$.
(48) (S000786011)

- CHAPITRES 12 ET 13 -

AUCUN DOSSIER

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET	ORGANISME --- MONTANT / \$
- 14.1 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (11) (S000735023)	L'Association pour jeunes handicapés physiques Les Loisirs Soleil --- 78 820,50
- 14.2 -	
Activités de loisirs (grand centre). (10) (S000735026)	Le Patro Le Prévost --- 727 533
- 14.3 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (32) (S000740025)	Westhaven Elmhurst Community Récréation Association --- 56 222
- 14.4 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (32) (S000740027)	Association de familles unies de Walkley --- 72 985
- 14.5 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (33) (S000740029)	Comité Action St-Raymond --- 53 379
- 14.6 -	
Activités de loisirs. (21) (S000746018)	Le 2275 St-Joseph Est (Mtl) --- 135 586
- 14.7 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (24) (S000746020)	Service des loisirs du Mile-End --- 66 009

bc

- 14.8 -

Activités de loisirs et entretien sanitaire; projet de modification à la convention.
(1) (S000747012)

Centre culturel de
Cartierville inc.

28 340

- 14.9 -

Élite sportive.
(8) (S000735018)

Le Club Montréal
Synchro inc.

68 863,45

- 14.10 -

Activités de loisirs.
(27) (S000740022)

Centre communautaire de
loisirs de la Côte-des-Neiges

137 240

- 14.11 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(31) (S000740024)

Jeunesse Benny

55 832

- 14.12 -

Activités de loisirs; renouvellement de la convention.
(29) (S000740030)

Loisirs sportifs
Côte-des-Neiges

56 121

- 14.13 -

Activités de loisirs (grand centre) et entretien sanitaire du centre sportif Côte-des-Neiges; renouvellement de la convention.
(29) (S000740031)

Loisirs sportifs
Côte-des-Neiges

844 942,24

- 15 -

DIVERS

- 15.1 -

Étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2001 à 2003, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.
(S001081001)

- 15.2 -

Dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) :

a) 3231, 3233, 3235, rue Sainte-Catherine Est
(41) (S000570025)

b) 8238, 8240, 8242, rue Saint-André
(11) (S000570026)

- 15.3 -

Dérogation à la réglementation d'urbanisme en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (D-1) :

a) bâtiment résidentiel projeté à l'angle nord-ouest de la 89^e Avenue et de la 3^e Rue
(R.-d.-P.)
(51) (S000489071)

- 15.4 -

Nomination de Johanne Falcon, directrice du Service des travaux publics et de l'environnement, à titre de représentante de la Ville au conseil d'administration de la Commission des services électriques, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.
(S000113008)

- 16 -

AVIS DE MOTION ET MOTIONS

- 16.1 -

Motion des conseillers Searle et Applebaum concernant les aires d'exercices pour chiens.
(S000126036)

- 17 -

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- 18 -

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Cet ordre du jour comprend 51 dossiers.

La greffière,

782

AUX MEMBRES DU CONSEILVEUILLEZ AJOUTER CES ARTICLES À
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
DU 18 DÉCEMBRE 2000

- 2 -

OCTROI DE CONTRATS
CONDUITES D'EAU ET CONDUITES D'ÉGOUT

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 2.1 -	
Égout combiné et conduite d'eau secondaire dans le boulevard Rodolphe-Forget, côté est, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras. (48) (S001058087)	Construction Frank Catania et associés inc. --- 1 340 000

- 4 -

OCTROI DE CONTRATS
EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX

OBJET	ADJUDICATAIRE --- PRIX / \$
- 4.3 -	
Aménagement du parc de Sienne, à l'angle de la 53 ^e Rue et du boulevard Pie-IX. (8) (S000203024)	Les Constructions Chancekal inc. --- 252 725
- 4.4 -	
Transport et recyclage des rebuts métalliques d'origine domestique. (S001088013)	Hamelin Fer & Métaux inc. --- 244 890
- 4.5 -	
Réfection des systèmes électromécaniques (chauffage et ventilation) du pavillon des baigneurs de l'île Sainte-Hélène. (S000824012)	Société du parc des Îles --- 485 579,82
- 4.6 -	
Parachèvement des travaux à l'intersection de l'autoroute 15 et de la rue De Salaberry. (S000397006)	270 000 (dépense supplémentaire)

- 7 -

**MODIFICATION ET ABROGATION
DE RÉSOLUTIONS**

- 7.1 -

Abrogation de la résolution CO00 03173 du 28 novembre 2000 et approbation d'un nouveau projet d'avenant modifiant le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole relatif aux « Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003 ».
(S001158017)

- 8 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 8.6 -

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1).
(S000545140)

- 8.7 -

Règlement sur la démolition des installations existantes, la construction et l'occupation de nouvelles installations, au 8067, boulevard Saint-Laurent.
(12) (S000489110)

- 8.8 -

Règlement sur la démolition de bâtiments, ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux, sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues De la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier.
(26) (S000545094)

- 8.9 -

Règlement sur la transformation, l'agrandissement et l'occupation de l'Église St-Sauveur située au 329, avenue Viger Est.
(38) (S000545116)

- 9 -

**ÉTUDE ET ADOPTION
DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

- 9.16 -

Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1).
(S000470004)

- 9.17 -

Règlement sur la subvention à l'acquisition d'un bâtiment résidentiel existant.
(S000627003)

LC

- 9.18 -

Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (P-6).
(S001168003)

- 9.19 -

Règlement octroyant une subvention aux sociétés d'initiative et de développement commercial.
(S001297008)

- 9.20 -

Règlement sur la subvention aux exploitants de gîtes touristiques.
(S001009002)

- 9.21 -

Règlement établissant le régime supplémentaire de retraite à l'égard de l'indexation des rentes en cours de versement pour les cadres, les contremaîtres, les employés manuels, les fonctionnaires, les pompiers et les professionnels de la Ville de Montréal.
(S000702026)

- 9.22 -

Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (O-0.1).
(S000399003)

- 10 -

VENTE D'IMMEUBLES

OBJET	ACQUÉREUR --- PRIX DE VENTE \$
-------	---

- 10.1 -

Projet d'acte par lequel la Ville vend, à des fins industrielles, un terrain vacant situé sur le côté sud-ouest de la rue De Boucherville, entre les rues Tellier et Hector-Barsalou, dans le parc industriel; désistement de l'action intentée contre la SAQ. (44) (S000784007)	Société des alcools du Québec --- 380 000
---	---

- 11 -

AUTRES CONTRATS

- 11.2 -

Projet de contrat entre la Ville, Habitat Chambord inc. et le ministre de l'Environnement du Québec relatif au versement d'une aide financière de 375 695,59 \$, dans le cadre du programme de réhabilitation des terrains contaminés en milieu urbain, situés au nord de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Garnier et Marquette, pour le projet «Les Cours Papineau».
(23) (S001343005)

- 11.3 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal inc., à des fins de bureaux, des locaux dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 2103 pi², pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2000, moyennant un loyer annuel de 500 \$.

(11) (S000309016)

- 11.4 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de J.B.S. Immobilier inc., un local au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 4711, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 2 500 pi², à des fins de bureaux, pour 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2000, pour un loyer de 19 279, 90 \$ la première année, 19 858,58 \$ la deuxième année, et 20 255,44 \$ la troisième année.

(41) (S000309022)

- 11.5 -

Projet d'acte modifiant le bail par lequel la Ville loue à Rebutis Solides Canadiens inc. l'immeuble situé au 2525, rue Jarry Est, à des fins de centre de tri des déchets recyclables, pour 20 ans à compter du 1^{er} octobre 1999; autorisation d'une dépense de 498 402,77 \$ pour la relocalisation de la balance et des autres installations.

(12) (S000259011)

- 11.6 -

Projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de la Ville de Saint-Léonard et de Langevin & Forest Ltée, des servitudes pour le maintien, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'une conduite d'eau pour l'alimentation du quartier de Rivières-des-Prairies; projet de convention de quittance totale et finale relativement à l'existence de cette conduite; autorisation d'une dépense de 242 948,06 \$ à cette fin.

(S000784011)

- 11.7 -

Projets de renouvellement de baux par lesquels la Ville loue de la Fabrique de la paroisse Saint-Isaac-Jogues, aux fins d'activités de loisirs, des locaux d'une superficie de 926 pi², dans l'édifice situé au 1322, rue Chabanel Est, et des locaux d'une superficie de 797 pi², dans l'édifice situé au 9500, avenue De Bretonvilliers, pour 4 ans à compter du 1^{er} septembre 1999, pour un loyer de 9 000 \$ et de 6 960 \$ respectivement, la première année.

(04) (S000292006)

- 11.8 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue de Rodimax inc., à des fins de bureaux, des locaux au rez-de-chaussée et au deuxième étage de l'édifice situé au 75, rue de Port-Royal, pour 5 ans à compter du 1^{er} mai 2001, moyennant un loyer annuel de 488 941,32 \$.

(03) (S000292008)

- 11.9 -

Projet d'acte par lequel la Ville loue à Caravane d'Amitié Québec-Cuba, à des fins d'activités communautaires, des locaux d'une superficie de 5 057 pi² dans l'édifice situé au 8639, avenue Pierre-De Coubertin, pour 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2000, pour un loyer de 1 000 \$ la première année et de 1 200 \$ la deuxième année.

(45) (S000547008)

- 11.10 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de N.P. Investments inc., aux fins du centre local d'emploi de Ville Émard, un local situé dans l'édifice portant les numéros 6610, 6614, 6624 et 6626, boulevard Monk, d'une superficie de 996,19 m², pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2001, pour un loyer annuel de 296 003 \$.

(34) (S000259028)

- 11.11 -

Projet de bail par lequel la Ville loue de Guy Alepins aux fins du bureau Accès Montréal du Sud-Ouest, un local de 2718 pi², dans l'édifice au 6255, boulevard Monk, pour 5 ans à compter du 1^{er} mai 2001, pour un loyer annuel de 67 116 \$.
(34) (S000259023)

- 11.12 -

Projet de protocole d'entente relatif au prêt des services de Robert Laplante, conseiller en planification, à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), pour la période du 20 décembre 2000 au 15 novembre 2001.
(S000118004)

- 12 -

CONTRATS DE SERVICES

OBJET	FOURNISSEUR --- PRIX / \$
- 12.1 -	
Représentation dans le dossier d'expropriation, à des fins de parc, de terrains situés entre le fleuve Saint-Laurent, la 94 ^e Avenue et la rue Bureau, portant le numéro 500-34-000358-976 du Tribunal administratif du Québec (plan B-29) (P.-a.-T.). (S001051005)	Me Louis Bouchart-D'Orval Bouchart-D'Orval Cadrin --- 94 246, 36 (dépense supplémentaire)
- 12.2 -	
Plans et devis pour l'aménagement d'une nouvelle place publique dans l'axe de la rue Atwater, en bordure du canal de Lachine. (35) (S000192019)	Piuze & Ass. Consultants inc. --- 29 906.50
- 12.3 -	
Étude d'implantation d'un procédé de traitement de l'eau à l'usine Atwater; projet d'avenant à la convention. (35) (S000375006)	BPR groupe-conseil --- 11 502,50 (dépense supplémentaire)
- 12.4 -	
Études et inventaires relatifs aux travaux d'aménagement urbain et d'architecture de paysage au pôle Atwater, dans le cadre du projet de mise en valeur des abords du canal de Lachine; projet de modification à la convention. (36) (S001548001)	Shème Consultants inc. --- 164 691,70 (dépense supplémentaire)

- 12.5 -

Services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans, devis et cahier des charges, surveillance des travaux et expertise technique pour l'aménagement de la bibliothèque Parc-Extension dans l'ancienne école William-Hingston.
(13) (S000660025)

Régis Côté et associés,
architectes
Nicolet, Chartrand, Knoll Itée
Bouthillette, Parizeau &
associés inc.

315 000
(total)

- 12.6 -

Services de professionnels en archéologie et en foresterie dans le cadre de la mise en valeur des abords du canal de Lachine.
(26) (34) (36) (37) (S000656007)

883 000
(autorisation de dépense)

- 12.7 -

Prolongement de l'étude de circulation et de la confection du plan d'aménagement préliminaire de la rue Sherbrooke Est; projet de modification à la convention.
(50) (51) (S000397005)

Groupe Séguin experts-
conseils

97 800
(dépense supplémentaire)

- 13 -

OCTROI DE COMMANDES

OBJET

ADJUDICATAIRE

PRIX / \$

- 13.1 -

Anneaux de nivellement en caoutchouc recyclé pour l'entretien du réseau d'égouts et d'aqueducs et du réseau routier (60 mois).
(S001374004)

St-Germain égouts et
aqueduc inc.

200 510

- 13.2 -

Transport et entreposage d'éléments de sauvegarde relatifs aux systèmes et applications informatiques.
(S000486001)

Recall, gestion complète de
l'information

160 942,98

- 13.3 -

Papier fin, papier couverture, cartons et papier autocopiant.
(S000982003)

Ressources Graphiques
division de Rolland inc.

20 957,79

Unisource Canada inc.

16 453, 75

J.B.R. La Maison du papier

140 241,51

11

- 13.4 -

Analyseur de carbone organique total pour le contrôle de la qualité de l'eau. (S000415021)	Folio instruments inc. --- 50 789,49
---	--

- 13.5 -

Auto-injecteur de HPLC (high performance liquid chromatography) pour le contrôle de la qualité de l'eau. (S000415022)	Waters ltd --- 24 374,97
--	--------------------------------

- 13.6

Système chromatographique permettant l'analyse des contaminants organiques pour le contrôle de la qualité de l'eau. (S000415023)	Varian Canada inc. --- 69 201,21
---	--

- 13.7 -

Entretien et fourniture des composantes d'opération des imprimantes laser centrales 4050/4090 (36 mois) (S000073002)	IBM Canada Itée --- 350 527,18 \$
--	---

- 14 -

SOUTIEN FINANCIER ET TECHNIQUE

OBJET

ORGANISME

MONTANT / \$

- 14.14 -

Gestion de l'ensemble des opérations de maintien et d'entretien du parc Jean-Drapeau. (S000824013)	Société du parc des Îles --- 7 119 100
---	--

- 14.15 -

Activités de loisirs 2000-2001. (37) (S000732012)	Y.M.C.A de Montréal --- 60 000
--	--------------------------------------

- 14.16 -

Programme Tandem Montréal; projets de convention.
(2, 9, 15, 26, 28, 35, 39, 41, 48) (S000734002)

Prévention du crime Ahuntsic-
Cartierville

149 881

Projet d'Aménagement Résidentiel
et Industriel (PARI) St-Michel

183 000

Service des loisirs St-Jean
Berchmans

196 850
CSCE Maisonneuve

165 766

Prévention Notre-Dame-de-Grâce

235 753

Prévention Sud-Ouest et YMCA de
Montréal, succursale ---
de Pointe St-Charles

148 493

Société Ressources -Loisirs de
Pointe-aux-Trembles inc.-

161 378

- 14.17 -

Activités de loisirs et entretien sanitaire; projet de
modification à la convention.
(12) (S000735022)

Centre de loisirs
communautaires Lajeunesse
inc.

69 623,46

- 14.18 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(28) (29) (S000740033)

Association de la
communauté noire de
Côte-des-Neiges

97 910

- 14.19 -

Activités de loisirs et clubs de vacances.
(27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (S000740035)

Comité jeunesse de Notre-
Dame-de-Grâce

384 561

- 14.20 -

Activités culturelles et éducatives à la maison Beaudry.
(49) (S000140004)

Arts et Culture de la Pointe

14 450

12

	- 14.21 -	
Activités de loisirs (grand centre). (49) (S001299004)		Société-Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. --- 419 800
	- 14.22 -	
Activités de loisirs, clubs de vacances et entretien sanitaire; projet de modification à la convention. (02) (S001273001)		Loisirs de l'Acadie de Montréal --- 89 283
	- 14.23 -	
Activités de loisirs; projet de convention. (S000847001)		Les Vif-Argent --- 4 000
	- 14.24 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (15) (S000767008)		Service des loisirs St-Jean- Berchmans --- 60 096
	- 14.25 -	
Activités de loisirs et clubs de vacances. (23) (S000746021)		Relance des loisirs tout 9 inc. --- 76 690
	- 14.26 -	
Activités de loisirs (grand centre). (36) (S001543001)		Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc. --- 167 800
	- 14.27 -	
Activités de loisirs et programmation aquatique; renouvellement de la convention. (24) (S000746025)		YMCA de Montréal - Succursale du Parc --- 82 600
	- 14.28 -	
Activités de loisirs, clubs de vacances et entretien sanitaire. (06) (S000747013)		Service des loisirs Sts- Martyrs-Canadiens de Montréal --- 91 732

- 14.29 -

Activités de loisirs (grand centre) et entretien sanitaire.
(37) (S001259009)

Centre sportif de la Petite-
Bourgogne

434 763,26

- 14.30 -

Programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité
et de marketing liés au développement économique des
industries du tourisme et des congrès, gestion de la
fonction de l'accueil touristique et exploitation du centre
Infotouriste; projet d'avenant à la convention.
(S001008002)

Office des congrès et du
tourisme du Grand Montréal
inc.

1 400 000

- 14.31 -

Promotion et organisation du Festival Montréal en lumière
du 8 février au 4 mars 2001.
(38) (S000003019)

Festival Montréal en lumière
inc.

200 000

- 14.32 -

Réalisation de l'exposition Mosaïcultures internationales
Montréal 2001.
(S000034004)

Mosaïcultures
internationales Montréal
2000

175 000
(en participation monétaire)

325 000
(en biens et services)

1 000 000
(sous forme de prêt)

- 14.33 -

Construction d'une station d'expérimentation et de
démonstration sur un emplacement situé sur la rue Saint-
Patrick, à l'est de la rue Pitt, en bordure du canal de
Lachine.
(35) (S000592003)

Centre d'excellence de
Montréal en réhabilitation
des sites

300 000

- 15 -

DIVERS

- 15.5 -

Approbation du budget 2001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de
Montréal (RIGDIM).
(S000696005)

AC

Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de rues, d'emplacements situés de part et d'autre de la rue Philippe-Turcot, entre la rue Notre-Dame et le canal de Lachine; vote de crédits de 1 715 339,34 \$.
(35) (S000656006)

-o-o-o-o-o-o-o-

Cet ordre du jour comprend 65 dossiers

La greffière,

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 18 décembre 2000

Séance tenue le LUNDI, 18 décembre 2000, à 14 h 06
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Zajdel, Efoyan, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Biddle, Roy-Arcelin, Samson, Beauregard, Melançon, St-Arnaud, Beauchamp, Plante (J.-F.), Lapointe, Thibault, Baillargeon, Minier, Plante (M.), Deschamps, De Michele, Théorêt, Rotrand, Forcillo, Sévigny et Searle.

Mme Diane Charland, greffière, M^e Chantal Sainte-Marie, assistante-greffière et M^e Lucie Fortier, assistante-greffière substitut.

Les conseillers et conseillères Le Duc, Tamburello, Dompierre, Grégoire, Parent, Polcaro, Paul, Lachance, Venneri, Purcell, Bélanger, Charron, Prescott, Cardinal et Bissonnette arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers et conseillères Belleli, Lajeunesse, Legault, Charbonneau, Jolicoeur, Applebaum, Prigent et Fotopulos.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions du public». Les personnes ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de :</u>	<u>À :</u>	<u>Objet :</u>
M. Alex Gornail	M. Fortier	Comparatifs budgets 2000 - 2001.
M. Normand Chalifour	M. Beauchamp	Horaire piscine Roussin - pétition déjà présentée au médiateur.
Mme Tania Solomon	M. Zajdel	Construction Collège Rabinique sur l'avenue de Westbury - problème concernant les autobus.
M. Joseph B.-Centaine	M. Bourque	Pancartes posées par les syndicats; projet «Une île, une Ville».

Aucune autre personne n'étant inscrite à cette période de questions, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De reporter à 19 h le solde du temps non utilisé de la période de questions du public.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Prescott	M. Bourque	Vente de La Ronde au Groupe Millenium.
M. Rotrand	M. Bourque	Projet de loi 170 - carte des districts électoraux.
M. Forcillo	Mme Larouche	Animation sur la place Jacques-Cartier.
M. Théorêt	M. Fortier	Transaction concernant l'immeuble situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges - mandat au groupe Suma.
M. Searle	M. Bourque	Projet de loi 170 - référendums.
M. Bissonnette	M. Fortier	Comptes de taxes d'affaires envoyés à certains organismes sans but lucratif.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

Le président de l'assemblée appelle le point «Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Déclarations des intérêts pécuniaires en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).
- Résolutions du comité exécutif relatives à l'octroi de subventions, en vertu du Règlement sur l'octroi de certaines subventions (R.R.V.M., c. O-0.1.1), du 29 novembre au 14 décembre 2000.
- Copie des résolutions en vertu desquelles un virement de crédits a été effectué à même le chapitre «administration générale - dépenses générales», durant la période du 8 au 29 novembre 2000.

Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de réponses à des questions écrites des membres du conseil».

Le conseiller Fortier dépose les documents suivants :

- Réponses aux questions écrites du conseiller Rotrand concernant le dossier de La Ronde.
- Réponses aux questions écrites du conseiller Rotrand concernant la mission à Vancouver d'une délégation de la Ville (noms des urbanistes rencontrés, liste des projets immobiliers visités, raisons et objectifs de ces visites) (GD000275569).

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt des rapports du comité exécutif relatifs à une résolution du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Searle dépose les pétitions suivantes :

- Pétition signée par 28 personnes s'opposant au regroupement des villes de l'île de Montréal et au projet de loi 170 du gouvernement du Québec.
- Pétition signée par 56 citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal-Nord réclamant d'être consultés avant tout changement au système municipal dans l'île de Montréal.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapport des commissions du conseil».

Le conseiller Rotrand, vice-président de la Commission des finances et du développement économique dépose le rapport de cette commission soumettant ses recommandations suite à l'étude publique du budget 2001 de la Ville de Montréal et des prévisions budgétaires 2001 des services municipaux et des sociétés paramunicipales relevant de sa compétence.

Le conseiller Lachance, président de la Commission de l'administration et des services aux citoyens dépose le rapport de cette commission soumettant ses recommandations suite à l'étude publique du budget 2001 de la Ville de Montréal et des prévisions budgétaires 2001 des services municipaux et des sociétés paramunicipales relevant de sa compétence.

 Le président de l'assemblée appelle le point «Dépôt de rapports du comité exécutif relatifs à un rapport d'une commission du conseil».

Aucun rapport n'est déposé.

CO00 03326

Article 1.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à la lecture et la ratification du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 novembre 2000.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De considérer comme lu et de ratifier le procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 novembre 2000.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles 15.1, 1.A.1 à 1.A.7, 9.1 à 9.15 et 15.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03327

Article 15.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03327)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand dépose un document.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence.

À 16 h 21, le président de l'assemblée suspend la présente séance.

À 16 h 30, le conseil reprend.

Après discussion sur le temps alloué pour l'étude du budget, il est convenu d'étudier tous les articles s'y rapportant, à la séance d'aujourd'hui, qui se tiendra à 19 h.

Le conseil reprend l'étude de l'ordre du jour régulier.

CO00 03328 et CO00 03329

Articles 4.1 et 4.2

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03328 et CO00 03329)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03330

Article 5.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03330)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 6 et 7 de l'ordre du jour.

CO00 03331 à CO00 03335

Articles 8.1 à 8.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.1 à 8.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03331 à CO00 03335)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Zajdel

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 8.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles 11.1 et suivants.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03336

Article 11.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03336)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Aucun dossier n'est inscrit aux chapitres 12 et 13 de l'ordre du jour.

CO00 03337 à CO00 03341
Articles 14.1 à 14.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.1 à 14.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03337 à CO00 03341)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03342 à CO00 03346
Articles 14.6 à 14.10

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.6 à 14.10 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03342 à CO00 03346)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03347 à CO00 03349
Articles 14.11 à 14.13

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.11 à 14.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03347 à CO00 03349)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.12 et 14.13 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03350 à CO00 03353
Articles 15.2 à 15.4

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.2 à 15.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03350 à CO00 03353)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 15.2 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Rotrand et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 15.2 de l'ordre du jour.

À 17 h 10, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre la présente séance jusqu'à 19 h.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

À 19 h 10, le conseil reprend.

Le président de l'assemblée rappelle le point «Dépôt de pétitions».

Le conseiller Cardinal dépose une pétition signée par 61 personnes concernant la sécurité dans et aux alentours du parc Roy (angles des rues Roy et Rivard).

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement l'article 1.A.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03354

Article 1.A.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

D'amender cette proposition, de la façon suivante :

Attendu que le budget proposé en 2001 représente une compression de 17M\$ en comparaison du budget de 2000;

Attendu que les surplus libres non affectés au début de l'exercice sont de 19M\$ (page 81 du budget) et que les surplus à la fin de l'exercice seront de 82M\$;

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par le conseiller Searle

Que l'Administration transfère de ce surplus, une somme de 17M\$ pour améliorer les services, ou pour améliorer les services et diminuer le fardeau fiscal;

Que l'Administration examine comment elle pourrait utiliser une plus large part du surplus pour le bénéfice des montréalais et des montréalaises.

Le débat reprend.

Le président de l'assemblée déclare que cette motion est irrecevable.

Il est

Proposé par le conseiller Rotrand
Appuyé par les conseillers Cardinal, Théorêt, Bissonnette, Searle et Forcillo

D'en appeler de la décision du président conformément à l'article 102 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M. c. P-8.1).

À la demande des conseillers Rotrand et Searle, il est procédé à un vote à main levée sur la décision du président de déclarer la motion irrecevable.

Le conseil se partage comme suit :

En faveur : 28
Contre : 6

Le président de l'assemblée déclare sa décision maintenue.

Le débat reprend sur l'article 1.A.1.

Le président de l'assemblée déclare la motion relative à l'adoption de l'article 1.A.1, adoptée.

Les conseillers Prescott, Cardinal, Théorêt, Rotrand, Sévigny et Searle inscrivent leur dissidence.

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles 9.1, 9.2, 9.13, 9.14 et 9.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03355 à CO00 03359
Articles 9.1, 9.2, 9.13 à 9.15

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.1, 9.2, 9.13 à 9.15 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03355 à CO00 03359)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03360 à CO00 03364
Articles 1.A.2 à 1.A.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 1.A.2 à 1.A.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03360 à CO00 03364)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 1.A.3 et 1.A.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03365
Article 1.A.7 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03365)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence.

CO00 03366 à CO00 03370

Articles 9.3 à 9.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.3 à 9.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03366 à CO00 03370)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 9.4 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Rotrand inscrit sa dissidence sur l'article 9.4 de l'ordre du jour.

CO00 03371 à CO00 03375

Articles 9.8 à 9.12

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.8 à 9.12 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03371 à CO00 03375)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

 Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De suspendre l'étude de l'ordre du jour afin d'étudier immédiatement les articles inscrits à l'ordre du jour complémentaire.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le président de l'assemblée appelle les articles de l'ordre du jour complémentaire.

CO00 03376

Article 2.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03376)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03377 à CO00 03380

Articles 4.3 à 4.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 4.3 à 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03377 à CO00 03380)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 4.3 à 4.6 de l'ordre du jour.

Il est Proposé par le conseiller Théorêt
Appuyé par le conseiller Cardinal

D'amender la proposition faisant l'objet de l'article 4.3, de la façon suivante :

Ajouter 80 500 \$ au budget de ce projet (parc de Sienna), à même le surplus budgétaire de l'année, afin de réaliser le projet dans son ensemble.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cet amendement irrecevable.

Le débat reprend sur les articles 4.4, 4.5 et 4.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare la motion principale adoptée.

CO00 03381

Article 7.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03381)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Un débat s'engage.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03382 à CO00 03385Articles 8.6 à 8.9

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Zajdel

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 8.6 à 8.9 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03382 à CO00 03385)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 8.6, 8.7 et 8.8 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Cardinal inscrit sa dissidence sur l'article 8.6 de l'ordre du jour.

Les conseillers Searle, Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur l'article 8.7 de l'ordre du jour.

Les conseillers Rotrand, Sévigny, Cardinal et Searle inscrivent leur dissidence sur l'article 8.8 de l'ordre du jour.

À 21 h 20, le conseiller Beauchamp remplace le conseiller Larivée au fauteuil de président d'assemblée.

CO00 03386 à CO00 03389Articles 9.16 à 9.19

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.16 à 9.19 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03386 à CO00 03389)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur les articles 9.16, 9.17 et 9.18 de l'ordre du jour.

À 21 h 35, le conseiller Larivée reprend son fauteuil de président d'assemblée.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Sévigny inscrit sa dissidence sur l'article 9.17 de l'ordre du jour.

Les conseillers Rotrand, Sévigny, Théorêt et Cardinal inscrivent leur dissidence sur l'article 9.18 de l'ordre du jour.

À 22 h 07, il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'ajourner la présente assemblée au mardi, 19 décembre 2000, à 9 h 30, pour continuer l'étude de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

LE MAIRE,

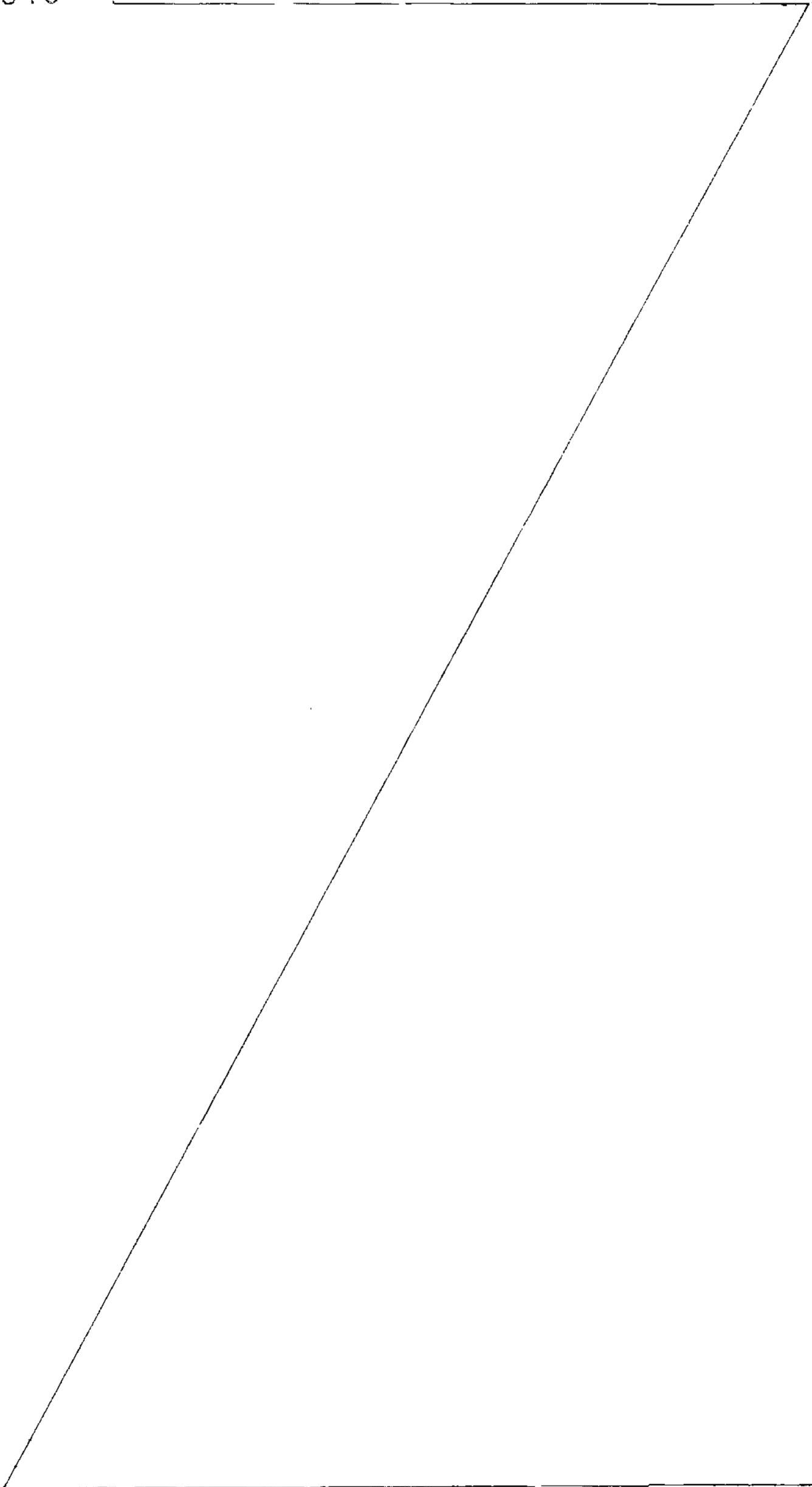
Bruno Bourque

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

[Signature]

LA GREFFIÈRE,

Isabelle Chartrand



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de
la Ville de Montréal du 18 décembre 2000

Séance tenue le MARDI, 19 décembre 2000, à 9 h 37
à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

SONT PRÉSENTS-ES : Le conseiller Larivée, agissant comme président de l'assemblée.

Le maire Bourque, les conseillers et conseillères Fortier, Eloyan, Tamburello, Deros, Weiner, Larouche, Paquin, Roy-Arcelin, Dompierre, Samson, Melançon, St-Arnaud, Polcaro, Beauchamp, Thibault, Baillargeon, Deschamps, Théorêt, Rotrand, Forcillo et Sévigny.

Mme Diane Charland, greffière, M^e Chantal Sainte-Marie, assistante-greffière et M^e Lucie Fortier, assistante-greffière substitut.

Les conseillers et conseillères Le Duc, Zajdel, Biddle, Beauregard, Grégoire, Parent, Paul, Plante (J.-F.), Purcell, Lapointe, Bélanger, Minier, Plante (M.), Charron, De Michele, Prescott, Cardinal et Searle arrivent au cours de l'assemblée.

SONT ABSENTS-ES : Les conseillers et conseillères Lachance, Belleli, Venneri, Lajeunesse, Legault, Charbonneau, Jolicoeur, Applebaum, Prigent et Bissonnette.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il appelle le point «Période de questions des membres du conseil». Les conseillers et conseillères ci-dessous adressent des questions au membre du conseil indiqué en regard de leur nom :

<u>Question de:</u>	<u>À:</u>	<u>Sujet:</u>
M. Théorêt	M. Fortier	Contrat concernant le 6767 Côte-des-Neiges.
M. Rotrand	M. Fortier	Impacts financiers de la fusion des municipalités.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil, par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (R.R.V.M., c. P-8.1), le président de l'assemblée la déclare close.

CO00 03390 à CO00 03392
Articles 9.20 à 9.22

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les projets de règlement correspondant aux articles 9.20 à 9.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

RC

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif, des projets de règlement et des documents y relatifs :

(Pour rapports et projets de règlement, voir dossiers CO00 03390 à CO00 03392)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De procéder à l'étude et à l'adoption de ces projets de règlement.

Un débat s'engage sur l'article 9.22 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03393

Article 10.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03393)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03394 à CO00 03398

Articles 11.2 à 11.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.2 à 11.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03394 à CO00 03398)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Samson

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.2 et 11.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal et Théorêt inscrivent leur dissidence sur les articles 11.2 et 11.5 de l'ordre du jour.

CO00 03399 à CO00 03403

Articles 11.7 à 11.11

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 11.7 à 11.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03399 à CO00 03403)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par le conseiller Fortier

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 11.9 et 11.11 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Sévigny et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 11.11 de l'ordre du jour.

CO00 03404

Article 11.12 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le conseil est saisi du rapport suivant du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapport, voir dossier CO00 03404)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03405 à CO00 03409

Articles 12.1 à 12.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.1 à 12.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03405 à CO00 03409)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.1 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Rotrand, Théorêt et Sévigny inscrivent leur dissidence sur l'article 12.1 de l'ordre du jour.

RC

CO00 03410 et CO00 03411
Articles 12.6 et 12.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 12.6 et 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03410 et CO00 03411)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 12.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Les conseillers Cardinal, Théorêt et Rotrand inscrivent leur dissidence sur l'article 12.7 de l'ordre du jour.

CO00 03412 à CO00 03416
Articles 13.1 à 13.5

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.1 à 13.5 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03412 à CO00 03416)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03417 et CO00 03418
Articles 13.6 et 13.7

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 13.6 et 13.7 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par le conseiller Weiner

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03419 à CO00 03423
Articles 14.14 à 14.18

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.14 à 14.18 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03419 à CO00 03423)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur les articles 14.14 et 14.16 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03424 à CO00 03428
Articles 14.19 à 14.23

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.19 à 14.23 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03424 à CO00 03428)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.21 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

PC

CO00 03429 à CO00 03433
Articles 14.24 à 14.28

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.24 à 14.28 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03429 à CO00 03433)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03434 à CO00 03438
Articles 14.29 à 14.33

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 14.29 à 14.33 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03434 à CO00 03438)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

Un débat s'engage sur l'article 14.30 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03439 et CO00 03440
Articles 15.5 et 15.6

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

De réunir, pour fins d'étude et d'adoption, les rapports du comité exécutif correspondant aux articles 15.5 et 15.6 de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseil est saisi des rapports suivants du comité exécutif et des documents y relatifs :

(Pour rapports, voir dossiers CO00 03439 et CO00 03440)

Il est Proposé par le conseiller Melançon
 Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ces rapports.

CO00 03441

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 800 860,15 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03442

Article 18.2 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 883 000 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03443

Article 18.3 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour.

Est soumis un projet de règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 952 687,68 \$ pour dépenses en capital».

Considérant les votes de crédits autorisés à la présente assemblée.

Il est

Proposé par le conseiller Melançon
Appuyé par la conseillère Eloyan

De procéder à l'étude et à l'adoption de ce projet de règlement.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

CO00 03444

Article 16.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour relatif à une motion des conseillers Searle et Applebaum concernant les aires d'exercice pour chiens.

À la demande du conseiller Searle, il est proposé de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine assemblée régulière du conseil.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le conseiller Théorêt souhaite à tous les membres du conseil ses meilleurs voeux pour la période des fêtes.

Le maire Bourque invite tous les montréalais et montréalaises à l'hôtel de ville les 24 et 25 décembre prochain.

Le conseiller Melançon remercie tous les membres du conseil et les fonctionnaires pour leur excellent travail.

À 11 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée.

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

LE MAIRE,

Benoit Bourque



LA GREFFIÈRE,

Diane Charland